

**Le temps d'après la dictature des Duvalier : trauma et  
construction du lien social en Haïti**

**Kenley JEANTY**

**Thèse soumise à l'Université d'Ottawa dans le cadre des exigences du programme de  
Maîtrise ès arts en sociologie**

**ÉCOLE D'ÉTUDES SOCIOLOGIQUES ET ANTHROPOLOGIQUES**

**FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES**

**UNIVERSITÉ D'OTTAWA**

**© Kenley JEANTY, Ottawa, Canada, 2025**

## DÉDICACES

*Les circonlocutions seraient insuffisantes pour décrire la stature de cette femme, ma mère Dominique Pacome. Son aide, son appui et son support sont d'une valeur incommensurable, et donc, indicible dans ma vie personnelle, mon parcours académique et universitaire. Que serais-je sans ma tendre, ma douce et courageuse mère dans mes moments d'errances et d'égarements ? Je lui dédie entièrement ce travail.*

*À mon père, Ludner Jeanty. Malgré vents et marées, ils se sont élevés au-dessus des cimes pour s'acquitter avec brio et de manière désintéressée de mon éducation.*

*À mes deux (2) frères, Ludson Jeanty et Jeff Pacome.*

*À Renalda Dorvilus. Depuis 2021, elle occupe une place immense dans ma vie. Elle est toujours là, à mes côtés, pour m'encourager, me soutenir et renouveler son amour inconditionnel et ineffable à mon égard.*

*Je lui dédie chaleureusement ce travail.*

*À un ami, un frère, Sony Auguste, décédé dans des circonstances douloureuses et tragiques le 4 novembre 2021.*

*À un autre ami, Chedlet Guilloux. Lui aussi est décédé dans des conditions malencontreuses le 30 mars 2024.*

*À Rouchamy Dieujuste, parti trop tôt et trop jeune le 7 juin 2025.*

*Enfin, à tous les martyrs, disparus et victimes du régime duvaliériste. Au génie constructif du peuple haïtien. À tous ceux et toutes celles qui ont brandi l'étendard de la liberté, de la justice sociale et de la démocratie pour mettre fin à la dictature ignominieuse des Duvalier et construire une société juste, égalitaire et équitable.*

## REMERCIEMENTS

Cette thèse de maîtrise n'aurait pas été possible, pensable et réalisable sans la contribution incommensurable de certains professeur.es, camarades et ami.es qui m'ont soutenu, encouragé et aidé tout au long du processus de la recherche. Bien qu'elle porte une empreinte individuelle, elle est, dans une large mesure, le fruit d'une réalisation collective. La liste n'est pas exhaustive, toutefois, j'en profite pour remercier quelques-uns d'entre-eux. Je tiens tout d'abord à remercier amplement mon directeur de thèse, le professeur Brieg Capitaine. Son accompagnement, ses commentaires, ses remarques et ses suggestions de lecture m'ont été d'une valeur incommensurable pour la rédaction et la finalisation de ce travail de recherche. Les échanges et les discussions que nous avons eus sur la sociologie et d'autres disciplines connexes m'ont également été très précieux. Ils ont aiguisé mon intuition sociologique et me seront très utiles pour la suite de ma formation académique et intellectuelle.

Je tiens également à remercier les deux (2) professeurs qui ont accepté de faire partie de mon comité de thèse et d'accomplir la noble tâche de lecteur critique. Tout d'abord, le professeur José Lopez. Ses commentaires et ses recommandations lors de la soutenance de mon projet de thèse m'ont été très utiles. Deuxièmement, le professeur Stéphane Vibert. J'ai eu la chance de suivre ses séminaires. Les connaissances que j'ai acquises dans ses cours m'ont été très utiles dans le cadre de ce travail de recherche. J'ai également apprécié les échanges et les discussions que nous avons eus ensemble en classe comme en dehors. En somme, les remarques, les commentaires, les suggestions de lecture et les recommandations de ces deux professeurs m'ont bien préparé à poursuivre et à finaliser cette thèse de maîtrise en sociologie.

Je ne saurais passer sous silence la communauté estudiantine haïtienne de l'Université d'Ottawa. Venant de différentes facultés haïtiennes, elle porte non seulement l'étendard de l'Université d'État d'Haïti mais aussi elle la représente dignement et fièrement. Je pense notamment à des ami.es et des camarades comme Pierre Jameson Beaucéjour, Riguender Util, Mardoché Gédéon, Didrot Aristil, Frit-son Lalane, Lwens Bernot, Wesner Noël, Frantz Érolmé, Nesly Util, Taïna Camy, Samuel Bovoïr, Denise Charles, Andy John Werner Antoine, Joseph Alexis.

Je tiens également à remercier le corps professoral de la Faculté des Sciences Humaines qui a contribué à ma formation académique et m'a donné les bases nécessaires en théorie et recherche sociologique. Je pense particulièrement à mon ancien directeur de licence, le professeur Laënnec Hurbon ainsi qu'à d'autres professeurs et professeures : Luc Smarth Jean Casimir, Marie Paule Pierre, et de regrettée mémoire Jean Réno! Élie. Dans cette même veine, je tiens à remercier mes anciens professeurs de l'École Normale Supérieure dans le département de philosophie : Louis Rodrigue Thomas et Josette Gaboton.

Pour finir, j'en profite pour remercier d'autres ami.es et camarades qui m'ont aidé dans la réalisation de ce travail, que ce soit à travers des discussions, des échanges ou des soutiens. Je pense particulièrement à Chadrack Dessois, Fritzer Charmant, Jean-Philippe Allies Jules, Marc-Eddy Jean, Pierre Mary Paul, Fredlain Souffrant, Marvens Moïse, Richardson Dorsaint, Ricardo Boucher, Marc St-Rome, Billy Doré, Fritelnor Marcadie et Oldy Éxamé et Davidson Jean-Baptiste. Par ailleurs, je tiens à remercier une personne particulière, Daniella Ngandjou. Elle m'a beaucoup encouragé et soutenu durant tout le processus. Son humanisme à mon égard était aussi sans égal. Je tiens également à remercier certaines personnes à qui je dois une profonde reconnaissance. Je pense à Ronald Dorvilus; Ghislaine Louis-Juste; Gireuse Dorvilus et à Ginette Dorvilus. Enfin, je tiens à remercier les personnes qui m'ont offert l'hospitalité et une très bonne compagnie dès mon arrivée au Canada. Je pense notamment à des personnes comme Madame Mikerlande Métellus et M. Félix Saint-Hilaire.

À toutes les personnes dont j'ai oublié leur nom, sachez que vous occupez toujours une place spéciale dans mon cœur.

## RÉSUMÉ

Cette thèse de maîtrise aborde la question de la mémoire de la dictature des Duvalier dans la société haïtienne. En effet, le passé de cette expérience politique continue de hanter l'époque post-dictature. Pour comprendre et analyser ce phénomène, nous avons divisé cette période en deux moments distincts : 1986-1996 et 2004-2014, date marquant la mort du dictateur Jean-Claude Duvalier. Nous avons ensuite emprunté la notion de mémoire culturelle à Jan Assmann et adopté la perspective théorique de la sociologie culturelle de Jeffrey C. Alexander sur la construction sociale du trauma pour analyser les recouvrements, les représentations sociales, les disputes et les modes de régulation sociale qui ont travaillé la conscience sociale des acteurs et des organisations de la société civile haïtienne. Dans le même esprit, nous avons utilisé la méthodologie qualitative de la recherche, inspirée de l'approche pragmatique, pour saisir et analyser les matériaux empiriques colligés. Cette étude montre qu'il existe une différence significative entre les deux périodes. La première est caractérisée par une scission de la société entrevue dans le couplage suivant : **bourreaux vs victimes**. La seconde est marquée par un conflit sociologique dans lequel nous avons analysé les différentes épreuves de sa publicisation. Elle montre également que la scène de la construction sociale du trauma a bien été jouée, surtout durant la seconde période. Toutefois, les acteurs et les organisations n'ont pas réussi à trouver une des formes sociologiques d'inspiration simmélienne de résolution de conflit comme la défaite/la victoire, le renoncement moral ou le compromis. Cet état de fait provoque une oscillation de la société haïtienne, particulièrement chez des acteurs et des organisations susmentionnés entre un passé qu'on évite de revivre et un présent qui peine à satisfaire les demandes sociales du peuple haïtien. De là gît une difficulté/une crise à habiter la société. Pour sortir de cette impasse, il faut créer de nouveaux récits capables de réinventer la société haïtienne.

**Mots-clés : Trauma, dictature, mémoire, acteurs politiques et organisations de la société civile.**

## ABSTRACT

This master's thesis examines the issue of the memory of the Duvalier dictatorship in Haitian society. Indeed, the past of this political experience continues to haunt the post-dictatorship era. To understand and analyze this phenomenon, we made a historical cut of this period into two (2) distinct moments: from 1986 to 1996 and from 2004 to 2014, the year marking the death of the dictator Jean-Claude Duvalier. Then, through borrowing the notion of cultural memory from Jan Assmann and the theoretical perspective of cultural sociology from Jeffrey C. Alexander on the social construction of trauma, we analyzed the overlaps, social representations, disputes, and modes of social regulation that have shaped the social consciousness of actors and organizations in civil society. In the same spirit, we used a qualitative research methodology, inspired by the pragmatic approach, to capture and analyze the collected empirical material. This study shows that there is a significant difference between the two periods. This study shows that there is a significant difference between the two (2) periods. The first is characterized by a split in society between: **perpetrators vs victims**. The second is marked by a sociological conflict in which we analyzed its various trials of publicization. It also shows that the scene of the social construction of trauma was indeed played out, especially in the second period. However, the actors and organizations have not managed to find a sociological form of resolution such as: defeat/victory, moral renunciation, or compromise. This situation causes an oscillation within Haitian society between: a past that is avoided, and a present that struggles to meet the social demands of the Haitian people. Consequently, this creates a difficulty in living within society. Getting out of this impasse requires the creation of new narratives capable of reinventing Haitian society.

Keywords: Trauma, dictatorship, memory, political actors, and civil society organizations.

## LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AAN	Autorité aéroportuaire nationale
AFP	Agence France Presse
AI	Amnesty international
ASFC	Avocats sans-frontières Canada
ASIRE	Aksyon sitwayen responsab
CARLI	Comité des avocats pour le respect des libertés individuelles
CCI	Collectif Contre l'Impunité
CEB	Communautés Ecclésiales de Bases
CEDH	Centre œcuménique des droits de l'homme
CEP	Conseil électoral provisoire
CIDH	Commission interaméricaine des droits de l'homme
CIDICHA	Centre international de documentation, d'information caribéenne et Afro-canadienne
CNG	Conseil national de gouvernement
CNVJ	Commission nationale de justice et de vérité
CONADEP	Conseil national de développement économique
CONAJEC	Comité national d'action Jean-Claudiste
CVR	Commission de Vérité et de Réconciliation
EDSEG	École de droit et des sciences économiques des Gonaïves
FAD'H	Forces armées d'Haïti
FASCH	Faculté des sciences humaines
FIDH	Fédération internationale des ligues des droits de l'homme
FOKAL	Fondasyon konesans ak libète

FRAPH	Front révolutionnaire armée pour le progrès d'Haïti
IBESR	Institut du Bien-Être social et de recherches
INAGHEI	Institut national d'administration, de gestion et de hautes études internationales
INHEI	Institut national de hautes études internationales
JILAP	Commission épiscopale nationale de justice et de paix
Kay Fanm	Maisons des femmes
KOSIJID	Kolektif sitwayen pou jije Divalye
LAPPH	Ligue des anciens prisonniers politiques haïtiens
LFAS	Ligue féministe d'action sociale
MINUSTAH	Mission des Nations-Unies pour la Stabilité d'Haïti
MJSAC	Ministère de la Jeunesse, des sports et de l'action civique
MOUFHED	Mouvement des femmes haïtiennes pour l'éducation et le développement
MSA	Mission sanitaire américaine
OEA	Organisations des États Américains
OFATMA	Office d'assurance accidents du travail, maladie et maternité
OFJ	Office fédérale de la justice suisse
ONA	Office d'assurance-vieillesse
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONU	Organisations des nations-unies
OPL	Organisation du peuple en lutte
PAPDA	Plateforme haïtienne de plaidoyer pour un développement alternatif
PDCH	Parti des démocrates chrétiens haïtiens
PHTK	Parti Haïtien Tèt Kale
PIB	Produit intérieur Brut

PNH	Police Nationale d'Haïti
PNP	Parti national progressiste
PREN	Parti du rassemblement pour l'entente nationale
PUCH	Parti unifié communiste haïtien
PUN	Parti de l'unité nationale
RNDDH	Réseau national de défense des droits humains
RNH	Radio Nationale d'Haïti
UEH	Université d'État d'Haïti
URN	Union pour la réconciliation nationale
VSN	Volontaires pour la Sécurité Nationale

## TABLE DES MATIÈRES

<i>DÉDICACES</i> .....	<i>II</i>
<i>REMERCIEMENTS</i> .....	<i>III</i>
<i>RÉSUMÉ</i> .....	<i>V</i>
<i>ABSTRACT</i> .....	<i>VI</i>
<i>LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES</i> .....	<i>VII</i>
<i>TABLE DES MATIÈRES</i> .....	<i>X</i>
<i>LIMINAIRE</i> .....	<i>1</i>
<i>PREMIÈRE SECTION</i> .....	<i>4</i>
<i>CHAPITRE I : DE LA DICTATURE DES DUVALIER À LA DÉMOCRATIE EN HAÏTI : LES DÉFIS DE RE-CRÉER LE LIEN SOCIAL DANS LE TEMPS D'APRÈS</i> .....	<i>5</i>
1.1. De la dictature des Duvalier en Haïti .....	5
1.2. La production des récits discursifs de cette expérience politique.....	7
1.2.1. Dictature et politique en Haïti : l'historicisation d'un vieux couple ?.....	8
1.2.2. La construction d'une mémoire collective de la dictature des Duvalier : un défi pour la société démocratique.....	11
1.2.3. Mémoires, conflits et politiques dans la société haïtienne post-dictatoriale.....	13
1.2.4. La mémoire : projet de refondation de la société haïtienne .....	16
1.2.5. Bilan et perspectives de recherche .....	18
1.3. Une brève re-constuction des narratifs sur la dictature des Duvalier dans la période post-dictature.....	19
1.4. Objectifs de la recherche .....	21
1.5. Justification de la recherche.....	22
<i>CHAPITRE II : DICTATURE, MÉMOIRE AU PRISME DE LA THÉORIE SOCIALE DU TRAUMA CULTUREL</i> .....	<i>26</i>

<b>2.1. La mémoire : un enjeu dans la construction du vivre-ensemble dans les sociétés contemporaines .....</b>	<b>26</b>
<b>2.2. Les jalons d'une approche culturelle de la dictature des Duvalier .....</b>	<b>29</b>
2.2.1. L'histoire événementielle et la périodisation : le rapport ? .....	29
2.2.2. La mémoire culturelle chez Jan Assmann.....	30
<b>2.3. La sociologie culturelle et la construction sociale du trauma Chez Jeffrey C. Alexander.....</b>	<b>33</b>
2.3.1. Le programme de la sociologie culturelle.....	33
2.3.2. La construction sociale du trauma .....	34
<b><i>CHAPITRE III : CONSIDÉRATIONS ÉPISTÉMOLOGIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE .....</i></b>	<b><i>37</i></b>
<b>3.1. Considérations épistémiques.....</b>	<b>37</b>
<b>3.2. Le choix de la posture sociologique et méthodologique de la recherche .....</b>	<b>38</b>
3.2.1. L'approche pragmatique .....	40
3.2.2. De l'échantillonnage et de la constitution de l'échantillon.....	42
3.2.3. Sur les dispositifs de production du matériel empirique.....	44
3.2.4. De la stratégie d'analyse des matériaux empiriques .....	45
3.2.5. La quête et la sélection des matériaux .....	46
3.2.6. Contexte du déroulement de l'analyse .....	47
<b>3.3. Considérations éthiques de la recherche.....</b>	<b>47</b>
<b><i>DEUXIÈME SECTION.....</i></b>	<b><i>49</i></b>
<b><i>CHAPITRE IV : 1986 - 1996 : L'ÉCRITURE D'UNE TRANCHE D'HISTOIRE TRAGIQUE DE LA SOCIÉTÉ HAITIENNE.....</i></b>	<b><i>50</i></b>
<b>4.1. Esquisse présentative du duvaliérisme et du contexte de départ en exil de Jean-Claude Duvalier .....</b>	<b>50</b>
<b>4.2. L'identification des personnages.....</b>	<b>59</b>
4.2.1. Les victimes .....	60
4.2.2. Les bourreaux.....	65

<b>4.3. Polarisation de la société haïtienne.....</b>	<b>69</b>
4.3.1. Tension entre bourreaux et victimes .....	70
<b>4.4. Les tentatives de réparations .....</b>	<b>76</b>
4.4.1. Les procès pour mémoire.....	76
4.4.2. Les sanctions juridiques.....	79
4.4.3. Les sanctions financières .....	80
<b><i>CHAPITRE V : LES ÉPREUVES DE LA PUBLICISATION DE L'EXPÉRIENCE POLITIQUE DE LA DICTATURE DES DUVALIER DE 2004 À 2014.....</i></b>	<b><i>84</i></b>
<b>5.1. Portrait du contexte socio-politique de 2001 à 2004 .....</b>	<b>84</b>
<b>5.2. De la constitution d'une arène publique.....</b>	<b>86</b>
5.2.1. La création d'un « nous » solidaire et responsable.....	88
5.2.2. La mise en récit des peines et des souffrances.....	92
5.2.3. De la re-construction et de la ré-identification d'un/des responsable(s).....	96
5.2.4. Le procès de Jean-Claude Duvalier ou l'impossible réparation ?.....	102
<b><i>TROISIÈME SECTION.....</i></b>	<b><i>106</i></b>
<b><i>CHAPITRE VI : ESQUISSE D'UNE SOCIOLOGIE DE LA MÉMOIRE DU RÉGIME DES DUVALIER.....</i></b>	<b><i>107</i></b>
<b>6.1. Figures du souvenir et conflits de significations.....</b>	<b>107</b>
<b>6.2. Genre et violence politique dans les sociétés contemporaines.....</b>	<b>110</b>
6.2.1. Les fillettes-lalo et la dictature des Duvalier en Haïti.....	111
<b>6.3. Le portrait de Rosalie Bosquet dit Madame Max Adolphe .....</b>	<b>112</b>
<b>6.4. La représentation de Rosalie Bosquet dans le rôle d'un alligator dans le roman de Marie-Célie Agnant.....</b>	<b>115</b>
6.4.1. Les actants.....	116
6.4.2. La rencontre douloureuse de la victime avec son bourreau .....	116
6.4.3. La rencontre de deux victimes : Guibert et Rosa.....	118
6.4.4. La re-construction des souvenirs douloureux de Laura .....	120

6.4.5. La création d'histoire et de personnages.....	121
6.4.6. Le dénouement : entre désir de vengeance et quête de justice ?.....	123
<b>6.5. La représentation de Mme Max Adolphe comme une bienfaitrice dans les ouvrages de Rony Gilot.....</b>	<b>124</b>
<b>6.6. Dispositifs mémoriels et conflits .....</b>	<b>125</b>
<b><i>CHAPITRE VII : LE DUVALIÉRISME DE PAPA DOC .....</i></b>	<b><i>129</i></b>
<b>7.1. Des activités commémoratives .....</b>	<b>129</b>
<b>7.2. Les représentations sociales différenciées autour de Papa Doc .....</b>	<b>135</b>
7.2.1. De la réhabilitation de Papa Doc par ses défenseurs .....	135
7.2.2. Papa Doc et ses passions tristes .....	138
7.2.3. Son rapport à la foule.....	139
7.2.4. Sa politique étrangère dans le contexte international de la guerre froide .....	141
<b>7.3. Disputes autour de Papa Doc .....</b>	<b>143</b>
<b><i>CHAPITRE VIII : JEAN-CLAUDE DUVALIER OU BABY DOC.....</i></b>	<b><i>147</i></b>
<b>8.1. Les crispations de la société haïtienne.....</b>	<b>147</b>
<b>8.2. Des tentatives de réhabilitation de Baby Doc .....</b>	<b>151</b>
<b>8.3. Polarisation de la société haïtienne.....</b>	<b>155</b>
<b>8.4. Les significations du Jean-Claudisme dans la société haïtienne.....</b>	<b>158</b>
8.4.1. Un mysticisme et une idéologie du paraître.....	158
8.4.2. De la promotion du développement économique à l'illusion économique?.....	159
8.4.3. L'impact culturel du Jean-Claudisme dans le temps post-dictature.....	162
<b>8.5. Du montage juridique à l'impossible réparation ? .....</b>	<b>165</b>
<b><i>ÉPILOGUE .....</i></b>	<b><i>172</i></b>
<b><i>BIBLIOGRAPHIE.....</i></b>	<b><i>179</i></b>

## LIMINAIRE

Durant la première et la deuxième moitié du XXe siècle, de nombreux pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont connu des régimes dictatoriaux, militaires ou civils. Le Paraguay d'Alfredo Stroessner, le Chili d'Augusto Pinochet, la République dominicaine de Rafael Leónidas y Molina dit Trujillo, Haïti des Duvalier père et fils sont, entre autres, quelques exemples. Ces dictateurs ont maintenu leur régime pendant une période assez longue. Si les régimes dictatoriaux constituaient la règle dans cette région durant les années 1950 à 1970, nous avons assisté à une situation inverse à la fin des années 1980 et 1990. La demande de démocratie était devenue de plus en plus pressante<sup>1</sup>. Les mouvements de lutte enclenchés par des forces sociales telles que l'Église catholique, les couches urbaines défavorisées et les partis politiques ont précipité la chute de ces régimes, mais aussi et surtout ont permis à ces pays d'entrer dans l'expérience démocratique.

Des personnalités et chercheurs comme Raul Alfonsín, Daniel Van Eeuwen, Michael Löwy, etc., ont tenté de comprendre le déclin des dictatures en Amérique latine et dans la Caraïbe en recourant à des disciplines comme la science politique, la sociologie et l'histoire. Avant tout, il faut souligner que cette « nouvelle » ère de transition vers la démocratie<sup>2</sup> n'allait pas de soi. Autrement dit, il ne suffisait pas uniquement de chasser les dictateurs au pouvoir ou d'adopter une nouvelle constitution dite « démocratique ». Divers défis et obstacles, comme celui de la mémoire, devaient être surmontés pour assurer cette « transition ». Il existe d'ailleurs une littérature

---

<sup>1</sup>. Van Eeuwen, D, Transitions et consolidations démocratiques en Amérique Latine et dans les Caraïbes, in *Les transitions démocratiques*, Hurbon, L(dir), Paris, Syros, 1996, p.23.

<sup>2</sup>. Ménil, A., Transition démocratique : un concept problématique, in *Les transitions démocratiques*, Hurbon, L(dir), Paris, Syros, 1996, pp.430 - 454. Selon Ménil, ce concept est ambigu. On l'applique fort souvent à des situations contradictoires. S'il semble aller de soi que cette expression participe d'une récusation à des politiques autoritaires et totalitaires; pourtant, elle n'est déterminée qu'au regard d'une pré-compréhension sur la démocratie. Celle-ci se rattache aux " grandes démocraties" libérales occidentales. S'inscrivant en faux contre cette conception, il soutient l'idée selon laquelle démocratiser ne pourrait en aucun cas se réduire à de simples jeux politiques et des règles qui s'adaptent à des lois du marché. Démocratiser doit signifier un processus par lequel la société veut redistribuer les termes de l'échange. Voir aussi, Rancière, J., La déviation démocratique, in *Les transitions démocratiques*, Hurbon, L(dir), Paris, Syros, 1996, pp.455- 462. Prenant comme cas d'étude l'ancien bloc soviétique, il montre que ce qui s'est succédé généralement aux dictatures défaites, ce n'était pas la démocratie formelle. C'était plutôt l'effacement des mouvements démocratiques ayant comme corollaire la mise en place des gouvernements ploutocratiques et le déchainement de guerres ethniques.

abondante sur le processus de construction et de consolidation de la démocratie dans les pays latino-américains et Caribéens<sup>3</sup>.

Haïti n'est pas exempte de cette considération. En effet, après la chute de la dictature des Duvalier, le 7 février 1986, des défis et des obstacles tels que la construction et la consolidation de la démocratie, mais aussi le deuil de l'expérience politique précédente, ont occupé l'espace public politique et devaient être surmontés. Comment les acteurs et les organisations de la société civile représentent, comprennent, interprètent et mettent en récit cette expérience politique dans le temps post-dictature ? Telle est la question de départ qui nous a permis d'analyser les travaux de différents auteurs haïtiens et autrices haïtiennes. Dans cette recension, nous avons mis en lumière les faiblesses et les limites des différentes approches ayant abordé la question de la mémoire de la dictature des Duvalier. Au fil de notre analyse, nous avons proposé d'aborder la question sous un autre angle de recherche.

Pour y parvenir, nous avons effectué une série de déplacements théoriques et analytiques. En premier lieu, nous avons opéré une césure historique dans la configuration mémorielle de la période post-dictature en deux moments distincts. Le premier s'étend de 1986 à 1996 et le second de 2004 à 2014. En second lieu, nous avons emprunté la notion de mémoire culturelle à Jan Assmann. Dans cette optique, nous avons choisi la grille théorique et analytique de la construction sociale du trauma de Jeffrey C. Alexander. Cette grille permet de mettre en lumière :

1) les représentations et recouvrements différenciés des acteurs et des organisations de la société civile impliqués dans cette mise en récit ;

---

<sup>3</sup>. Sur ce point : l'article de Daniel Van Eeuwen donne une vue générale, d'une part, concernant les avancées dans la transparence et l'organisation des élections dans certains pays latino-américains; d'autre part, des défis comme la définition d'un nouveau type de rapport entre l'État, la société politique et la société civile que ces pays devaient relever afin de consolider la démocratie. Pour le cas spécifique de l'Argentine : Alfonsin, R, Transition démocratique en Argentine in *Les transitions démocratiques*, Hurbon, L(dir), Paris, Syros, 1996, pp.20-22. Selon lui, le pluralisme, l'éthique de solidarité et la participation sont des valeurs importantes pour la construction du sujet et de la société démocratiques en Argentine. Pour celui du Brésil : Löwy, M, l'Église catholique et la transition vers la démocratie au Brésil, in *Les transitions démocratiques*, Hurbon, L(dir), Paris, Syros, 1996, pp.67-76. D'une part, l'Église catholique a soutenu le coup d'état contre le président constitutionnel João Goulart dans le but de freiner l'arrivée imminente du communisme en 1964. D'autre part, après les répressions, les violations et les crimes commis par ce régime, elle était devenue l'une des forces et des moteurs dans la re-démocratisation du Brésil. Ce changement s'est rendu possible grâce à la montée de deux phénomènes nouveaux constatés dans l'Église durant les années 70 : **la Théologie de la libération et les Communautés Ecclésiales de Bases (CEB)**. Ces deux phénomènes, mélangés avec des conditions sociales et politiques, ont galvanisé des couches sociales diverses de lutter contre la dictature, et donc, pour la promotion, la défense des droits de l'homme et de la démocratie au Brésil.

2) les cadrages symboliques, la construction des histoires et des personnages autour de ladite question ;

3) les responsabilités sociales et morales des acteurs et des organisations engagés dans ce processus pour influencer la sphère politique étatique et obtenir des réparations légales et institutionnelles en mémoire des victimes et des disparu.es. Dans le même esprit, le choix de la méthodologie qualitative de recherche a été envisagé sous le prisme de l'approche pragmatique afin de mieux saisir et analyser les matériaux empiriques.

Enfin, ce travail de recherche se compose de huit chapitres répartis en trois sections. La première section comporte trois chapitres. Elle comprend un premier chapitre qui exposera la construction de notre problème de recherche, nos objectifs et notre justification ; un deuxième qui éclaircira notre grille théorique et conceptuelle, et un dernier qui présentera les dispositifs méthodologiques adoptés pour la production et l'analyse des données empiriques colligés. La deuxième section contient deux chapitres dans lesquels nous analyserons la première et la deuxième période de notre découpage socio-historique. La dernière section contient trois chapitres dans lesquels nous examinerons trois figures du souvenir de la dictature des Duvalier : le premier analysera une figure féminine, Rosalie Bosquet dite Madame Max Adolphe ; les deux derniers se focaliseront sur les deux dictateurs, François Duvalier dit Papa Doc et Jean-Claude Duvalier dit Baby Doc. Telle est, en somme, la structure de cette thèse de maîtrise.

## **PREMIÈRE SECTION**

# CHAPITRE I : DE LA DICTATURE DES DUVALIER À LA DÉMOCRATIE EN HAÏTI : LES DÉFIS DE RE-CRÉER LE LIEN SOCIAL DANS LE TEMPS D'APRÈS

*Dans un sens immédiat aussi bien que symbolique, et corporel aussi bien que spirituel, nous sommes à chaque instant ceux qui séparent le relié ou qui relie le séparé<sup>4</sup>.*

Dans le cadre de ce chapitre qui constitue la problématique de notre travail, nous présentons d'abord le contexte et les défis de la sortie de la dictature des Duvalier en Haïti. À partir de notre question de départ, nous analysons ensuite les récits discursifs sur les enjeux de mémoire de la dictature des Duvalier. Après avoir souligné les limites et les faiblesses des approches théoriques, nous exposons notre propre perspective de recherche. Enfin, nous effectuons une brève reconstruction des narratifs sur ladite question. Celle-ci nous permet de formuler notre question de recherche ainsi que nos objectifs. Nous terminons ce chapitre par la justification de notre travail de recherche.

## 1.1. De la dictature des Duvalier en Haïti

De 1957 à 1986, Haïti a vécu sous le joug d'une dictature féroce. Cette expérience politique des Duvalier père et fils a duré environ vingt-neuf ans. De nombreux auteurs haïtiens et autrices haïtiennes analysent les conditions historiques, politiques, sociales et économiques qui ont donné lieu à ce régime aux fins de montrer sa spécificité dans l'économie globale de l'histoire politique haïtienne. Comme c'est souvent le cas des régimes dictatoriaux, celui-ci avait pour objectif d'anéantir toutes les structures et forces sociales de la société haïtienne : les systèmes religieux, comme le vaudou et l'Église catholique ; les partis politiques, les organisations syndicales, la paysannerie et l'université<sup>5</sup>. Malgré cette velléité, des hommes et des femmes de toutes les couches sociales se sont soulevés pour s'opposer aux violations et aux abus perpétrés par les tenants de ce

---

<sup>4</sup>. Simmel, G., Pont et porte in *La tragédie de la culture et autres essais*, Paris, Éd. Rivages, Traduction de l'allemand par Sabine Cornille et Philippe Ivernel, 1988, p.160.

<sup>5</sup>. Pierre-Charles, G., *Radiographie d'une dictature : Haïti et Duvalier*, Port-au-Prince, Ed. UEH, 2013. Le chapitre IV intitulé : **le duvaliérisme et les autres forces sociales**, dresse le bilan des différentes forces sociales telles que la bourgeoisie, l'armée, le Clergé catholique, les syndicats, les étudiants et le Parti unifiés des communistes haïtiens (PUCH) qui s'étaient opposées à ce régime durant la période allant de 1959 à la fin des années 1960, pp.135-153. Pour le cas spécifique d'opposition du régime à l'Église catholique, voir : Weibert, A-V., « *De l'affrontement à la réconciliation, François Duvalier et l'église catholique (1957-1971)* », Histoire, monde et cultures religieuses, n° 29, 2014, p.61-82.

régime. En effet, à partir des années 1980, une nouvelle ère a redéfini les contours de notre paysage sociopolitique. La visite du pape Jean-Paul II en Haïti, le 9 mars 1983, et ses propos « *Il faut que quelque chose change* » ont galvanisé les forces sociales susmentionnées de la société haïtienne dans la lutte contre la dictature, et donc, pour le respect des droits fondamentaux de la personne humaine<sup>6</sup>. Les mouvements dans des régions comme l'Artibonite, le Nord et Port-au-Prince s'intensifièrent. Le 7 février 1986, Jean-Claude Duvalier fut contraint de quitter le pouvoir et de partir en exil en France. Depuis, une « nouvelle » ère est ouverte dans le pays. Elle est marquée par la rupture de la société avec la dictature et son entrée dans l'expérimentation de la démocratie. Après ce départ, la joie et la fureur populaires s'exprimèrent à travers une opération appelée « *déchouquage* ». Cette opération visait à éliminer tous les signes et symboles, réels ou imaginaires, qui rappelaient ce régime<sup>7</sup>. Pour être plus clair, ce départ a ouvert la voie à « la transition du pays vers la démocratie<sup>8</sup> ».

L'adoption d'une nouvelle constitution par référendum le 29 mars 1987 jette les bases de la société démocratique et laïque à venir. Certains dispositifs constitutionnels définissent la nature de la société, de l'État et de la nation. Toutefois, ils ne sauraient à eux seuls créer ou sédimenter un complexe de lien social dans le processus de construction de la société démocratique, ni enterrer l'expérience politique de la dictature. Ce passage et/ou ce changement doit être analysé à

---

<sup>6</sup>. Hurbon, L., *Religions et lien social, l'Église et l'État moderne en Haïti*, Paris, Cerf, 2004, p.231. Voir aussi : Dominique, M, Rôle de la théologie de la libération dans la transition démocratique en Haïti, in *Les transitions démocratiques*, Hurbon, L(dir), Paris, Syros, 1996, pp.77- 88. Pour l'auteur, dans la lutte du peuple haïtien contre la dictature, ce qui vient d'abord, c'est le mouvement de libération mené par les organisations populaires et révolutionnaires. Puis, la théologie de la libération vient accompagner ces luttes.

<sup>7</sup>. Hurbon, L., *Comprendre Haïti, essai sur l'État, la nation et la culture*, Paris/Port-au-Prince, Karthala/Deschamps, 1987, p.11.

<sup>8</sup>. Midy, F., La transition vers la démocratie : lever les obstacles ou poser les fondements ? » in *Les transitions démocratiques*, Hurbon, L (dir.) Paris, Syros, 1996, pp.221-246. Selon lui, l'analyse de la transition du pays vers la démocratie doit être observée par rapport à la distance qui éloigne le pays du régime autoritaire contesté mais aussi à celle qui le sépare de l'horizon démocratique ciblé. En outre, souligne Midy, il faut que les acteurs politiques prennent en compte les revendications fondamentales du mouvement social haïtien pour le changement et la démocratie qui a lutté contre la dictature et a permis au pays d'entrée dans une nouvelle ère. Ce mouvement est échafaudé autour de quatre grands axes : 1- fin de leta kraze zo (fin de l'État oppresseur); 2- fin de la sosyete bourik travay chwal galonnen (fin de la société d'exploitation d'une minorité sur une majorité); 3- fin de la culture officielle d'exclusion en disant tout moun se moun (tout homme/toute femme est égal-e); 4- peyi a pa vou vann (récupération de la souveraineté du pays). Voir aussi, Trouillot, M-R, Démocratie et société civile, dans *les transitions démocratiques*, Hurbon, L (dir.), Paris, Syros, 1996, pp.272- 280. Pour lui, il y a un lien étroit entre transition démocratique et la constitution d'une société civile bien organisée. L'instrument à partir duquel on peut mesurer la transition du pays vers la démocratie devrait se situer dans un ajustement des rapports entre l'État et la société civile, particulièrement par une reconnaissance que la société civile est d'abord paysanne.

travers ce qu'on pourrait appeler des *rites de passage*<sup>9</sup>. Ceux-ci permettent de relever au moins trois défis majeurs dans le temps post-dictatorial. D'abord, il s'agit d'établir des frontières, des marges matérielles et symboliques dans les perceptions, les actions et les représentations des individus et des groupes sociaux entre la société dictatoriale et la construction de la société démocratique. Ensuite, de créer des cadres permettant aux acteurs, aux groupes sociaux, aux partis politiques et aux organisations de la société d'élaborer des récits autour de cette expérience politique. Enfin, d'identifier la source de cette violence politique. Dit autrement, il s'agit d'assumer leur responsabilité sociale et morale à l'égard de cet événement, mais aussi et surtout de créer un « nous » solidaire en nommant, pointant du doigt les bourreaux. Dans le cas contraire, le spectre de ce passé pourrait resurgir sous diverses formes dans la société. Ce qui empêcherait toute possibilité de réparation institutionnelle et légale en mémoire des victimes et des disparus<sup>10</sup>.

À partir de ce constat, nous nous posons la question de départ suivante : comment la société haïtienne, les acteurs politiques, les partis politiques, les associations et les organisations comprennent-ils et interprètent-ils cette expérience politique dans le contexte post-dictature ? Jettent-ils cette période aux oubliettes au nom d'une politique de réconciliation et d'unité nationale, dans le but de « mieux » construire le vivre-ensemble de la société démocratique ? Ou font-ils le deuil autrement, c'est-à-dire en effectuant un travail de mémoire ? Si oui, comment racontent-ils cette histoire, comment l'écrivent-ils pour ceux et celles qui l'ont vécue, mais aussi et surtout pour les générations futures ? Ces interrogations ouvrent, non sans peine, à d'autres préoccupations sous-jacentes : identifier la source de cette expérience politique; élaborer un ensemble de liens sociaux entre les acteurs et les catégories sociales de la société pour en faire le récit; poser des actions politiques concrètes telles que le renforcement et l'autonomie du pouvoir judiciaire, la justice et la réparation en mémoire des disparus et des victimes, la condamnation des bourreaux.

## **1.2. La production des récits discursifs de cette expérience politique**

Dans leurs travaux, divers auteurs haïtiens et autrices haïtiennes tentent de comprendre et d'analyser la dictature des Duvalier. Certains se sont intéressés aux conditions sociales, politiques

---

<sup>9</sup>. Van Gennep, A., *Les rites de passage, Étude systématique des rites*, Paris, Mouton et Maison des sciences de l'Homme, 1969, p.14.

<sup>10</sup>. Alexander, J-C., « *Culture trauma, morality and solidarity: The social construction of 'Holocaust' and other mass murders* », Sage, Vol 132, 2016, p.4.

et économiques qui ont engendré ce régime afin de le situer dans la dynamique évolutive de notre histoire politique. Ces récits ne traitent pas spécifiquement la problématique de la mémoire de la dictature. Toutefois, il est impossible d'aborder un tel sujet sans les prendre en compte, car ils fournissent des éléments théoriques et analytiques essentiels pour comprendre cette expérience politique. D'autres recherches se sont intéressées aux enjeux de mémoire de ce régime dans la construction du lien social de la société « démocratique ». Penchons-nous à présent sur le détail de leurs propos.

### **1.2.1. Dictature et politique en Haïti : l'historicisation d'un vieux couple ?**

Dans son livre « *Radiographie d'une dictature : Haïti et Duvalier* », Gérard Pierre-Charles analyse en détail cette expérience politique. D'emblée, nous devons souligner que son analyse se concentre davantage sur le dictateur François Duvalier que sur son fils, Jean-Claude. En se basant sur la grille théorique du matérialisme dialectique et de la théorie de la dépendance, il met en lumière les racines historiques de ce régime ainsi que sa spécificité dans l'histoire politique de la société haïtienne.

Le mode de production de la vie matérielle domine le développement de la vie sociale, politique et intellectuelle d'une société. Partant de ce postulat du marxisme, l'auteur souligne que la dictature duvaliériste était apparue à un moment où la survie du régime économique-social et du système politique du pays était en jeu. Ceux-ci présentaient des caractéristiques féodales comme la grande propriété travaillée par des paysans assujettis et l'existence d'une masse de paysans sans terre<sup>11</sup>. Il reconnaît que François Duvalier était issu d'une longue lignée de dictateurs ayant dirigé le pays durant un siècle et demi. Toutefois, il soutient l'idée selon laquelle cette dictature était différente des autres. Elle se caractérisait par l'usage illimité de la violence comme instrument de domination politique et économique ainsi que par l'instauration de la terreur comme structure de pouvoir dont les tontons-macoutes constituaient le portrait type<sup>12</sup>. Ces caractéristiques la rendaient différentes non seulement des dictatures précédentes dans le pays, mais aussi de celles en Amérique latine et dans la Caraïbe durant cette période. Cette forme de gouvernement médiéval

---

<sup>11</sup>. Pierre-Charles, G., *Radiographie d'une dictature : Haïti et Duvalier*, Port-au-Prince, Ed. UEH, 2013, p.220.

<sup>12</sup>. *Ibid.*, pp.99-101.

était caractérisée aussi par la mégalomanie, le mysticisme, le machiavélisme, la terreur, la servilité et la corruption.

Lorsqu'il a écrit cet ouvrage à la fin des années 1960, il envisageait deux perspectives : la révolution ou la famine. Écartant la seconde, il souligne la nécessité historique d'une révolution. Par la lutte violente des masses contre la violence des oppresseurs, cette révolution devrait mettre en déroute ce régime. Elle devrait également imposer la convergence de toutes les tendances politiques de l'époque dans un front antidictatorial contre l'oppression et la misère afin d'établir un gouvernement démocratique et national<sup>13</sup>.

En posant cette question « *Comment la société haïtienne a pu enfanter le duvaliérisme* », Michel Rolph Trouillot étudie l'histoire de la formation sociale haïtienne afin de mieux comprendre les origines de ce régime. Il inscrit son analyse dans une triple dimension. D'abord, dans la dialectique de la continuité et de la rupture. Ensuite, dans la grille théorique du philosophe italien Antonio Gramsci concernant l'élargissement de l'État. Enfin, dans celle de Nicos Poulantzas sur l'autonomie relative de l'État. S'inscrivant en faux contre toute approche de l'État-père en Haïti qui le considère comme une variable indépendante, Trouillot avance deux arguments majeurs. Premièrement, l'État duvaliérien est né de la dislocation de la société politique et de la société civile qui existaient dans le pays avant l'arrivée des Duvalier. Deuxièmement, Duvalier n'a pas inventé la dictature, car l'histoire politique du pays était émaillée de la présence de dictateurs. Toutefois, la différence apportée par Duvalier réside dans le fait qu'il a transformé une structure dictatoriale autoritaire en une structure totalitaire<sup>14</sup>.

Tout au long de son ouvrage, il retrace les limites et les contradictions liées à l'histoire de la genèse de l'État et de la nation en Haïti. D'abord, il évoque les limites et les contradictions de l'État haïtien qui est caractérisé par une posture nationaliste dépendante. Puis, les limites et les contradictions liées à la structure économique de la société avec une majorité travailleuse - la paysannerie - et une minorité non productrice qui jouissait de toutes les richesses produites par cette dernière sans les réinvestir dans la construction d'infrastructures de base telles que des écoles, des routes, des hôpitaux, etc. Dans sa formation, l'État haïtien est construit dans des limites internes et externes. Cependant, ajoute-t-il, les dirigeants avaient le choix. Ils ont choisi contre la

---

<sup>13</sup>. *Op. cit.*, p.342.

<sup>14</sup>. Trouillot, M-R., *Les racines historiques de l'État Duvaliérien*, Port-au-Prince, Deschamps, 1986, p.35.

nation. D'où sa thèse de l'État contre la Nation, laquelle est identifiée majoritairement à la paysannerie<sup>15</sup>.

Dans sa conclusion, il souligne trois éléments majeurs. D'abord, il soutient l'idée selon laquelle l'État haïtien avait toujours été autoritaire et violent. Toutefois, la violence duvaliériste se caractérisait par une infraction systématique aux codes d'application de la violence habituelle comme l'évitement des innocents, des femmes et des enfants<sup>16</sup>. Ensuite, « *L'achèvement de ces valeurs par l'État duvaliérien, dans une suite d'équations où le deuxième terme englobait le premier : Nation = État ; État = Exécutif ; Exécutif = Chef* <sup>17</sup>. Enfin, la société haïtienne portait déjà en elle les germes de la crise des structures durant tout le XIXe siècle, crise qui s'est accélérée durant l'occupation américaine pour finalement perdurer jusqu'à la période d'après l'occupation. Les deux Duvalier n'ont donc fait que formaliser cette crise des structures en lui donnant une réponse précise : **la solution totalitaire**<sup>18</sup>. Ainsi, il souligne :

*« Les continuités et les changements d'un type d'État avec ou sans Duvalier résultent de l'importance que la société d'après va donner à deux pôles : 1- la propagation d'un discours nationaliste-noiriste qui contribuait à présenter les polarisations de la Nation sous un jour favorable à ce type de régime ; 2- l'alliance stratégique des dirigeants au pouvoir avec la bourgeoisie locale et l'impérialisme américain<sup>19</sup>. »*

Les analyses de ces deux auteurs ont au moins trois points communs. Tout d'abord, Duvalier descend d'une longue lignée de dictateurs. En second lieu, la différence de ce régime par rapport aux autres - bien que sous des angles différents - réside dans sa tentation « totalitaire ». Enfin, ce régime apparaît à un moment où le mode de structuration économique-social et politique du pays était en jeu. En effet, Pierre-Charles et Trouillot proposent des outils analytiques importants pour comprendre les conditions historiques, sociales, politiques et économiques ayant donné lieu à ce régime ainsi que sa signification dans l'histoire politique du pays. Toutefois, leur cadre analytique et théorique se révèle insuffisant pour comprendre les enjeux et les défis de la mise en récit de cette expérience politique. Comme phénomène socio-historique, ce régime marque et laisse des traces dans la conscience sociale des acteurs, des groupes sociaux et des organisations de la société

---

<sup>15</sup>. *Op. cit.*, p.65.

<sup>16</sup>. *Ibid.*, pp.176-178.

<sup>17</sup>. *Ibid.*, p.182.

<sup>18</sup>. *Ibid.*, p.203.

<sup>19</sup>. *Ibid.*, pp.206-207.

haïtienne, tant au niveau des structures matérielles qu'à celui des cadres de sens et/ou culturels. Ces derniers, loin d'être enterrés après la fin de ce régime, servent de caisse de résonance et de banque de colère pour les acteurs, les groupes sociaux et les organisations de la société haïtienne post-dictatoriale. En d'autres termes, ce régime continue de déchirer et de disloquer le lien social au sein de l'institution imaginaire de la société démocratique. Pierre-Charles n'a pas pris en compte ce phénomène, car son analyse se limitait à la dictature de François Duvalier. Le second analyse la dictature à travers les changements qu'elle a apportés aux structures matérielles de la société. Leur mutisme sur cette question tout aussi importante laisse un creux, d'une part, dans la compréhension du foisonnement des récits discursifs autour de cette expérience politique, d'autre part, dans la re-construction du lien social après la dictature.

### **1.2.2. La construction d'une mémoire collective de la dictature des Duvalier : un défi pour la société démocratique**

Lors d'un colloque intitulé « *Haïti : de la dictature à la démocratie ?* », plusieurs auteurs haïtiens et autrices haïtiennes ont partagé leur vision sur la problématique de la mémoire de la dictature des Duvalier. Constatant les difficultés liées à la construction d'un nouveau récit collectif sur la dictature des Duvalier dans le contexte de la transition du pays vers la démocratie, Frédéric Gérald Chéry soutient l'idée selon laquelle le duvaliérisme ne se résumait pas à l'usage effréné de la force brute. Il était également une conception de la vie politique, sociale, économique et culturelle. Cette conception a fait du citoyen un être passif en dehors de la vie politique, sociale et économique de la société. Selon Chéry, les acteurs de la société démocratique ont tendance à recourir à cette conception. En d'autres termes, à considérer les individus non pas comme des citoyens qui devraient participer à la vie sociale de leur société mais comme des sujets. Or, cet aspect est important pour la construction de la démocratie. Leur participation permettrait de créer un présent différent de leur passé. De là gît la difficulté de sortir de ce passé, et donc, de créer une mémoire collective de la dictature. Car, notre présent est émaillé des références du passé<sup>20</sup>.

En se demandant « *Comment la société commémore les dates macabres, rend hommage aux victimes et sacralise les lieux de mémoire* », Jerry Michel examine les représentations et les significations attribuées aux dispositifs de mise en sens de la mémoire de la dictature. Il souligne

---

<sup>20</sup>. Chéry, F-G., Les enjeux de mémoire de la dictature et le cheminement démocratique en Haïti in *Haïti : de la dictature à la démocratie?* Cénatus, B et al (dir), Montréal, Mémoire d'encrier, 2016, pp.348-359.

un ensemble d'initiatives prises par des organisations de la société civile pour construire et transmettre la mémoire collective de la dictature des Duvalier. Selon lui, ces initiatives sont insuffisantes. Certains espaces de médiation culturelle et de transmission ont également posé des problèmes à cause des représentations contrastées de la dictature. Il constate aussi un désintérêt pour l'enseignement de l'histoire de la dictature dans les programmes scolaires destinés aux élèves du secondaire. Il relate même l'existence d'un déni et d'un évitement de la part de la société civile et de l'État concernant la mémoire de la dictature. Ce qui représente une fois de plus un autre coup porté à la mémoire des victimes et des disparus. Dans sa conclusion, il propose des pistes de solutions concernant des *lieux* de mémoire potentiels auxquels les autorités ou certains acteurs particuliers de la société pourraient instaurer afin d'arriver à la construction d'une mémoire collective de la dictature<sup>21</sup>.

En effet, Chéry et Michel sont du même en soulignant qu'il est nécessaire de construire un récit collectif vécu par tous les citoyens et citoyennes autour de cette expérience politique. Selon le premier, ce récit permettra de créer un présent - en filigrane un avenir - meilleur que notre passé. Pour le second, cela permettra aux encadreurs et aux porteurs de mémoire de la transmettre et de l'ancrer dans des lieux matériels et symboliques de la société. Leurs analyses et réflexions sont importantes pour notre sujet d'étude. Toutefois, elles présentent certaines limites. D'abord, ils conçoivent le processus de construction de ce récit collectif comme une transsubstantiation et/ou une incarnation de la conscience collective des individus vivant dans la société. Cette conception se rattache à celle de Maurice Halbwachs<sup>22</sup> qui présuppose qu'une société serait un tout homogène et monolithique. Or, une société est composée d'une pluralité d'acteurs évoluant dans plusieurs mondes sociaux avec des trajectoires sociohistoriques différentes. Ils ne sauraient donc avoir une même représentation de la dictature, et donc, par ricochet, un même récit collectif. Sur ce point, la critique de Roger Bastide à l'encontre de la conception de la mémoire collective d'Halbwachs est pertinente lorsqu'il écrit :

*« Ce n'est pas le groupe en tant que groupe qui explique la mémoire collective; plus exactement, c'est la structure du groupe qui fournit les cadres de la mémoire collective, définie non plus dans une conscience collective, mais comme un système d'interrelations des mémoires individuelles. Si autrui est nécessaire pour*

---

<sup>21</sup>. Michel, J., La mémoire collective de la dictature duvaliériste : entre silencement et refoulement in *Haiti : de la dictature à la démocratie?* Cénatus, B et al (dir), Montréal, Mémoire d'encrier, 2016, pp.208-227.

<sup>22</sup>. Halbwachs, M., *La mémoire collective*, Québec, Classiques des sciences sociales, 2001, p.24.

*se rappeler, ce n'est pourtant pas parce que, « moi » et « autrui », nous plongeons dans une même pensée sociale, c'est parce que nos souvenirs personnels sont articulés avec les souvenirs des autres personnes dans un jeu bien réglé d'images réciproques et complémentaires*<sup>23</sup>. »

De plus, leur approche fait fi de l'importance sociologique du conflit<sup>24</sup> dans la production de récits chez des acteurs, des groupes sociaux et des organisations autour de cette expérience politique. Cette exclusion a comme caution une vision fixiste, routinière et commémorative de la mémoire de ce régime.

### **1.2.3. Mémoires, conflits et politiques dans la société haïtienne post-dictatoriale**

Articulant les questions mémorielles au regard du contexte juridico-philosophique qui pose les droits individuels comme constitutifs de l'humanité, le philosophe Edelyn Dorismond tente de comprendre la situation des mémoires souffrantes. Selon lui, ces dernières ne se tournent vers le passé que pour l'interroger et dénoncer les injustices sociales. Elles peuvent être celles des pays anciennement colonisés par rapport à leur métropole ou de certaines catégories sociales par rapport au récit national « officiel ». Le récit de cette mémoire trouve son sens, sa signification, ses privilèges et son prestige par rapport à la mémoire officielle. En inscrivant l'État dans cette « guerre des mémoires », le philosophe pose un double problème. D'une part, la relation entre la mémoire officielle et celle des minorités. D'autre part, les relations interminoritaires des mémoires qui cherchent à marginaliser d'autres mémoires afin de parvenir à un meilleur positionnement dans le « récit de la mémoire officielle ». Dans sa conclusion, il s'interroge sur la mémoire de la dictature en montrant que ce travail occulterait d'autres mémoires, et que celle-ci ne devrait pas jouer le rôle

---

<sup>23</sup>. Bastide, R., *Mémoire collective et sociologie du bricolage*, L'année sociologique, vol 21, 1970, p.94.

<sup>24</sup>. Marx, K., Engels., F., *Le manifeste du parti communiste*, Québec, Classiques des sciences sociales, 2002, p.6. « L'histoire de toutes sociétés jusqu'à nos jours est l'histoire de la lutte des classes. Bien cette conception ait été vivement critiquée; beaucoup d'auteurs sont d'avis de l'importance sociologique du conflit dans la dynamique évolutive des sociétés humaines. Voir aussi, Simmel, G., *Le conflit*, Paris, Circé, 1995. Dans cet ouvrage, l'auteur montre comment le conflit est consubstantiel aux sociétés humaines et joue un rôle polyvalent. Il apporte trois éléments analytiques importants. D'abord, l'existence dans les communautés dites primitives du conflit. Point de vue que le marxisme n'a pas pris en compte, car, il a souvent décrit ces communautés comme un espace homogène où les gens vivaient paisiblement. Ensuite, les conflits entre individus, groupes sociaux, partis politiques peuvent sortir d'un simple différend. Par exemple, sur le choix d'une couleur, d'un emblème ou autres. Enfin, les différentes formes de résolution de conflit : la défaite ou la disparition de l'un des adversaires, le renoncement moral et, enfin le compromis.

d'une commémoration. Elle devrait être un prétexte pour ouvrir l'espace public politique aux autres voix qu'elle risquerait de faire taire par peur d'une pluralité dynamique et conflictuelle<sup>25</sup>.

En s'appuyant sur l'approche foucauldienne du pouvoir et des formes discursives, Jean Waddimir Gustinvil essaie de comprendre comment s'articule la complicité des mémoires dans le temps post-dictature. La dictature laisse des traces dans les pratiques des régimes post-1986 à travers un ensemble de réflexes. En effet, il met au jour trois éléments majeurs. D'abord, les pratiques de gouvernance dans le temps d'après sont induites par celles de la dictature. Selon lui, l'incapacité des régimes post-dictatoriaux à établir un nouveau dispositif discursif capable de réhabiliter un rapport conflictuel entre bourreaux et victimes entraîne une double crise dans la société : **une crise du temps et une crise du jugement**<sup>26</sup>. Ensuite, l'absence de récit politique élaboré, le silence des victimes et l'absence de lieu mémoriel durant la période post-dictature ne permettent pas de rétablir les liens politiques brisés par la dictature. Ce qui engendre la persistance de l'imaginaire dictatorial. Cette situation se traduit dans la politique mémorielle par une complicité des mémoires plutôt qu'un conflit<sup>27</sup>. Enfin, le rôle que les récits pourraient jouer dans la reconstruction des liens politiques brisés par la dictature. Ces récits pourraient prendre diverses formes : un discours de pardon, une amnistie ou un discours historique de vérité. Néanmoins, précise-t-il, cela devrait se faire à travers un double mouvement : d'une part, par l'instauration d'une scène d'apparition (victime et bourreau), et d'autre part, par l'institution d'une scène de désignation (victime ou bourreau). Ce récit officiel ou national pourrait enfin retisser les liens politiques disjoints par la dictature mais aussi structurer la division des deux mémoires comme l'un des principes de fonctionnement de l'espace politique<sup>28</sup>.

En résumé, Dorismond et Gustinvil mettent en lumière deux éléments majeurs dans leur analyse. Premièrement, la mémoire ne doit pas être unique, mais plurielle dans la structuration de l'espace public politique. Deuxièmement, l'importance du conflit dans la production de récits sur la dictature et comme prétexte pour ouvrir l'espace public. Par ailleurs, Gustinvil souligne qu'après

---

<sup>25</sup>. Dorismond, E., Minorités, mémoires et souffrance : l'universalisme face à la politique des mémoires in *Haïti : de la dictature à la démocratie?* Cénatus, B et al (dir), Montréal, Mémoire d'encrier, 2016, pp.159-173.

<sup>26</sup>. Gustinvil, J.W., Espace de pouvoir, espace discursif et complicité des mémoires dans le temps d'après les dictatures des Duvalier in *Haïti : de la dictature à la démocratie?* Cénatus, B et al (dir), Montréal, Mémoire d'encrier, 2016, p.364.

<sup>27</sup>. *Ibid.*, p.366.

<sup>28</sup>. *Ibid.*, p.377.

la dictature, on ne saurait parler d'un conflit des mémoires mais plutôt de complicité. De là découle sa préconisation de faire advenir une scène d'apparition et de désignation qui serait à même d'établir une distinction entre bourreau et victime mais aussi de restaurer les liens social et politique brisés par la dictature. Le conflit joue en effet un rôle important dans sa démarche analytique et théorique. Cependant, tout porte à croire qu'il ne l'envisage que comme une étape transitoire, au terme de laquelle la société démocratique pourrait enfin s'épanouir, après la désignation et l'identification des bourreaux et des victimes. Grâce à cette action, c'est-à-dire l'instauration d'une justice restauratrice/réparatrice, la mémoire de la dictature serait enfin neutralisée, réduite à la marge ou reléguée aux oubliettes de la société démocratique. Bien qu'un récit puisse, à certains moments, écarter ou réduire à la marge d'autres récits, cela ne saurait empêcher sa réapparition dans certaines conjonctures sociohistoriques. De ce fait, Michael Pollak montre la fonction politique du non-dit dans les conflits de mémoire. Le silence de certaines catégories sociales face au trop-plein de récits officiels – loin de constituer un oubli - a permis aux mémoires souterraines, interdites et clandestines de se solidifier, d'être transmises d'une génération à l'autre grâce à l'oralité et aux réseaux informels de communication, et donc, d'irriguer l'espace public lors des crises sociales et politiques<sup>29</sup>.

Dans le cas de la dictature des Duvalier, nous ne pouvons pas avancer l'idée d'une mémoire souterraine ou interdite. Nous pouvons constater les conflits qu'elle soulève dans la conscience historique des acteurs et des organisations de la société haïtienne lors de ses irruptions dans l'espace public politique dans des conjonctures sociopolitiques particulières. En outre, l'utilisation de la notion de « complicité des mémoires » semble un peu floue et vide de sens sur le plan sociologique. En l'employant, on mélange et on fait fi d'un ensemble d'actions menées par des acteurs, des organisations et certaines autorités étatiques de la société haïtienne. Or, il n'est pas possible de les regrouper dans leurs structures, leurs contenus discursifs, symboliques et pratiques. C'est ce qui rend son approche faible pour comprendre notre sujet d'étude.

---

<sup>29</sup>. Pollak, M., Mémoire, oubli, silence, in *Une identité blessée, Études de sociologie et d'histoire*, Paris, Métailié, 1993, p.20.

#### 1.2.4. La mémoire : projet de refondation de la société haïtienne

Dans son analyse de la dictature des Duvalier, Franklin Midy essaie de comprendre le sens et le contenu du « Plus jamais ça ! », qu'il fallait toujours s'en souvenir. Pour ce faire, il dégage d'une part, la nature de ce régime c'est-à-dire sa signification dans l'histoire politique du pays; d'autre part, les enjeux théoriques et politiques de l'appel et du devoir de mémoire. En effet, Midy partage la thèse de Michel-Rolph Trouillot qui soutient l'idée selon laquelle le duvaliérisme était un régime totalitaire qui a exercé une triple violence sur la société. Une violence subjective, traduite par les coups qu'il a assénés aux corps des individus sous forme de massacres, de tortures, de tueries et de purges, perpétrées par les sbires du régime : les tontons-macoutes. Une violence symbolique, traduite dans le langage du dictateur qui n'a jamais cessé d'inciter, dans ses nombreuses allocutions, sa milice à utiliser la violence contre les « ennemis » du régime et de la nation. Une violence systémique, inscrite dans le système politico-économique qui est caractérisé par un apartheid social. En somme, écrit-il, cette dictature était caractérisée par une violence absolue qui a déshumanisé l'être humain haïtien. Face à cela, le devoir de mémoire s'impose. Toutefois, il ne doit pas s'inscrire dans une logique binaire opposant bourreaux et victimes. Ce dont il faut s'en souvenir, c'est du mal que l'homme a fait à l'homme, du mal fait à l'humanité de l'homme<sup>30</sup>. Selon lui, ce devoir de mémoire est également un impératif, une obligation de justice à la fois en acte et en projet. Une justice à rendre à ceux à qui le mal a été fait, en punissant ceux/celles qui l'ont commis. Une justice comme projet qui doit empêcher qu'à l'avenir, ce mal ne soit plus jamais commis<sup>31</sup>.

Enfin, dans ses travaux, Laënnec Hurbon aborde la question de la mémoire dans la vie politique haïtienne sous un double registre historique. Le premier s'étend de l'indépendance du pays, le 1<sup>er</sup> janvier 1804 aux années 1960; le second de 1980 à nos jours. Il constate l'existence d'une amnésie dans la société haïtienne. Cette amnésie se manifeste d'abord à l'égard de notre passé esclavagiste. Hormis quelques monuments représentant les héros de l'indépendance sur la place du Champ-de-Mars, le statut du marron inconnu et certaines habitations sucrières; tout démontre qu'après l'indépendance, l'esclavage était une page tournée. Ces lieux de mémoire rappelant

---

<sup>30</sup>. Midy, F., Dictature, Appel de mémoire, Demande de justice, in *Haïti : de la dictature à la démocratie?* Cénatus, B et al (dir), Montréal, Mémoire d'encrier, 2016, p.67.

<sup>31</sup>. *Ibid.*, p.69.

l'esclavage ne sont même pas entretenus par les autorités dans le cadre d'une politique de patrimonialisation. En outre, une amnésie dans notre système politique qui est caractérisé par la répétition des mêmes formes et des mêmes modalités d'exercice du pouvoir et de renversement. C'est dans ce contexte qu'il écrit : « *Tout se passe comme si la scène de la sortie de l'esclavage était sans cesse - oniriquement – rejouée ; on s'installerait dans le présent du passé, dans une mémoire pleine jamais véritablement trouée par l'oubli*<sup>32</sup>. » Dans sa conclusion, il souligne qu'entre le trop-plein de mémoire non instruite de l'esclavage et la mémoire courte des crimes politiques commis pendant deux siècles, le pays devait accéder à une « juste mémoire<sup>33</sup> ».

En effet, pour Midy et Hurbon, la mémoire est un prisme à partir duquel il est possible de re-fonder la société et de construire le lien social. Le premier y voit une double visée de justice. Une justice distributive pour punir les bourreaux qui ont infligé ce mal aux citoyens haïtiens et citoyennes haïtiennes. La seconde est une justice comme projet, dans laquelle la société dans son ensemble - producteurs et encadreurs de la mémoire - devrait se souvenir du mal fait à l'humanité de l'homme haïtien ou de la femme haïtienne. Cette justice doit être considérée comme une dette des générations futures envers tous ceux et toutes celles qui ont combattu ce régime ainsi qu'envers les victimes et les disparues. Hurbon, quant à lui, élargit son cadre analytique dans une période plus longue allant de notre indépendance à notre histoire récente. Sa lecture innovante et enrichissante réside dans le fait qu'il tente de démêler ce nœud dans un rapport à l'oubli. Sous cet angle, la société haïtienne serait davantage encline à l'amnésie - un trop-plein de mémoire et une mémoire courte non instruite - qu'à une « juste mémoire ». Toutefois, leurs analyses présentent certaines limites.

D'abord, la toile de fond de leur conception est celle d'une mémoire « libératrice ». Or, ce n'est pas toujours le cas. En effet, si la mémoire peut être libératrice, elle peut aussi enfermer des classes sociales, des groupes sociaux, voire des peuples dans une cloison étanche<sup>34</sup>. Ensuite, leur conception normative de la mémoire - apparentée à celle de Paul Ricœur et de Tzvetan Todorov - empêche de prendre en compte un autre pan de la question : les motivations des acteurs et des

---

<sup>32</sup>. Hurbon, L., *Mémoire et politique en Haïti* in *Esclavage, Religions et politique en Haïti*, Port-au-Prince, Ed. UEH, 2018, p.196.

<sup>33</sup>. *Ibid.*, p.198.

<sup>34</sup>. Todorov, T., *Les abus de la mémoire*, Paris, arléa, 1995, pp.29-31. Selon lui, le recouvrement de la mémoire peut aboutir à deux types d'usages. Une *mémoire littérale* qui est porteuse de risque. Et une autre dite *exemplaire ou justice* qui est potentiellement libératrice.

catégories sociales qui mobilisent la mémoire de la dictature à d'autres fins. Enfin, elle occulte les jeux conflictuels dans la production de récits sur la mémoire de la dictature et ce qui les sous-tend. Dans la mesure où les configurations sociohistoriques ne sont pas statiques, les références et les usages différenciés de ce passé dans notre présent ne sauraient être les mêmes. Comme le souligne Jacques Le Goff, la distinction entre passé et présent opérée dans la conscience commune est rarement neutre<sup>35</sup>.

### **1.2.5. Bilan et perspectives de recherche**

La contribution de ces auteurs est précieuse pour notre question de départ et notre sujet d'étude. En premier lieu, Trouillot et Pierre-Charles étudient la formation sociale haïtienne afin de mieux comprendre l'évolution de ce régime au sein de la société haïtienne. En second lieu, Chéry et Michel nous permettent de comprendre les difficultés de la construction d'une mémoire collective de la dictature dans le contexte de la transition démocratique du pays. Enfin, Dorismond et Gustinvil replacent la question de la mémoire de la dictature des Duvalier dans un contexte de conflit, de guerre des mémoires plutôt que de complicité. Enfin, Midy et Hurbon soutiennent la thèse selon laquelle la refonte de la société nécessiterait un travail de mémoire. Celui-ci doit avoir pour finalité de garder en mémoire le mal que ce régime a fait à l'humanité, aux hommes haïtiens et aux femmes haïtiennes, mais aussi d'éviter la répétition des mêmes actions du passé. Dans les paragraphes précédents, nous avons exposé certaines limites des approches susmentionnées. En ce sens, nous pensons qu'il serait judicieux d'étudier cette problématique à partir d'une grille théorique et analytique nouvelle. Celle-ci doit permettre de comprendre, de saisir et de mettre au jour :

1) les conflits qui existent chez les acteurs et les organisations de la société haïtienne autour de la représentation de la dictature des Duvalier ;

2) les réapparitions du spectre référentiel de la dictature dans la conscience sociale des acteurs de la société haïtienne dans des conjonctures sociopolitiques et historiques particulières ;

3) sa matérialisation dans certains espaces socioculturels et/ou lieux de la société ;

4) la responsabilité sociale et morale de certains acteurs et organisations de la société civile au regard de cette expérience politique;

---

<sup>35</sup>. Le Goff, J., *Histoire et mémoire*, Paris, Gallimard, 1988, p.11.

5) Les actions politiques entreprises pour influencer la sphère étatique et faire advenir des réparations institutionnelles et légales en mémoire des disparu.es et des victimes.

### **1.3. Une brève re-constitution des narratifs sur la dictature des Duvalier dans la période post-dictature**

Après le départ en exil de Jean-Claude Duvalier, des actions ont été menées par des organisations de la société civile, et à un degré moindre par les autorités étatiques, dans le but de remémorer, de produire un récit et donc d'arriver à une mise en mémoire « officielle » sur la nature et la signification de cette expérience politique dans l'histoire de la société haïtienne. Des manifestations en mémoire des disparu.es et des pratiques commémoratives ont eu lieu dans certains lieux symboliques comme le Fort-Dimanche. Ensuite, la réappropriation et la destruction de certains symboles de la dictature. Par exemple, la renomination de l'aéroport François Duvalier en aéroport International Toussaint Louverture, le retour aux couleurs bleu et rouge de notre drapeau. Enfin, le jugement et la condamnation de certains bourreaux du régime. Deux procès remarquables ont été menés durant cette période : celui de Luc Désir, un ancien agent de la police secrète de Duvalier père et fils; et celui de Roger Lafontant, ancien ministre de la Défense et de l'Intérieur sous Duvalier père et fils.

En effet, ces différentes actions étaient importantes. Cependant, elles n'ont pas eu les résultats escomptés. Loin de recoudre le tissu social et de rendre les hommes forts et les bourreaux d'hier plus faibles, elles ont plutôt favorisé un regain de vitalité de certaines références du passé de la dictature dans l'espace public politique. Certains candidats du régime, lors des élections de 1990, auraient même promis de revenir à l'ordre ancien s'ils étaient arrivés au pouvoir. Les candidatures de Roger Lafontant et de Claude Raymond en témoignent. Pour eux, l'ordre ancien signifie la paix et la sécurité. Dans cet « ordre nouveau », tout le monde fait ce bon lui semble sans respecter les valeurs, les principes et les normes de la société. De là découle l'expression de « *bamboche démocratique* ». Elle est forgée par les pro-duvaliéristes pour désigner cette période.

On peut également entendre dans les rues, dans les transports en commun et dans les espaces publics des gens qui martèlent ce propos : « *Sous la Présidence des Duvalier, les choses étaient meilleures. On pouvait se promener sans crainte et les enfants (les jeunes) respectaient les adultes. Aujourd'hui, tout le monde fait ce qui leur plaît, les enfants et les jeunes ne respectent plus les adultes.* » BOP, un rappeur d'un groupe rap très populaire en Haïti à la fin des années 1990 et

au début des années 2000, soutient ce propos suivant : « *Nous n'aurons plus jamais un président comme François Duvalier*<sup>36</sup> » dans une musique pour critiquer l'ingérence internationale, l'état actuel des choses qui était marqué par l'inflation, la misère, le chômage et la mauvaise gouvernance. Ces actions montrent, entre autres, l'existence de représentations sociales différenciées et conflictuelles autour de cette expérience politique dans le temps post-dictature.

Après le départ en exil du président Jean-Bertrand Aristide, le 29 février 2004, diverses actions ont été menées par des acteurs et des organisations de la société civile haïtienne. Par exemple, les partisans de François Duvalier ont commémoré le centenaire de sa naissance en 2007; une bibliothèque dédiée à Rosalie Bosquet dite Madame Max Adolphe, une fillette-lalo, a été inaugurée à Mirebalais en 2010<sup>37</sup>. Enfin, le retour de l'ancien dictateur Jean-Claude Duvalier dans le pays, en janvier 2011, a polarisé davantage la société haïtienne. Certains acteurs et organisations de la société civile ont perçu ce retour comme un affront envers les disparus, les victimes de la dictature ainsi que les personnes ayant lutté et risqué leur vie pour combattre ce régime et instaurer la démocratie. D'autres l'ont perçu comme une bonne nouvelle. En 2014, grâce aux plaintes déposées par les victimes et les organisations de défense des droits humains, la cour d'appel du pays a ordonné que l'ancien dictateur et ses acolytes soient jugés pour les crimes qu'ils ont commis<sup>38</sup>. La mort soudaine de Jean-Claude Duvalier, le 6 octobre 2014, a mis fin à son procès. Toutefois, son décès ne saurait signifier l'oubli de cette expérience politique. Son spectre continue de hanter la société haïtienne. Le titre de cette chanson dans l'album du rappeur populaire Blaze-One, paru en 2023, en témoigne : « *Dictature aujourd'hui, démocratie demain* <sup>39</sup> ».

En découle le triple constat suivant. D'abord, un regain de vitalité dans la représentation et l'usage différenciés de ce régime dans la période post-dictature. Ensuite, des débats tumultueux et

---

<sup>36</sup>. Le titre de cette musique s'intitule comme suit : *Ti chans pou Ayiti, un peu de chance pour Haïti* (traduction libre). Cette musique est figurée dans leur album très populaire appelé: *Fò n pale, nous devons en parler ou exprimer* (traduction libre).

<sup>37</sup>. Les fillettes-Lalo étaient des femmes membres de ce corps paramilitaire qui faisait des répressions, tortures, tueries sur la population. Cette milice appelée Volontaires pour la Sécurité Nationale (VSN), a été créé par le dictateur François Duvalier en 1959.

<sup>38</sup>. Magloire, D., entre silence, oubli, révisionnisme et raison d'État, concilier vérité et justice pour lutter contre l'impunité, in *Haïti : de la dictature à la démocratie?* Cénatus, B, et al (dir), Montréal, Mémoire d'Encrier, 2016, pp. 257-291. Cet article nous fournit des repères historiques importants de 1986 à 2014 sur les différents moments, dates et événements des actions citées ci-dessus.

<sup>39</sup>. Dans cette musique, Blaze-one fait une comparaison entre ce qu'était la dictature et ce qu'est la démocratie dans le but de montrer des « bienfaits » de la dictature par rapport à la « démocratie » actuelle.

des conflits chez les acteurs politiques et les organisations de la société autour de sa mise en récit. Enfin, son irruption dans certaines conjonctures socio-politiques précises comme une aune pour mesurer « la démocratie », l'état actuel de la société sur les plans social, politique et économique. Fort de ces considérations, nous nous demanderons : quelle est la structure, le contenu des narratifs discursifs, symboliques et pratiques dont les acteurs et les organisations de la société haïtienne se représentent de cette expérience politique? Établissent-ils des frontières matérielles, symboliques et imaginaires dans la construction du lien social ? Si oui, de quel système de régulation sociale ces narratifs sont-ils porteurs ? Comment ces narratifs se construisent-ils, s'ajustent-ils et se recourent-ils dans la régulation du lien social de la société haïtienne post-dictatoriale ? À partir de ces questions, nous formulerons notre question de recherche de la manière suivante : **Comment les acteurs et les organisations de la société civile haïtienne se représentent-ils la dictature des Duvalier dans leurs narratifs durant la période de 1986 à 2014 ?**

#### **1.4. Objectifs de la recherche**

Dans cette recherche, nous poursuivrons un double objectif. Le premier est théorique. Deuxièmement, nous souhaiterions mettre au jour trois objectifs empiriques durant tout le déroulement de ce travail.

##### **✓ Théorique**

Montrer que les recouvrements et les usages différenciés de cette expérience politique chez les acteurs et les organisations de la société civile haïtienne sont donc liés à une difficulté d'habiter la société.

##### **✓ Empiriques**

Analyser les jeux conflictuels des acteurs politiques et des organisations de la société civile dans leurs narratifs, symboles et pratiques de recouvrement et d'usage différenciés de cette expérience politique.

Analyser les mécanismes, tacites ou explicites, des narratifs des acteurs et des organisations de la société civile concernant la dictature des Duvalier.

Signifier le mal que révèlent les acteurs politiques et les organisations de la société civile dans leur mise en récit de cette expérience politique.

## 1.5. Justification de la recherche

Notre travail de recherche articule la problématique de la mémoire de la dictature des Duvalier au travers des acteurs et des organisations de la société haïtienne dans le contexte de la transition du pays vers la démocratie. De nombreux pays latino-américains, africains et européens font face à cette question dans le but d'apurer leurs dettes, d'assainir leurs blessures et d'apaiser leurs traumatismes<sup>40</sup>. Des chercheuses et chercheurs en sciences humaines et sociales se sont penchés sur la question dans des configurations spatiales et socio-politiques différentes.

À cet égard, nous pensons aux travaux de l'historien Roberto Pittaluga sur le cas argentin. Il présente un panorama des écritures du passé récent argentin en deux temps. Le premier s'étend de 1984 à 1994 est caractérisé par une rareté des représentations. Le second commence à partir de la deuxième moitié des années 1990. Durant cette période, souligne-t-il, on a assisté à la circulation des mémoires et des documents d'ex-militants, à la création par les organismes de défense des droits humains de l'Association Mémoire Ouverte, de la Commission provinciale pour la mémoire ainsi que du Centre de documentation et de recherche sur la culture des gauches en Argentine. Toutefois, précise-t-il, ce nouveau climat était marqué deux faits majeurs. D'une part, par la prédominance des écrits testimoniaux sur les écrits relevant strictement de l'historiographie. D'autre part, par des études consacrées à l'analyse et à l'interprétation des différentes formes de mémoire collective du passé, de leurs superpositions et conflits plutôt que sur la recherche historique sur ce même passé<sup>41</sup>. Il tire la conclusion suivante : « *Dans le dialogue entre histoire et mémoire, l'historiographie sur le passé récent argentin devrait se situer comme un apport critique à l'élaboration de la mémoire collective, c'est-à-dire poser les questions que bien souvent les témoignages et les mémoires ne peuvent pas formuler*<sup>42</sup>. »

Le cas espagnol en Europe donne également lieu à des réflexions intéressantes. Selon Vidal-Beneyto, deux éléments jouent un rôle important dans la construction de la mémoire collective espagnole : l'événement de la cohabitation de Munich et les discours sur la transition. Ces deux éléments ont en commun une même référence centrale : la légitimité de la monarchie

---

<sup>40</sup>. Gensburger, S, Lefranc, S., *À quoi servent les politiques de mémoire ?* Paris, les Presses sciences Po, 2017, p.20.

<sup>41</sup>. Pittaluga, R., *L'écriture du passé récent argentin : entre histoire et mémoire*, Matériaux pour l'histoire de notre temps, n° 81, Traduction Odette Martinez, 2006, p.103

<sup>42</sup>. *Ibid.*, p.104.

comme seule forme de démocratie espagnole possible. De là découle sa thèse selon laquelle la transition démocratique en Espagne s'est effectuée par l'auto-transformation du franquisme en démocratie. Car, poursuit-il, la mémoire de la transition - fruit d'une série de pratiques sélectives effectuées par les protagonistes politiques et sociaux, les historiens et les analystes – est celle des vainqueurs de la guerre civile et de la transition<sup>43</sup>.

Comment ne pas évoquer l'expérience des pensionnats indiens au Canada ? Pour panser certaines plaies du passé, le gouvernement canadien a créé une Commission de vérité et de réconciliation (CVR) en 2008. Elle a organisé des audiences publiques et a recueilli des témoignages. En 2015, elle a remis son rapport. Un groupe de chercheuses et chercheurs écrivent un ouvrage dans lequel ils analysent, d'une part, la manière dont les pensionnats sont compris et représentés par les survivants; d'autre part, la façon dont les églises et le personnel reçoivent le récit de ces derniers ou s'y sont opposés. Dans son article, Brieg Capitaine analyse le processus par lequel les anciens élèves ont été assujettis comme un traumatisme culturel. Il met en lumière deux éléments majeurs. Premièrement, les représentations contrastées sur la nature de la souffrance, du bourreau, de la victime et de la typologie de la relation qui structurent les récits des anciens élèves lors des forums publics organisés par les membres de la CVR. Deuxièmement, comment ladite commission, de manière tacite ou expresse, participe à la mise en scène de cette classification culturelle<sup>44</sup>.

Enfin, le travail de Valérie Rosoux. En prenant comme cas d'étude la guerre franco-allemande, la guerre franco-algérienne, la guerre civile au Rwanda et l'apartheid en Afrique du Sud, la politiste s'est donnée pour *leitmotiv* d'effectuer d'abord une analyse comparative de ces quatre cas d'étude, puis d'étudier les retombées du rapprochement ou de la réconciliation entre les victimes et les bourreaux. Selon la nature du conflit c'est-à-dire s'il s'agit de conflits internationaux, de guerres coloniales, de guerres civiles ou de génocides; les représentations de l'altérité ne seront pas identiques. Dans chacun de ces cas, souligne-t-elle, le processus de déconstruction de l'altérité est différent. Conséquemment, le processus de rapprochement ne saurait être identique. Dans les

---

<sup>43</sup>. Vidal-Beneyto, J., *La construction de la mémoire collective, Du franquisme à la démocratie*, Diogène, n° 201, 2003, p.28. Sur ce point aussi, voir: Edles, L-D., *Symbol and ritual in the new Spain, The transition to democracy after Franco*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998.

<sup>44</sup>. Capitaine, B., 'Telling a story and performing the truth: the Indian residential school as cultural trauma', in *Power through testimony, Reframing residential schools in the age of reconciliation*, Vancouver, UBC Press, 2017, pp.50-73.

cas franco-allemand et franco-algérien, la réconciliation a impliqué une vision structurelle dans laquelle les protagonistes ont privilégié la perspective d'une coopération diplomatique et institutionnelle. Dans les cas rwandais et sud-africain, le rapprochement a été possible grâce à une vision spirituelle qui a ouvert la voie à une justice transitionnelle. Cette dernière impliquait la vérité, la justice et le pardon. Bien que les approches et les acteurs de ces quatre cas d'étude soient différents, elle mentionne trois éléments communs dans ces appels à la réconciliation. D'abord, le rapprochement avec l'ancien ennemi - l'aspect de la légitimité - était possible grâce à l'existence de leaders légitimes aux yeux de toutes les parties. Ensuite, les anciens ennemis ont favorisé un rapprochement parce qu'ils l'ont considéré comme indispensable - le paramètre de l'intérêt. Enfin, les acteurs ne se sont pas positionnés uniquement en fonction d'une pluralité d'intérêts, mais aussi d'une pluralité de temporalités - institutionnelle, individuelle, criminelle, etc.<sup>45</sup>.

En effet, nous n'écartons pas la possibilité que les cas susmentionnés présentent des similarités avec notre sujet d'étude. Toutefois, en observant le paysage mémoriel d'Haïti après la dictature des Duvalier, nous pensons que notre sujet présente certaines particularités. D'abord, dans la manière dont la problématique de cette mémoire est appréhendée et traitée au sein de la société haïtienne. Ensuite, dans les modes opératoires de questionnement, de remise en question et de réponse apportés par les autorités étatiques, les acteurs politiques et les organisations de la société civile aux enjeux de ce travail de mémoration. Enfin, selon notre constat, illustré par la brève reconstruction des récits sur la dictature des Duvalier, sa mise en récit a l'allure d'un courant sinusoïdal. Dans des constellations socio-politiques particulières, tout porte à croire qu'elle semble être une question « réglée » ou sans importance dans la structuration de la société haïtienne ; dans d'autres, c'est-à-dire ses moments de vitalité, elle divise la société et bousille le lien social entre les acteurs et les organisations de la société civile. La plupart des travaux ne tiennent pas compte de ces facteurs. Or, leur prise en compte permettrait d'avoir une compréhension plus claire et distincte de la mise en récit de cette expérience politique dans la conjoncture post-86. En somme, ce travail de recherche vise à apporter sa contribution, si modeste soit-elle, à la compréhension de ce phénomène socio-historique. Il pourrait inciter les acteurs de tout acabit à construire de nouveaux

---

<sup>45</sup>. Rosoux, V., *Réconciliation post conflit: à la recherche d'une typologie*, Revue internationale de Politique Comparée, n° 4, 2015, pp. 575-576.

cadres sociaux et mémoriels pour sortir Haïti du marasme et de l'impasse dans lesquels elle se trouve depuis plusieurs décennies.

## CHAPITRE II : DICTATURE, MÉMOIRE AU PRISME DE LA THÉORIE SOCIALE DU TRAUMA CULTUREL

*Mais le paroxysme de toute passion est toujours de vouloir sa propre ruine, et c'est aussi la plus haute passion de l'intelligence de vouloir le choc, nonobstant que ce choc, d'une manière ou d'une autre, doive être sa propre ruine. C'est alors le plus haut paradoxe de la pensée que de vouloir découvrir quelque chose qu'elle-même ne peut penser<sup>46</sup>.*

Dans ce deuxième chapitre, nous nous intéressons à l'ossature théorico-conceptuelle. Nous montrons d'abord comment la mémoire est devenue un enjeu dans la construction du vivre-ensemble des sociétés contemporaines. Nous présentons ensuite les deux prémisses d'une approche culturelle de la dictature des Duvalier, à savoir notre découpage socio-historique inspiré de l'histoire événementielle de Jacques Le Goff et notre emprunt de la notion de mémoire culturelle à Jan Assmann. Enfin, nous présentons de manière claire et distincte la grille théorique et analytique que nous adoptons dans le cadre de ce travail, à savoir la théorie sociale du trauma de Jeffrey C. Alexander.

### **2.1. La mémoire : un enjeu dans la construction du vivre-ensemble dans les sociétés contemporaines**

Le XXe siècle a été marqué par de nombreux événements politiques majeurs. On peut citer, entre autres, la montée et la chute du nazisme et du fascisme, l'effondrement des régimes communistes du bloc soviétique et la fin des régimes dictatoriaux dans plusieurs pays d'Afrique, d'Asie du Sud-Est, d'Amérique latine et de la Caraïbe. Selon Enzo Traverso, ces événements ont deux conséquences majeures sur l'évolution des sociétés occidentales et non-occidentales. Ils engendrent d'abord une éclipse des utopies. Celle-ci est caractérisée par une remise en cause générale : des révolutions qui ont perdu leur sens en entrant dans l'historiographie des fascismes ; de l'idée d'une nouvelle société ; des partis politiques de masse mais aussi et surtout du communisme comme alternative à la société capitaliste marchande. Le changement de siècle, c'est-

---

<sup>46</sup>. Kierkegaard, S., *Les miettes philosophiques*, Paris, Gallimard, Traduction Paul Petit, 1967, p. 61.

à-dire le passage du XXe siècle au XXIe siècle, s'est produit à travers une mutation de paradigme : « **le passage du « principe espérance » au « principe responsabilité** ». À propos du « principe de responsabilité », il souligne :

« *Il (principe de responsabilité) s'est imposé lorsque le futur a commencé à nous faire peur, quand nous avons découvert que les révolutions peuvent engendrer des pouvoirs totalitaires, quand l'écologie nous a fait prendre conscience des menaces qui pèsent sur la planète et quand nous avons commencé à nous soucier du monde que nous lèguerons aux générations futures*<sup>47</sup>. »

La deuxième est la réactivation du passé à travers l'entrée de cette figure au centre des tableaux : **les victimes**. Ce deuxième aspect est la conséquence du premier, car, souligne-t-il, un monde sans utopies se tourne inévitablement vers le passé<sup>48</sup>. À cet effet, il soutient deux arguments majeurs. D'une part, l'ère des victimes voit dans la Shoah un paradigme de la mémoire occidentale ; d'autre part, un paradigme à partir duquel se bâtit le souvenir d'autres violences récentes telles que les génocides, l'esclavage, les massacres coloniaux ou les disparitions sous les dictatures latino-américaines<sup>49</sup>.

En effet, le tournant des années 1970 et 1980 a été marqué par une multitude de travaux portant sur la question de la mémoire. *Les lieux* de mémoire concernent toute forme d'interrogation sur l'identité historique d'un peuple. *La commémoration* consiste à mettre en scène des manifestations symboliques autour des monuments, musées, vestiges et autres. *Le patrimoine* est devenu un enjeu de politiques culturelles<sup>50</sup>. Ces différents travaux, effectués par des chercheuses et chercheurs de différentes disciplines en sciences humaines et sociales, ont pour socle commun au moins deux éléments principaux. Premièrement, ils visent à permettre aux individus et aux groupes sociaux d'échapper à l'emprise de l'immédiateté mais aussi à la société de tisser de nouveau lien social, de construire une identité collective et, par-dessus tout, de se projeter vers l'avenir<sup>51</sup>. Le deuxième aspect est l'instrumentalisation de la mémoire. De nombreuses sociétés démocratiques ou issues de régimes dictatoriaux, autoritaires ou communistes font face à la

---

<sup>47</sup>. Traverso, E., *L'histoire comme champ de bataille, Interpréter les violences du XX siècle*, Paris, La Découverte, 2011, p.260.

<sup>48</sup>. *Ibid.*, p.263.

<sup>49</sup>. *Ibid.*, p.273.

<sup>50</sup>. Nora, P., *La loi de la mémoire*, n° 78, Le débat, 1994, p. 178.

<sup>51</sup>. Candau, J., *L'anthropologie de la mémoire*, Paris, PUF, 1996, p.4.

question mémorielle. Pour éviter la répétition des actes de violence et enrayer les pratiques d'intolérance, elles voient dans les politiques mémorielles un outil de ré-imagination, de ré-organisation et de re-fondation des rapports sociaux. Ces politiques sont également considérées comme des politiques de connaissance visant à réécrire l'histoire de certaines expériences traumatisantes du passé, à redistribuer les rôles de bon et de mauvais, de juste ou d'injuste, à apaiser les sentiments d'injustice et à réaffirmer des valeurs et un récit commun<sup>52</sup>.

Par ailleurs, divers éléments peuvent contribuer à la construction de l'identité et de la mémoire<sup>53</sup> d'un peuple ou d'une catégorie sociale. L'histoire, la culture (avec ses us et coutumes, sa langue, etc.), la question ethnique ou raciale, la religion, etc., sont autant d'outils de création de l'identité d'un peuple ou d'une société. Ces éléments permettent de rattacher les catégories et les classes sociales d'une société donnée à un moment donné. Ils peuvent également devenir des enjeux de luttes sociales entre les acteurs et les organisations qui composent une même société<sup>54</sup>. À cet égard, Gensburger et Lefranc montrent comment des politiques de mémoire appliquées dans des écoles, des musées, des commissions de vérité ou lors de procès pour mémoire avaient eu des effets contre-productifs sur les individus. Loin de pacifier, de dompter les passions destructrices, de recoudre le tissu social et d'instaurer une société tolérante, ces politiques ont eu des effets contraires à leurs objectifs<sup>55</sup>.

Fort de cette considération découle nos constats suivants. D'abord, la mémoire est en constante mutation. Dit autrement, elle n'est jamais toute faite mais toujours à dé-faire et à re-faire. Cette re-construction incessante dans le processus du vivre-ensemble d'une société s'exprime au travers des luttes sociales. Ensuite, les disputes qu'elle soulève entre le recouvrement et son utilisation projettent, à l'horizon, des possibilités de monopole des significations et des cadres de sens dans l'institution imaginaire et symbolique d'une société. Enfin, la mémoire sédimente et construit des liens sociaux entre des individus et des groupes sociaux au sein d'une

---

<sup>52</sup>. Gensburger, S, Lefranc., S., *À quoi servent les politiques de mémoire ?* Paris, les Presses sciences Po, 2017, pp.21-22.

<sup>53</sup>. Lavabre, M-C., *Usages et mésusages de la notion de mémoire*, Vol.7, Critique internationale, 2000, p.51. Les notions de mémoire et d'identité sont intimement liées. Dans toutes les interrogations se portant sur la mémoire, ce qui est sous-jacent n'est autre que l'inquiétude de l'avenir et la crise des identités.

<sup>54</sup>. Pollak, M., Mémoire, oubli, silence, in *Une identité blessée, Études de sociologie et d'histoire*, Paris, Métailié, 1993, p.18.

<sup>55</sup>. Pour plus d'information, voir le chapitre II intitulé : quelles leçons de mémoire retiennent les individus ? pp.63-107.

société; en même temps, de manière paradoxale, elle les tarabuste, les brise pour en créer d'autres. Ainsi, nous nous demanderons : comment mieux comprendre les enjeux liés à la problématique de la mémoire de la dictature des Duvalier en Haïti dans le contexte de la rupture de la société avec ce régime marquant, du coup, son entrée dans l'expérimentation de la démocratie?

## **2.2. Les jalons d'une approche culturelle de la dictature des Duvalier**

Avant de clarifier notre choix d'approche théorique, il est important de préciser les jalons ou les prémisses de la nouvelle manière dont nous comptons analyser et comprendre notre phénomène d'étude. Dans les lignes qui suivent, nous clarifierons deux aspects importants. D'une part, le découpage socio-historique que nous opérerons en nous servant de l'histoire événementielle comme instrument de périodisation. D'autre part, nous emprunterons la notion de mémoire culturelle aux œuvres de Jan Assmann.

### **2.2.1. L'histoire événementielle et la périodisation : le rapport ?**

Les travaux de Jacques Le Goff sur l'épistémologie en histoire constituent notre clé de voûte. Dans la période contemporaine, l'histoire événementielle est l'instrument privilégié dont beaucoup de chercheurs et chercheuses en sciences humaines et sociales se servent pour périodiser des moments historiques dans l'étude d'un phénomène donné. Selon Le Goff, les révolutions, les guerres et les changements de régime politique sont autant d'outils efficaces qu'un chercheur ou une chercheuse peut privilégier pour y parvenir<sup>56</sup>. En outre, c'est le chercheur lui-même qui façonne sa périodisation. Toutefois, précise-t-il, la périodisation doit s'effectuer avec méticulosité. Elle doit, d'une part, intégrer des régularités dans l'évolution historique du phénomène et, d'autre part, rendre intelligibles les changements significatifs qu'il ou elle constate dans la compréhension de son objet d'étude. C'est en ce sens qu'il écrit : « *Dater reste et restera une des tâches et un des devoirs fondamentaux de l'historien, mais la datation doit s'accompagner d'une autre manipulation nécessaire de la durée pour la rendre historiquement pensable : la périodisation*<sup>57</sup> ».

Fort de cette considération, nous découperons la configuration mémorielle de la dictature des Duvalier en deux grands moments. Le premier s'étend de 1986 - date marquant la fin de ce

---

<sup>56</sup>. Le Goff, J., *Histoire et mémoire*, Paris, Gallimard, 1988, p.32.

<sup>57</sup>. *Ibid.*, p.218.

régime - à la fin des années 1990, plus précisément à 1996. Le deuxième s'étend de 2004, date symbolisant le départ prématuré de Jean-Bertrand Aristide au pouvoir et l'irruption de l'ex-dictateur Jean-Claude Duvalier sur la scène politique, jusqu'à sa mort en 2014. Deux précisions majeures s'avèrent nécessaires. La première concerne la périodisation de la deuxième période. Cela ne signifie pas pour autant dans les moments qui suivent la première période qu'il n'y avait plus de recouvrement et d'usage différenciés chez les acteurs et les organisations de la société dans la mise en récit de cette expérience politique. Nous considérons 2004 comme le début de la deuxième période, car à partir de cette date, nous constatons de nombreuses tensions en termes de mobilisations et de représentations contrastées autour de ce phénomène socio-historique dans la société haïtienne. La deuxième consiste à souligner que nous n'avons pas la prétention, dans le cadre de cette recherche, de réaliser un travail d'historien. Nous établissons cette périodisation dans le but de saisir sociologiquement les mécanismes et les jeux conflictuels qui façonnent la conscience sociale des acteurs, des groupes sociaux et des organisations, ainsi que les usages et les représentations contrastés de cette mémoire collective.

### **2.2.2. La mémoire culturelle chez Jan Assmann**

Il était archéologue et égyptologue. Ses travaux influencent grandement le milieu universitaire anglo-saxon, et dans une moindre mesure le milieu francophone. Il est décédé le 19 février 2024 à l'âge de 85 ans. Le corpus théorique et analytique qu'il a laissé peut nous permettre d'expliquer au moins deux phénomènes majeurs dans le fonctionnement des sociétés contemporaines. Premièrement, le rapport entre les religions monothéistes avec la politique et la violence. Deuxièmement, l'importance de la mémoire comme prisme à partir duquel on peut saisir l'évolution socio-historique des sociétés humaines. C'est ce deuxième aspect qui nous intéressera le plus dans le cadre de ce travail de recherche.

Parmi ses différents ouvrages consacrés à ce sujet, « Moïse l'Égyptien » est, à notre avis, celui dans lequel il expose et applique sa conception de la mémoire. Le corpus argumentaire de cet ouvrage est échafaudé sur trois idées fondamentales. La première est que la première loi de construction de George Spencer Brown qui distingue le vrai du faux a débordé le domaine mathématique pour s'appliquer au domaine des distinctions et des constructions culturelles. Elle s'applique donc dans le domaine religieux et porte le nom de « distinction mosaïque ». Pourquoi ce nom ? En effet, il y a eu un précurseur en la personne d'Aménophis IV, un roi égyptien du nom

d'Akhenaton qui fonda, au XIV<sup>e</sup> siècle av. J.-C., une religion monothéiste. Malheureusement, sa religion ne survécut pas après sa mort. De plus, il n'y a pas de certitude historique quant à l'existence de Moïse, car on n'a pas encore trouvé des traces de son existence terrestre en dehors de la tradition biblique. Puisque dans le domaine des distinctions et des constructions culturelles, tout dépend du souvenir; de là découle sa justification de l'appeler « distinction mosaïque » au lieu de « distinction d'Akhénaton ». En ce sens, il souligne : « *Moïse est une figure du souvenir, mais pas de l'Histoire; Akhénaton, lui, est une figure de l'Histoire, mais pas du souvenir*<sup>58</sup>. »

Cette distinction donne lieu à d'autres distinctions plus spécifiques. On peut citer par exemple : la distinction entre chrétiens et païens, catholiques et protestants, luthériens et calvinistes, ou encore entre musulmans et incroyants. Par ailleurs, les distinctions culturelles, intellectuelles et religieuses contribuent à la construction d'un monde riche en significations, orientations et identités. Elles portent également en elles des germes d'intolérance et de conflits. En outre, souligne-t-il, le « grand récit » de la sortie des enfants d'Israël hors d'Égypte, racontée dans le livre de l'Exode, est au fondement de cette distinction<sup>59</sup>. Il nomme ce nouveau type de religion « contre-religion ». Selon l'égyptologue et historien de la mémoire, les « contre-religions » cessent de jouer le rôle de médium de la traductibilité interculturelle que jouaient les polythéismes. Elles établissent une distanciation interculturelle liée au fait que leur schème d'intelligibilité interdit la traductibilité et la représentation du seul et unique « Dieu » véritable. En somme, la sémantique culturelle des religions monothéistes en postulant l'idée selon laquelle « Là où il y avait des dieux doit advenir Dieu » engendre ce que l'auteur appelle la genèse de la violence iconoclaste contre les « faux » dieux, l'idolâtrie, le paganisme, lesquels ont été rattachés aux religions polythéistes<sup>60</sup>.

Enfin, la manière dont il lie l'histoire de la confrontation symbolique et culturelle entre Israël et l'Égypte à cette figure du souvenir – Moïse - mais aussi et surtout sa compréhension de la notion de mémoire. En ce sens, il souligne : « *L'histoire de la mémoire examine les chemins de la transmission, les réseaux d'intertextualités, les continuités diachroniques et les discontinuités*

---

<sup>58</sup>. Assmann, J., *Moïse l'Égyptien, un essai d'histoire de la mémoire*, Paris, Aubier, Traduction de l'allemand par Laure Bernadi, 2001, p.18.

<sup>59</sup>. *Ibid.*, p.21.

<sup>60</sup>. Assmann, J., *Violence et monothéisme*, Paris, Bayard, Traduction de l'allemand par Jacob Schmutz, 2009, p.71.

que l'on observe dans la lecture du passé<sup>61</sup>. » De surcroît, l'histoire de la mémoire poursuit plusieurs objectifs. En premier lieu, elle s'interroge sur l'histoire de la mémoire culturelle, c'est-à-dire du souvenir. En second lieu, elle s'intéresse à l'histoire du discours ou d'un débat. Selon lui, un débat est une conversation textuelle qui peut s'étendre sur des générations, des siècles, voire des millénaires suivant les possibilités de permanence institutionnalisée (textes écrits, canonisation, école, Église). Enfin, l'objectif d'une analyse du discours. Dans cette veine, il relate :

*« Analyser un discours dans le cadre de l'histoire de la mémoire, c'est considérer cet ensemble de textes (paroles, discours, monuments, souligné par nous) comme une trace verticale de la mémoire, et dégager les fils connecteurs qui sont à l'œuvre derrière les textes : l'intertextualité, l'évolution des idées, le retour à des sources oubliées, les changements de focalisation, etc.<sup>62</sup>. »*

En creux, nous pouvons dire que son essai d'histoire de la mémoire a un double objectif. D'une part, il vise à contribuer au débat discursif, au sens foucauldien du terme, depuis la Renaissance jusqu'aux travaux récents de Sigmund Freud et d'autres chercheurs et chercheuses sur cette identité ethnique et culturelle. D'autre part, à nouer un dialogue avec l'Égypte et à lui redonner sa place dans la mémoire culturelle européenne plutôt que de clore le « canon occidental » avec les traditions bibliques et classiques<sup>63</sup>.

En effet, des significations les plus controversées « travaillent » la société haïtienne, particulièrement la conscience sociale historique des acteurs et des organisations de la société civile. La conception de la mémoire de Jan Assmann sera un puissant outil heuristique pour notre travail de recherche. Elle s'accorde bien à notre question de recherche et nos objectifs fixés dans notre problématique. Cela dit, dans la section empirique et analytique, nous allons mettre au jour des disputes qui sont au cœur de la société haïtienne autour de cette expérience politique et de certaines figures « matricielles » de la dictature des Duvalier. Sans prétendre à l'exhaustivité, car un travail de mémoire ne peut être que sélectif; nous allons essayer d'exhumer les formes de

---

<sup>61</sup>. Assmann, J., *Moïse l'Égyptien, un essai d'histoire de la mémoire*, Paris, Aubier, Traduction de l'allemand par Laure Bernadi, 200, p.28.

<sup>62</sup>. *Ibid.*, p.39.

<sup>63</sup>. *Ibid.*, p.48.

transmission, de réception qui sont faites par des acteurs et organisations dans la construction de la mémoire collective (culturelle) de cette expérience politique.

### **2.3. La sociologie culturelle et la construction sociale du trauma Chez Jeffrey C. Alexander**

Jusqu'à présent, nous n'avons fait qu'effleurer dans certains paragraphes la grille théorique et analytique que nous souhaiterions adopter dans le cadre de cette étude portant sur la mémoire de la dictature des Duvalier. Essayons maintenant de la rendre plus claire dans cette partie.

#### **2.3.1. Le programme de la sociologie culturelle**

D'entrée de jeu, nous devons préciser que notre travail de recherche se situe à mi-chemin entre la sociologie de la culture et la sociologie culturelle. Ces deux branches ont d'ailleurs en commun une batterie de concepts. L'importance à l'étude de la culture dans une société, puis aux codes, aux valeurs, aux symboles et aux discours sont quelques-uns des points communs. Il existe toutefois des différences entre les deux. La différence fondamentale réside dans le fait que la première considère la culture comme une variable dépendante. La sociologie culturelle, quant à elle, repose sur deux éléments majeurs. D'une part, la culture peut être une variable indépendante pour façonner les actions et les institutions. D'autre part, son apport dans une société donnée est aussi vital que celui des forces matérielles ou instrumentales<sup>64</sup>.

Partant de cette distinction, Alexander définit les trois piliers majeurs sur lesquels le programme de la sociologie culturelle doit s'appuyer. D'abord, sa capacité à reconstruire, dans une description dense, les textes sociaux (codes, récits, symboles). Ensuite, sur le plan méthodologique, sa capacité à reconstruire les textes sociaux dans les structures de la culture elle-même plutôt que comme une variante des éléments des structures matérielles. Enfin, sa capacité à montrer de manière détaillée comment la culture intervient dans ce qui se produit réellement dans la société<sup>65</sup>. Fort de cette considération, une précision s'impose. En effet, les structures matérielles ne sont pas écartées dans cette approche. Elle les prend en considération dans son cadre analytique et théorique. Cependant, elle ne les considère pas comme une force en soi, mais plutôt comme des

---

<sup>64</sup>. Alexander, J-C, Smith, P., *Sociologie culturelle ou de la culture ? Un programme fort pour donner à la sociologie son second souffle*, sociologies et sociétés, n° 1, 1998, p.2.

<sup>65</sup>. *Ibid.*, p.3.

institutions et des processus qui réfractent les textes culturels<sup>66</sup>. En somme, le projet ou le programme de la sociologie culturelle consiste à montrer que les structures matérielles, les institutions bureaucratiques et les actions humaines n'ont pas toujours un caractère instrumental, mais plutôt une nature textuelle qu'il revient au chercheur ou à la chercheuse de mettre au jour et de montrer son impact dans la vie sociale.

### 2.3.2. La construction sociale du trauma<sup>67</sup>

Après avoir jeté les bases de la sociologie culturelle, Jeffrey C. Alexander élabore une approche théorique de la construction sociale du trauma. Selon lui, il y a traumatisme culturel et/ou collectif lorsque les membres d'une collectivité ont souffert ou ont été victimes d'un événement douloureux et horrifiant qui a laissé des traces indélébiles dans la conscience des groupes sociaux, a marqué leur mémoire à jamais et a changé leur identité future<sup>68</sup>. De nombreuses sociétés et groupes sociaux sont victimes d'Holocauste, de génocide ou d'autres crimes de masse, surtout au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Depuis, nous assistons à l'éclosion grandiloquente de processus traumatiques dans des pays occidentaux et non occidentaux. On peut citer, entre autres, le génocide des Juifs dans l'Allemagne nazie d'Hitler, la guerre des États-Unis contre le Vietnam, le conflit entre la Corée du Sud et le Japon, le génocide perpétré par les colonisateurs espagnols, français et portugais contre les peuples autochtones du continent américain, ou encore le génocide en 1994 au Rwanda. Après avoir été victimes d'une expérience douloureuse et horrifiante, ces sociétés et ces groupes sociaux sont entrés dans un processus, non linéaire bien sûr, de construction sociale du trauma.

En outre, nous devons préciser deux faits majeurs. D'une part, la construction sociale d'un traumatisme culturel n'est pas automatique. D'autre part, l'existence d'une distinction entre un traumatisme individuel et un traumatisme collectif. Pour surmonter un traumatisme, les victimes individuelles ont tendance à réagir par le déni et la répression. Dans le cas d'un traumatisme

---

<sup>66</sup>. *Op. cit.*, p.9.

<sup>67</sup>. Nous faisons une synthèse de la conception sociologique de Jeffrey C. Alexander sur la construction sociale du trauma. Pour plus de renseignements, consultez: Alexander, J-C., *Trauma, A social theory*, Cambridge, Polity Press, 2012; *The meanings of social life*, Oxford, Oxford University Press, 2003; Alexander, J-C et. Al., *Cultural Trauma and collective identify*, Berkeley, university of California Press, 2004.

<sup>68</sup>. Alexander, J-C., « *Culture trauma, morality and solidarity: The social construction of 'Holocaust' and other mass murders* », Sage, Vol 132, 2016, p.4.

collectif, la société, les groupes sociaux et les victimes réagissent par la construction et le cadrage symbolique ainsi que par la création d'histoires et de personnages. Cela peut leur permettre d'atteindre trois objectifs majeurs :

1) établir des relations de causalité entre des événements qui étaient jusque-là sans rapport ;

2) permettre à la collectivité, par le biais de la société civile et de divers acteurs, d'assumer et/ou de prendre leur responsabilité sociale et morale dans la mise en récit d'une expérience douloureuse ou horrificante ;

3) poser des actions politiques concrètes en vue d'obtenir des réparations légales et institutionnelles en mémoire des victimes et des disparu.es. C'est dans ce sens qu'il écrit :

*« The lives lost and pains experienced are individual facts; shared trauma depends on collective processes of cultural interpretation. [...] If traumas can be re-imagined and re-presented, the collective identify will shift. There will be a searching re-remembering of the collective past, solidarity can be expanded, and much needed civil repairs can be made. Only such a full enunciated trauma process can prevent the same terrors from ever happening again<sup>69</sup>. »*

En somme, ce parti pris théorique sous-tend toute une nouvelle manière de comprendre et de raconter l'expérience politique de la dictature des Duvalier. Nous essayerons de dénouer ce nœud de trois manières. D'abord, nous tâcherons de re-constituer la manière dont la société haïtienne, dans son ensemble, les acteurs et les organisations de la société civile en particulier, racontent cette expérience politique. Cette re-construction sera justement entrevue à travers notre découpage sociohistorique des configurations mémorielles. Ensuite, nous mettrons au jour les jeux conflictuels des acteurs et des organisations autour de ladite question. Après le départ de Baby Doc en exil, le 7 février 1986, la dictature n'était plus. Néanmoins, ses legs et son odeur sont disséminés dans tous les interstices de la société. C'est là que réside la raison d'être de ce deuxième point. Enfin, nous devons signifier les mécanismes discursifs, symboliques et politiques qui sous-tendent la représentation et l'usage différenciés de cette expérience politique dans les schèmes de perception et d'action des acteurs, dans la dynamique évolutive de la société haïtienne. Pour finir, nous tenons à préciser que cette schématisation n'est faite que pour les besoins de l'analyse et de

---

<sup>69</sup>. *Op. cit.*, p.14.

la compréhension. Dans la partie analytique, c'est-à-dire dans notre reconstruction des récits discursifs, ils s'imbriqueront l'un dans l'autre.

## CHAPITRE III : CONSIDÉRATIONS ÉPISTÉMOLOGIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

*[...] Et ainsi que la diversité de nos opinions ne vient pas de ce que les uns sont plus raisonnables que les autres, mais seulement de ce que nous conduisons nos pensées par diverses voies et ne considérons pas les mêmes choses. Car ce n'est pas assez d'avoir l'esprit bon, mais le principal est de l'appliquer bien<sup>70</sup>.*

Ce dernier chapitre de la première section présente les processus par lesquels nous recueillons et analysons les données empiriques. Dans un premier temps, nous abordons certaines considérations épistémiques de la recherche. Dans un second temps, nous précisons le choix de notre posture sociologique et méthodologique. Dans cette optique, nous présentons et clarifions plusieurs aspects importants. À titre d'exemple, nous pouvons citer : le choix de l'approche pragmatique comme outil méthodologique d'analyse, l'échantillonnage, la stratégie d'analyse, la quête et la sélection des données et le cadre de déroulement de l'analyse. Enfin, nous abordons les considérations éthiques en clarifiant notre posture éthico-morale et scientifique.

### **3.1. Considérations épistémiques**

Le devenir science des disciplines a nécessité un ensemble d'opérations internes. Selon Michel Foucault, l'ensemble des opérations internes grâce auxquelles les sciences parviennent à s'échafauder sont au nombre de trois. La première opération exige aux penseurs/penseuses d'élaborer des propositions et des formulations nouvelles à l'intérieur de la discipline d'étude qu'ils/elles évoluaient. La deuxième est la construction et la solidification de ces propositions à un nombre sélectif, déterminé d'objets. Pour ce dernier, c'est dans et à travers cette opération qu'une discipline arrive, d'une part, à se différencier d'une autre; d'autre part, à instituer, sélectionner les types d'objets qui méritent la peine d'être étudiés ou pas. La dernière exige aux penseurs/penseuses de formuler indéfiniment des propositions nouvelles qui devraient s'inscrire dans un horizon

---

<sup>70</sup>. Descartes, R., *Discours de la méthode*, Paris, Garnier-Flammarion, 2000, pp.29-30.

théorique. Toutefois, précise-t-il, ces propositions doivent être d'abord « dans le vrai » avant qu'on puisse les déclarer vraies ou fausses<sup>71</sup>.

En outre, l'activité scientifique, quel qu'en soit le domaine, ne saurait être possible sans un quelconque ancrage empirique. À cet égard, deux précisions s'avèrent nécessaires. Premièrement, selon la typologie, la classification des sciences et de leur objet d'étude; l'aspect empirique ne saurait être identique. Par exemple, les disciplines dont leur objet d'étude concerne soit la nature ou le social sont traversées par les opérations internes susmentionnées. Pour se constituer en « science », avoir un objet d'étude, mais aussi et surtout une assise « empirique » qui leur soient propres; la chimie, la physique, la sociologie se sont décantées respectivement de l'alchimie, de l'astrologie et de la philosophie sociale. Deuxièmement, l'orientation méthodologique d'une recherche dessinera, influera les contenus, les contours et les avenues de la dimension empirique dans l'étude d'un phénomène donné. Ce faisant, pour s'assurer d'une compréhension claire et distincte d'un travail scientifique, un chercheur/une chercheuse doit toujours s'acquitter de choisir avec beaucoup de méticulosité ses postulats épistémologique, théorique et méthodologique. Car, c'est dans, par et travers ces éléments que « la communauté scientifique » arrivera à évaluer, se prononcer sur la validité interne, la cohérence logique, et donc, de la véracité ou pas de son travail. Ainsi, dans le cadre de cette étude que nous voulons réaliser sur la problématique de la mémoire de la dictature, nous devons choisir, définir avec minutie ses contours et avenues méthodologiques. C'est ce que nous aborderons dans les lignes qui suivent.

### **3.2. Le choix de la posture sociologique et méthodologique de la recherche**

L'autonomisation, le développement de la sociologie comme une discipline scientifique est tiraillé dans une joute opposant des traditions épistémologiques différentes. Cette querelle se porte sur le processus de construction, d'élaboration des connaissances dans le but d'atteindre la vérité scientifique. Témoins du développement des sciences « naturelles », de leur mode « d'objectivité » et d'objectivation, beaucoup de penseurs ont singé la démarche épistémologique et méthodologique des sciences naturelles pour l'appliquer dans l'étude des phénomènes humains propre aux sciences humaines et sociales. La tradition épistémologique positiviste classique, inaugurée par Auguste Comte, systématisée par Émile Durkheim dans des œuvres comme « De la

---

<sup>71</sup>. Foucault, M., *L'ordre du discours*, Paris, Gallimard, 1971, p.36.

division du travail social », « Le suicide », « Éducation et sociologie » s'inscrit dans cette lignée. En effet, ce paradigme<sup>72</sup> sous-tend trois arguments majeurs. D'abord, l'unification des sciences naturelles avec les sciences humaines et sociales. Ensuite, le traitement des faits sociaux comme des choses extérieures à l'individu, et donc, du chercheur afin de les expliquer causalement. D'ailleurs, Durkheim l'illustre très bien dans sa définition des faits sociaux : « *Toute manière de faire, de penser et d'agir, extérieure à l'individu et qui exerce sur lui une force contraignante*<sup>73</sup> ». Enfin, la non-implication du chercheur dans le processus d'acquisition de nouvelles connaissances<sup>74</sup>.

Par ailleurs, une autre tradition sociologique, très en vogue en Allemagne - influencée par l'herméneutique et certains philosophes allemands – se constitue *a contrario* de la tradition positiviste. Jacques Coenen-Huther dans un article intitulé « Compréhension sociologique et démarches typologiques » met en exergue le conflit qui existe entre ces deux tendances méthodologiques dans la sociologie. La première tendance dite « classificatoire » est tributaire des sciences de la nature. Elle a comme figure de proue Durkheim et Pareto. La deuxième appelée « typologique », d'inspiration néo-kantienne, est liée à la théorie de la connaissance et a comme figure Weber et Tocqueville. Selon Coenen-Huther, la typologie est plus rattachée aux sciences sociales que la classification. Toutefois, elle ne fait pas l'unanimité chez les sociologues. Bien qu'on rencontre toujours un élément de compréhension dans toute analyse sociologique; toute démarche de compréhension n'est pas forcément inscrite dans une démarche typologique fondée sur des types idéaux<sup>75</sup>.

En outre, selon Stéphanie Gaudet et Dominique Robert, cette tradition soutient l'idée selon laquelle les sciences humaines et sociales ont une nature, une épistémologie propre en raison de la nature du social qui est complexe, multidimensionnel, historiquement situé et fondé sur des liens

---

<sup>72</sup>. Kuhn, T-S., *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion, 2008, p.11. Le paradigme peut être défini comme l'assentiment d'une communauté de chercheur, dans une discipline quelconque, sur la manière dont on doit pratiquer la science c'est-à-dire en sélectionnant, catégorisant les phénomènes qui méritent la peine d'être étudié ou pas. Il faut souligner que cette notion est beaucoup plus applicable dans les sciences naturelles que celles dites humaines et sociales. Car, si dans la première, il peut bien avoir un paradigme dominant; pour la seconde, c'est beaucoup plus compliqué liées à leur nature différente.

<sup>73</sup>. Durkheim, E., *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF/Quadrige, 1937, p.14.

<sup>74</sup>. Gaudet, S, Robert, D., *L'aventure de la recherche qualitative, Du questionnement à la rédaction scientifique*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2018, p.7.

<sup>75</sup>. Coenen-Huther, J., « *Compréhension sociologique et démarches typologiques* », *Revue européenne des sciences sociales*, n° 135, 2006, pp.195-205.

subjectifs<sup>76</sup>. Des raisons éthico-morales et politiques liées à la « démocratisation » de la recherche sont aussi au fondement de cette tradition de recherche. Depuis quelques années, elle domine la recherche parce que beaucoup de personnes évoluant dans tous les interstices de la vie sociale d'une société ont décidé de partager leurs expériences avec les chercheurs et chercheuses. Cette manière autre de concevoir la recherche est : **la recherche qualitative**. Fort de cette considération, nous choisissons d'inscrire cette étude dans la grille de la méthodologie qualitative de la recherche. Ce parti-pris nous permettra, d'une part, de mieux comprendre notre phénomène sous étude; d'autre part, de maintenir, d'assurer la cohérence logique de notre posture théorique avec le style pragmatique.

### 3.2.1. L'approche pragmatique

Le milieu des années 1980 a vu naître en France un courant nouveau de la sociologie. Celui-ci s'est nourri d'un ensemble d'apports divers tels que l'interactionnisme symbolique, l'ethnométhodologie, la tradition philosophique américaine appelée pragmatique, les courants de l'action située, etc. En réussissant, d'une part, à relier ses apports divers par un socle commun, d'autre part, à dessiner une pratique nouvelle de la sociologie; il prend le nom de sociologie pragmatique ou sociologie des épreuves<sup>77</sup>. Selon Yannick Barthe et al, les sociologues appartenant à ce courant se servent des controverses, des problèmes publics et des affaires comme points d'entrée dans l'ordre social. En outre, précisent-ils, ils forgent de nouvelles façons de conduire l'enquête, de collecter les données et d'explorer les terrains<sup>78</sup>.

La conduite d'une enquête sociale, par ricochet d'une analyse, dans le style pragmatique a ses réquisits méthodologiques propres. La liaison du niveau micro au macro, l'intégration de la temporalité historique dans l'étude du phénomène social donné, la ré-interrogation de la notion d'intérêt, la prise au sérieux du discours des acteurs et l'importance à leur réflexivité sont, entre autres, quelques-uns. En effet, notre travail de recherche vise à étudier et à comprendre la manière dont les acteurs et les organisations de la société civile évoquent la mémoire de la dictature des Duvalier dans leurs récits de 1986 à 2014. Nous choisissons de l'inscrire dans le style pragmatique.

---

<sup>76</sup>. Gaudet, S, Robert, D., p.8.

<sup>77</sup>. Barthe, Y, et al., *La sociologie pragmatique : mode d'emploi*, Politix, n° 103, 2013, p.176.

<sup>78</sup>. *Ibid.*, p.177.

Avant d'éclaircir certains aspects de son insertion dans le style pragmatique, nous devons faire cette précision.

En effet, selon la nature et l'objet d'un travail de recherche, un chercheur ne saurait utiliser toutes les exigences méthodologiques de cette approche. Toutefois, certaines d'entre elles constituent le socle d'un travail de recherche de style pragmatique. En tenant compte de notre problématique de recherche, de nos objectifs et de notre postulat théorico-conceptuel, nous en choisissons quatre (4). Premièrement, **la prise en compte de la liaison du niveau micro et macro**. Bien que la mémoire collective de la dictature des Duvalier soit un élément macro, cet aspect nous permettra d'analyser et de comprendre les performances des acteurs et des organisations impliqués dans cette mise en récit. Sans quoi, il serait difficile à celle-ci de s'accomplir et de se réaliser<sup>79</sup>. Deuxièmement, **l'intégration de la temporalité historique**. Sous sa forme présente, cet aspect nous permettra de saisir et d'analyser les dispositifs dont les acteurs et les organisations se auront servi et auront utilisé dans leur présent afin d'arriver à la construction et la ré-invention du passé<sup>80</sup>. En d'autres termes, dans le cas qui nous concerne, à la mémoire de cette expérience politique. Sous sa forme généalogique, en tournant notre regard du passé vers le présent, il nous permettra de comprendre les processus de recouvrement et d'usages subséquents que les acteurs et les organisations auront fait de ce passé pour expliquer leur présent<sup>81</sup>.

Troisièmement, **la réinterrogation de la notion d'intérêt**. L'approche pragmatique la considère non pas comme le facteur explicatif de l'action des acteurs mais plutôt comme étant son produit. La réinterrogation de celle-ci chez les acteurs et les organisations nous aidera à saisir et comprendre le sens revendicatif qu'ils auront donné à leurs actions pour construire des alliances conjoncturelles ou pas, modifier leurs positions. En somme, comme ils le soulignent, elle nous permettra de montrer que l'intérêt n'est qu'un mode parmi tant d'autres de rapprochement et de distanciation des acteurs engagés dans un conflit social<sup>82</sup>. En dernier lieu, **la prise au sérieux des discours/narratifs des acteurs**. Cet aspect nous aidera à faire ressortir deux éléments majeurs. D'une part, leur efficacité pratique c'est-à-dire leurs cohérences, incohérences ou contradictions qui seront au fondement des opérations justificatrices et critiques des acteurs et organisations.

---

<sup>79</sup>. *Op. cit.*, p.180.

<sup>80</sup>. *Ibid.*, p.181.

<sup>81</sup>. *Ibid.*, p.182.

<sup>82</sup>. *Ibid.*, p.185.

D'autre part, leurs effets sociaux c'est-à-dire du type d'efficacité ou d'inefficacité qui se révéleront dans ces mêmes opérations critiques et justificatrices<sup>83</sup>. En somme, ces quatre exigences méthodologiques d'analyse se cadrent bien avec notre grille théorique et nos objectifs de recherche dont nous nous sommes fixés. Ces objectifs sont les suivants :

- analyser les dynamiques conflictuelles des récits discursifs portant sur l'expérience politique de la dictature des Duvalier ;
- examiner leurs structures et leurs contenus ;
- signifier les enjeux qu'ils manifestent et paradoxalement cachent dans le processus du vivre-ensemble de la société haïtienne, particulièrement de 1986 à 2014.

### **3.2.2. De l'échantillonnage et de la constitution de l'échantillon**

Depuis ces trente dernières années, l'échantillonnage occupe une place importante dans les recherches. Selon Jean-Pierre Beaud, dans la vie sociale de tous les jours, les gens utilisent des techniques d'échantillonnage. Toutefois, précise-t-il, en sciences humaines et sociales, il doit se faire avec beaucoup de tact. Autrement dit, un chercheur/une chercheuse doit se défaire de toute vision selon laquelle l'échantillonnage serait une simple affaire technique. En ce sens, il écrit :

*Le choix de la technique de sélection de l'échantillon ne saurait être dissocié du questionnement à l'origine de la recherche, de la population étudiés et des diverses contraintes avec lesquelles le chercheur doit se composer : il doit donc être le résultat d'une réflexion qui fait largement appel à des connaissances non techniques, à la formation générale du chercheur<sup>84</sup>.*

En effet, parler d'échantillonnage dans une recherche, c'est préciser deux éléments importants. D'une part, la population sur laquelle porte la recherche. D'autre part, du type d'échantillonnage utilisé par le chercheur. Outre le choix des postulats épistémologiques, théoriques et méthodologiques qu'un chercheur doit préciser dans sa recherche, il doit aussi définir et préciser les deux éléments susmentionnés. Dans un échantillonnage, la population se définit comme un ensemble d'unités élémentaires. Elle peut être une personne, un groupe, une ville, une organisation

---

<sup>83</sup>. *Op. cit.*, p.186.

<sup>84</sup>. Beaud, J-P., L'échantillonnage in *La recherche sociale*, Gauthier, B, Bourgeois, I (dir), Québec, Presses de l'Université du Québec, 6ième édition, 2016, p.251.

ou une société<sup>85</sup>. Dans cette étude, l'ensemble d'unités élémentaires sur lesquelles portent notre analyse sont les acteurs politiques, étatiques, de la société civile et les organisations. De ce fait, nous devons faire cette précision. Il est impossible dans cette recherche de porter notre regard sur tous les acteurs et les organisations qui composent la société haïtienne. Pour ne s'en remettre au hasard dans le choix de la constitution de notre échantillon, nous choisissons la technique d'échantillonnage non-probabiliste. De ce parti-pris découle également notre choix de l'échantillonnage typique. On l'utilise beaucoup dans les recherches en sociologie. Selon Beaud, il permet de répondre à certaines questions théoriques. En outre, poursuit-il, il présuppose que ce qu'on aura trouvé dans une recherche ne présentera aucun danger, n'affectera pas forcément le phénomène étudié, et donc, sera suffisamment semblable à ce qu'on aurait trouvé ailleurs<sup>86</sup>. Ce choix nous permettra de baliser nos critères de sélection et d'avoir un contrôle dans le choix de notre échantillon afin de sélectionner les acteurs et données qui seront en lien avec notre recherche.

Après avoir clarifié notre population et le choix de notre technique d'échantillonnage, un autre aspect est aussi important. C'est la représentativité de l'échantillon. Celle-ci suppose que les caractéristiques de la population étudiée soit présente dans l'échantillon ou puissent y être retrouvées. Sans quoi, souligne Beaud, la généralisation ne saurait être acceptée<sup>87</sup>. De là gît l'importance de préciser les critères d'un échantillon dans un travail de recherche. À titre de rappel, notre travail propose d'articuler la problématique de la mémoire de la dictature des Duvalier au regard des acteurs et des organisations de la société haïtienne dans le contexte de la transition du pays vers la démocratie. Afin de reproduire le plus fidèlement possible cette population dans le cadre de cette étude, nous établissons les critères suivants.

D'abord, nous considérons comme acteur, toute personne (individu ou groupe), association, organisation qui produit des discours, soit sous la forme de textes ou de paroles, sur l'expérience politique de la dictature des Duvalier. Vu que notre étude s'intéresse à la période qui s'étend de 1986 à 2014, le critère d'inclusion d'un acteur, d'une organisation ou autres dans notre analyse est le suivant : son discours, quel que puisse être sa forme, doit mettre en récit un ou plusieurs aspects de ce régime concernant cette période spécifique. Dans le cas contraire, il ne saurait en faire partie. Ensuite, un acteur étatique est qui occupe/a occupé une fonction, agit/a agi, prend/a pris des

---

<sup>85</sup>. *Op. cit.*, p.258.

<sup>86</sup>. *Ibid.*, p.268.

<sup>87</sup>. *Ibid.*, p.261.

décisions et actions qui engagent/ont engagé l'État dans ses différents organes représentatifs c'est-à-dire ces trois pouvoirs : l'exécutif, le législatif et le judiciaire. L'article 59-1 de la constitution du 29 mars 1987 stipule : « *L'ensemble de ces trois pouvoirs qui constitue le fondement essentiel de l'organisation de l'État est civil*<sup>88</sup>. » Dans ce cas, il peut être Président, Premier ministre, Ministre, Sénateur, Député, Juge, Maire, etc. Pour les acteurs et organisations de la société civile, ils peuvent être une personnalité de la presse parlée, écrite ou télévisée, un chercheur/une chercheuse, une personnalité publique. Pour les organisations, ils peuvent être un organisme de défense des droits humains (national ou international), un parti politique, une association socio-culturelle, etc. Pour dire mieux, leur champ d'action doit se situer dans cette sphère qui constitue une caisse de résonance dans la société haïtienne dont leur rôle consiste à réfléchir, problématiser et proposer des pistes de réponses sur des questions factuelles afin d'influer les prises de décisions dans la sphère politique étatique.

### **3.2.3. Sur les dispositifs de production du matériel empirique**

Concernant la production du matériel empirique, nous avons prévu d'utiliser deux (2) techniques de production du matériel empirique : l'entretien semi-directif et les documents. Nous avons prévu de réaliser des entretiens semi-dirigés avec des personnalités publiques, des acteurs politiques et des organisations de la société civile qui se sont investies dans la mission d'élaborer, de créer et de produire des narratifs sur la dictature des Duvalier. Nous avons ciblé des acteurs et des organisations comme : le Collectif contre l'impunité (CCI), le Réseau national de défense des droits humains (RNDDH), certains responsables de la Fondation konesans ak libète (FOKAL) et des dirigeants de partis politiques. Nous avons abandonné cette option pour deux (2) raisons principales. En premier lieu, par rapport à la situation socio-politique et d'insécurité qui règnent dans le pays, il nous était difficile de se déplacer et de se rendre physiquement. L'option de réaliser les entretiens en ligne via certaines applications ne nous a pas convenu. Nous avons estimé que l'absence du contact physique avec les acteurs pourrait handicaper le processus d'échange et de production du matériel empirique surtout d'un sujet si complexe. En second lieu, vu que notre travail s'intéresse aux acteurs et organisations de la société civile, nous avons constaté que ces derniers ont produit ou laissé un ensemble de matériels empiriques soit sous formes d'articles, de

---

<sup>88</sup>. République d'Haïti, *Constitution de la République d'Haïti*, 29 mars 1987, p.36.

documentaires, d'ouvrages scientifiques, de romans, d'activités socio-culturelles ou de manifestations sur la problématique de la mémoire de la dictature des Duvalier de la période qui nous intéresse c'est-à-dire de 1986 à 2014.

Fort de cette considération, nous avons privilégié l'autre source de production du matériel empirique c'est-à-dire **les documents**. Cela dit, outre des entrevues et des discussions informelles avec certaines personnalités qui ont eu des connaissances et ont vécu ce régime, les documents colligés et collectionnés constituent l'ossature empirique de ce travail de recherche.

### **3.2.4. De la stratégie d'analyse des matériaux empiriques**

Vu que les documents constituent la source principale de production du matériel empirique, le choix de l'analyse de contenu s'est rapidement imposé comme stratégie d'analyse qualitative. Selon Christian Leray et Isabelle Bourgeois, l'analyse de contenu permet au chercheur de recueillir des données à partir d'un ensemble de documents afin de détecter les thèmes et les idées qui en ressortent. De plus, ajoutent-ils, cette méthode s'applique à toute recherche où des documents doivent servir de source de données<sup>89</sup>. En effet, ce type d'analyse présente beaucoup d'avantages. Parmi lesquels, nous pouvons citer : il assure un recensement de l'ensemble des données disponibles, il réduit les biais de l'analyste, il produit des résultats exploitables et reproductibles mais aussi il force le chercheur à utiliser une démarche rigoureuse et bien documentée. En somme, ces avantages pourront favoriser l'avancement des connaissances dans le phénomène étudié<sup>90</sup>.

Par ailleurs, l'analyse de contenu se fait de manière procédurale. La détermination et la constitution du corpus à analyser, l'élaboration du plan d'analyse, le codage et l'interprétation des données sont, entre autres, des étapes qu'un chercheur doit respecter. Dans le cadre de notre travail, notre corpus se compose d'un ensemble de données hétérogènes dans lesquels on retrouve des articles de presse, d'ouvrages scientifiques, de romans, de fichiers audios, de vidéos et de documentaires. La constitution de ce *corpus* s'est effectuée de manière exhaustive. Autrement dit, nous avons intégré, autant que possible, l'ensemble de matériaux que nous avons trouvés disponible sur le sujet. Lorsque nous avons constaté certains d'entre eux n'étaient pas liés avec

---

<sup>89</sup>. Leray, C, Bourgeois I., L'analyse de contenu in *La recherche sociale*, Gauthier, B, Bourgeois, I (dir), Québec, Presses de l'Université du Québec, 6ième édition, 2016, p.427.

<sup>90</sup>. *Ibid.*, p.431.

nos critères d'échantillon, notre préoccupation de recherche et n'apportaient pas d'éléments de compréhension nouveaux, nous les avons écartés dans notre analyse.

### 3.2.5. La quête et la sélection des matériaux

À la manière dont les historiens mènent leur enquête pour trouver des sources documentaires concernant un phénomène donné, nous avons fait pareil pour colliger, sélectionner un ensemble de **documents** produits durant cette période. Dans le cas où les organisations ont un site web ou un blog, nous avons consulté leur page pour débusquer leurs publications sur ladite question. Pour les acteurs politiques ou personnalités publiques, nous avons appliqué cette même méthode. Dans ces deux cas, à travers nos critères d'échantillon, nous avons effectué un examen minutieux et judicieux pour colliger et sélectionner les sources empiriques.

En outre, nous avons fait une véritable fouille « archéologique » sur youtube ou d'autres moteurs de recherches pour trouver des documentaires, des audios et des vidéos. Les pages youtube des médias publics comme Agence France Presse (AFP), Haitian History, Colletif contre l'impunité, Radio Canada et, le cas échéant de certaines personnalités publiques ont fait l'objet de notre enquête documentaire. Dans cette même veine, nous avons consulté des journaux, nationaux et internationaux, qui ont publié soit des notes de presse ou des articles de différents acteurs et organisations impliqués dans ce travail de mise en sens de la dictature des Duvalier. Pour les journaux nationaux, nous avons privilégié les critères comme la renommée, le prestige et la rigueur. Ce qui nous a permis de sélectionner les deux journaux suivants : **Le Nouvelliste** et **l'AlterPresse**. Le premier est le plus ancien. Il est fondé en 1898. Il est aussi le journal le plus populaire et le plus lu dans le pays. Le second est fondé à la fin de l'année 2001 et se donne comme objectif de promouvoir la communication alternative en Haïti<sup>91</sup>. Concernant les journaux internationaux, nous avons consulté particulièrement la Radio Canada, le Figaro et la Radio France Internationale (RFI). Enfin, nous avons consulté des ouvrages scientifiques individuels ou collectifs, certains romans, des rapports et des publications de certains organismes de défense des droits humains. À titre d'exemple, nous pouvons citer : l'Amnesty international, le Réseau haïtien de défense des droits humains (RNDDH), la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) et tant d'autres. En somme, le socle commun sur lequel l'ensemble de ces matériaux

---

<sup>91</sup>. [AlterPresse | Qui sommes nous ?](#)

s'articulent est le suivant : ils ont tous la même visée, chacun justement à leur manière, de mettre en récit l'expérience politique de la dictature des Duvalier dans la période de 1986 à 2014, et donc, par ricochet, d'influer la manière de la concevoir, de la comprendre dans le temps d'après.

### **3.2.6. Contexte du déroulement de l'analyse**

Après la sélection et la constitution du corpus vient le moment de l'analyse. Dans cette partie, le chercheur doit mettre au jour deux éléments importants : les codes et les catégories. Les codes peuvent être déterminés a priori c'est-à-dire de manière déductive. Ils peuvent être aussi déterminés au cours de l'analyse, autrement dit, de manière inductive. Dans cette étude, le processus de codage a été effectué de manière inductive. L'induction nous a permis de résumer et de décrire les unités de sens du matériel empirique à l'aide des termes de la perspective pragmatique comme : douleurs, peines, souffrances, disputes, trouble, situation problématique, publics, etc. En outre, nous les avons intégrés en unités d'analytique plus larges. Celles-ci ont été constituées en liaison avec notre cadre théorique conceptuel c'est-à-dire celui de la sociologie culturelle et de la théorie sociale du trauma de Jeffrey C. Alexander. Dans cette même veine, nous avons également analysé les corpus des données colligées en fonction de notre orientation de recherche c'est-à-dire de notre problématique et de nos objectifs. Pour finir, nous devons faire deux précisions. Premièrement, tout ce processus d'analyse s'est effectué par nous-même c'est-à-dire sans l'utilisation de logiciel d'informatique d'analyse. Les *verbatim*, la retranscription des données, le cas échéant, leur traduction ont été effectués par nous-même à l'aide de supports matériels comme cahiers de note, fiche de synthèse. *Grosso modo*, c'est le fil conducteur que nous avons suivi dans le cadre du processus d'analyse.

### **3.3. Considérations éthiques de la recherche<sup>92</sup>**

Les dégâts et les atrocités causés par des régimes politiques au nom de la science sont nombreux. Nous nous rappelons comment les régimes nazi et fasciste mais aussi les États-Unis d'Amérique, impliqués dans la Seconde Guerre mondiale, ont instrumentalisé des disciplines scientifiques, en particulier les sciences biomédicales, à des fins politico-militaires. Depuis ces

---

<sup>92</sup>. Crête, J., L'éthique en recherche sociale, in *La recherche sociale*, Gauthier, B, Bourgeois, I (dir), Québec, Presses de l'Université du Québec, 6<sup>ième</sup> édition, 2016, pp. 289-312.

cinquante dernières années, la dimension éthique joue un rôle fondamental dans la recherche. Auparavant, les préoccupations et les normes éthiques ne concernaient que les sciences biomédicales. Aujourd'hui, elles concernent toutes les autres disciplines scientifiques, y compris les sciences humaines et sociales. En effet, les normes et les exigences constituent un ensemble d'obligations qu'un chercheur ou une chercheuse se doit de respecter envers sa société, la « communauté scientifique », les participants et participantes de sa recherche. La « démocratisation » de la recherche, le progrès et la prise en compte de nouvelles normes et valeurs éthiques et morales sont également à l'origine des obligations déontologiques auxquelles un chercheur ou une chercheuse doit se soumettre dans le cadre de sa recherche.

Dans le cadre de ce travail de recherche, nous avons respecté toutes les directives du comité d'éthique de l'université d'Ottawa. Les personnalités dont nous mentionnons les noms sont des acteurs publics c'est-à-dire des personnes connues de tous qui ont participé à des activités socio-politiques et culturelles, ont animé des émissions de radio et de télévision, ont écrit des articles et des ouvrages sur le sujet. Nous n'étions donc pas obligés de garder l'anonymat concernant leur identité ni d'utiliser des pseudonymes dans les analyses pour éviter toute atteinte à leur intégrité physique et morale. Ensuite, nous avons essayé, autant que possible, de mener cette enquête sociologique à la manière d'un juge d'instruction en passant au crible les narratifs pour et contre. Enfin, nous devons faire deux précisions. Premièrement, un travail de sociologie de la mémoire ne peut être que partiel et sélectif. Autrement dit, les documents que nous avons recueillis et utilisés dans cette recherche ne représentaient qu'une infime partie. Toutefois, leur systématisation a permis de comprendre cette problématique dans sa globalité et pourrait servir de point de départ à d'autres travaux. En raison de sa relation avec les productions antérieures et de sa manière « nouvelle » d'appréhender la question de la mémoire de la dictature des Duvalier, nous avons voulu inscrire cette recherche dans l'histoire de ce débat dans le sens Assmann du terme. Deuxièmement, pour reprendre les mots de Jacques Le Goff, cette recherche a pour tâche modeste — si tant est qu'elle en ait une — d'étudier ce passé douloureux, funeste, macabre et avilissant afin de servir notre présent et avenir. Telle est notre seule et unique ambition. Espérons qu'elle servira à la libération de ce passé.

## **DEUXIÈME SECTION**

## CHAPITRE IV : 1986 - 1996 : L'ÉCRITURE D'UNE TRANCHE D'HISTOIRE TRAGIQUE DE LA SOCIÉTÉ HAÏTIENNE

*La tragédie est l'équilibre d'une balance qui n'est pas celle de la justice mais de la violence. On ne trouve jamais rien dans un plateau qui n'apparaisse aussitôt dans l'autre; ce sont les mêmes insultes qu'on échange; les mêmes accusations volent entre les adversaires comme la balle entre deux joueurs de tennis<sup>93</sup>.*

Ce premier chapitre de la deuxième section aborde le premier moment de notre découpage socio-historique. *Primo*, nous faisons une brève historicité du duvaliérisme et du contexte de départ en exil de Jean-Claude Duvalier, le 7 février 1986. *Secundo*, nous montrons que dans la mise en récit de cette expérience politique, les acteurs politiques et les organisations de la société civile construisent et identifient des personnages dans le couplage suivant : victimes vs bourreaux. *Tertio*, nous montrons que l'opération de « déchouquage » menée par le peuple haïtien immédiatement après la chute du régime polarisent la société haïtienne dans une lutte sans merci entre bourreaux et victimes. Enfin, nous examinons les tentatives de réparations institutionnelles et légales qui voient le jour telles que des procès pour mémoire, des sanctions juridiques et financières.

### **4.1. Esquisse présentative du duvaliérisme et du contexte de départ en exil de Jean-Claude Duvalier**

Après la chute du président Paul Eugène Magloire en 1956, le pays était plongé dans une grave crise politique et institutionnelle. Pour pallier le vide institutionnel au plus haut sommet de l'État, les acteurs politiques et étatiques devaient organiser des élections libres, honnêtes et crédibles. Quatre principaux candidats se lancèrent alors dans une lutte sans merci pour briguer ce poste. Il s'agissait de Clément Jumelle, Louis Déjoie, Daniel Figolé et François Duvalier. Épaulé par les Américains et l'armée - notamment par le commandant Antonio Kébreau qui a neutralisé ses adversaires politiques - les joutes électorales qui avaient débuté en décembre 1956, se sont achevées le 22 septembre 1957 par la proclamation des résultats qui consacrèrent la victoire de

---

<sup>93</sup>. Girard, R., *La violence et le sacré*, Paris, Ed. Bernard Grasset, 1972, p.72.

François Duvalier. Le 22 octobre de la même année, ce dernier prêta serment devant le Sénat haïtien.

Avant de devenir président, il était reconnu comme médecin, ethnologue et membre du mouvement littéraire indigéniste. Ce mouvement défendait et promouvait des valeurs culturelles haïtiennes telles que la religion vaudou, la culture populaire, la langue créole et le folklore haïtien, et donc, par ricochet, un retour à certaines valeurs ancestrales et africaines. Grâce au soutien de la Mission sanitaire américaine (MSA), il a mené plusieurs missions médicales dans les zones les plus reculées du pays. La plus connue était la campagne anti-pianique. Après avoir éradiqué cette maladie qui avait décimé la population paysanne, on lui donna le sobriquet de « Papa Doc ». Par ailleurs, il a publié de nombreux articles et ouvrages dans le cadre de sa vie intellectuelle. En 1948, il a publié avec Lorimer Denis - l'un de ses mentors - un ouvrage intitulé « Problème des classes à travers l'histoire d'Haïti ». Dans cet ouvrage, il expose sa conception de la société haïtienne. Faisant fi des aspects sociaux et économiques, il soutient l'idée selon laquelle le problème des classes en Haïti se subsume au préjugé de couleur c'est-à-dire à la question épidermique. Pour illustrer sa thèse, il donne des exemples depuis l'époque coloniale avec l'affaire d'Ogé et de Chavannes lors de la guerre du Sud, en passant par la période d'indépendance pour arriver jusqu'à la Présidence d'Antoine Simon. Selon lui, tous les conflits qui ont déchiré la société haïtienne depuis 1804 jusqu'à la Présidence d'Antoine Simon n'étaient rien d'autre que l'expression phénoménale du préjugé de couleur. Ensuite, il souligne que l'égoïsme, la politiaillerie et le mépris qui existent entre les membres de sa classe - les Noirs - les empêchent de développer une solidarité de classe. Un fait semble certain à ses yeux. Sa classe - définie en fonction de la couleur de peau - est en effet majoritaire dans la société. Pourtant, elle est dominée par une petite minorité - également définie en fonction de la couleur de peau - sur les plans culturel, politique et économique. Enfin, il prône la régénération de sa classe. Pour y parvenir, les plus capables, dont lui-même faisait partie, devraient prendre les rênes du pouvoir politique. Grâce à une politique d'équilibre, ils parviendraient à renforcer le contenu de leur classe mais aussi à unifier la nation haïtienne<sup>94</sup>. En somme, cet ouvrage pose les jalons de sa conception « noiriste » de la société haïtienne.

---

<sup>94</sup>. Duvalier, F, Lorimer, D., *Problème des classes à travers l'histoire d'Haïti*, Port-au-Prince, Collection Les Griots, 2<sup>ième</sup> édition, 1958, p.100.

Devenu président en 1957, il a dirigé le pays d'une main de fer. Dès 1958, ses hommes de main ont commencé à opérer dans la nuit afin de mâter et d'éliminer les opposants réels ou imaginaires. À cette époque, ces hommes de main étaient connus sous le nom de « cagouleurs ». Plusieurs personnes ont subi les assauts des cagouleurs. Parmi lesquelles la journaliste et cofondatrice de la Ligue féministe d'action sociale (LFAS), Yvonne Hakime-Rimpel. En 1959, il officialisa sa milice civile. Il créa un corps paramilitaire, les Volontaires pour la sécurité nationale (VSN) dans le but de neutraliser l'armée qui représentait une menace pour le maintien de son pouvoir. Les tontons macoutes ont été disséminés dans tous les secteurs de la société : l'école, les institutions religieuses, l'université, les organisations socio-professionnelles et les partis politiques. En 1960, il prononça un discours appelé « Cri de Jacmel » dans lequel il a renforcé la phobie du communisme chez les Américains. Dans ce discours, il a aussi menacé de rejoindre l'autre camp si les Américains qu'il appelait « son ami » refusaient de continuer à lui fournir l'assistance économique, technique, politique et militaire nécessaire pour poursuivre la lutte contre leur « ennemi commun ».

Nous sommes en 1961, à deux ans de la fin de son mandat qui devrait prendre fin en 1963. Dans sa folie du pouvoir, il dissout les deux chambres et lance, du même coup, des élections législatives anticipées. Il se fit réélire pour six ans avant la fin de son mandat. L'année suivante, en 1964, il fit d'une pierre deux coups en se proclamant président à vie et en changeant la couleur du drapeau bleu et rouge en noir et rouge<sup>95</sup>. Certains groupes musicaux et orchestres écrivaient même des chansons pour célébrer et sceller sa Présidence à vie. Puis, dans les rues de la capitale et sur les voitures, il y a eu des photos, des pancartes et des messages qui faisaient la propagande du régime et/ou du chef, identifié à la nation tout entière.

---

<sup>95</sup>. À titre d'exemple, une musique de l'orchestre Tropicana d'Haïti intitulée « Nou renmen Duvalier (nous aimons Duvalier) », le lien : <https://youtu.be/4aJrACHVD0g?si=-IKzT6udyssHkFSz>. Webert Sicot intitulée « Duvalier pou tout tan (Duvalier à vie) », le lien : [https://youtu.be/nSGjLTlDxtM?si=EDwevQ6pvQoC\\_3IV](https://youtu.be/nSGjLTlDxtM?si=EDwevQ6pvQoC_3IV). Une autre de l'étoile du soir, « François Duvalier papa, peyi a renmen w (Le père François Duvalier, le pays t'adore) »; voici le lien : <https://youtu.be/QYYeIfHHYoY?si=b3FHQZr9vPELs0e>. Enfin, une autre de Roger Colas de l'orchestre septentrionale d'Haïti intitulée « François Duvalier, président à vie »; voici le lien : [https://youtu.be/J5iXfODBm\\_I?si=Tu4PjZ9VYegK9Dy5](https://youtu.be/J5iXfODBm_I?si=Tu4PjZ9VYegK9Dy5).



Ces images sont prises par nous-même à titre illustratif dans le film produit par Nicolas Jallot et Émile Rabaté intitulé : **Papa Doc, l'Oncle Sam et les tontons-macoutes.**

Par ailleurs, des forces sociales et politiques telles que l'université, le Parti unifié communiste haïtien (PUCH), les institutions religieuses, notamment l'Église catholique et certains mouvements de rébellion se sont soulevés contre son régime. Elles ont été neutralisées. Vaincus par l'armée et sa milice civile, certains opposants furent emprisonnés au Fort-Dimanche ou prirent la route de l'exil vers l'Amérique latine, les États-Unis, la France ou le Canada. Des massacres et des exécutions sommaires ont eu lieu. Ce fut le cas le cas en 1964 avec l'exécution de Marcel Numa et Louis Drouin au cimetière de Port-au-Prince. Ces jeunes faisaient partie d'un mouvement de rébellion appelé « Le mouvement Jeune Haïti ». Après avoir massacré tous les hommes qui étaient membres de ce mouvement, les hommes de main du régime ont capturé ces deux jeunes. Ces derniers ont été renvoyés à Port-au-Prince pour y être exécutés sommairement.



Capturée par nous-même, c'est l'image de l'exécution sommaire de Marcel Numa et Louis Drouin en 1964 au cimetière de Port-au-Prince (Source : Haïti Inter).

Le pouvoir prépara tous les dispositifs. Les portes des écoles et des magasins ont été fermées. Les employés de l'administration publique avaient reçu l'autorisation d'arriver en retard dans leur travail pourvu qu'ils puissent assister à cette exécution. Beaucoup de gens se sont rendus

devant le cimetière. Le pouvoir a également exigé que les jeunes écoliers se rendent devant les portes du cimetière. Pour justifier son action, le président à vie déclare :

*« Le docteur François Duvalier accomplira sa mission sacro-sainte. Il a écrasé toute tentative des ennemis de la patrie. Pensez-y deux fois, vous les apatrides. L'or dont on a rempli vos poches, vous n'en profiterez pas. Voici le sort qui vous est réservé, à vous et à vos pareils. »*

Il poursuit en martelant : *« Aucune force au monde n'est capable d'arrêter la marche invincible de la révolution duvaliériste. Sa puissance est celle d'un torrent. La révolution de Duvalier triomphera. Elle piétinera les cadavres des traîtres et des apatrides aussi bien que de ceux qui vendent leur patrie. »* Durant une semaine, Télé Haïti diffusait en boucle la scène de l'exécution. Les journaux ont aussi fait l'éloge du pouvoir. À cet égard, ***Le Journal Le Matin*** souligne : *« Toutes les forces vives de la nation étaient là à manifester leur adhésion à la politique de paix du gouvernement Duvalier<sup>96</sup>. »*

En 1967, dix-neuf officiers ont été exécutés sommairement. Duvalier les soupçonnait de comploter contre son régime et de diviser sa famille. Il les a fait fusiller au cimetière de Port-au-Prince afin de donner une leçon à tous ceux et toutes celles qui auraient l'idée de semer la division dans sa famille ou de le remplacer. Ainsi, il déclare : *« J'ai fait fusiller ces officiers dans le but de protéger la révolution et ceux qui la servent. Je m'aligne en compagnie des grands meneurs de peuples tels qu'Atatürk, Lénine, Lumumba, Azikiwe, Mao-Tsé-Toung<sup>97</sup>. »*

En outre, la fin des années 1960 a été marquée par la « neutralisation » de toutes les forces sociales et politiques qui s'opposaient à son règne. Le président à vie dont la santé était déjà fragile pouvait alors penser à sa succession. Avant son décès officiel, le 21 avril 1971, il avait tout préparé pour assurer sa succession. Selon le journaliste et écrivain Michel Soukar, il voulait que son ministre de l'Économie et des Finances, Hervé Boyer, lui succède. Estimant que seul un Duvalier peut inspirer la peur, la crainte et la terreur dont il fait preuve auprès du peuple haïtien, les Américains et d'autres hommes forts qui soutiennent le régime ont fini par imposer le choix de son

---

<sup>96</sup>. Documentaire présenté et réalisé par Guy Ferolus, *Mourir pour Haïti | Duvalier, les Camoquins et les militants Jeune Haïti*, in Haïti Inter, 2024. Voici le lien : [https://youtu.be/SAIsV8K1maY?si=4msyUFEUQg\\_h0nkb](https://youtu.be/SAIsV8K1maY?si=4msyUFEUQg_h0nkb).

<sup>97</sup>. Documentaire présenté et réalisé par Guy Ferolus, *La famille Duvalier se déchire: crime, passion et guerre d'influence*, in Haïti Inter, 2024. Voici le lien : <https://youtu.be/uKYFhiofyro?si=IE9Emgfh41vu0iPB>.

fil<sup>98</sup>. Après sa mort, Jean-Claude Duvalier, âgé de 19 ans, lui succéda pour assurer la continuité du régime. Bénéficiant durant son règne de l'appui financier des États-Unis et de certaines organisations internationales, les journalistes et ses opposants se plaisent à rappeler qu'il n'avait jamais cessé de marteler ce propos suivant : « *Mon père a fait la révolution politique, moi, je vais faire la révolution économique.* »

La décennie des années 1970 durant son règne a été marquée par une apparence de calme dans la société haïtienne. Durant cette période, l'industrie touristique du pays a connu un regain de vitalité et d'effervescence. Elle a attiré des touristes étrangers. Ces derniers venaient assister à des festivités carnavalesques, mais aussi pour visiter nos plages, nos rivières et les vestiges de notre passé comme le bicentenaire de Port-au-Prince. Des industries de sous-traitance se sont également installées dans le pays. Leur apparition a constitué un antidote au chômage et à la misère dont souffrait la population haïtienne à cette époque. Par ailleurs, une centaine de prisonniers politiques furent libérés. Tous ces facteurs ont contribué, dans une certaine mesure, à « redorer » l'image de ce régime, du moins à donner une image moins monstrueuse de ce régime à l'échelle nationale et internationale.

Le 27 mai 1980, le président épousa Michelle Bennett, une femme divorcée issue de l'élite mulâtre haïtienne. Selon Rony Gilot, les doctrinaires du régime et la cour de sa mère ont contrecarré ce projet de mariage. Ces derniers lui ont fait savoir que l'histoire et la doctrine l'interdisaient d'épouser cette femme<sup>99</sup>. Outre cet aspect, l'aventure du président avec son épouse ressemblait à celle racontée par Pär Lagerkvist dans son roman « *Les âmes masquées*<sup>100</sup> ». Dans les parades traditionnelles des tontons-macoutes, le couple se défile dans les rues de Port-au-Prince

---

<sup>98</sup>. <https://youtu.be/Whavgdi385Y?si=opMidfLJBLc6lmwG>. C'est l'argument soutenu par l'écrivain et journaliste Michel Soukar dans ce documentaire qui est réalisé par Arnold Antonin avec le soutien de FOKAL, l'UNASUR et le Collectif contre l'impunité. Il est intitulé comme suit : **Resistance, tortures et crimes contre l'humanité**.

<sup>99</sup>. Gilot, R., *Au gré de la mémoire. Jean-Claude Duvalier ou la chance galvaudée*, Port-au-Prince, Le Béréen, Tome 2, 2011, p.39.

<sup>100</sup>. Lagerkvist, P., *Les âmes masquées*, suivi de *La noce*, Paris, Garnier-Flammarion, Trad. Régis Boyer, 2024. Dans ce roman, Lagerkvist raconte que la force de la condition humaine ne réside pas dans les biens matériels mais plutôt dans l'amour pur et inconditionnel. Il raconte l'aventure de deux jeunes mariés qui vivaient ce type d'amour en dehors des contraintes de la vie sociale.

au cours desquelles sa femme exhibe ses ornements et bijoux onéreux provenant des plus beaux magasins de Paris<sup>101</sup>.



**Photo de l'ex-dictateur avec son épouse dans un bal traditionnel des tontons-macoutes le 29 juillet 1984 (Source : Haïti lutte contre impunité).**

Sous cet angle, tout semblait aller de soi pour les jeunes mariés. Toutefois, dans l'autre domaine, c'est-à-dire le paysage socio-politique, la situation était tout autre. En effet, à partir de cette même année (1980), la répression politique s'intensifia. Des personnalités fuirent le pays pour partir en exil, d'autres furent arrêtées et emprisonnées. Dans le documentaire d'Arnold Antonin intitulé « Résistance, tortures et crimes contre l'humanité », des personnalités comme Liliane Pierre-Paul, Michèle Montas, Marvel Dandin et Marcus Garcia racontent le souvenir de ces moments douloureux, c'est-à-dire de leurs arrestations, emprisonnements et libérations<sup>102</sup>. Par ailleurs, la visite du pape Jean-Paul II en Haïti, le 9 mars 1983, sert de caisse de résonance aux forces sociales et politiques de l'époque dans leur lutte contre ce régime.

En août 1985, une émeute de la faim éclate aux Gonaïves. Les mobilisations s'intensifient dans d'autres villes de province et à Port-au-Prince. Elles s'intensifient aussi dans la diaspora haïtienne aux États-Unis, au Canada, et dans une moindre mesure en France. Le 30 janvier 1986, des rumeurs sur son départ circulent dans tout le pays. Il répond à ces rumeurs dans un message préenregistré diffusé par la Radio nationale d'Haïti (RNH) dans lequel il déclare: « *Le président reste plus que jamais au pouvoir, plus solide que la queue d'un singe.* » Le lendemain, le 31 janvier 1986, accompagné des membres de son cabinet ministériel et des représentants du pouvoir, il

---

<sup>101</sup>. [https://youtu.be/Ec4a36o\\_7SI?si=6ygZa0pOaZ83sQ2w](https://youtu.be/Ec4a36o_7SI?si=6ygZa0pOaZ83sQ2w). Cette vidéo est mise en ligne par le Collectif contre l'impunité. Il s'agit d'un bal traditionnel des tontons-macoutes en juillet 1984 dans lequel le président dansait avec sa douce épouse tout en exhibant leurs parures très onéreux.

<sup>102</sup>. <https://youtu.be/Whavgdi385Y?si=opMidfLJBLc6lmwG>. Dans ce documentaire réalisé par A. Antonin, ces personnalités racontent leurs expériences vécues c'est-à-dire de leurs arrestations, emprisonnements et libérations.

s'adresse à la nation. Dans son discours, prononcé au palais national, il souligne trois éléments majeurs.

D'abord, il exprime sa volonté de rassembler toutes les forces vives de la nation afin de préserver la paix et le fonctionnement des institutions du pays. Ensuite, face aux demandes sociales de la population, il réaffirme sa détermination à poursuivre sa mission et son œuvre de promotion économique et sociale au bénéfice de la population haïtienne. Enfin, depuis le décret pris en accord avec le pouvoir législatif instaurant l'état de siège sur tout le territoire, son gouvernement dispose des moyens nécessaires pour rétablir la paix et la sécurité, pour protéger des vies, des biens et des familles. Il conclut son message de la manière suivante :

*« Les forces de l'ordre reçoivent les consignes pour assurer dans le respect strict de la constitution, la légalité, la sécurité des vies sur toute l'étendue du territoire national pour que tous ensemble, sans distinction aucune, nous puissions travailler au bonheur et à la grandeur de notre chère Haïti<sup>103</sup>. »*

Les 1<sup>er</sup> et 2 février, une grande répression menée par les tontons-macoutes et l'armée sévit sur les mouvements de mobilisation dans le pays. Le lendemain, le 3 février, il parcourt les rues de Port-au-Prince avec des centaines de ses partisans afin de démontrer qu'il a repris le contrôle de la situation mais aussi et surtout de réaffirmer sa Présidence à vie. En effet, ce geste semble plutôt désigner la fin de son cycle. Les mobilisations s'intensifiaient aux Gonaïves. Le 4 janvier, le secteur du commerce organise une grève générale. Le 5 février, la rumeur que le président demande l'asile politique se répand dans les rues de Port-au-Prince<sup>104</sup>.

Son dernier discours peut se découper en trois moments, liés les uns aux autres. Dans le premier, il fait une brève récapitulation de ses quinze années de gouvernance. *« Arrivé dans des conditions difficiles pour diriger le destin héroïque de cette terre de Dessalines, il s'est attelé à la tâche avec enthousiasme et dévouement. »* Sans dresser une liste exhaustive, il déclare qu'il était satisfait. Il a : relevé l'économie du pays, assuré le développement et la promotion de l'industrie, mis en place les infrastructures matérielles pour le démarrage du pays, créé un très grand nombre d'emplois pour les travailleurs, apporté l'instruction à un très grand nombre d'écoliers et lancé un

---

<sup>103</sup>. <https://youtu.be/Ltwe4RO4OAI?si=rd8SMU8TF5H8pivx>. C'est la partie I du documentaire intitulé : déchaînement contre les VSN. Consulté sur la page youtube thefistiball,

<sup>104</sup>. <https://youtu.be/rBnSvOJRBL4?si=kr5gWOUdTmmWa9An>. C'est la partie II du même documentaire. Je fais une synthèse des événements.

programme de santé. Il souligne aussi que la continuité et la stabilité politiques avaient été maintenues sous son gouvernement. En ce sens, il déclare :

*« J'ai instauré pour vous, avec vous et de manière irréversible, une ère de démocratisation et de libéralisation qui doit conduire l'homme haïtien vers l'affirmation de sa personnalité dans le cadre des institutions modernes et plus conformes à ses aspirations toujours dans le respect chaque jour plus accentué de la dignité de la personne humaine. »*

Le second exprime sa consternation face à la crise politique, à l'insécurité et aux effusions de sang qui sévissaient dans le pays. Ces derniers ont *« Causé la destruction des matériels et des édifices qui ont été péniblement construits avec l'argent du peuple haïtien et au prix de sacrifices humains »*. Le dernier est son examen minutieux de la situation politique. *« Souhaitant entrer dans l'histoire la tête haute et la conscience tranquille, il a décidé de confier le destin de la nation et le pouvoir aux Forces armées d'Haïti (FAD'H), dans l'espoir que cette décision permettrait de résoudre rapidement et pacifiquement la crise actuelle. »* En exprimant sa gratitude et son émotion à tous pour leur soutien réel, en particulier aux zélés duvaliéristes et jean-claudistes durant ses années de gouvernance, il conclut son discours par les propos suivants : *« Que les dieux tutélaires de la nation continuent de veiller sur cette terre de Dessalines que nous vénérons tous<sup>105</sup>. »*



**Au volant, Jean-Claude Duvalier; à sa droite, son épouse, Michèle Bennet Duvalier. Ils sont en direction de l'aéroport international d'Haïti pour partir en exil vers la France (Source : Radio Canada; Documentaire : Haïti : l'héritage de la corruption).**

Ainsi, le 7 février 1986, Jean-Claude Duvalier, accompagné de son épouse, de son fils et de sa mère, part en exil vers la France. Fort de ce constat, ne sommes-nous pas en droit de nous demander : qu'est-il advenu des sympathisants, des défenseurs et des représentants de ce régime disséminés dans tous les interstices de la société ? Autrement dit, comment la société haïtienne a-

---

<sup>105</sup>. <https://youtu.be/MErIucXZsnI?si=uA8S9drHBwsYzrzX>. C'est la partie II du documentaire intitulé : la fin d'une dynastie. Consulté sur la page youtube de haitian history.

t-elle réussi à se débarrasser de ce « cadavre » ? C'est ce que nous allons essayer d'analyser et de comprendre dans les lignes subséquentes.

#### 4.2. L'identification des personnages

Durant le dernier quart du XXe siècle, des chercheuses et chercheurs en science politique, sociologie, psychologie, histoire et anthropologie se sont attelés à étudier des phénomènes tels que les crimes de masse, la violence politique, le génocide, l'Holocauste, la guerre civile et la guerre interétatique auxquels les sociétés humaines sont confrontées durant leur processus d'évolution socio-historique. Après la Seconde Guerre mondiale, la distinction entre vainqueurs et vaincus était claire et nette. Ce, qui a favorisé ce que Sandrine Lefranc appelle une « **justice du vainqueur** » dans de nombreux pays<sup>106</sup>. La fin des années 1970, marquée par un mouvement de démocratisation et de sortie de conflit, a dessiné de nouveaux contours en matière de dispositifs de justice dans les pays ayant connu une violence politique. Labellisées dans des « Commissions de vérité et de réconciliation » (CVR), ces formes de justice connaissent un grand succès dans les pays où elles ont été appliquées. À titre d'exemple, le Rwanda, l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Chili, le Pérou, etc. Selon Lefranc, cette justice productrice de vérité(s) est une institution *ad hoc*. Elle est souvent créée dans le but de produire une vérité sur les crimes ou les violations de droits humains mais aussi de formuler une politique de réparation pour les victimes<sup>107</sup>.

En Haïti, il n'y a pas eu de recours à la justice pénale internationale durant la période post-dictature. Après une période de violence politique, cette forme de justice est souvent appliquée de la même manière que la justice ordinaire. Il n'y a pas eu non plus de CVR qui aurait permis de mettre entre parenthèse la justice pénale et civile afin de faire la lumière sur les crimes commis durant la dictature des Duvalier. De là découle peut-être toute la difficulté de faire advenir la justice et la vérité dans cette situation d'après cette violence-politique. S'il n'y a pas eu les dispositifs de justice susmentionnés, cela ne sous-entend pas qu'il n'y a pas eu de mécanismes d'identification et de différenciation de bourreaux et de victimes. C'est l'argument de J. W. Gustinvil qui soutient la thèse selon laquelle l'absence d'une scène d'adresse et de désignation plonge la société haïtienne

---

<sup>106</sup>. Lefranc, S., La justice dans l'après violence-politique, in *La fonction politique de la justice*, Commaille, J, Kaluszynski, M (dir.), Paris, La Découverte, 2007, p.277.

<sup>107</sup>. *Ibid.*, p.276.

dans une crise du temps et du jugement, et donc, dans une « complicité » des deux mémoires, durant la période post-dictature.

#### 4.2.1. Les victimes

Dans le contexte qui suit un régime autoritaire, une dictature, une violence politique, un génocide ou un crime de masse, il convient d'effectuer une analyse sociologique à différentes échelles afin de comprendre ce qu'une violence politique révèle dans sa spécificité et singularité. Dans un article intitulé « Construire la paix après des massacres », Béatrice Pouligny récuse toute approche de nature idéologique ou culturaliste qui chercherait à expliquer un crime de masse par une simple manipulation idéologique ou politique des membres d'une société donnée. S'inscrivant en faux contre cette approche, elle soutient l'idée selon laquelle un crime de masse et/ou une violence politique se traduisent et se jouent dans la triple crise du lien politique. D'abord, dans la relation entre la société en question et l'État. Ensuite, dans la crise du lien social entre les communautés ou groupes sociaux. Enfin, dans la crise du lien domestique, du rapport intime familial ou intergénérationnel ainsi que dans leurs articulations<sup>108</sup>. Avant de présenter les mécanismes d'identification et de construction des victimes par les acteurs et les organisations de la société civile à ce moment précis, rappelons ce que les récits révèlent à propos de la dictature des Duvalier dans notre histoire politique.

D'emblée, nous devons préciser que les réflexions des penseurs et penseuses haïtiens sur la société haïtienne sont presque unanimes quant à l'existence d'une fracture entre l'État et le reste de la société après l'indépendance du pays, le 1<sup>er</sup> janvier 1804. Cependant, la différence réside dans le prisme à partir duquel ils montrent, désignent et qualifient cette coupure ou distorsion. Par exemple, Michel-Rolph Trouillot l'identifie dans le couple État/nation. Selon lui, le premier, dans le modèle de gestion politico-économique établi par les dirigeants dévore la seconde. De là découle sa thèse, dont nous avons parlé dans les pages précédentes, de l'État contre la nation. Abordant l'histoire de la formation sociale haïtienne à partir des opprimés, c'est-à-dire de ce qu'ils ont fait, construit et élaboré depuis la période coloniale jusqu'à la période post-indépendance pour résister d'abord aux colonisateurs, puis à l'État; Jean Casimir, dans une perspective décoloniale, exprime cette fracture dans un interminable dialogue de sourds entre Haïti, identifiée aux opprimés et/ou

---

<sup>108</sup>. Pouligny, B., « *Construire la paix* » après des massacres, *Tiers-Monde*, Tome 44, n° 174, 2003, p.427.

aux subalternes, et les élites<sup>109</sup>. Hurbon, quant à lui, explique cette fracture par une crise de repères symboliques et imaginaires, autrement dit, du lien social. Cette crise se manifeste par l'incapacité des différents secteurs de la société - l'élite politique et économique, les classes populaires, les systèmes religieux (le vaudou, le catholicisme, le protestantisme), les institutions publiques (l'armée et l'école) - à établir un rapport apaisé, assaini et anonyme avec notre passé colonial-esclavagiste après l'indépendance. De là découle, comme nous l'avons mentionné dans les pages précédentes, l'oscillation de la société haïtienne entre un trop-plein de mémoire du passé esclavagiste et une mémoire courte des crimes politiques.

À partir de cette considération, nous pouvons mieux circonscrire les analyses des différents auteurs et autrices sur le duvaliérisme. Les narratifs divergent quant à sa signification dans notre histoire politique. Pour les défenseurs, le duvaliérisme est une doctrine qui prônait la réconciliation nationale, la justice sociale, l'indépendance nationale, la fierté, la dignité nationale ainsi que la promotion des classes moyennes. Ces dernières sont identifiées aux plus grands nombres et ont une coloration épidermique, c'est-à-dire les Noirs. Selon Rony Gilot, le duvaliérisme réunit tous ces concepts avec le ciment de la culture nationale. C'est en ce sens qu'il écrit : « *Le duvaliérisme s'identifie comme une doctrine d'union nationale, de paix, de promotion de l'être humain, de l'Haïtien, quelles que soient sa couleur, sa race, sa religion et ses attaches politiques*<sup>110</sup>. » À l'inverse, ses adversaires le considèrent comme un fascisme créole<sup>111</sup>, un régime totalitaire<sup>112</sup> ou une survivance du système esclavagiste<sup>113</sup>. Selon eux, jamais un chef d'État dans l'histoire politique du pays n'a :

- créé un corps paramilitaire dans le but de traquer ses opposants ;

---

<sup>109</sup>. Nous faisons une synthèse de sa pensée à partir de ces textes suivants. Casimir, J., *La culture opprimée*, Port-au-Prince, Imprimerie Média-texte, 1987; *Souviens-toi de 1804, Pa bliye 1804*, Presses de l'Imprimerie Lakay, 2004 ; *Haïti et ses élites, l'interminable dialogue de sourds*, Port-au-Prince, Éd. UEH, 2012. Toutefois, l'idée d'une cassure entre l'élite politique et la classe populaire, bien que sous des angles différents, a été déjà abordé par Jean Price-Mars. Revenant dans le pays en 1917 sous l'occupation américaine, il a constaté l'échec de cette élite qui n'avait pas pu remplir sa vocation/mission. Voir, Price-Mars, J., *La vocation de l'élite*, Port-au-Prince, Éd. Fardin, 2013.

<sup>110</sup>. Gilot, R., *Au gré de la mémoire. François Duvalier, le mal-aimé*, Port-au-Prince, Le Béréen, Tome 1, 2011, p.227.

<sup>111</sup>. Pierre-Charles, G., p.180. Selon l'auteur, le fascisme créole signifie une déformation, une excroissance du régime économique et politique correspondant aux sociétés dépendantes latino-américaines dont Haïti faisait partie à l'époque de la dictature mais aussi à l'heure actuelle dans l'économie globale du système capitaliste.

<sup>112</sup>. Nous avons déjà souligné la thèse de Michel-Rolph Trouillot dans son ouvrage « Les racines historiques de l'État duvaliérien ».

<sup>113</sup>. Hurbon, L., *Comprendre Haïti, Essai sur l'État, la science et la culture*, Paris/Port-au-Prince, Karthala/Deschamps, 1987, p.22.

- rendu un lieu, Fort-Dimanche, aussi sinistre afin de torturer et de jeter ses opposants en prison, où ils y étaient condamnés à mort ;

- torturé et éliminé des milliers d'opposants ;

- asservi et instrumentalisé les institutions publiques à son propre dessein. Le Sénat de la République, le pouvoir judiciaire, l'école, l'université, les institutions religieuses n'étaient pour lui que de simples instruments. Bien que ces deux positions divergent, il existe un socle à partir duquel elles peuvent se rejoindre. C'est, en effet, la rupture quantitative et qualitative que ce régime a apportée à notre histoire politique mais aussi au fonctionnement de la société haïtienne. Penchons-nous maintenant sur la construction des victimes de la dictature des Duvalier durant cette première période.

En effet, nous pouvons les typifier de deux manières. D'abord, au niveau méso-sociologique c'est-à-dire en portant notre regard sur la « société civile ». Des associations et des organisations de la société civile regroupant d'anciennes victimes du duvaliérisme voient le jour durant cette première période. Elles se sont créées dans le but de demander justice et réparation pour les victimes et les disparus. On peut citer, par exemple, la création de la Ligue des anciens prisonniers politiques haïtiens (LAPPH). Cette ligue regroupe d'anciens prisonniers politiques. Le 26 avril 1986, les militaires ont empêché les manifestants de commémorer la mémoire des milliers de victimes et de disparus au Fort-Dimanche. Ils ont ouvert le feu sur la foule et dispersé les manifestants qui s'apprêtaient à se rendre sur place. Depuis, cet endroit était sous leur contrôle. Ce regroupement a organisé plusieurs manifestations et expositions, et a plaidé pour la fermeture de ce lieu. En 1988, dans une émission, Robert Duval, l'un des membres de cette association déclare :

*« Ce que nous avons l'intention de faire, premièrement, c'est de conscientiser les gens sur la nécessité de fermeture d'un tel lieu de torture. Deuxièmement, c'est d'exiger le nouveau gouvernement, le gouvernement de Manigat de prendre une position à ce sujet. À ce moment, c'est toute une lutte que nous devrions mener pour leur forcer de fermer effectivement Fort-Dimanche. »*

Interrogé sur les moyens dont ils se disposent pour atteindre cet objectif, Duval répond de la manière suivante : *« Nous sommes en train de mener des concertations avec d'autres organisations pour relancer cette question. »* Alix Fils-Aimé, un autre membre, poursuit en disant : *« L'année dernière (c'est-à-dire en 1987), nous avons pris des dispositions pour organiser une*

*activité symbolique dans le kiosque, mais on nous a refusé. Cette année, nous allons prendre toutes les dispositions pour que cette date ne soit pas passée inaperçue<sup>114</sup>. »*

D'autres organisations participent également à la construction des victimes. La Ligue haïtienne des droits de l'homme de regrettée mémoire Me. Gérard Gourgue ; le Centre œcuménique des droits humains (CEDH) de regrettée mémoire Jean-Claude Bajoux; la Coalition nationale des réfugiés haïtiens. Créée aux États-Unis, elle s'est engagée dans des poursuites contre Prosper Avril en 1991. Comme ancien militaire et partisan du régime, ce dernier a organisé un coup d'État militaire en 1988 afin de devenir président par *intérim*. Enfin, le Comité pour juger Duvalier. Créé par l'ancien militant Gérald Bloncourt, ce comité s'est aussi engagé dans des poursuites judiciaires contre l'ex-dictateur Baby Doc en France.

Enfin, au niveau micro-sociologique. Des personnalités publiques et politiques, des anciens exilés sont présentés comme des victimes. L'ex-président Paul Eugène Magloire (1950-1956), de retour d'exil, est accueilli par le représentant du Conseil national de gouvernement (CNG) et fait sa déclaration aux micros des journalistes. Il déclare :

*« Après 29 ans d'exil, je suis de retour. Je suis content de revoir mon pays. J'ai eu des connaissances concernant ce qui se passait. J'ai souffert avec vous. Naturellement, je ne souffrais pas la misère du peuple haïtien là où j'étais. Mais nous avons souffert dans notre honneur, dans notre sang car, nous n'étions pas chez nous. »*

Daniel Figolé qui s'était opposé à François Duvalier lors des élections de 1957 a également connu l'exil. De retour dans le pays, il ne mâche pas ses mots dans les micros de la presse pour exprimer ses sentiments.

*« Si vous pouviez être dans ma peau, vous comprendriez la joie que j'ai de fouler le sol d'un pays que j'ai toujours aimé, mon plus grand amour. Je reviens de l'exil, et d'un exil impie que j'ai enduré plus de 28 ans. Je retourne, naturellement avec toute la joie désirable dans mon pays. »*

Le 28 novembre 1980, le régime de Baby Doc a organisé des répressions contre la presse. Les locaux de la Radio Haïti Inter, appartenant à Jean-Léopold Dominique, ont été saccagés. Ce

---

<sup>114</sup>. [RL10059-RR-0473\\_01.wav / Ligue des Anciens Prisonniers Politiques Haïtiens \(LAPPH\) sou Fò Dimanch ak demokrasi / Duke Digital Repository.](#)

dernier a fui le pays. De retour, les journalistes lui demande s'il compte rouvrir la station de radio. Il répond de la manière suivante :

*« Vous choisissez de m'interviewer, je ne suis même pas habillé. Je dois faire un état des lieux pour voir ce que les bourreaux ont détruit, volé ou laissé. Je ne sais rien concernant les équipements et les matériels. Mes enfants ont fait un bon travail de nettoyage, c'est un premier aspect. Mais, le deuxième aspect est de savoir avec quel plateau, quel microphone nous allons travailler. Or, je ne sais pas encore. »*

René Théodore, secrétaire du Parti unifié communiste haïtien (PUCH) et en exil depuis 1964, est de retour dans le pays. Le 17 mars 1986, il s'est exprimé devant les journalistes. Dans sa déclaration, il souligne que les communistes étaient en exil non pas pour des actes criminels ou des vols; mais à cause de leur position patriotique, Duvalier les persécutait. Ensuite, il réfute une thèse largement répandue dans la société haïtienne selon laquelle les communistes ne devraient pas participer à la vie politique du pays. Cette position, poursuit-il, était antidémocratique. Enfin, il affirme que les communistes sont disposés à participer au travail de reconstruction démocratique du pays, à occuper la place que le peuple leur réserverait tout en apportant leurs propres idées. Il déclare à cet effet :

*« Nous sommes disposés de travailler avec toutes les forces vives, tous les partis politiques qui décideront de travailler dans le sens du progrès de la société pour que l'année 2004 – date qui marquera notre bicentenaire d'indépendance - ne surprenne pas le pays dans cette situation chaotique<sup>115</sup>. »*

Enfin, certaines familles déposent des plaintes dès le départ du dictateur, le 7 février 1986. Parmi elles, on peut citer : Madame Riobé, la famille Bouchereau, Madame May Sansaricq-Clérié pour l'assassinat en 1964 de la famille Drouin, Sansaricq et Villedrouin ; la famille Ambroise pour la disparition de Jean-Jacques Dessalines Ambroise et de son épouse Lucette Lafontant, ainsi que d'Étienne et Alix Ambroise ; la famille Estimé pour la disparition de Rameau et Wilter Estimé, etc.<sup>116</sup>. Ces différentes actions, du point de vue méso-sociologique et micro-sociologique,

---

<sup>115</sup>. <https://youtu.be/uzEHuZAEB1A?si=zrTPnXDcsyWJ9Mg>.

<sup>116</sup>. Magloire, D., entre silence, oubli, révisionnisme et raison d'État, concilier vérité et justice pour lutter contre l'impunité, in *Haïti : de la dictature à la démocratie?* Cénatus, B, et al (dir), Montréal, Mémoire d'Encrier, 2016, pp. 257-291. Cet article nous fournit des repères historiques importants de 1986 à 2014 sur les différents moments, dates et événements des actions citées ci-dessus.

permettent de construire des victimes dans cette première configuration mémorielle mais aussi de faire advenir les conditions de possibilité d'une justice réparatrice et distributive. Malheureusement, tel n'était pas le cas. Ne mettons pas la charrue avant les bœufs et abordons maintenant l'autre face de la médaille.

#### 4.2.2. Les bourreaux

Repérer et localiser les bourreaux ou les responsables d'une violence politique, d'un crime de masse ou d'un génocide constitue un défi majeur auquel les chercheurs et chercheuses en sciences sociales sont confrontés. De nombreuses études montrent qu'au sein des groupes de bourreaux et victimes, il y a d'autres victimes et bourreaux, des exploités et des exploités, des activistes et des opportunistes. Selon Yves Schemeil, ces subdivisions très fines sont très bien documentées dans la guerre franco-allemande, la guerre franco-algérienne, le conflit israélo-palestinien et au Liban. Toutefois, par souci de simplicité, on se contente de dichotomiser les populations étudiées en deux groupes : **bourreaux et victimes**<sup>117</sup>. De plus, dans un contexte de violence politique, une personne peut tuer ou abattre une autre non pas en raison de sa nature d'« opposant » au régime en place, mais pour d'autres raisons. Elle peut simplement utiliser le cadre socio-politique comme prétexte pour atteindre son objectif.

Durant cette première période, le témoignage est le principal mécanisme par lequel les victimes, les anciens prisonniers et les simples citoyens identifient et décrivent les bourreaux. Il s'est revêtu une double forme. D'une part, un discours testimonial dans lequel la personne témoigne de la cruauté et des abus dont un membre de sa famille, un proche ou elle-même a été victime ou témoin. Ce premier type de témoignage n'a pas de cadre formel ou institutionnel d'énonciation. Dix-huit ans après le massacre de Casale, le 27 mars 1987, des membres du secteur démocratique, dont Jean-Claude Bajoux du CEDH, René Théodore du PUCH et Robert Duval de la LAPPH, organisent une activité commémorative en mémoire des victimes et des disparus. Le père Jean-Bertrand Aristide célèbre la messe à l'église catholique Saint-André de Casale. Certains survivants et témoins profitent de l'occasion pour raconter à la journaliste Liliane Pierre-Paul comment les macoutes ont incendié leurs maisons, ont volé leurs affaires et ont violé les jeunes

---

<sup>117</sup>. Schemeil, Y., *Concilier l'inconciliable? Rapprochements difficiles de victimes à bourreaux*, *Revue Internationale de politique comparée*, Vol. 22, 2015, p.582.

filles de la région. Ils désignent certains bourreaux qui ont commis ces actes. Parmi lesquels se figurent « *Le lieutenant Toussaint, le lieutenant Odigé, Charlemagne Bien-Aimé et un certain Muscadin* »<sup>118</sup>.

Deuxièmement, le témoignage peut se dérouler dans un cadre formel, notamment lors de procès. Certaines figures notoires de la police secrète de Duvalier, telles que Luc Désir, le colonel Jean Valmé, Emmanuel Orcel, Raymond Cabrol, Samuel Jeremy, Claude Breton et bien d'autres, sont identifiées et décrites. Prenons l'exemple du témoignage de J. J. M. Mondestin, un ancien prisonnier, lors du procès de Luc Désir. Ce dernier est courtier immobilier. Un exilé politique du nom de Giorgia a voulu acheter un terrain. Il lui a envoyé 30 000 dollars pour l'achat du terrain. Les agents de la police secrète de Duvalier l'ont arrêté. Interrogé sur les circonstances de son arrestation, il déclare au juge :

*« Lyonel Willy et dix (10) agents qui étaient dans deux voitures Peugeot m'ont arrêté et m'ont amené devant le major Raymond Cabrol. Ce dernier m'a interrogé non pas concernant cette question foncière mais des raisons sociales de mon business, de mon âge et de mes relations avec les exilés canadiens. »*

Arrivé aux Casernes Dessalines, Mondestin a rencontré trois (3) agents de la police secrète de Duvalier : Luc Désir, Raymond Cabrol et Emmanuel Orcel. Il martèle : « *Devant Cabrol, j'ai subi une torture pendant 1h durant le premier jour. Le deuxième jour quand je suis arrivé, il m'a reçu, il m'a fait asseoir, il a enlevé ma menotte et m'a interrogé; après, il m'a fait retourner dans ma cellule.* » Concernant le sujet de son interrogation, il fait la déclaration suivante :

*« Il (Cabrol) m'a interrogé, il m'a demandé quel était mon rapport avec les exilés canadiens? Je lui ai dit : Je n'avais aucun rapport avec les exilés. Je n'avais de rapport avec personne. Moi, j'ai un business. Un exilé pouvait venir chez moi. Mais si un exilé venait chez moi, je ne saurais le considérer comme exilé. »*

Il évoque également le traitement que Luc Désir et Emmanuel Orcel lui ont infligé aux casernes Dessalines. À ce sujet, il déclare:

*« Quand j'ai rencontré Luc Désir aux Casernes Dessalines, Orcel a dit : voici l'homme en question. Luc Désir s'est levé et a marché pour arriver devant le bureau d'Orcel. Puis, il a dit à Orcel : cet*

---

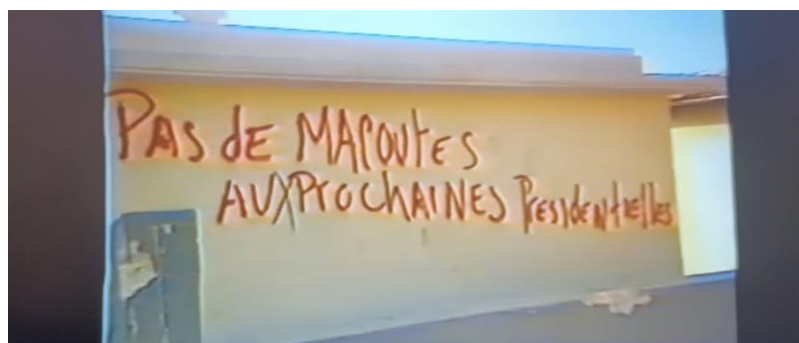
<sup>118</sup>. [Masak Cazale: 18 an aprè / Radio Haiti Archive / Duke Digital Repository.](#)

*homme, ne méritait-il pas un corridor (nom donné à une torture)? Je ne savais pas ce que cela signifiait. L'agent Lyonel qui était derrière moi m'a dit de me mettre à genou. Quand j'étais à genou, ils m'ont donné des coups. Après quinze coups de bâtons, je n'en pouvais plus, j'étais anesthésié. Je ne sentais rien. »*

Enfin, après quelques minutes, il s'est adressé à Luc Désir.

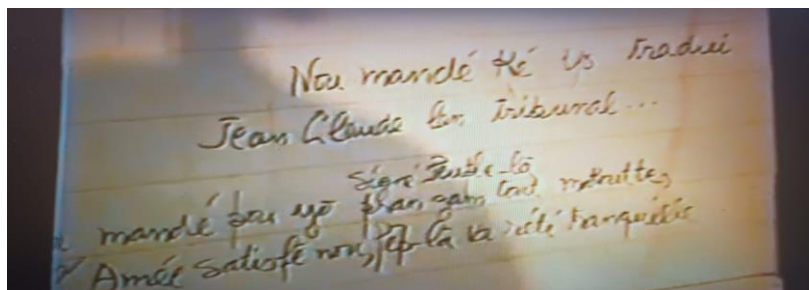
*« J'ai quatorze (14) enfants, donne-moi la vie, aie pitié de moi. Après avoir prononcé ce propos, quelques minutes après - comme il était un serviteur de Dieu, il ressemble que Dieu a passé dans son esprit - on m'a enlevé. Ma face était tournée devant la porte. J'étais resté par terre entre 5 à 10 minutes. Luc Désir a dit à Orcel : Je lui devais une somme d'argent sans préciser le montant. Puis, l'agent m'a amené dans la cellule 18. D'après l'agent, je devais payer 50 000 dollars à Luc Désir. Je ne disais ni oui ni non ou demandé ce que j'avais acheté. C'est aujourd'hui qu'il doit me dire ce que j'ai acheté. Luc Désir a pris la majorité de l'argent que Gorgia m'a envoyé pour acheter le terrain<sup>119</sup>. »*

Ce témoignage met en lumière au moins deux éléments majeurs. D'une part, la brutalité de ces hommes ; d'autre part, leur cupidité et leur avidité, liées au fait qu'ils avaient utilisé leur position pour voler de l'argent et ruiner toutes les initiatives privées des citoyens. Après l'identification de certaines figures de la police secrète de Duvalier, l'armée est apparue comme l'une des complices de ce régime. Toutefois, après le départ de Jean-Claude Duvalier, les véritables bourreaux identifiés par le peuple haïtien étaient les tontons-macoutes et certains hommes de l'armée.



---

<sup>119</sup>. [Procès Luc Désir; témoignage de J.J.M. Mondestin / Radio Haiti Archive / Duke Digital Repository.](#)



Des revendications du peuple haïtien inscrites sur des murs de Port-au-Prince. Ces photos sont capturées par nous-même dans la partie III du documentaire intitulé « Déchouquage contre les VSN (Source : la page youtube thefistiball) »

Ce message, inscrit sur les murs de Port-au-Prince, exprime une demande socio-politique du peuple haïtien à l'armée. « *Pas de macoutes aux prochaines présidentielles. Nous demandons la comparution de Jean-Claude devant le tribunal. Signé : le peuple haïtien.* » Plus loin, on peut lire : « *Nous exigeons le désarmement de tous les tontons-macoutes. Si l'armée nous satisfait dans cette exigence, le peuple sera tranquille*<sup>120</sup>. » Il montre clairement que le bourreau principal, identifié par le peuple haïtien dans le temps d'après, était les tontons-macoutes.

Cela dit, les faits et les actions survenus dans le contexte socio-politique de 1986, pour arriver à l'accession de Jean-Bertrand Aristide au pouvoir en 1991, montrent clairement que les tontons-macoutes étaient la cible principale. Lors des opérations de déchouquage, les tontons-macoutes ont été majoritairement tués, lynchés ou brûlés vifs<sup>121</sup>. Cependant, après le coup d'État de l'armée le 30 septembre 1991 contre le président Aristide, le bourreau est apparu sous un autre visage. Pour les couches défavorisées, il s'agissait désormais de l'armée et de cette milice, le Front révolutionnaire armé pour le progrès d'Haïti (FRAPH), dirigée par Emmanuel Constant, dit Toto Constant<sup>122</sup>. Durant les trois années de gouvernance militaire de Raoul Cédras<sup>123</sup> (1991 à 1994), de nombreuses répressions, violations des droits humains et tueries ont été perpétrées contre des

<sup>120</sup>. [https://youtu.be/hF7i5ijgexA?si=JQwgyk\\_bOCyNLuft](https://youtu.be/hF7i5ijgexA?si=JQwgyk_bOCyNLuft). C'est la partie III du documentaire intitulé : déchouquage contre les VSN. Consulté sur la page youtube thefistiball.

<sup>121</sup>. Les différentes vidéos que nous avons regardées, mises en ligne sur des pages youtube différentes dans le contexte d'après la dictature illustrent ce constat.

<sup>122</sup>. <https://youtu.be/0F2fGcEzYq4?si=RCf1qwkJWz0X4sSA>. Documentaire présenté et réalisé par Guy Ferolus, *Toto Constant et la CIA, une alliance macabre*, in Haïti Inter, 2024. Voir aussi; <https://youtu.be/lvAI4uk-yjE?si=OSNpQpn83YABIP1R>. Documentaire réalisé par Feguenson Hermogème sur l'histoire du FRAPH en Haïti. Ces deux documentaires expliquent le mode opératoire de cette milice. Cette dernière attaquait les femmes, les gens des quartiers populaires qui à cette époque étaient favorable à Aristide; les nombreux massacres effectués par cette milice mais aussi de sa liaison avec la CIA. Selon les estimations, cette milice a tué plus de 4 000 personnes, des centaines de milliers torturés et des femmes violées, etc.

<sup>123</sup>. [https://youtu.be/FIF9Ck0\\_m8E?si=3EyXBmkVjkaeHc6e](https://youtu.be/FIF9Ck0_m8E?si=3EyXBmkVjkaeHc6e). Documentaire présenté et réalisé par Guy Ferolus, *Raoul Cédras et les secrets du coup d'État de 1991*, in Haïti Inter, 2024.

personnalités publiques, mais aussi contre une catégorie sociale bien ciblée de la population. En d'autres termes, après l'expérience tragique des années 1986 à 1990 opposant **peuple vs tontons macoutes**, les années 1991 à 1994 ont été tout aussi sanglantes. Le scénario était le suivant : *l'armée et le FRAPH contre les couches urbaines défavorisées* habitant dans des quartiers populaires de Port-au-Prince et dans certaines villes de province.

De 1986 à 1994, nous avons assisté à une mise en scène, tant réelle qu'imaginaire, de spectacles hideux de violence où chaque groupe social voulait proférer le dernier mot sans jamais parvenir à mettre un terme définitif. Le retour en exil du président Aristide, le 15 octobre 1994, met fin à cette spirale de violence qui a perduré de 1986 à 1994. De retour dans le pays pour terminer son mandat quinquennal (1991-1996), il organisa des élections et transmit le pouvoir à un nouveau président le 7 février 1996.

#### 4.3. Polarisation de la société haïtienne

L'analyse girardienne du rapport entre la violence et le sacré peut constituer un outil heuristique important pour comprendre un aspect majeur de notre sujet d'étude. C'est en effet la tension qui a existé entre les acteurs politiques et les organisations de la société civile haïtienne. En analysant les textes de la tragédie grecque, notamment ceux des trois grands poètes tragiques (Sophocle, Eschyle et Euripide), ainsi que *l'homo religiosus*<sup>124</sup> « primitif »; le corpus argumentaire de Girard peut nous permettre de comprendre au moins trois éléments fondamentaux. D'abord, la violence est inhérente aux sociétés humaines. En ce sens, on ne peut la déjouer qu'à condition de lui fournir quelque chose à se mettre sous la dent<sup>125</sup>. Ensuite, la tragédie ou la crise sacrificielle dans une société résulte d'une crise de différences c'est-à-dire de l'ensemble de l'ordre culturel<sup>126</sup>. Dans cette situation, personne n'est épargnée. Chacun peut devenir un ennemi potentiel ou réel pour l'autre. Ce faisant, la violence ne peut que se propager, car il n'y aurait plus de différences de statut et de rôle entre les catégories sociales de la société en question. L'ami deviendra l'ennemi,

---

<sup>124</sup>. Eliade, M., *Le sacré et le profane*, Paris, Gallimard, 1965. Dans ce texte, Eliade étudie de manière phénoménologique et historique *l'homo religiosus* des temps archaïques et traditionnel.

<sup>125</sup>. Girard, R., *La violence et le sacré*, p.17.

<sup>126</sup>. *Ibid.*, p.76. En réactualisant la notion « ethnie », Luc De Heusch montre que certaines communautés en Afrique et amérindiennes, en proie à une crise de différence, se sont lancées dans des pratiques de violence. Ces communautés pratiquent la chasse aux têtes et le cannibalisme contre des communautés voisines ou lointaines. Ces pratiques, écrit-il, institutionnalisées et ritualisées, ont pour but de définir ou de renforcer l'identité collective du groupe. Voir : De Heusch, L., « *L'ennemi « ethnique »* », *Raisons politiques*, n° 5, 2002.

les frères deviendront des ennemis, etc.<sup>127</sup>. Enfin, la fin de cette tragédie ne peut s'opérer que par une violence dite « purificatrice », c'est-à-dire institutionnalisée et ritualisée dans des dispositifs spécifiques<sup>128</sup>. Sans quoi, nul ne saurait empêcher la violence de se propager dans une société. Son analyse ethnologique est d'ordre textuel. Ses sources empiriques sont des textes, des mythologies et des monographies sur des sociétés « primitives ». Toutefois, elle peut nous aider à comprendre la situation de la société haïtienne dans ce contexte mémoriel.

#### 4.3.1. Tension entre bourreaux et victimes

En l'absence d'institutions de justice ordinaire et d'autres dispositifs tels que les CVR, la *sémantique culturelle*<sup>129</sup> du *déchouquaque* sert comme opérateur par lequel des acteurs et des organisations de la société civile établissent, différencient les bourreaux et les victimes dans le temps post-dictature. Comme le souligne Hurbon, *le déchouquaque* est une opération menée par le peuple haïtien après le départ de Jean-Claude Duvalier, visant à éradiquer tous les signes, réels ou imaginaires, de l'ancien régime. Cette opération s'est d'abord exprimée dans la musique. Pour dénoncer le pouvoir politique après le départ de Jean-Claude Duvalier, Manno Charlemagne, de regrettée mémoire, déclare dans une chanson intitulée « Ayiti pa forè (Haïti n'est pas une forêt) » les propos suivants : « *Le déchouquage n'est pas encore terminé. Il y a toujours des tontons-macoutes dans le Conseil de gouvernement. Le déchouquage n'est pas encore terminé. Il y a encore des voleurs dans ce conseil*<sup>130</sup>. »

Fédia Laguerre, dans une musique dénommée « Operasyon dechoukaj (Opération de déchouquage) », est plus poignante. Dans cette chanson, elle souligne que rien ne peut constituer

---

<sup>127</sup>. L'analyse de Giorgio Agamben, à partir des travaux de Nicole Loraux, sur la guerre civile dans la société grecque, peut compléter celle de Girard. Selon Agamben, la guerre civile est une guerre dans la famille, une guerre entre frères. Elle ne distingue pas le frère de l'ennemi, le dedans du dehors. Elle se joue et s'effectue à partir d'un seuil d'indécidabilité entre les deux. Voir : Agamben, G., *La guerre civile. Pour une théorie politique de la stasis*, Paris, Paris, Éd. Points, Trad. Française, 2015; Loraux, N., *La cité divisée. L'oubli dans la mémoire d'Athènes*, Paris, Payot/Rivages, 2005.

<sup>128</sup>. Agamben, G., *Qu'est-ce-qu'un dispositif?* Paris, Payot/Rivages, 2007, p.31. Il définit un dispositif comme suit : tout ce qui a, d'une manière ou d'une autre, la capacité de capturer, d'orienter, de déterminer, d'intercepter, de modeler, de contrôler et d'assurer les gestes, les conduites, les opinions et les discours des êtres vivants.

<sup>129</sup>. Assmann, J., *Le monothéisme et le langage de la violence*, Paris, Bayard, 2018, p.33. Il définit la sémantique culturelle de la manière suivante : Par ce terme, je comprends les grands récits et les distinctions rectrices à l'aide desquels une société s'oriente dans le monde et dans le temps et qui se manifestent dans ses mythes et symboles fondateurs, ses images et ses textes littéraires.

<sup>130</sup>. [https://youtu.be/SW4sbi5G8\\_0?si=rJ4iUe9MKcI-MC3y](https://youtu.be/SW4sbi5G8_0?si=rJ4iUe9MKcI-MC3y). Manno Charlemagne, Ayiti pa forè (Haïti n'est pas une forêt, 1988.

un obstacle face au désir de liberté du peuple haïtien, car il est prêt à tout détruire sur son passage pour obtenir sa liberté et sa dignité. Ensuite, elle demande justice pour le peuple haïtien. Selon elle, toutes les personnes impliquées dans ce crime odieux infligé au peuple haïtien, qu'elles se trouvent en Haïti ou à l'étranger, devraient être arrêtées et jugées. Elle termine sa chanson avec le refrain suivant : « *Arrêtez ces bandes d'assassins, ils doivent être jugés. Arrêtez ces bandes de criminels, ils doivent être jugés. Tuez les tontons-macoutes, ils doivent être jugés*<sup>131</sup>. » Une autre musique des Frères Parent intitulée « Operation dechouchaj (opération de déchouquage) » s'inscrit dans cette même lignée<sup>132</sup>.

Cette opération ne s'est pas uniquement exprimée dans la musique. Le peuple haïtien a mené des actions concrètes contre les tontons-macoutes, certains hommes de l'armée et les défenseurs de l'ancien régime. Les zones métropolitaines de Port-au-Prince ainsi que les grandes villes de province telles que Cap-Haïtien, Jacmel, les Cayes et Gonaïves, ont été le théâtre d'actes de violence au cours desquels des tontons-macoutes ont été tués, lynchés, brûlés vifs; leurs maisons ont été brûlées, pillées et leurs biens spoliés. En somme, nous avons assisté à des actes de profanation c'est-à-dire à la restitution à l'usage public de ce qui était le privilège exclusif d'un groupe, d'une faction, d'une classe sociale ou d'une catégorie sociale<sup>133</sup>. La vidéo « Dechoukaj (déchouquage) contre les VSN », mise en image par les frères d'Haïti, illustre fort bien cette situation en montrant comment cette opération attaquait des maisons publiques et privées comme la direction de l'information et des relations publiques, les domiciles de Roger Lafontant, Edner Day, Tines Bennett, Théo Achille, etc.<sup>134</sup>.

---

<sup>131</sup>. [https://youtu.be/OFEOTePNt0g?si=GQX3oF\\_5MYHX\\_Sz0](https://youtu.be/OFEOTePNt0g?si=GQX3oF_5MYHX_Sz0). Fedia Laguerre, Opération de déchouquage, 1986.

<sup>132</sup>. <https://youtu.be/3tJS6xfqGWc?si=387abTsiXC6PDODx>. Les Frères Parent, Opération de déchouquage, 1986.

<sup>133</sup>. Agamben, G., *Qu'est-ce qu'un dispositif?* Paris, Payot/Rivages, Trad. Française, 2007, p.40. La profanation est le contre dispositif qui restitue à l'usage commun ce que le sacrifice avait séparé et divisé.

<sup>134</sup>. <https://youtu.be/AEjbgJ-gB8?si=WbZXDMM0K0WN7wuv>. La partie IV du documentaire intitulé : déchouquage contre les VSN. Consulté sur la page youtube thefistiball.



**Déchouquage du peuple haïtien de certains édifices publics. Ces photos sont capturées par nous-même dans la partie IV du documentaire intitulé « Déchouquage contre les VSN (Source : la page youtube thefistiball).**

En ce sens, l'année 1988 est exemplaire. L'ancienne journaliste, militante et victime du régime, Liliane Pierre-Paul, brosse un portrait. Elle est marquée par des événements les plus accablants. Trois massacres sont perpétrés par des hommes de l'armée et des tontons macoutes. Le premier a lieu à Labadie, le second à l'église de Saint-Jean-Bosco et le dernier à Danti. Sur le plan économique, c'est le désastre. La population croupit dans le chômage, la misère et la pauvreté. Cette année met également en lumière la crise structurelle de la société haïtienne. Une crise institutionnelle marquée par la faiblesse et la division de deux institutions majeures du pays : l'armée et l'Église catholique. Une crise politique marquée par la succession de trois gouvernements, le désespoir du peuple haïtien face au secteur démocratique, à l'opposition politique et à l'absence d'alternative véritable à cette crise multidimensionnelle<sup>135</sup>.

Par ailleurs, l'année 1990 insuffle un second souffle à la société haïtienne. Après l'échec cuisant des élections présidentielles de 1987 qui se sont soldées par le massacre de la ruelle Vaillant le 29 novembre, de nouvelles élections se sont prévues. Certains représentants et figures de l'ancien régime profitent de ce contexte pour organiser, en octobre 1990, une journée de réflexion,

---

<sup>135</sup>. <https://youtu.be/7jLDKbx65-A?si=Daj2jAFtjUoSvazi>. La journaliste Liliane Pierre-Paul dresse le bilan des événements et des faits marquants de cette année fascinante et sanglante. Vidéo consultée sur la page youtube de Louverture Média.

d'introspection et de rétrospection. Cette journée a pour but d'identifier leurs faiblesses et leurs forces, de les conjuguer afin d'envoyer un représentant « unique » aux élections présidentielles. Ces représentants ont, en effet, en commun la volonté de perpétuer l'héritage de Dessalines (1804-1806), de Dumarsais Estimé (1946-1950) et de François Duvalier (1957). Ils veulent aussi revaloriser la classe moyenne sur les plans politique et économique, car selon eux, celle-ci ne mobilisent pas suffisamment ses forces. Après le discours de plusieurs personnalités importantes du duvaliérisme, Lafontant fait son apparition. Il est ovationné par le public et son discours galvanise l'auditoire « duvaliériste » présent à cette convention<sup>136</sup>.



**Ces photos donnent une image de l'ambiance de cette journée d'activité en 1990. Elles sont capturées par nous-même dans le documentaire produit par Louverture Média (Source : Louverture média).**

Après cette journée de rencontre et de réconciliation, le parti Union pour la réconciliation nationale (URN), dirigé par Lafontant, organise une manifestation dans les rues de Port-au-Prince. Ses partisans, soutenus par certains cadres de l'armée à l'époque, se sont rendus dans les rues de Port-au-Prince. Ils expriment leur message sur des pancartes et dans les micros de la presse. Certains d'entre eux déclarent : « *Nous demandons la Présidence de Lafontant. Il connaît les douleurs de tout le monde et il en est conscient. Après Lafontant, c'est le communisme, nous ne* »

---

<sup>136</sup>. [https://youtu.be/XBc\\_l3aAbK4?si=7h6ePC3P5P1jGonq](https://youtu.be/XBc_l3aAbK4?si=7h6ePC3P5P1jGonq). Nous effectuons une synthèse de cette journée de réunion des duvaliéristes en octobre 1990. Vidéo consultée sur la page youtube de Louverture Média.

*voulons pas de communisme dans le pays. » Un autre manifestant martèle : « Le pays n'était pas comme ça avant, ils ont un seul discours, les tontons-macoutes. Rien de plus. » Cette manifestation s'est achevée devant l'autel de Notre-Dame du Perpétuel Secours, situé dans le quartier populaire de Bel-Air à Port-au-Prince. Le discours de R. Lafontant révèle une chose à la fois particulière et paradoxale. En effet, Lafontant joue avec les cartes du jeu démocratique. En ce sens, il déclare : « Nous marchons vers les élections, mais pas des élections truquées. Des élections claires, sincères. Nous irons calmement, sans violence mais nous ne ferons pas de cadeaux à quiconque. » Il conclut son discours en ces termes : « Restez avec moi, je resterai avec vous, nous sauverons Haïti<sup>137</sup>. »*



**Une image des manifestants dans les rues de Port-au-Prince en 1990 qui soutenaient la candidature de Roger Lafontant à la Présidence (Source : Collectif contre l'impunité).**



**Quelques manifestants dans les micros de la presse. Roger Lafontant en train de prononcer son discours de remerciement et de clôture lors de cette journée de manifestation devant l'autel de Notre-Dame du Perpétuel Secours à Bel-Air. (Source : Collectif contre l'impunité).**

L'arrivée au pouvoir de Jean-Bertrand Aristide, premier président démocratiquement élu lors des élections de 1990, donne beaucoup d'espoirs aux couches défavorisées de la population urbaine dans leur lutte contre leurs oppresseurs, mais aussi et surtout pour la reconquête de leur dignité. Après son discours à l'Assemblée générale des Nations unies, il est accueilli

<sup>137</sup>. [https://youtu.be/bz-of0KWuQI?si=YYeEp\\_oF0V49awLD](https://youtu.be/bz-of0KWuQI?si=YYeEp_oF0V49awLD). Cette vidéo présente la manifestation du parti politique de R. Lafontant et de ses partisans dans les rues de Port-au-Prince en 1990. Vidéo consultée sur la page youtube du Collectif contre l'impunité.

trionphalement par son Premier ministre, René G. Prével, ainsi que par des milliers de sympathisants, le 27 septembre 1991<sup>138</sup>.



Une image de l'accueil du peuple haïtien lors du retour de Jean-Bertrand Aristide après sa participation à l'assemblée générale de l'ONU. (Source : la page youtube de Jafrikayiti)

Dans le même temps, le « spectre » de l'ancien régime, c'est-à-dire les Forces armées d'Haïti (FAD'H), est réapparu subrepticement. Conséquemment, tout espoir pour les couches défavorisées de vivre dans la dignité et la liberté et de voir leurs droits économiques et sociaux garantis, est parti en fumée. En complicité avec les États-Unis, le coup d'État du 30 septembre 1991 constitue une atteinte au droit à l'autodétermination du peuple haïtien. Face à la question shakespearienne « Entre être ou ne pas être, que faire? », elles ont choisi la première option durant les années de gouvernance militaire. Cette option symbolise la résistance, le courage, la constance, mais aussi un combat pour établir une société juste et équitable. Grâce à leur mobilisation, elles remportent une première manche dans leur bataille : le retour d'Aristide dans le pays, le 15 octobre 1994.

De retour en exil, il pose deux actions qui méritent d'être signalées. Premièrement, un arrêté présidentiel le 28 mars 1995 créant une commission d'enquête sur les violations des droits humains commises sous le gouvernement militaire de Cédras, du 29 septembre au 14 octobre 1994. Cette commission s'appelle : Commission nationale de justice et de vérité (CNJV). Le 5 février 1996, elle a remis un rapport de 259 pages au président de la République. Elle fait plusieurs recommandations au gouvernement haïtien. Parmi ces recommandations, elle exige la réparation des victimes, la réforme du pouvoir judiciaire, des poursuites et des sanctions contre certains

---

<sup>138</sup>. <https://youtu.be/VLPVsAGTxig?si=A6OzaaR1IXrfQczP>. Accueil chaleureux du président Aristide par le peuple haïtien après sa participation à l'assemblée générale de l'Organisation des Nations-Unies en 1991. Vidéo consultée sur la page youtube jafrikayiti.

bourreaux<sup>139</sup>. Malheureusement, ces recommandations sont restées lettre morte. Deuxièmement, la démobilisation de l'armée en 1995 et son remplacement par un nouveau corps, la Police nationale d'Haïti (PNH). Ces deux actions scellent, clôturent cette période, et donc, ouvrent une autre qui se projette à l'horizon. Beaucoup d'observateurs, de personnalités politiques et d'intellectuels ont pensé que ces actions auraient permis de construire et de consolider la démocratie dans le pays, mais aussi de créer des conditions objectives pour rendre justice aux victimes et aux disparu.es de la dictature des Duvalier. Nous connaissons la nature de tout horizon : plus on pense s'en approcher, plus il recule. Toutefois, des tentatives de réparations institutionnelles et légales ont été entreprises. C'est ce que nous aborderons dans la section suivante.

#### **4.4. Les tentatives de réparations**

Des efforts et des actions multiples ont été déployés par l'État haïtien, des acteurs et des organisations de la société civile afin de mettre en œuvre des réparations institutionnelles et légales en faveur des victimes et des disparu.es de la dictature des Duvalier. Nous pouvons les classer de trois façons. D'abord, les procès pour mémoire. Ensuite, les sanctions juridico-légales. Enfin, les sanctions financières.

##### **4.4.1. Les procès pour mémoire**

Dans un article intitulé « Les paradigmes de la mémoire », Marie-Claire Lavabre effectue une distinction importante entre, d'une part, la mémoire en tant qu'objet théorique des disciplines scientifiques, en particulier des sciences sociales; et, d'autre part, le phénomène mémoriel qui, selon elle, est devenu un enjeu, une revendication et une ressource politique dans des situations de ruptures, de mutations politiques et sociales. Partant de cette distinction, elle soutient l'idée selon laquelle la mémoire - entendue comme souvenir de l'expérience vécue du passé ou comme transmission/instrumentalisation d'une expérience en fonction des usages politiques du passé - n'est pas une nouveauté. La nouveauté réside plutôt dans la revendication du phénomène mémoriel par les acteurs politiques et sociaux ainsi que dans l'attention que lui portent les disciplines

---

<sup>139</sup>. Commission Nationale de Justice et de Vérité., *Si m pa rele : 29 septembre 1991- 14 octobre 1994*, Institute of Haitian studies, University of Kansas, 1998.

scientifiques comme l'histoire, l'anthropologie et la sociologie<sup>140</sup>. En effet, la fin des années 1980 et 1990 a été marquée par une montée remarquable des politiques mémorielles dans des sociétés ayant connu des conflits politiques, des violences politiques et des crimes de masse. Ces politiques ont souvent été mises en œuvre à travers la création de journées nationales, de musées de la mémoire, de commissions de vérité et de réconciliation et dans le cadre de procès pour mémoire. Malgré les effets mitigés de ces instruments, Sarah Gensburger et Sandrine Lefranc estiment qu'ils visent, autant que faire se peut, à panser les plaies, à apaiser les traumatismes, à reformer la société, mais aussi et surtout à condamner les actes de violence du passé en exprimant un jugement sur l'Histoire<sup>141</sup>.

En effet, après le départ de Jean-Claude Duvalier, deux procès pour mémoire remarquables ont été enregistrés. D'une part, celui de Luc Désir. Ce dernier était un agent de la police secrète de Duvalier père et fils. Il a remplacé Clément Barbot, un ancien agent de la police secrète de Duvalier qui avait « trahi » le chef. Après le départ de Jean-Claude Duvalier en exil, Luc Désir et son épouse ont tenté de fuir le pays. Grâce à la mobilisation des manifestants devant l'aéroport en 1986, ils se sont arrêtés. Son procès public a lieu. La justice l'a condamné à la prison à vie. Prosper Avril, l'un des membres du CNG, réduit sa peine à 30 ans de prison. Après le coup d'État de l'armée en septembre 1991, Raoul Cédras, homme fort du pays à l'époque, l'a libéré<sup>142</sup>.



**Le peuple haïtien devant l'aéroport pour empêcher Luc Désir et sa femme de fuir le pays au lendemain du départ en exil de Baby Doc. Ces deux photos sont capturées par nous-même dans la partie VI du documentaire intitulé « Déchouquage contre les VSN (Source : la page youtube thefistiball).**

<sup>140</sup>. Lavabre, M-C., *Les paradigmes de la mémoire, Transcontinentales*, Numéro 5, 2007, p.141.

<sup>141</sup>. Gensburger, S, Lefranc., S., *À quoi servent les politiques de mémoire ?* Paris, les Presses sciences Po, 2017, p.27.

<sup>142</sup>. Documentaire présenté et réalisé par Guy Ferolus, *Le procès historique de Luc Désir*, in Haïti Inter, 2024.



Luc Désir qui se défend devant les autorités judiciaires lors de son procès (Source : page youtube Junior Mengual; Vidéo : Jugement Luc Désir).

D'autre part, celui de Roger Lafontant. Ancien ministre de la Défense et de l'Intérieur sous les régimes de Duvalier père et fils, il a tenté d'organiser un coup d'État le 7 janvier 1991 contre la présidente par *intérim*, Ertha Pascal-Trouillot. Grâce au soutien de certains membres de l'armée à la présidente, sa tentative a échoué. Il fut arrêté avec ses 19 acolytes. Son procès public s'est achevé en juillet 1991 par sa condamnation et de ses complices. Condamné à perpétuité, il fut assassiné dans sa cellule de prison lors du coup d'État du 30 septembre 1991<sup>143</sup>.



Des images du procès de Roger Lafontant (Source : Kreyolflix; Documentaire : jijman Roger Lafontant).

D'autres procès remarquables ont également lieu. On peut citer, par exemple, le procès de Samuel Jérémy, un zélé duvaliériste reconnu pour sa cruauté; celui de l'adjudant Robès Metellus, accusé de meurtre en 1986. Selon les témoins, il aurait tué un chauffeur à Fonds-Verrettes le 26 octobre 1986. La victime s'appelle Jules Louis. Les syndicats de chauffeurs et de transporteurs ont organisé des grèves pour réclamer justice pour leur confrère. Son procès a eu lieu devant une cour martiale<sup>144</sup>.

<sup>143</sup>. Documentaire présenté et réalisé par Guy Ferolus, *Roger Lafontant, Sa folie du pouvoir et son assassinat*, in Haïti Inter, 2024.

<sup>144</sup>. <https://youtu.be/qf-wJVNIoyI?si=v3fzwPbgKgEv69fW>. Cette vidéo présente le déroulement du procès de l'adjudant Robès Metellus, accusé de meurtre d'un chauffeur. Consultée sur la page youtube de Wilner Nau.



La première photo est une image du procès de Samuel Jérémy (Source : Kreyolflix; Documentaire : jijman de Samuel Jeremy). La deuxième, du procès pour meurtre de l'adjudant Robès Metelus (Source : la page youtube de Wilner Nau; Documentaire : Le procès pour meurtre du lieutenant Metelus F.A.D.H. 1986.)

#### 4.4.2. Les sanctions juridiques

Il n'y a pas eu que des procès juridiques. Des tentatives de réparations légales et institutionnelles ont été entreprises après la dictature. Celles-ci se sont traduites par l'adoption, lors d'un référendum le 29 mars 1987, d'une nouvelle constitution. Les deux dernières sections relatives aux dispositions transitoires et définitives en témoignent. Les articles 291, 292, 293, 293.1 et 294 des dispositions transitoires en sont des exemples. L'article 291 stipule : « *Ne pourra briguer aucune fonction publique durant dix (10) ans qui suivront la publication de la Présente constitution et cela sans préjudice des actions pénales ou civiles :*

- a) Toute personne notoirement connue pour avoir été par ses excès de zèle un des artisans de la dictature et de son maintien durant les vingt-neuf (29) dernières années;
- b) Tout coupable des deniers publics durant les années de la dictature sur qui plane une présomption d'enrichissement illicite;
- c) Toute personne dénoncée par la clameur publique pour avoir pratiqué la torture sur des prisonniers politiques, à l'occasion des arrestations et des enquêtes ou d'avoir commis des assassinats politiques. »

En outre, l'article 292 exige du Conseil électoral provisoire (CEP) qu'il respecte le précédent article. Petite anecdote. En 1989, les conseillers électoraux ont invoqué cet article pour refuser la candidature de Roger Lafontant à la Présidence. L'article 293 annule tous les décrets d'expropriation de biens immobiliers dans les zones urbaines et rurales pris par les deux gouvernements de Duvalier. L'article 293.1 prévoit la restitution des biens à toute personne victime d'une dépossession arbitraire pour des raisons politiques entre le 22 octobre 1957 et le 7 février

1986. Le dernier redonne les droits civils et politiques à toute personne condamnée à des peines infamantes et afflictives pour des raisons politiques entre 1957 et 1986<sup>145</sup>.

Enfin, l'article 297 des dispositions finales stipule : « Toutes les Lois, tous les Décrets-Lois, tous les Décrets restreignant arbitrairement les droits et libertés fondamentaux des citoyens notamment :

- a) Le Décret-Loi du 5 septembre 1935 sur les croyances superstitieuses;
  - b) La Loi du 2 Août 1977 instituant le Tribunal de la Sûreté de l'État;
  - c) La Loi du 28 Juillet 1975 soumettant les terres de la Vallée de l'Artibonite à un statut d'exception;
  - d) La Loi du 29 Avril 1969 condamnant toute doctrine d'importation;
- Sont et demeurent abrogés<sup>146</sup>. »

Certains ont jugé que la durée de la sanction de dix ans contre les personnes identifiées ayant appartenu au régime duvaliériste était trop faible. Sans entrer dans le débat sur son caractère sévère ou pas, nous pouvons dire que ces différents articles, ainsi que d'autres dans le code civil et pénal, témoignent d'une volonté de réparation institutionnelle et légale envers la société haïtienne, et plus précisément envers les individus et groupes sociaux dont leurs biens ont été spoliés, leurs droits civils et politiques enlevés durant ce régime.

#### 4.4.3. Les sanctions financières

Depuis la fin des années 1970, des adversaires du régime ont accusé l'ex-dictateur de son train de vie luxueux. Ils l'ont accusé de vols, de détournements de fonds qu'il aurait déposé dans des banques en Suisse et aux États-Unis. En 1978, dans un interview qu'il a donné à un journaliste appelé Pierre Nadeau, il a esquivé ces accusations. Toutefois, l'ex-dictateur n'a pas nié la vie luxueuse qu'il menait, ses achats de bateau et de voitures luxueuses. À la question du journaliste de savoir s'il est un homme riche, il répond de la manière suivante : « *Je ne pense pas. Disons que je peux vivre décemment. Mais comparativement à certains individus, nous sommes loin de*

---

<sup>145</sup>. République d'Haïti., *Constitution de la République d'Haïti*, 1987, pp.128-130.

<sup>146</sup>. *Ibid.*, p.130.

*l'être.* » Nadeau lui demande alors s'il est moins riche que certains Haïtiens qui vivent ici sans faire de politique. Il répond sèchement : « *Bien entendu*<sup>147</sup>. »

Après son départ en exil, de nombreux observateurs et hommes politiques constatent l'ampleur de ses actes de vol et de détournements de fonds. Le ministre de la Justice, François St-Fleur, est le premier à le constater. Ce dernier remet en janvier 1987 un rapport dans lequel il mentionne que Jean-Claude Duvalier, Michèle B. Duvalier, Mme François Duvalier, Nicole Duvalier, Simone Duvalier, Marie-Denise Duvalier, Jean Sambour, Frantz Merceron et Auguste Douyon auraient détourné des fonds du Trésor Public pour la somme combinée de 508 963 286 dollars américains. Ce rapport indique également le rôle fondamental joué par l'ancien ministre des Finances, Frantz Merceron, dans ces actes de détournements<sup>148</sup>. Dans une interview, Marc Louis Bazin, ancien ministre des Finances de Baby Doc pendant six mois en 1982, explique comment le vol et la corruption constituaient des leviers majeurs du régime. Selon lui, la famille Duvalier aurait détourné des centaines de millions de dollars durant sa gestion, ce, grâce à des prélèvements de taxes et à la création de sociétés anonymes. Ces fonds auraient été déposés dans des comptes fictifs dans des banques en Suisse ou aux États-Unis, ou auraient servi à l'achat de biens immobiliers en France ou ailleurs<sup>149</sup>. Après avoir passé tous les chèques des Duvalier au crible, les avocats internationaux qui travaillaient conjointement aux États-Unis, en France et en Suisse estiment que la fortune de la famille aurait avoisiné les 120,774,575 dollars. Comme première sanction, tous leurs biens ont été gelés aux États-Unis<sup>150</sup>.

Des actions en justice se sont également engagées sous le CNG. Le gouvernement haïtien gèle les fonds que Duvalier avait placés dans des banques en Europe. Après la chute du régime en 1988, l'État haïtien n'a pas poursuivi ses efforts pour récupérer ces fonds volés. Le dossier est resté en suspens jusqu'à la fin des années 1990. En 2002, le Conseil fédéral suisse gèle de nouveau

---

<sup>147</sup>. [https://youtu.be/FBLAonwLx\\_4?si=ffVwKQ99LiGuQXJU](https://youtu.be/FBLAonwLx_4?si=ffVwKQ99LiGuQXJU).

<sup>148</sup>. St-Fleur, François., ministre de la Justice de la République d'Haïti et al, Rapports sur les Finances de Jean-Claude Duvalier et Cie, Institute of Haitian Studies University of Kansas, 2000.

<sup>149</sup>. <https://youtu.be/fxvDCkeIP30?si=omsMbyjIYID5Fafz>. C'est une entrevue dans laquelle Marc Louis Bazin explique comment la corruption et le vol ont constitué des piliers majeurs de ce régime. Vidéo consultée sur la page youtube de Haitian History.

<sup>150</sup>. <https://youtu.be/t52lXZacYnY?si=sI61HjxRXICv50R1>. Les avocats montrent les différentes manières dont la famille des Duvalier a utilisé pour détourner les fonds publics de l'État. Ils relatent le début des premières sanctions financières prises contre la famille des Duvalier comme le gel de leurs biens aux USA. Vidéo consultée sur la page youtube de Haitian History.

ces fonds qui avaient déjà été gelés en 1986. Selon les autorités suisses, durant deux décennies, la justice haïtienne n'avait pas pu fournir de preuves suffisantes quant à la provenance illégale de ces fonds. En 2007, elles ont menacé de rendre à l'ex-dictateur une somme de 7,6 millions de dollars. Un article du journal « *Le Nouvelliste* » est consacré à ce sujet. Le quotidien souligne l'attente désespérée de l'État haïtien, et plus particulièrement du ministre des Affaires étrangères, Jean Rénald Chérismé, de récupérer ces fonds détournés. À défaut de preuves suffisantes de la part de la justice haïtienne, les autorités suisses envisageraient de trouver un arrangement. Pour la restitution de ces fonds, l'article souligne : « *Un arrangement à l'amiable prévoyant le versement de la plus grande partie de l'argent à l'État haïtien avait été conclu. Cependant, les Duvalier et leurs avocats s'étaient dérobés, préférant attendre la date du 3 juin pour s'emparer du magot au lieu de respecter leurs engagements*<sup>151</sup>. »

En effet, le non-respect de leurs engagements par les Duvalier et leurs avocats met en lumière quatre éléments majeurs. Premièrement, l'avidité et la cupidité de l'ex-dictateur. Deuxièmement, son irrespect de certaines valeurs éthiques et morales comme le respect de la parole donnée, la probité et l'honnêteté. Troisièmement, sa moquerie de la situation du pays, l'un des plus appauvris au monde. Enfin, son impassibilité à la misère du peuple haïtien qu'il a contribué à aggraver par ses actes de corruption et de détournement de fonds. Qui plus est, à cette époque, le pays faisait face à de graves problèmes socio-économiques.

Depuis, diverses actions se sont entreprises. À titre d'exemple, nous pouvons citer : le déblocage des fonds de Duvalier par l'Office fédéral de la justice Suisse (OFJ) en mai 2008 après le renouvellement de la demande d'entraide judiciaire avec Haïti<sup>152</sup>; l'ouverture d'une action en confiscation de ses avoirs par le gouvernement suisse en 2011 ; l'adoption, la même année, d'une loi en Suisse, dite « Loi Duvalier » qui vise à pallier un manque apparu dans la longue bataille judiciaire sur la restitution au peuple haïtien des millions déposés par la famille Duvalier dans des comptes suisses<sup>153</sup>; l'exploration d'une nouvelle piste dans ce dossier de détournements qui mène au Québec, à la suite de la fuite des Pandora Papers<sup>154</sup>. En somme, ces actions permettent de comprendre trois éléments majeurs. D'abord, l'ampleur de ce crime financier commis par l'ex-

---

<sup>151</sup>. <https://lenouvelliste.com/article/44050/tentative-desesperee-de-recuperer-les-fonds-detournees>.

<sup>152</sup>. <https://lenouvelliste.com/article/59506/la-suisse-va-restituer-une-partie-des-avoirs-de-jean-claude-duvalier>.

<sup>153</sup>. <https://lenouvelliste.com/article/91914/la-suisse-ouvre-une-action-en-confiscation-des-fonds-duvalier>.

<sup>154</sup>. <https://youtu.be/BdYB-UCUIt4?si=PgpxNeqoCuXHJRW0>.

dictateur et ses acolytes. Ensuite, le jeu de dupe des acteurs internationaux dans ce dossier. Enfin, le laxisme des autorités haïtiennes pour la restitution de ces fonds. Laquelle pourrait servir à financer des projets générateurs de profits pour le bien-être du pays, et particulièrement de la population qui fait face à la misère, au chômage, au manque d'accès à l'éducation et aux soins de santé depuis plusieurs décennies. À ce jour, ces fonds n'ont pas encore été restitués au peuple haïtien.

## CHAPITRE V : LES ÉPREUVES DE LA PUBLICISATION DE L'EXPÉRIENCE POLITIQUE DE LA DICTATURE DES DUVALIER DE 2004 À 2014

*L'usage public de notre propre raison doit toujours être libre, et lui seul peut amener les lumières parmi les hommes*<sup>155</sup>.

Ce chapitre examine la deuxième période de notre découpage socio-historique. Nous dressons tout d'abord un bref portrait du contexte socio-politique de 2001 à 2004. Deuxièmement, nous montrons qu'après le coup d'État contre le président Jean-Bertrand Aristide en 2004, un public émerge par la construction d'une arène publique pour enquêter sur la mémoire de la dictature des Duvalier. Nous abordons ensuite les différentes actions entreprises par les acteurs et les organisations de la société civile durant cette enquête telles que : la création d'un « nous » solidaire et responsable, la mise en récit des peines et des souffrances, la reconstruction et la réidentification d'un/des responsable(s), ainsi que le début d'un procès juridique contre l'ex-dictateur.

### 5.1. Portrait du contexte socio-politique de 2001 à 2004

Le second mandat du président Aristide, débuté le 7 février 2001, a été marqué par de vives tensions socio-politiques. Celles-ci ont plongé le pays dans une situation d'instabilité et d'insécurité récurrentes de 2001 à 2004. Avec le soutien de la « communauté internationale », notamment des États-Unis, de la France et du Canada, les différents mouvements de protestation ont fini par renverser son régime. Le 29 février 2004, il fut contraint de partir en exil, cette fois-ci en Afrique du Sud. Pour remédier à la situation d'instabilité politique et d'insécurité qui sévissait dans le pays, les acteurs politiques, en concertation avec la « communauté internationale », ont désigné le juge de la Cour de cassation, Alexandre Boniface, de regrettable mémoire, comme président par *intérim*. Sa mission était double. D'une part, de rétablir l'ordre, la paix et la sécurité dans le pays. D'autre part, d'organiser des élections libres, honnêtes et crédibles pour élire un nouveau président. En somme, la mission du nouveau président provisoire consistait à rétablir l'ordre constitutionnel et « démocratique » dans le pays<sup>156</sup>. Pour épauler la Police nationale d'Haïti dans sa mission de

---

<sup>155</sup>. Kant, E., *Qu'est-ce que les Lumières*, 1784, Traduction Piobetta, p.2.

<sup>156</sup>. Nous n'avons pas la prétention de retracer de manière détaillée le contexte et les événements socio-politiques qui ont engendré le départ d'Aristide en 2004 et à l'installation d'un gouvernement provisoire. Nous voulons uniquement

protection des vies et des biens, la « communauté internationale », sous l'égide du Brésil à l'époque, a envoyé la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)<sup>157</sup>.

L'ancien dictateur Jean-Claude Duvalier profite de ce contexte pour faire son apparition sur la scène politique en lançant depuis sa terre d'exil un vibrant appel à la réconciliation et à l'unité nationale. Rédigée le 3 juillet 2005, sa lettre est ensuite publiée dans « *Le Nouvelliste* », un journal très populaire en Haïti. Dans cet appel, il souligne d'une part la situation alarmante du pays où, après son départ, une douzaine de gouvernements, une dizaine de missions étrangères et deux interventions militaires se sont succédé; d'autre part, l'espoir d'une renaissance de la nation. En outre, l'ex-dictateur met en avant trois éléments majeurs. D'abord, la compréhension de cette crise multidimensionnelle à laquelle le pays confronte exige la responsabilité collective, le courage et la sérénité de tous. Ensuite, il admet que, durant son règne (1971 à 1986), beaucoup de choses restaient à faire. Toutefois, souligne-t-il, la situation était bien meilleure sous son règne qu'un quart de siècle après. Sur le plan économique, ce fut la baisse de la production nationale, la diminution de l'espérance de vie, l'exode rural et la bidonvilisation de nos villes. Sur le plan politique, ce furent l'insécurité, le kidnapping, l'instabilité, le vol, l'improvisation et la déception de la restauration de la démocratie. À cet égard, il écrit :

*« La chance d'Haïti, c'est qu'elle peut toujours retrouver l'unité fondamentale dans la diversité historique, c'est qu'elle peut encore restaurer l'égalité des chances et le respect des droits de la personne humaine, conditions indispensables à l'épanouissement d'une société où l'individu puisse donner sa véritable mesure. »*

S'appuyant sur le rôle du peuple haïtien dans la révolution haïtienne qui avait donné une leçon de démocratie au monde entier en abolissant l'esclavage, il soutient l'idée selon laquelle sa destinée est de faire renaître le pays. Dans sa conclusion, il affirme ce propos suivant :

*« Seul un état fort et moderne, un état responsable, imbu de ses devoirs envers la famille et le citoyen peuvent réconcilier l'homme haïtien avec lui-même, avec son passé et son histoire, avec des*

---

donner une vue générale du contexte. Ce, dans le but de mieux circonscrire, d'avoir une vue plus claire et nette de notre sujet sous-étude.

<sup>157</sup>. Žižek, S, De la démocratie à la violence divine, in *Démocratie, dans quel état ?* Agamben, G, et al., Paris, La fabrique éditions, 2009, pp.132-135. L'auteur montre comment la demande de la restitution de la dette de l'indépendance d'Haïti par le président Jean-Bertrand Aristide à l'aube de la célébration du bicentenaire de notre indépendance a suscité une coopération contre-nature franco-américaine et de certaines organisations de « gauche radicale », financées par les États-Unis. Celles-ci ont contribué à sa capitulation en 2004.

*idéaux de justice, de fraternité et d'ouverture sur son semblable, et donc, peut arriver à la construction de la démocratie dans un esprit de réconciliation nationale*<sup>158</sup>. »

En effet, sa lettre révèle des éléments majeurs qui méritent d'être examinés en détail. En voici quelques-uns. D'abord, son refus de rouvrir certaines plaies et blessures du passé. Pour y parvenir, il procède à un tri, c'est-à-dire à une sélection d'éléments du passé qu'il compare ensuite au présent, ce qui sert de filtre ou d'écluse au passé. Dans cette optique, tout porte à croire qu'il atteint son objectif. Celui-ci est de montrer que la situation socio-politique et économique du pays est plus accablante. Ensuite, l'idée de réconciliation et d'unité nationale. Elle sous-tend un « oubli » de la société haïtienne, en particulier des hommes et des femmes de toutes catégories sociales qui ont été victimes d'atrocités et de tortures durant son régime. Si elle se matérialisait, cette idée ne profiterait qu'aux tenants de son régime et à lui-même, et signifierait donc une seconde mort pour les victimes. Enfin, son usage évasif de certaines notions. On pourrait lui demander : qu'entend-il par réconciliation de l'homme haïtien avec lui-même ? Par les notions de démocratie, de justice, d'égalité des chances, de respect des droits de la personne humaine et liberté ? Quelles étaient leurs significations durant son règne ? Ces questions auraient certainement ébranlé son assurance de départ. En oscillant à la surface de ces notions, cela lui permet de naviguer dans des eaux profondes qui auraient provoqué sa chute. En somme, le recours à ces signifiants vides lui permet d'éviter de rouvrir certaines plaies et blessures. Toutefois, à son insu, cela permet d'en rouvrir d'autres, car ces deux aspects sont inhérents à tout discours, qu'il soit écrit ou oral<sup>159</sup>.

## **5.2. De la constitution d'une arène publique**

Le début des années 1960 a été marqué par une recrudescence de recherches sur la « société civile », l'« espace public » et la « sphère civile ». Des auteurs comme Andrew Arato, Jean L. Cohen et, surtout, Jürgen Habermas ont grandement contribué à ce « renouveau » dans les sciences humaines et sociales. Selon Daniel Cefaï, la question du « public » n'a pris de l'ampleur aux États-Unis et n'a trouvé un écho dans les sciences sociales et politiques que récemment. En France, il a fallu attendre la fin des années 1990 pour qu'un petit groupe de sociologues s'intéressent au pragmatisme et à la sociologie des problèmes publics. Leur intérêt pour le pragmatisme a permis,

---

<sup>158</sup>. <https://lenouvelliste.com/article/18993/appele-a-la-reconciliation-et-lunite-nationale-du-president-jean-claude-duvalier>.

<sup>159</sup>. Foucault, M., *L'ordre du discours*, Paris, Gallimard, 1971, p.12.

d'une part, de réévaluer le concept de « public » à partir de l'héritage de certains penseurs tels que John Dewey, Robert E. Park et George H. Mead; et, d'autre part, de créer le concept d' « arène publique »<sup>160</sup>.

En effet, il est impossible de comprendre ce qu'est une arène publique sans comprendre le sens du concept de « public ». Selon Cefaï, le public émerge d'une situation problématique ou d'un trouble dans le fonctionnement d'une société donnée. À partir de cette situation, les personnes, les groupes sociaux et les organisations se mobilisent pour définir le problème, en déterminer les causes, les facteurs et les responsables, et éventuellement obtenir réparation. Cette mobilisation peut aboutir soit à un déchaînement de passions violentes et destructrices, soit à la création d'un public, c'est-à-dire d'une joute entre des acteurs et des catégories sociales qui s'adressent à un auditoire pour éclaircir une situation problématique. En outre, poursuit-il, une situation problématique devient un problème, et donc, un problème public quand les gens « *Se rassemblent, s'associent, discutent, s'inquiètent, s'indignent, se mettent à enquêter; trouvent des alliés sur qui s'appuyer; des élus ou des experts qui relaient leurs voix ou d'autres avec qui s'associer*<sup>161</sup> ».

Grâce à la publicisation, les acteurs engagés dans cette enquête parviendront à sortir le problème de son état nébuleux, mais aussi à mobiliser les pouvoirs publics, c'est-à-dire des experts qui s'emparent du problème, poursuivent l'enquête, organisent des débats, des élus qui s'en font les porte-parole, le font exister au sein de leurs partis<sup>162</sup>.

Durant la fin des années 1990, l'élaboration du concept d'arène publique a ensuite eu pour objectif de rassembler et de recadrer les concepts de marché, de champ et d'agora. Sans pour autant les invalider, l'objectif de la création de ce concept est d'insérer et de dépasser les concepts susmentionnés à travers une écologie des problèmes publics<sup>163</sup>. De surcroît, le processus de constitution d'une arène publique s'effectue dans une double dynamique liée l'une à l'autre. D'une part, par la discussion publique ; d'autre part, par une écologie institutionnelle, juridique et politique. C'est dans ce sens que l'auteur souligne :

---

<sup>160</sup>. Cefaï, D., « *Publics, problèmes publics, arènes publiques...* » *Que nous apprend le pragmatisme?* Questions de communication, n° 30, 2016, p.26.

<sup>161</sup>. *Ibid.*, p.34.

<sup>162</sup>. *Ibid.*, p.37.

<sup>163</sup>. *Ibid.*, p.38.

*« Une arène publique, c'est un ensemble organisé d'accommodements et de compétitions, de marchandages et d'arrangements, de protestations et de consentements, de promesses et d'engagements, de contrats et de conventions, de concessions et de compromis, de tensions et d'accords plus ou moins ritualisés, formalisés et codifiés, où se joue un public interest<sup>164</sup>. »*

Enfin, une arène publique se configure dans le temps, et donc, n'a pas de frontières établies ou toutes faites. Autrement dit, elle ouvre transversalement des mondes sociaux (juridique, politique, scientifique, médiatique, etc.) et institutionnels les uns aux autres. En soulignant qu'une arène publique forge de nouvelles capacités, il conclut en ces termes suivants :

*« Les arènes publiques ne sont pas réductibles à des marchés où s'agrègent des stratégies rationnelles ou à des champs de rapports de force entre dominants et dominés. Elles ne le sont pas non plus à des agoras d'échange d'arguments et appellent un élargissement de cette vision discursive ou dialogique de la raison publique. Ce sont des « milieux » au sens écologique du terme, incarnés comme des champs d'expérience collective qui peuvent être concentrés sur des territoires délimités ou dispersés en constellations tentaculaires où des collectifs se forment et se régulent autour d'attentes mutuelles, de croyances complémentaires et d'habitudes conjointes<sup>165</sup>. »*

En effet, comme nous l'avons souligné dans la première partie de notre analyse, il n'y a pas eu d'émergence d'un public. Il y a eu, d'une part, *la sémantique culturelle* du déchouquage par lequel les acteurs et organisations de la société civile identifiaient, distinguaient les bourreaux des victimes; d'autre part, à certains moments, une régulation juridique qui condamnait certains d'entre eux. Durant la deuxième période, c'est-à-dire de 2004 à 2014, un trouble s'est installé et un public s'émerge. L'émergence de ce « public » permet la création d'un « nous » solidaire et responsable, la ré-identification d'un/des responsables, la mise en récit des peines et des souffrances des victimes, ainsi que le début d'un procès juridique contre Jean-Claude Duvalier. Penchons-nous à présent sur l'analyse de ces aspects susmentionnés dans les lignes qui suivent.

### **5.2.1. La création d'un « nous » solidaire et responsable**

Aujourd'hui, beaucoup de chercheurs et chercheuses en sciences humaines et sociales essayent de comprendre le processus de subjectivation en politique. D'aucuns pensent que l'une

---

<sup>164</sup>. *Op, cit.*, p.45.

<sup>165</sup>. *Ibid.*, p.57.

des conditions de possibilité de la politique réside dans la création et l'élaboration d'un « nous » issu d'une pluralité divergente. Observant que partout dans le monde, des gens se réunissent et prennent la parole pour réclamer collectivement un changement ou la démission d'un gouvernement, Judith Butler tente de comprendre, dans « Nous, le peuple ; Réflexion sur la liberté de réunion », le sens, la signification et la portée de ce « nous ». Elle conçoit le sens de ce « nous » dans un rapport entre la liberté de réunion - condition de la politique - et la souveraineté populaire dans un régime démocratique.

Selon Butler, le « nous » est d'abord un exercice performatif, c'est-à-dire un acte d'autodésignation et d'autoconstitution. Ceux et celles qui le prononcent cherchent à le faire exister. Il marque le début d'une déclaration plus longue qui exprime des demandes et des désirs, ou annonce des gestes à venir et des revendications politiques<sup>166</sup>. Deux précisions importantes s'avèrent nécessaires. Premièrement, cet énoncé ne désigne pas l'unité ou la fusion de tous comme ce fut le cas dans les régimes totalitaires. Deuxièmement, l'ensemble pluriel que ce « nous » désigne précède et dépasse le moment de son énonciation. Même lorsqu'il s'efforce d'être le plus inclusif possible, il ne peut rassembler tout le monde au même endroit ni parler en même temps. En substance, nous devons retenir deux éléments fondamentaux de son argumentaire. D'une part, le « nous » crée un certain rassemblement, mais il n'existe que lorsque les corps se réunissent dans une configuration particulière d'espace et de temps. D'autre part, il ne se crée pas par un acte unique, mais par la convergence d'actions diverses<sup>167</sup>.

En analysant attentivement la configuration mémorielle de la période 2004-2014, nous pouvons affirmer que le processus de création d'un « nous » responsable et solidaire a vu le jour. Il s'est forgé et solidifié à travers des actions multiples. Premièrement, par la création et la fusion d'un ensemble d'associations et d'organisations de la société civile. En voici quelques-unes. La création du Collectif contre l'impunité (CCI). Le retour de l'ex-dictateur dans le pays, le 16 janvier 2011, provoque la formation de ce collectif. Créé en février 2011, il regroupe des plaignants, des plaignantes, ainsi que quatre organisations de défense des droits humains : le Centre œcuménique des droits de l'homme (CEDH), Kay Fanm (Maison des femmes), le Mouvement des femmes haïtiennes pour l'éducation et le développement (MOUFHED) et le Réseau national de défense

---

<sup>166</sup>. Butler, J., « Nous, LE PEUPLE »; Réflexions sur la liberté de réunion in *Qu'est-ce qu'un peuple?* Badiou, A, et al., Paris, la Fabrique éditions, 2013, p. 57.

<sup>167</sup>. *Ibid.*, p.63.

des droits humains (RNDDH). Il regroupe également un ensemble d'avocats qui représentent la partie plaignante, ainsi que le Bureau des avocats sans frontières Canada (ASFC)<sup>168</sup>. Deuxièmement, la création d'Aksyon sitwayen responsab (ASIRE)<sup>169</sup>; du Collectif des citoyens pour juger Duvalier<sup>170</sup>; et enfin, en 2013, de la Fondation devoir de mémoire-Haïti<sup>171</sup>. Troisièmement, d'autres partenaires nationaux et internationaux se sont ralliés à la création de ce « nous » responsable et solidaire. On peut citer, la Fondasyon konesans ak libète<sup>172</sup> (FOKAL), des organismes internationaux tels que la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH), l'Amnesty international (AI) et le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caribéenne et afro-canadienne (CIDICHA).

Il n'y a pas eu uniquement la création d'associations et d'organisations. Ce « nous » solidaire et responsable pose également d'autres actions. Des sit-in, des expositions et des présentations de photos des disparus des massacres de 1963 et 1964 se sont notamment organisés. Lors d'un sit-in organisé par l'Association des citoyens responsables dans les rues de Port-au-Prince, les organisateurs scandent les propos suivants : « *Cimetière, voici les morts; les étudiants, voici les morts, ils ne sont pas morts à cause du Bondieu, ils sont tués par Duvalier* <sup>173</sup>. »



Une image de la marche des responsables de l'organisation ASIRE dans les rues de Port-au-Prince. (Source; ASIRE; Vidéo : simityè plen moun yo)

<sup>168</sup>. [Collectif contre l'impunité — Wikipédia.](#)

<sup>169</sup>. Action des citoyens responsables

<sup>170</sup>. En créole Kosijid : kolektif sitwayen pou jije Divalye.

<sup>171</sup>. <https://www.devoirdememoire.ht/apropos>.

<sup>172</sup>. Fondation connaissance et liberté.

<sup>173</sup>. [https://youtu.be/mOPg3Vwn\\_Rg?si=C11QuiP7somS9Qqy](https://youtu.be/mOPg3Vwn_Rg?si=C11QuiP7somS9Qqy).



Ce graffiti est situé à l'arrière du cimetière de Port-au-Prince. Il reproduit l'image de l'exécution sommaire de Marcel Numa et de Louis Drouin en 1964. (Source : page Facebook Haïti-lutte contre impunité).

Des activités socio-culturelles se sont aussi organisées à Port-au-Prince et dans certaines villes de province comme aux Gonaïves, à Casale et à Jérémie. Il s'agit notamment de conférences-débats, de journées de réflexion, de projections de films et de documentaires. La FOKAL était le lieu de référence à Port-au-Prince de ces activités durant cette période. L'organisation y diffusait des films et des documentaires sur les expériences de dictature dans des pays comme le Chili et l'Ouganda. Puis, d'autres films spécifiques sur le cas d'Haïti se sont diffusés comme « La déchirure » de Feguenson Hermogène qui évoque le massacre de 1963, ou « Victorieux ou morts, mais jamais prisonniers » de Mario Delatour qui relate un pan de l'histoire de juillet 1958 sous la dictature de Papa Doc. Cet espace organisait également une série de conférences-débats sur la dictature des Duvalier<sup>174</sup>.

Enfin, des notes de dénonciation, de mise en garde et d'autres qui témoignent de l'avancement du dossier de Jean-Claude Duvalier dans la quête de justice et de vérité se sont publiées. Parmi celles-ci, la note de dénonciation de la militante et éducatrice Myrtha Gilbert concernant la tentative de réhabilitation d'une fillette-lalo, Madame Max Adolphe<sup>175</sup>. Le RNDDH publie une note de condamnation des agressions perpétrées contre les représentants d'Amnesty International par certains partisans duvaliéristes<sup>176</sup>. Le communiqué de presse conjoint du RNDDH, du CEDH et de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) qui salue la décision de la cour d'appel de Port-au-Prince de maintenir les accusations de crimes

---

<sup>174</sup> . <https://www.alterpresse.org/spip.php?article10804>.

<sup>175</sup> . <https://lenouvelliste.com/article/83021/outrage-a-la-memoire-des-victimes-de-la-barbarie-duvalieriste>.

<sup>176</sup> . RNDDH., RNDDH *condamne les agressions perpétrées contre des Représentants de Amnesty International*, Communiqué de presse, Port-au-Prince, 26 septembre 2011.

contre l'humanité à l'encontre de Jean-Claude Duvalier et d'ordonner des poursuites judiciaires<sup>177</sup>. L'ensemble de ces actions permettent de créer et de subjectiver un « nous » solidaire et responsable. En d'autres termes, ces actions, dans le processus de création et d'émergence de ce « nous » solidaire et responsable, visent à remplir la double tâche de la représentation. D'une part, il s'agit de « parler pour » ; d'autre part, de « représenter<sup>178</sup> », c'est-à-dire d'inclure, autant que faire se peut, ceux/celles qui ne peuvent pas parler, témoigner, demander justice et réparation. Bien entendu, ce processus ne s'est pas réalisé de manière linéaire. Il y a eu certainement des moments de repli, de remise en question, de régression et d'avancement. L'important, c'est que la prononciation de l'énoncé « nous demandons justice et réparation pour les victimes et les disparu.es du régime duvaliériste » s'est acquis un sens véritable par l'effectuation et la congruence de ces deux (2) procédés chez les acteurs et les organisations susmentionnés dans la publicisation de cette expérience politique durant cette période.

### **5.2.2. La mise en récit des peines et des souffrances**

Après avoir créé un « nous » solidaire et responsable, les acteurs et les organisations de la société civile doivent poursuivre leur enquête pour éclaircir cette situation problématique. L'un des moyens qu'ils se sont utilisés est le témoignage. Ils l'utilisent pour raconter aux autres ce qu'ils ont enduré durant ce régime. Pendant longtemps, les émotions et les affects ont été négligés dans les études sur l'action collective. Ce n'est que récemment les émotions ont attiré l'attention des chercheurs et sont devenues un sujet important pour comprendre les formes d'action collective. Selon Cefaï, les émotions, qu'elles soient privées ou publiques, sont ce qu'il y a de plus difficile à décrire. Toutefois, l'affectivité est ce qui permet d'avoir une expérience tant perceptive, cognitive ou morale<sup>179</sup>. Par ailleurs, il existe trois manières de comprendre le terme « expérience », poursuit-il. D'abord, comme épreuve esthétique, c'est-à-dire par notre manière d'être affectif qui nous donne accès au monde. Ensuite, comme expérimentation pratique, c'est-à-dire lorsque le réel est éprouvé par les tests que l'on peut faire subir à des situations et aux résultats desquels nous devons nous soumettre. Enfin, comme échange interactif, c'est-à-dire par nos interactions avec les autres

---

<sup>177</sup>. FIDH, RNDDH, CEDH., *Haïti : La justice rétablit les accusations de crimes contre l'humanité contre Baby Doc*, Communiqué de presse conjoint, Paris/Port-au-Prince, 21 février 2014.

<sup>178</sup>. Spivak, G., *Les subalternes peuvent-elles parler ?* Paris, Éd. Amsterdam, 2009, p.23.

<sup>179</sup>. Cefaï, D., « Comment se mobilise-t-on », *L'apport d'une approche pragmatiste à la sociologie de l'action collective* », *sociologie et sociétés*, n° 2, 2009, p. 259.

et les choses afin de découvrir la vérité. De ce fait, il affirme : « *L'action collective n'est pas toute dans l'agir mais aussi dans le pàtir et le compatir*<sup>180</sup>. »

En effet, les différentes actions entreprises par ce « nous » solidaire et responsable ne visent pas uniquement à rétablir la vérité et la justice autour de cette expérience politique. En racontant les peines, les douleurs et les blessures, elles cherchent également à créer une « communauté affectuelle » susceptible d'éveiller des sentiments d'émotion et de sympathie chez les autres acteurs et catégories sociales de la société. Aujourd'hui, il semble évident que les dimensions de l'expérience qui fondent une communauté ne se limitent pas aux formes d'action rationnelles ou instrumentales. Elles résident également dans des épreuves éthiques et esthétiques, dans le pàtir et le compatir. Nous devons toutefois apporter une précision. Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, des témoignages ont été recueillis après la chute de la dictature des Duvalier, lors des procès pour mémoire ou de l'enquête menée par la Commission nationale de justice et de vérité sur les violations des droits humains commises sous le régime militaire de Raoul Cédras. Toutefois, de 2004 à 2014, les hommes et les femmes de diverses catégories sociales ont ressenti beaucoup plus le besoin de partager leurs expériences avec les autres. En effet, ils sont nombreux à raconter leurs souffrances, leurs peines et leurs blessures. À ce titre, Élisabeth déclare :

*« Sous le régime de François Duvalier, lorsqu'on t'arrête pour des raisons politiques, tu n'étais rien. Tu ne comparais devant aucun tribunal que Claude Breton qui t'interrogeait sur une série de questions. Il m'a dit, toi, je trouve que c'est d'autant plus grave pour toi de mêler dans de telles choses. Tu mérites d'aller en prison, d'être battue parce que ton père venait de mourir. Qui l'a dit que mon père venait de mourir ? Et, c'est vrai, mon père était mort deux ans de cela. »*

Elle poursuit son récit en disant :

*« Après m'avoir battue sévèrement, il m'a dit : on ne joue pas avec ces gens, d'ailleurs on les décapite, on va éliminer tous les communistes. Maintenant, nous allons t'envoyer dans un endroit où tu trouveras de la bonne nourriture, des légumes pour que tu puisses allaiter l'enfant. Ils m'ont envoyée au Pénitencier national. Pour les blessures, je pouvais les supporter, mais la douleur véritable, c'était le fait d'être enceinte et de perdre le père de l'enfant. »*

Ce témoignage met en lumière au moins deux aspects majeurs. Premièrement, la substitution de la police secrète de Duvalier à l'institution judiciaire. Deuxièmement, aucune

---

<sup>180</sup>. *Op, cit.*, p.260.

catégorie sociale n'était à l'abri de la brutalité des bourreaux du régime. Par ailleurs, beaucoup de gens ont pensé que la situation allait s'améliorer après la passation de pouvoir de Duvalier père à son fils. À ce sujet, Patrick déclare les propos suivants : *« Il y avait une tendance forte qui faisait croire que tout allait changer sous le gouvernement de Jean-Claude Duvalier. Pour moi, rien n'a été changé. »* Concernant les conditions de son arrestation, il relate :

*« J'ai été arrêté sous le régime de Jean-Claude Duvalier, c'était en décembre 1971. En sortant de chez moi, une personne m'a ordonné d'arrêter, j'ai arrêté de marcher, elle a mis son revolver dans ma tête; puis, il m'a dit Casernes Dessalines. J'avais à peine laissé ma femme avec mon petit garçon qui avait 19 jours. Pendant six ans, j'étais complètement disparu dans les radars. »*

Dans cette même veine, Alix déclare :

*« Je travaillais à Carice (c'est le nom d'une ville qui se trouve dans le département du Nord-est en Haïti) dans le café avec l'agronome Vieux et son fils. On aidait les paysans à planter des légumes, irriguer leurs terres, monter des coopératives. C'est dans cette activité qu'on nous a arrêtés. Pour nous identifier, on nous a transféré au Cap-Haïtien. Ils ont fait une première interrogatoire; après, on nous a transférés à Port-au-Prince. Ils ont arrêté la majorité d'entre nous. Pour nous forcer à parler, ils nous ont battu et torturé. »*

Les conditions sanitaires et hygiéniques au Fort-Dimanche étaient déplorables. À ce sujet, Robert souligne : *« J'ai passé un mois dans les Casernes Dessalines, huit (8) mois au Fort-Dimanche. Durant ces huit mois, lorsque j'étais dans cet endroit, c'était extraordinaire, il y eu beaucoup de gens. Il y a eu des gens qui avaient trois ans, quatre ans, cinq, six, huit ans. »* Il continue son récit en soulignant : *« Je pesais 190 à 200 livres. Dans trois semaines, j'étais descendu à 90 livres. Durant huit mois, nous avons calculé, compté 180 morts à cause de la malnutrition et du tuberculose. »* En outre, sous le régime des Duvalier, il n'existait pas de lieu spécifique pour les arrestations. On pouvait arrêter une personne dans la rue, chez lui ou à son lieu de travail. Raymond a quitté l'armée pour s'engager en politique au sein du Parti des démocrates chrétiens d'Haïti (PDCH) de Sylvio Claude. Il a subi 17 arrestations dont trois emprisonnements. À propos des conditions de ses arrestations, il explique :

*« C'était toujours une pléiade d'hommes armés qui venaient de m'arrêter. Ils m'ont donné des coups, des coups avec leur fusils, leur revolver. Ils ont dit : un homme ne peut pas laisser l'armée pour aller faire ensuite la politique. C'est un très mauvais précédent. Ils doivent tracer cet exemple pour que d'autres militaires ne puissent le reproduire. »*

Ils évoquent également les raisons et les chefs d'accusation. Dans cette optique, Marie-Denise déclare : « *C'étaient toujours des accusations fomentées. Moi, mon chef d'accusation a été association de malfaiteurs, complot à la sûreté de l'État.* » Alix, de son côté, relate : « *Petit-boulé (Albert Pierre) a dit que je déstabilisais l'attachement des paysans pour la révolution duvaliériste.* » Enfin, Patrick souligne : « *Je n'ai jamais eu la chance d'expliquer ou de savoir pourquoi on a porté contre moi ces accusations, la chance de parler à un avocat pour me défendre. J'ai passé deux ans dans les casernes Dessalines dans un cachot pendant le soi-disant enquête autour de mon arrestation*<sup>181</sup>. »

En effet, la narration de ces témoignages peut s'inscrire dans la même logique que celle de certains survivants et rescapés des camps de concentration nazis ou soviétiques. Dans « Si c'est un homme », Primo Levi souligne l'idée selon laquelle le besoin de raconter son expérience du camp de Monowitz, avant comme après sa libération, avait acquis en lui une force considérable<sup>182</sup>. Selon lui, le Lager était un monde à part. Dans ce monde, les valeurs religieuses, morales, éthiques et politiques étaient suspendues. Les notions et les principes de bien et de mal, de juste et d'injuste étaient vides de sens<sup>183</sup>. Distinguant métaphoriquement deux catégories d'hommes au Lager, les damnés et les élus, il poursuit son argumentaire en postulant que les seconds - c'est-à-dire ceux qui avaient réussi à lutter pour leur survie avec leurs seules forces - étaient des gens qui avaient réussi à dérober un minimum de codes moraux et éthiques au Lager<sup>184</sup>. Le Lager a été pour lui une véritable expérience biologique et sociale.

Plus tard, lors d'un entretien avec Anna Bravo et Federico Cereja, retranscrit sous forme de livre, il déclare :

*« Je me suis senti mûrir au Lager, non pas régresser. J'ai le souvenir précis qu'après avoir passé un an au Lager, j'étais plus mûr, plus du tout immature. J'avais une façon plus sûre et plus concrète, plus courageuse aussi, d'aborder la réalité, et il m'a semblé qu'il en allait ainsi pour tous les survivants, pour tous mes camarades*<sup>185</sup>. »

---

<sup>181</sup>. <https://youtu.be/Whavgdi385Y?si=opMidfLJBLc6lmwG>. **Résistance, tortures et crimes contre l'humanité.** Nous sélectionnons uniquement quelques témoignages des victimes dans ce documentaire.

<sup>182</sup>. Levi, P., *Si c'est un homme*, Paris, Julliard, Trad. Française, 1987, p.189.

<sup>183</sup>. *Ibid.*, p.92.

<sup>184</sup>. *Ibid.*, p.99.

<sup>185</sup>. Levi, P., *Le devoir de mémoire*, Entretien avec Anna Bravo et Federico Cereja, Mille et une nuits, 1995, p.44.

Bien que chacun ait vécu le Lager à sa façon, car chaque expérience est unique et singulière, il partage l'expression d'une survivante, Lidia Rolfi, en affirmant que le Lager a été pour lui une sorte d'université<sup>186</sup>. En effet, il y a certainement des points de dissemblance entre les camps de concentration nazis et le Fort-Dimanche. Néanmoins, il existe des points de similitude. D'abord, par leur prétention de réduire la société à l'Un. Ces deux régimes ont rejeté toute forme d'altérité, du moins ont accepté comme « Autre » uniquement si cet « Autre » était amputé de sa substance<sup>187</sup>. De ce point de vue, on ne saurait vraiment considérer cette forme d'altérité comme « Autre ». Il s'agirait plutôt, pour reprendre les termes de Badiou, d'une différence dans le « Même<sup>188</sup> ». Ensuite, par leur trait déshumanisant. Ils ont réduit la vie de l'Autre à des *moins que rien* jetable ou substituable. Enfin, par les conditions sanitaires et d'hygiène déplorables. Les détenus de ce centre concentrationnaire, Fort-Dimanche, ont vécu dans des conditions de vie abjectes. Cela dit, le récit de ces peines et souffrances à travers le témoignage vise à mettre en lumière deux éléments majeurs. D'une part, de montrer comment un régime politique, avec ses tenants et aboutissants, pouvait arriver à la déshumanisation de son « semblable ». D'autre part, de garder en mémoire les coups, les blessures physiques et psychiques, mais aussi et surtout de signifier le mal que ce régime a fait aux Haïtiens et Haïtiennes de 1957 à 1986.

### 5.2.3. De la re-construction et de la ré-identification d'un/des responsable(s)

Dans le chapitre précédent, nous avons montré que le départ de Jean-Claude Duvalier en exil avait polarisé la société haïtienne dans laquelle l'opération de « déchouquage » avait servi d'opérateur de distinction et de différenciation. Le couplage initial opposait **les masses populaires aux tontons-macoutes**, puis **l'armée et le FRAPH aux masses populaires** habitant les bidonvilles de Port-au-Prince et certaines villes de province. Après 1996, ces deux entités - les

---

<sup>186</sup>. *Op.cit.*, p.46.

<sup>187</sup>. Žižek, S., « *Passion du réel, passion du semblant* », *Savoirs et clinique*, n° 3, 2003, p.44. Dans les publicités de certains articles, nous pouvons constater ces messages suivants : du café sans caféine, gatorade zéro sucre. Des annonces comme : achetez ce produit et bénéficiez d'un tiers de produit supplémentaire. Selon lui, ce plus vise à remplir le manque que créé un moins. Ce fait s'applique dans d'autres domaines de la vie sociale. Le sexe virtuel sans sexe, la doctrine de Colin Powell de la guerre sans victimes (guerre sans guerre), la redéfinition de la politique comme art de la gestion administrative (politique sans politique), le multiculturalisme libéral contemporain tolérant comme expérience de l'Autre débarrassée de son altérité. Plus loin, il souligne que la réalité virtuelle ne fait que généraliser cette offre de produits privés de leur substance, du noyau dur de réel – de même que le décaféiné a l'odeur du café et le goût du café sans être du café, de même la réalité virtuelle se vit comme la réalité sans l'être.

<sup>188</sup>. Badiou, A., *Éthique, essai sur la conscience du Mal*, Paris, Hatier, 1993, p.24.

tontons-macoutes et l'armée - ont été disparues ou ont été neutralisées sur la scène politique. Puisqu'elles n'y étaient plus, il revient aux acteurs et aux organisations de la société civile haïtienne de re-construire et de ré-identifier un ou des responsables.

Durant la période 2004 à 2014, ce processus s'est déroulé progressivement. Influencé dans de nombreux cas par le contexte socio-politique, il prend la forme d'un courant sinusoïdal. Avant le retour de l'ex-dictateur dans le pays, des actions sont entreprises par certains acteurs et organisations de la société civile pour dénoncer les tentatives de réhabilitation de l'ancien régime. En 2007, par exemple, Camille Chalmers, secrétaire de la Plateforme haïtienne de plaidoyer pour un développement alternatif (PAPDA), demande le blocage des fonds de Duvalier si ces derniers ne sont pas restitués à l'État haïtien<sup>189</sup>; Patrick Élie<sup>190</sup>, militant politique, dénonce les tentatives de réveil du sentiment nostalgique duvaliériste qui avait resurgi dans le pays après le séisme du 12 janvier 2010. Son article, intitulé « La nostalgie n'est plus ce qu'elle était », est publié le 6 août 2010 dans le journal *Elsie News*. En 2010, la militante Myrtha Gilbert dénonce la réhabilitation de cette fillette-lalo, Madame Max Adolphe. Son article, intitulé « Non à la réhabilitation des criminels », est publié dans le journal *AlterPresse*.

Bien qu'il y ait eu ces publications, la ré-identification d'un/des responsable(s) aurait plutôt une allure spectrale. Elle est semblable à la configuration politique de l'Occident après la chute du mur de Berlin le 9 novembre 1989. Selon Žižek, après la disparition du bloc de l'Est, le bloc occidental était à mal de trouver une figure à abattre. L'épistémè dominante avait d'ailleurs qualifié cette « nouvelle » ère de « post-idéologique<sup>191</sup> » ou de la « fin de l'histoire »<sup>192</sup>, car le néo-libéralisme et la démocratie de marché étaient face à eux-mêmes dans leur conquête de nouveaux marchés et territoires. Cet espoir n'a pas trop duré. Sitôt après, nous avons assisté à la recrudescence

---

<sup>189</sup>. <https://lenouvelliste.com/article/44959/la-papda-reclame-le-blocage-des-fonds-de-duvalier>.

<sup>190</sup>. Ancien secrétaire d'État sous le gouvernement Aristide/Préval en 1991. Depuis la fin des années 1980, il est très souvent sollicité dans les médias. En outre, il s'est prononcé sur plusieurs aspects de la conjoncture socio-politique. Il a présidé une commission sur la sécurité mise en place par le président Préval en 2007. Il est mort le 16 février 2016.

<sup>191</sup>. Žižek, S., « *Les spectres de l'idéologie* », savoirs et clinique, n° 1, 2002, p.53. Selon l'auteur, après le triomphe mondial du capitalisme, la civilisation occidentale se confond avec son Autre oriental, allant du bouddhisme occidentalisé aux diverses formes de taoïsme. Tout en suivant le rythme effréné du capitalisme, ce nouvel « ethos » leur fait croire que ce qui compte serait leur paix intérieure. Ainsi, souligne Žižek, quand on dit que notre époque est post-idéologique, c'est au nom d'une autre idéologie qui la désigne en s'effaçant.

<sup>192</sup>. Fukuyama, F., *La fin de l'histoire*, Paris. Flammarion, 1992.

des mouvements de repli identitaire aux accents ethniques, sexuels et surtout religieux<sup>193</sup>. Durant tout le dernier quart du XXe siècle, l'ennemi, c'est-à-dire l'islam, n'était pas encore « réel ». Ce n'est qu'après l'attaque du World Trade Center, le 11 septembre 2001, qu'il s'est révélé dans toute sa réalité. Cela dit, après cette attaque, cet ennemi était sorti de sa posture spectrale pour devenir « réel »<sup>194</sup>.

Le retour de l'ex-dictateur dans le pays, le 16 janvier 2011, joue le même rôle. Il permet deux événements majeurs. D'une part, aux acteurs et aux organisations de la société civile de conjuguer leurs forces de manière plus efficace dans leur quête de vérité et de justice autour de cette expérience politique. À titre d'exemple, le Collectif contre l'impunité qui regroupe quatre organisations de défense des droits humains, des avocats et des plaignants, s'est créé quelques jours après son retour. D'autre part, de mieux identifier, du moins d'être plus près de « la cible » qui était Jean-Claude Duvalier et ses acolytes. Ces deux facteurs favorisent des avancées positives, tant dans la médiatisation de cette expérience politique que dans les poursuites judiciaires.

Au lendemain de son retour, quatre plaintes se sont déposées auprès du commissaire du gouvernement de Port-au-Prince contre l'ex-dictateur. Parmi celles-ci figurent les plaintes de deux anciens prisonniers politiques, Alix Fils-Aimé et Claude Rosier, ainsi que celles de Nicole Magloire et de la journaliste haïtienne Michèle Montas, ancienne porte-parole du secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon. Les chefs d'accusation sont les suivants : crimes contre l'humanité, corruption, détournements de fonds et association de malfaiteurs<sup>195</sup>. D'autres victimes déposent des plaintes. Des instances internationales se saisissent du dossier. À la suite de l'audience accordée au Collectif contre l'impunité, la Commission interaméricaine des droits de l'homme rappelle, dans une lettre du 17 mai 2011, à l'État haïtien son devoir d'enquêter sur les crimes commis sous le régime du président à vie Jean-Claude Duvalier de 1971 à 1986. Dans cette lettre, la Commission souligne deux faits majeurs. D'une part, les violations graves des droits humains

---

<sup>193</sup>. Concernant la recrudescence des faits religieux dans les sociétés contemporaines qui taraudent les paradigmes de sécularisation et de laïcité dans les sociétés occidentales, les opinions sont très controversées. Certains auteurs pensent qu'il s'agit « d'un retour du religieux » dont Gilles Kepel ; d'autres parlent plutôt d'une mutation comme Olivier Roy. Voir : Roy, O, *La sainte ignorance, le temps de la religion sans culture*, Paris, Seuil, 2008 ; Kepel, G., *La revanche de Dieu, Chrétiens, Juifs, et Musulmans à la reconquête du monde*, Paris, Seuil, 1991 ; Huntington, S-P., *Le choc des civilisations*, Paris, Odile Jacob, 2007.

<sup>194</sup>. Žižek, S., « *Passion du réel, passion du semblant* », p.56.

<sup>195</sup>. [https://www.lemonde.fr/ameriques/article/2011/01/19/quatre-plaintes-pour-crime-contre-l-humanite-deposees-contre-duvalier\\_1467906\\_3222.html](https://www.lemonde.fr/ameriques/article/2011/01/19/quatre-plaintes-pour-crime-contre-l-humanite-deposees-contre-duvalier_1467906_3222.html).

commises par ce régime sont bien documentées. D'autre part, les exécutions extrajudiciaires et les disparitions forcées constituent des crimes contre l'humanité. Par conséquent, ces crimes sont imprescriptibles et ne sauraient donc faire l'objet d'une quelconque amnistie<sup>196</sup>.

La même année, Amnesty International publie un rapport intitulé « On ne peut pas tuer la vérité. Le dossier Jean-Claude Duvalier ». Ce rapport de 38 pages effectue une brève contextualisation des gouvernements de François Duvalier et de son fils. Ensuite, il décrit le mode de fonctionnement de l'appareil répressif duvaliérien où de nombreux cas de disparitions forcées, de tortures, de traitements cruels et inhumains ont été enregistrés et documentés à travers des enquêtes ainsi que des témoignages d'anciens détenus du Fort-Dimanche. Il indique également que ces cas constituent de graves violations des droits humains, et donc, des crimes contre l'humanité au regard du droit international. Bien que le code pénal haïtien ne définisse pas ou ne reconnaisse pas la notion de crimes contre l'humanité, il fait la demande suivante à l'État haïtien : « *Pour ces crimes relevant du droit international, Haïti est tenu d'ouvrir une enquête sur ces violations, d'engager des poursuites pour crimes contre l'humanité et de permettre aux victimes d'accéder à la justice, de connaître la vérité et d'obtenir des réparations*<sup>197</sup>. »

Ce rapport formule plusieurs recommandations à l'attention du gouvernement haïtien de l'époque. Sur le plan socio-politique, l'ONG recommande de :

- connaître la/les responsabilité(s) dans ces violations et d'élaborer une mémoire collective à partir d'investigations approfondies sur ces violations ;

- respecter les droits des victimes en mettant en place des dispositifs privés et publics pour garantir le droit à la vie privée ;

- doter l'appareil judiciaire des moyens nécessaires pour mener une enquête sur les violations des droits humains de manière efficace, approfondie et impartiale. Sur le plan juridique, l'ONG exhorte :

- d'introduire la définition de la torture énoncée dans l'article 1 de la convention et de la classer comme crime ;

---

<sup>196</sup>. <https://www.collectif-haiti.fr/commission-interamericaine-des-droits-de-lhomme/>.

<sup>197</sup>. Amnesty international., *On ne peut pas tuer la vérité, Le dossier Jean-Claude Duvalier*, 2011, p.22.

- d'introduire dans le code pénal haïtien des définitions explicites des crimes de génocide, de guerre et contre l'humanité ;

- d'introduire dans la législation haïtienne les dispositions des traités relatifs aux droits humains et des traités internationaux qu'Haïti a ratifiés, et donc, d'obliger l'État haïtien à extraditer les personnes soupçonnées ou accusées d'avoir commis de tels crimes ou d'engager des poursuites à leur encontre. Ce rapport fait également des recommandations à l'attention de la communauté internationale et du système des Nations-unies. Par exemple, ces derniers doivent fournir une assistance technique aux autorités judiciaires, une aide financière et politique au gouvernement haïtien pour la procédure judiciaire contre Jean-Claude Duvalier et les autres auteurs présumés de graves violations des droits humains commises en Haïti<sup>198</sup>. Somme toute, ce qui se dessine dans ces actions et publications ne sont autre chose que la ré-identification et la re-construction d'un/des responsable(s).

En 2012, le RNDDH publie une note dressant le bilan de la première année du retour de l'ex-dictateur en Haïti. Dans ce document, l'organisme s'insurge contre le traitement de faveur accordé à l'ancien président à vie. Il critique également la complicité de l'administration Préval-Bellerive qui avait favorisé son retour dans le pays en 2011. Ce retour offusque une grande partie de la population haïtienne, notamment les victimes. Malgré le transfert de ce dossier au cabinet d'instruction par le parquet près du tribunal de première instance de Port-au-Prince et la requête de la CIDH du 17 mai 2011 à l'État haïtien, cette organisation de défense des droits humains dénonce avec la plus grande fermeté le laxisme des pouvoirs publics. D'abord, au fait que l'ex-dictateur, invité par les autorités en place, prennent part à toutes les activités politiques et sociales. En outre, parce qu'il utilise sa condition de santé comme prétexte pour éviter les convocations judiciaires. Selon le RNDDH, ces facteurs justifient le traitement de faveur accordé à l'ex-dictateur. Ils les perçoivent également comme une gifle pour la justice haïtienne, la société et les victimes qui ont déposé des plaintes parce qu'elles avaient cru en la justice de leur pays. Enfin, l'organisme de défense des droits humains réitère les raisons pour lesquelles la société haïtienne devrait connaître la vérité sur toutes les exactions commises par le régime dictatorial de Jean-

---

<sup>198</sup>. *Op, cit.*, pp.28-31.

Claude Duvalier. Cette note se conclut par les propos suivants : « *Il faut juger Jean-Claude Duvalier et ses sbires*<sup>199</sup>. »

En 2014, trois organisations de la société civile (le RNDDH, le CEDH et la FIDH) saluent la décision de la cour d'appel de Port-au-Prince de maintenir les accusations de crimes contre l'humanité à l'encontre de l'ex-dictateur. Dans ce communiqué conjoint, elles dressent le bilan du dossier depuis 2011 aboutissant à la décision actuelle. Tout d'abord, elles rappellent les 22 plaintes déposées contre l'ex-dictateur ainsi que la note rédigée par un professeur de droit international qui a présenté les arguments juridiques en faveur de son inculpation pour crimes contre l'humanité en 2011. Ensuite, elles évoquent la déclaration du juge d'instruction en charge de la procédure, en janvier 2012, qui a décidé de ne pas retenir les charges de tortures, de disparitions et d'exécutions extrajudiciaires. Le juge avait alors décidé d'envoyer le dossier devant le tribunal correctionnel pour détournement de fonds et corruption. Les victimes, regroupées au sein du CCI, décident de faire appel. Elles obtiennent gain de cause. De là découle l'ordonnance de la cour d'appel de Port-au-Prince de retenir les charges de crimes contre l'humanité à l'encontre du gouvernement de Jean-Claude Duvalier. Selon les signataires, l'essentiel est d'enquêter sérieusement sur ces exactions. Toutefois, soulignent-ils, cette décision est louable, car elle envoie un signal fort en faveur du rétablissement de l'État de droit en Haïti<sup>200</sup>.

Cela dit, l'ensemble de ces actions, menées par des acteurs et des organismes nationaux et internationaux, touche d'abord les domaines institutionnels, notamment juridiques, les médias et les espaces socio-culturels. Ensuite, il reprend les classifications de bourreaux et de victimes entrevues à l'aide d'une re-construction d'un/des responsable(s). Enfin, il établit un « nous » solidaire et responsable, mais aussi une « communauté affectuelle », par la mise en récit des peines et des souffrances. Ces trois types d'actions concourent vers une même visée qui consistait à mieux identifier et construire le ou les responsable(s) de cette violence politique. Par cette double opération de construction et d'identification des responsables, ils entrevoient, d'une part, les conditions de sortie d'une crise sacrificielle et/ou d'indifférenciation et, d'autre part, la possibilité d'un « nouvel » ordre socio-culturel basé sur la différence. L'idée soulignée dans le communiqué

---

<sup>199</sup>. RNDDH., *Position du RNDDH sur la première année du retour en Haïti de l'ex-dictateur à vie Jean Claude DUVALIER*, Port-au-Prince, 16 janvier 2012.

<sup>200</sup>. FIDH, RNDDH, CEDH., *Haïti : La justice rétablit les accusations de crimes contre l'humanité contre Baby Doc*, Communiqué de presse conjoint, Paris/Port-au-Prince, 21 février 2014.

conjoint selon laquelle l'ordonnance de la cour d'appel est un signal fort pour le rétablissement de l'État de droit ne saurait avoir d'autre signification que par cette « union » de tous contre un - représenté par la figure d'un/des responsable(s) -, ils parviendront à sortir la société haïtienne de la crise de l'institution de la démocratie et de l'État de droit à laquelle elle est confrontée depuis 1986.

#### **5.2.4. Le procès de Jean-Claude Duvalier ou l'impossible réparation ?**

Les différentes actions entreprises par les acteurs, les organisations de la société civile haïtienne et certains organismes de droits humains internationaux depuis de nombreuses années, particulièrement dans la période de 2004 à 2014 se sont inscrites dans une quête de vérité et de justice. À plusieurs reprises, l'ex-dictateur a ignoré les convocations des autorités judiciaires. Ses avocats ont justifié son absence par son état de santé fragile. D'autres fois, c'était à cause du mauvais choix de la date de convocation. C'est notamment le cas du report de son audition en février 2013. Ses avocats ont déposé une requête auprès du tribunal de Port-au-Prince qui a été acceptée. Dans cette requête, ils soutiennent l'idée selon laquelle la date du 7 février n'est pas propice, car elle correspondra au 27<sup>ième</sup> anniversaire de la chute de son régime. Ce qui pourrait provoquer de vives agitations dans les rues si les accusations contre Jean-Claude Duvalier étaient abandonnées<sup>201</sup>.

Après ces multiples péripéties, le procès débute. Plusieurs victimes se sont présentées pour témoigner des abus de toutes sortes qu'elles ont subis durant son régime. L'ex-dictateur et ses avocats se sont également présentés pour s'assurer de leur défense. Ce procès n'arriva pas à son terme à cause du décès de Jean-Claude Duvalier le 4 octobre 2014, à la suite d'une crise cardiaque. Ce fut un profond regret pour les défenseurs des droits humains et les victimes. Le président d'alors, Michel Martelly, s'exprime sur son compte Twitter, puis dans un communiqué officiel en disant qu'il a appris avec beaucoup de tristesse la mort de Jean-Claude Duvalier, qu'il qualifia d'« authentique fils d'Haïti ». Cette action suscite de vives réactions chez les victimes. Selon elles, qualifier l'ex-dictateur d'« authentique fils d'Haïti », c'est reprendre à son compte ce vocabulaire pernicieux qui constitue l'ossature idéologique du duvaliérisme<sup>202</sup>.

---

<sup>201</sup>. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/599243/duvalier-proces-debut>.

<sup>202</sup>. <https://www.rfi.fr/fr/ameriques/20141005-haiti-duvalier-deces-bebe-doc-martelly>.



**Image des autorités judiciaires lors du procès de Baby Doc.**



**Témoignages d'Alix Fils-Aimé devant les autorités judiciaires. Il est un victime de la dictature des Duvalier, particulièrement du régime de Jean-Claude. (Source : page youtube frantzetiennel; Documentaire : témoignage victime par Jean-Claude Duvalier).**



**Jean-Claude Duvalier et son épouse, Mme Véronique Roy.**



**Lecture de l'huissier de la lettre de défense de l'ex-dictateur. Dans cette lecture, l'ex-dictateur soutient l'idée selon laquelle son régime était mieux que les autres dans le temps post-dictature. (Source : page youtube frantzetiennel; Vidéo : Jean-Claude Duvalier comparaît devant ses juges et ses victimes)**

Sa mort subite laisse également des traces dans la société haïtienne, tant chez des victimes que chez ses partisans. L'un des éditorialistes du journal « *Le Nouvelliste* », Frantz Duval, écrit un article dont le titre est le suivant : « Duvalier, de surprise en surprise, de sa vie à sa mort ». Dans un premier temps, l'auteur souligne la surprise des Haïtiens face à la mort de l'ancien président à vie, Jean-Claude Duvalier, car personne ne s'attendait à ce qu'il meure. Ensuite, il souligne que ses 25 années d'exil avaient changé sa posture physique. Ce qui a suscité des opinions très controversées. Pour certains, il aurait utilisé ce subterfuge pour éviter la prison et les poursuites judiciaires. Pour d'autres, c'est-à-dire ses amis et ses proches, il était bel et bien malade. Après son retour dans le pays, le débat s'est ravivé avec quelques sorties remarquées et des auditions au tribunal. Toutefois, précise-t-il, on le voyait souvent seul, sur les routes, au volant de sa voiture, toutes vitres baissées. Il affirme même que grâce à la retenue, à l'amitié ou à la sympathie que lui offraient les présidents René G. Préal et Michel Martelly, l'ex-dictateur a pu vaquer à ses occupations, récupérer des biens de sa famille et accéder aux privilèges dont bénéficie un ancien président d'Haïti. Il conclut en ces termes très sceptiques : « *Comme lors de son retour en 2011, la mort de Jean-Claude Duvalier prend tout le monde par surprise et hypothèque les poursuites judiciaires qui n'ont, sans surprise, jamais abouti contre Jean-Claude Duvalier et consorts*<sup>203</sup>. »

Pour les acteurs et les organisations de la société civile, sa mort ne signifie en aucun cas la fin de leur lutte pour la vérité et la justice. Le communiqué du CCI publié le lendemain de son décès en témoigne. Dans un premier temps, il glorifie la lutte du peuple haïtien contre cette dictature. Autrement, le pays aurait été sous le joug de la dynastie des Duvalier dont les constitutions de 1971, 1983 et 1985 stipulent que le pouvoir est à vie et héréditaire. Sans ce frein, son fils, François-Nicolas Duvalier, lui aurait sans doute succédé. En second lieu, le communiqué admet que la mort de Jean-Claude Duvalier met effectivement un terme à la procédure judiciaire engagée contre lui. Toutefois, cela n'éliminerait en aucun cas la responsabilité des complices, c'est-à-dire des individus ayant participé à des crimes et des massacres durant son règne. Il revient donc à l'État haïtien de poursuivre son enquête et de sanctionner les coupables. Le communiqué réfute également l'idée que la mort de Jean-Claude Duvalier aurait tourné cette page d'histoire. Nous pouvons lire dans sa conclusion les propos suivants : « *Tant que les mécanismes de la dictature n'ont pas mis en lumière, le bilan des exactions n'a pas été dressée, les responsabilités n'ont pas*

---

<sup>203</sup>. <https://lenouvelliste.com/article/136707/duvalier-de-surprise-en-surprise-de-sa-vie-a-sa-mort>.

*été dument établies, la vérité n'a pas éclaté au grand jour et le devoir de mémoire reste et demeure une absolue nécessité<sup>204</sup>. »*

En effet, les opinions sont très controversées après le décès de Jean-Claude Duvalier. Faut-il tourner la page ou poursuivre la lutte pour la vérité et la justice ? La trajectoire socio-historique, le statut social, l'âge et le facteur générationnel pourraient être des outils analytiques importants pour comprendre les réponses et les prises de position de certains acteurs de la société haïtienne à ce sujet. Toutefois, cette réalité ne peut être niée. La mort abrupte de l'ex-dictateur laisse filer une chance aux acteurs et organisations de la société civile d'obtenir des réparations légales, institutionnelles mais aussi symboliques pour les disparus et les victimes causés par le duvaliérisme. Elle clôt également ce second cycle de configuration mémorielle, caractérisé par l'émergence d'un public au sens pragmatique du terme. À cet égard, nous pouvons nous demander : que devient-il après ? Autrement dit, comment la société haïtienne, et plus particulièrement ses acteurs et organisations, vivent, écrivent et représentent-ils la dictature des Duvalier depuis 2014 ? Cette interrogation a tout son sens. Toutefois, ce n'est pas notre préoccupation dans le cadre de cette recherche. Abordons maintenant un autre point dans le cadre de notre analyse.

---

<sup>204</sup>.<https://www.collectif-haiti.fr/suite-au-deces-de-jean-claude-duvalier-le-chf-sassocie-au-communique-du-collectif-contre-limpunite/>.

## **TROISIÈME SECTION**

## CHAPITRE VI : ESQUISSE D'UNE SOCIOLOGIE DE LA MÉMOIRE DU RÉGIME DES DUVALIER

*La sérénité, la bonne conscience, l'activité joyeuse, la confiance en l'avenir – tout cela dépend, chez l'individu comme chez le peuple, de l'existence d'une ligne de démarcation qui sépare ce qui est clair; ce que l'on peut embrasser du regard, de ce qui est obscur et hors de vue, dépend de la faculté d'oublier au bon moment, dépend de l'instinct vigoureux que l'on met à sentir si et quand il est nécessaire de voir les choses du point de vue historique, si et quand il est nécessaire de voir les choses au point de vue non historique<sup>205</sup>.*

Ce chapitre est consacré en grande partie à l'analyse d'une figure féminine du souvenir de la dictature des Duvalier : Rosalie Bosquet, dite Mme Max Adolphe. Nous présentons d'abord les présupposés théoriques de notre analyse culturelle concernant trois figures du souvenir de la dictature. Nous montrons ensuite que l'épistémologie des sciences humaines et sociales peine encore à intégrer le genre comme catégorie analytique dans les travaux sur les violences politiques du XXe siècle, et donc, par ricochet, sur la dictature des Duvalier. Toutefois, nous présentons l'existence de quelques travaux en Haïti qui se sont intéressés à cet aspect. Dans cette optique, nous analysons deux représentations sociales distinctes autour de Mme Max Adolphe : celle de Marie-Célie Agnant dans un roman historique, celle de Rony Gilot dans deux ouvrages consacrés à cette période historique. Enfin, nous examinons les conflits de significations qui travaillent la conscience sociale des acteurs et des organisations de la société civile haïtienne autour du choix de dédier une bibliothèque municipale à Rosalie Bosquet Adolphe.

### 6.1. Figures du souvenir et conflits de significations

L'activité scientifique n'est pas éthérée. Elle ne se déroule pas dans les cieux et les nuages. Autrement dit, elle s'inscrit toujours dans un contexte social, politique, économique et culturel. Son ancrage dans un contexte culturel et historique donné peut apporter au moins deux contributions. Premièrement, de construire, d'élaborer de nouveaux cadres théoriques et conceptuels pour comprendre un contexte historique en mutation dans la vie sociale d'une société donnée. Deuxièmement, l'influence du contexte peut favoriser la création de nouvelles grilles pour

---

<sup>205</sup>. Nietzsche, F., *Seconde considération intempestive, De l'utilité et des inconvénients de l'histoire pour la vie*, Paris, Garnier-Flammarion, Traduction Henri Albert, 1988, p.79.

intelligibiliser un ensemble de phénomènes qui, avant, n'étaient pas soumis à l'investigation scientifique.

À la fin des années 1980, le métier et la pratique des spécialistes des sciences humaines et sociales ont été grandement influencés par des mutations sociales, politiques et économiques constatées dans les sociétés contemporaines. En sociologie, des chercheuses et chercheurs se sont interrogés sur la nature de cette période, mais aussi et surtout sur la « ré-articulation » épistémologique et méthodologique de leur discipline. La parution de l'ouvrage d'Anthony Giddens, « Les conséquences de la modernité », tente d'apporter des pistes de solution au débat épistémologique sur la nature de cette période. Giddens propose tout d'abord de considérer la modernité comme un processus apparu en Europe au XVII<sup>e</sup> siècle qui s'est généralisé par la suite à l'échelle planétaire. Il s'oppose ensuite à la thèse selon laquelle nous serions entrés dans une ère « post-moderne ». Selon lui, nous vivons toujours dans une ère moderne, caractérisée toutefois par la radicalisation et l'universalisation de ses conséquences à l'échelle planétaire<sup>206</sup>. Le sociologue souligne également les limites des approches sociologiques classiques comme celles d'Émile Durkheim, de Karl Marx et, dans une moindre mesure, de Max Weber, qui ont privilégié le « bon côté » de la modernité. Ils n'ont pas pu prévenir l'ampleur de certains aspects négatifs tels que la question écologique, l'industrialisation de la guerre et le despotisme<sup>207</sup>. Enfin, Giddens analyse la constitution de la modernité à travers deux tendances des institutions modernes : leur dynamisme et leur mondialisation. Ces deux tendances engendrent trois événements majeurs :

- 1) la dissociation du temps et de l'espace ;
- 2) la délocalisation des systèmes sociaux et de l'organisation ;
- 3) la réorganisation réflexive des relations sociales, rendue possible par la contribution permanente des connaissances affectant les individus et les groupes<sup>208</sup>.

En effet, le dernier aspect souligné par Giddens mérite une attention particulière. Il nous rappelle deux faits majeurs. En premier lieu, la modernité est un processus de rationalisation intellectualiste rendu possible par le « progrès » scientifique et technologique. Selon Weber, le fait

---

<sup>206</sup>. Giddens, A., *Les conséquences de la modernité*, Paris, L'Harmattan, Traduction de l'anglais par Olivier Meyer, 1994, pp.12-13.

<sup>207</sup>. *Ibid.*, pp.17-18.

<sup>208</sup>. *Ibid.*, p.25.

que cette pratique soit différente de celle d'un « Indien » ou d'un Hottentot ne signifie pas que l'homme « moderne » aurait une connaissance supérieure à celle d'un « Indien », d'un Hottentot ou des peuples dits « primitifs ». Elle signifie uniquement une certaine maîtrise de toute chose par la prévision, mais aussi et surtout qu'aucune puissance sérieuse ou mystérieuse n'intervient dans le cours de la vie. Ce qui a provoqué le « désenchantement du monde <sup>209</sup> ». Ce processus qui s'est étalé sur des millénaires a entraîné des conséquences sur le métier et la vocation de l'homme de science, ajoute-t-il. Il s'est abouti à un polythéisme des valeurs dans lequel chacun, dans le cadre de son métier et de sa vocation, ne peut faire autre chose qu'aider les individus et les groupes sociaux à prendre conscience du sens de leurs actions<sup>210</sup>.

Le deuxième aspect en est une conséquence logique. Il promeut les conflits de significations comme un prisme à partir duquel un chercheur ou une chercheuse peut analyser les problèmes sociaux d'une société donnée. Les travaux de Joseph Gusfield s'inscrivent dans cette logique. Dans « *Significations disputées. Contester la propriété et l'autorité des problèmes sociaux* », il soutient l'idée selon laquelle l'un des éléments qui caractérise la modernité est l'émergence d'une culture des problèmes sociaux comme catégorie de pensée<sup>211</sup>. Il existe toutefois une différence entre les problèmes sociaux et les conflits moraux ou politiques. Selon lui, un problème social fait partie du processus qu'il décrit. Sa définition peut être à l'origine d'un conflit social et politique, ou en être le résultat. Deux éléments permettent de repérer un problème social. D'une part, un processus d'appropriation, et d'autre part, des tentatives d'acteurs de la société civile pour en devenir propriétaire. En ce sens, il écrit :

*« Être propriétaire » d'un problème social, c'est détenir l'autorité qu'une situation est « problématique » et de proposer ce qui pourrait être fait pour y remédier. C'est avoir le pouvoir d'orienter et de diriger l'organisations des ressources – les lois, les opinions, les moyens d'application, les biens et les services – pour contribuer à la résolution du problème. Dénier (disown) la propriété d'un problème, c'est affirmer que personne n'est responsable<sup>212</sup>. »*

---

<sup>209</sup>. Weber, M., *Le savant et le politique*, Québec, Classiques des sciences sociales, 2018, p.62.

<sup>210</sup>. *Ibid.*, p.78.

<sup>211</sup>. Gusfield, J., *Significations disputées, contester la propriété et l'autorité des problèmes sociaux* in *L'expérience des problèmes publics*, Cefaï, D, Terzi, C (dir.), Paris, Éd. EHESS, 2012, p.115.

<sup>212</sup>. *Ibid.*, p.118.

Ensuite, un problème peut impliquer un enjeu consensuel ou des enjeux conflictuels. Ce qui est certain, c'est que son caractère consensuel ou non n'est pas déterminé à l'avance. Il peut être le produit ou la résultante d'un ensemble d'actions qui aboutissent ou échouent. De plus, les définitions de la situation sont ouvertes à la dispute et au changement. Gusfield a pris le mouvement gay pour illustrer son propos. Ce mouvement a réussi à échapper aux désignations de déviance ou d'anomalie, mais aussi a nié que l'homosexualité ait été un problème social. Durant la seconde moitié du XXe siècle, il est passé d'un problème social à un conflit culturel et politique. En somme, il est passé d'une signification non contestée à une contestation autour de la reconnaissance des choix alternatifs de sexualité. En outre, l'analyse de la production culturelle d'un problème social nécessite un double mouvement. D'une part, il faut examiner comment les institutions et les mouvements affectent et sont affectés par les discours, les symboles et les significations. D'autre part, il faut inscrire l'analyse des significations dans leurs contextes institutionnels et historiques. C'est dans ce sens que Gusfield souligne :

*« Le sociologue vit de l'interprétation des problèmes des autres. Le poison des uns est le nectar des autres. C'est dans l'exercice de cette conscience de soi, réflexive et humaniste, que les sociétés pourraient encore acquérir quelque contrôle sur leur propre destin<sup>213</sup>. »*

Fort de ces considérations, nous pensons que l'expérience de la dictature des Duvalier peut être envisagée sous cet angle. En effet, des significations controversées « travaillent » la société haïtienne, notamment la conscience historique de la société civile. Sans prétendre à l'exhaustivité, nous tâchons d'exhumer quelques-unes de ces significations que nous considérons comme les plus importantes. Dans les sections suivantes, nous tenterons de mettre en lumière les controverses autour de trois figures « matricielles » de mémoire de la dictature des Duvalier.

## **6.2. Genre et violence politique dans les sociétés contemporaines**

Les revendications des mouvements féministes des années 1970 ont eu un impact majeur sur l'organisation et le fonctionnement des sociétés occidentales et non occidentales. Elles réussissent à remettre en question l'androcentrisme dans l'historiographie des sociétés humaines. Grâce à ce succès, aucun domaine de la société n'échappe aujourd'hui à une analyse « genrée ». En ce qui concerne notre sujet d'étude, il est nécessaire de faire trois précisions importantes. Rares

---

<sup>213</sup>. *Op, cit.*, p.128.

ont été les travaux qui se sont intéressés aux rôles des femmes dans les sociétés qui ont connu une violence politique, une guerre civile, une dictature militaire, civile ou un régime totalitaire. Rares ont été aussi les travaux qui se sont intéressés aux conséquences multiples que les conflits, les guerres civiles pouvaient avoir sur « les femmes ». Rares ont été enfin les travaux qui ont pris comme objet d'étude les luttes des femmes contre ces régimes mais aussi et surtout leur participation comme tortionnaires, bourreaux, du moins comme épouse, maîtresse des dictateurs sanguinaires. Toutefois, quelques auteurs et autrices se sont distingués en étudiant ce dernier aspect. Les publications d'Anne Frank et de Simone Veil peuvent, dans une certaine mesure, s'inscrire dans cette dynamique<sup>214</sup>. Ce qui est certain, on a attendu longtemps pour assister à un tel intérêt pour ces questions.

De ce constat, Haïti n'y échappe pas. En effet, l'épistémologie sur la dictature des Duvalier peine encore à intégrer la dimension « genrée » comme catégorie analytique. Cette « invisibilisation » donne lieu à trois idées majeures qui entravent tout processus de compréhension globale de la dictature des Duvalier. D'abord, ce régime, avec ses appareils idéologiques et répressifs, était l'apanage exclusif des hommes. Ensuite, les victimes étaient des hommes. Enfin, ce qui va de soi, les luttes menées contre la dictature ont été celles de cette catégorie sociale uniquement. Le domaine qui semble par ailleurs échapper à cette emprise masculine est la littérature. Dans le champ littéraire, plusieurs autrices haïtiennes mettent en récit certaines figures féminines appelées « fillettes-lalo » qui ont joué un rôle important dans la structuration des mécanismes répressifs du régime, du moins idéologiques afin d'assurer sa pérennité. Avant d'entrer dans le vif du sujet, précisons d'abord ce que l'on entend par « fillettes-lalo ».

### **6.2.1. Les fillettes-lalo et la dictature des Duvalier en Haïti**

Dans son article « Les Fiyèt-Lalo (Fillettes-Lalo) : un impensé de la mémoire de la dictature duvaliériste », la sociologue Sabine Lamour s'est intéressée aux mécanismes d'invisibilisation de cette catégorie sociale dans la mémoire collective de la dictature des Duvalier. Après avoir présenté l'ancrage historique du macoutisme, elle analyse les deux stratégies utilisées dans la société haïtienne pour disqualifier les miliciennes : la raillerie et la diabolisation. La première est illustrée

---

<sup>214</sup>. Voir à ce sujet le texte inédit publié chez Flammarion/ INA consacré au récit/témoignage de Simone Veil concernant son expérience comme femme dans les camps nazis; Veil, S., *Seul l'espoir apaise la douleur*, Paris, Flammarion/INA, 2022.

par une chanson intitulée « Madame Marcel (Madan Masèl) » de l'artiste haïtien Coupé Cloué. La deuxième dans une comptine populaire. Ce dernier aspect peut nous aider à mieux comprendre le sens de cette notion. La comptine se formule comme suit : « *Petit oiseau où t'en vas-tu ? Je m'en vais chez une fillette-lalo. Les fillettes-lalo mangent les petits enfants. Si tu y vas, elle te mangera aussi* ». Dans ce récit, les fillettes-lalo sont présentées comme des loups-garous, des mangeuses d'enfants, mais aussi comme des femmes pactisées avec le diable et dotées de pouvoirs maléfiques. Selon la sociologue, la diabolisation des fillettes-lalo vise à les déresponsabiliser de leurs actes, à les placer en dehors du temps et des événements, et non à les considérer comme des agentes actives du système répressif<sup>215</sup>. Dans la hiérarchie de cette milice, les femmes issues des couches sociales aisées ont occupé les plus hautes fonctions. Toutefois, elle comptait de nombreuses femmes issues de quartiers populaires ou de milieux défavorisés de la société haïtienne. Intéressons-nous à l'une d'entre elles.



Une capture de deux fillettes-lalo issues de couches sociales défavorisées de la société haïtienne. (Source; Alan Whicker; Documentaire : Duvalier, the back sheep).

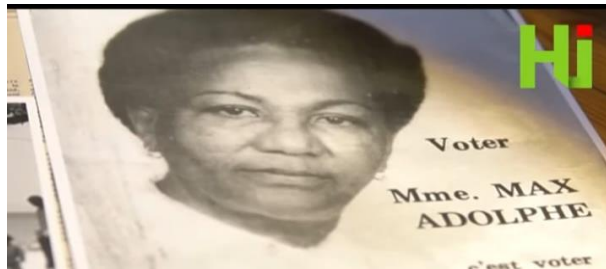
### 6.3. Le portrait de Rosalie Bosquet dit Madame Max Adolphe

Rosalie Bosquet est née le 10 septembre 1925 à Mirebalais, une commune du département du Centre. En 1957, elle se présentait aux élections législatives dans la même circonscription. Elle était militante et membre des Jeunes femmes engagées aux côtés de François Duvalier lors des joutes électorales qui l'opposaient à ses principaux rivaux : Clément Jumelle, Louis Déjoie et Daniel Figolé. Après que Duvalier a dissous les deux chambres et a convoqué des élections législatives anticipées, elle fut élue députée de la commune de Mirebalais. Petite anecdote. Durant ces élections, les candidats ont été sélectionnés par le parti gouvernemental et ont remporté tous

<sup>215</sup>. Lamour, S., les Fiyèt-Lalo (Fillettes-Lalo) : un impensé de la mémoire de la dictature duvaliériste, in *Haïti : de la dictature à la démocratie?* Cénatus, B, et al (dir), Montréal, Mémoire d'Encrier, 2016, p.193.

les sièges. C'est dans ce contexte que madame Max Adolphe, dite Rosalie Bosquet, et une autre femme, Aviole Paul-Blanc, sont devenues les deux premières femmes parlementaires en Haïti.

Ce qui nous intéresse ici n'est pas tant son itinéraire parlementaire de femme politique, mais plutôt son parcours en tant que commandante de la branche féminine des VSN, appelée « fillettes-lalo », puis comme cheffe et superviseuse générale de cette milice jusqu'à sa dissolution par le CNG en février 1986. Après sa rencontre et son mariage avec le docteur Max Adolphe, elle a changé de nom et a adopté celui de son époux. Au début des années 1960, ce nom d'emprunt, « Madame Max Adolphe », était déjà connu dans toute la société haïtienne. D'ailleurs, lors des élections de 1961, elle l'a utilisé sur sa photo de candidature. Son mari a également été l'un des hommes forts du régime des Duvalier. Il a été ministre de la Santé durant les régimes de Papa Doc et de son fils. Il fut évincé de son poste à la suite d'un remaniement ministériel en novembre 1980.

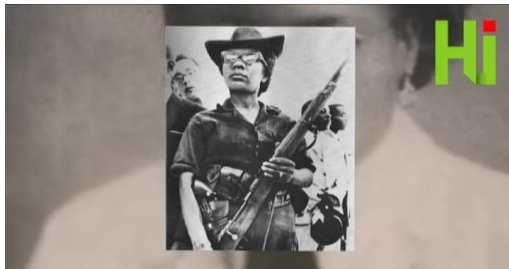


**Photo de candidature de Mme Max Adolphe en 1961 (Source : Haïti Inter; Documentaire : Mme Max Adolphe, une femme macoute).**

En 1961, le premier chef des tontons macoutes, Clément Barbot, a tenté une « conspiration » contre le pouvoir en place. Ce coup manqué contre « Papa Doc » lui a coûté très cher. Son limogeage a permis à d'autres personnalités d'émerger et de devenir des icônes de cette machine répressive. Parmi elles, Luc Désir, Elouïs Maître, Albert Pierre, Luckner Cambronne, Jean Tassy, ainsi que Madame Max Adolphe. À l'inverse des hommes qui nourrissaient des ambitions politiques, selon Papa Doc, les femmes n'en nourrissaient aucune. Cette vision de voir des prétendants, réels ou imaginaires, partout qui voulaient l'évincer de son piédestal a entraîné des conséquences dans ses rapports avec ses hommes de main. À leur égard, il a toujours manifesté un sentiment mêlé de prudence et de méfiance. C'est dans un tel contexte que le sexe opposé était devenu l'être ou le prétendant favori pour le commandement de sa milice. Deux raisons fondamentales peuvent expliquer ce choix. Premièrement, au regard des taxinomies qui recourent les rapports sociaux de sexe et construisent la femme comme un être doucereux, paresseux et sentimental, une femme doit faire beaucoup plus d'efforts pour exercer une fonction « masculine

». En d'autres termes, elle devrait se montrer plus dure, intrépide et impassible, bref, avoir une main plus ferme que les hommes. Deuxièmement, partant du principe selon lequel les femmes ne nourrissent pas d'ambitions politiques - effets pervers de la vision androcentrique - elles inspireraient plus de confiance au chef suprême et ne représenteraient donc aucune embûche pour la pérennisation de son régime. C'est pour ces raisons que Duvalier confia le commandement de sa milice à Madame Max Adolphe.

Auparavant, elle était officier subalterne des tontons-macoutes. Puis, elle était devenue commandante à la tête de la milice de la prison de Fort-Dimanche. En 1963, elle a officiellement occupé le poste de cheffe et de superviseure générale des VSN jusqu'à sa dissolution en 1986. Ses prouesses lui ont permis de gravir rapidement les échelons, mais aussi et surtout de devenir un élément indispensable dans le fonctionnement de l'appareil répressif duvaliérien. En 1969, le journaliste Alain Whicker était venu en Haïti dans le but de réaliser un documentaire sur François Duvalier et son régime. Ce documentaire est intitulé « François Duvalier, the Black Sheep ». Dans ce documentaire, il interroge Papa Doc sur plusieurs aspects tels que sa personnalité, sa conception de la politique, le fonctionnement et la nature de son régime. Il questionne également Madame Max Adolphe, députée et superviseure des VSN à l'époque. Whicker lui pose une question sur le rôle des VSN. Elle répond en ces termes : « *Moi, je suis payée comme Député. Mais le volontaire, le docteur qui est volontaire, si le gouvernement est attaqué, il vient et défend son gouvernement, son chef.* » Interrogée sur le fait de savoir si les volontaires sont supposés être armés, elle déclare : « *Être armées, naturellement ! Naturellement ! Naturellement ! Si le gouvernement est attaqué, comment défendre si on n'a pas une arme ? Quand il n'y a rien, moi, j'ai mon fusil. S'il n'y a rien, c'est dans ma voiture. Je prends mon arme, je dépose le sac et je prends mon fusil*<sup>216</sup>. »



La première photo est l'image de Mme Rosalie Bosquet. À l'époque, elle était officier subalterne des tontons-macoutes. (Source: Haïti Inter; Documentaire : Mme Max Adolphe, une femme macoute).

<sup>216</sup>. <https://youtu.be/cy5FYeVTVAc?si=ijNNHN9fsTpKEiIM>.



Les deux autres photos sont capturées par nous-même lors de sa rencontre avec Alan Whicker. À cette époque, elle était Député et cheffe des fillettes-lalo (Source; Alan Whicker; Documentaire : Duvalier, the back sheep).

À la suite du décès de Papa Doc en 1971, le fils a mis sur pied une nouvelle troupe appelée « les Léopards ». Son savoir-faire et son expertise ont été diminués sous l'influence de ces nouveaux jeunes loups. En 1972, elle est nommée mairesse de Port-au-Prince. Toutefois, elle a réussi à conserver son rôle de cheffe et de superviseure générale des VSN jusqu'à la chute du régime, le 7 février 1986. Des anciens prisonniers politiques du Fort-Dimanche et d'autres acteurs qui ont lutté contre la dictature des Duvalier l'accusent d'avoir commis de nombreux meurtres, de tortures et d'autres crimes odieux et inhumains dans le cadre de ses fonctions. Dans le contexte de l'après-86, les tontons-macoutes qui n'ont pas été tués, lynchés ou brûlés vifs lors du déshouquage ont été contraints de se réfugier dans des ambassades ou de prendre la fuite vers des pays étrangers comme la République dominicaine, les États-Unis ou la France. Paniquée par l'annonce du départ de Baby Doc et par la fureur populaire contre les potentats du régime, elle a disparu des radars. Personne ne sait ce qu'elle est devenue. En tant que l'une des figures nodales de la dictature des Duvalier, elle fait l'objet de débats dans la conscience sociale des acteurs et des organisations de la société haïtienne. C'est ce que nous allons mettre au jour dans les sections ci-dessous.

#### **6.4. La représentation de Rosalie Bosquet dans le rôle d'un alligator dans le roman de Marie-Célie Agnant**

Rosalie Bosquet, dite « Madame Max Adolphe », inspire la romancière haïtienne Marie-Célie Agnant. En 2007, elle publie un ouvrage intitulé « Un alligator nommé Rosa ». Dans ce roman historique, l'écrivaine met en scène la rencontre douloureuse entre une ancienne fillette-lalo (Rosa, c'est-à-dire Madame Max Adolphe) et l'une de ses victimes. Essayons d'en brosser le tableau. Pour y parvenir, nous présenterons d'abord le décor, c'est-à-dire son schéma actantiel. Puis, nous détaillerons son déroulement, divisé en deux grands moments.

#### **6.4.1. Les actants**

La scène se déroule en France, à Gourdaix, une région reculée située entre la mer et la montagne. Le récit met en scène plusieurs personnages. Le premier est le bourreau, Rosa, âgée de 72 ans. Après avoir commis de nombreux crimes sous la dictature des Duvalier, elle quitte le pays. Comme fillette-lalo, elle s'est enrichie dans des activités illicites telles que le trafic de sang et d'organes. Grâce à cet argent, elle s'est constitué une belle fortune et s'est installée dans cette région paisible pour échapper à la justice haïtienne et vivre tranquillement ses derniers jours. Elle paie des gens - servantes et infirmiers - pour prendre soin d'elle. Incapable de parler, de marcher ou de se lever, elle passe ses journées et ses nuits à écrire dans ses cahiers.

Ensuite, sa nièce Laura. À l'âge de 7 ans, elle perd ses parents. Ces derniers sont assassinés par des hommes sous les ordres de Rosa, cheffe des fillettes-lalo à l'époque. Ce jour-là, Rosa est venue la chercher à l'école pour l'emmener chez elle. Depuis, elle s'occupe d'elle et s'est assurée de son instruction. Après le décès du chef suprême, elle n'a plus la même importance aux yeux de Baby Doc. Ne pouvant accepter cette situation, elle quitte le pays pour s'installer en France. N'ayant ni mari ni enfant, elle emmène avec elle Laura.

Enfin, Antoine Guibert. Il porte le même nom que son père. Ce dernier est assassiné en 1964 à Bois-Verna - un quartier de Port-au-Prince - lors d'un raid mené par cette femme. Il avait alors 10 ans. Rosa le vend pour une forte somme à un colonel à la retraite, Bérin. Pour le sauver, le colonel est obligé de quitter le quartier et son nom de naissance. Chez le colonel et sa femme – Mathilde - Guibert apprend à aimer les livres et développe des compétences en zoologie et en médecine. Toutefois, il a toujours du mal à s'accommoder de son nouveau nom. Après la souffrance d'avoir perdu son père et sa famille, ce nouveau nom est devenu une nouvelle souffrance pour lui. Devenu adulte, il engage des démarches auprès de la justice pour récupérer son nom de naissance. Il réussit à le récupérer. À ses yeux, cette récupération est une re-naissance. Penchons-nous maintenant sur le déroulement du roman.

#### **6.4.2. La rencontre douloureuse de la victime avec son bourreau**

Guibert voit une offre d'emploi publiée par une agence. Les conditions d'admissibilité stipulent que le candidat doit avoir des compétences en écriture, mais aussi être infirmier. Il postule et l'agence le choisit pour remplacer Julien, l'ancien infirmier de Rosa. Pendant près de quarante

ans, il a attendu le jour où il pourrait affronter son bourreau, autrement dit, celui qui avait gâché sa vie et celle de sa famille. Il avait fait cette promesse à sa famille, à lui-même et à ses proches. Avant de se rendre à Gourdaix, il prépare toutes ses affaires, notamment les documents qu'il a réussi à rassembler sur les actes commis par cette fillette-lalo. Arrivé très tard dans la soirée, il fait un simple état des lieux et une courte connaissance avec la nièce de Rosa. Il s'impatiente. Il ne peut attendre que demain arrive pour affronter son bourreau. Cette nuit-là, un ensemble de questions le guette : devrais-je la tuer ? Que récolterai-je après, si je la tue ? Comment éviter ces deux écueils : ne pas devenir un héros et ne pas devenir un assassin ?

En effet, les questions soulevées par Guibert peuvent être comprises dans une double visée. D'une part, la réflexivité du sujet et sa prise en compte de certaines valeurs éthico-morales telles que le bien, le mal, le juste et l'injuste. Conscient de ces enjeux, il veut, d'une part, éviter d'utiliser les mêmes méthodes et pratiques que son adversaire ; d'autre part, inscrire ses actions dans le sens des idéaux de la justice et du bien. C'est en ce sens uniquement qu'il pourrait se différencier de son bourreau et d'éviter de devenir un assassin. Sinon, il n'y aurait aucune différence entre lui et son adversaire c'est-à-dire aucune distinction claire et nette entre eux. En somme, les interrogations de Guibert cette nuit-là visent à éviter ces écueils, autrement dit à se différencier de son adversaire tant sur le plan idéologique que substantiel.

Le lendemain, Laura le présenta à Rosa. Cette rencontre est vécue comme un choc pour les deux. Lorsque Rosa entend le nom du nouvel infirmier, elle est tétanisée un peu, elle voit en lui une victime d'autrefois. Du côté de Guibert, il veut s'enfuir, il sent que quelque chose de plus fort s'empare de lui. En effet, l'objectif majeur de Guibert est de permettre à Rosa d'écrire ses mémoires. Autrement dit, ses confessions d'avoir été l'autrice d'un ensemble de crimes sous la dictature, tout au moins, d'en avoir été témoin. Le livre devrait s'intituler « Mémoires de Rosa Bosquet ». Il lui raconte différents récits pour cette mise en écriture. Par exemple, il lui raconte les circonstances de son ascension jusqu'à son couronnement comme reine des fillettes-lalo, les événements d'avril 1964 marqués par la mort de son père, ou encore les sévices qu'elle a imposés à une femme, Mélanie Brénus, en lui faisant avaler bouchée après bouchée un chien mort jusqu'à ce qu'elle perde connaissance.

Dans cette partie, Guibert veut mettre en exergue deux éléments majeurs. Premièrement, l'impératif de garder en mémoire tous les actes auxquels Rosa a participé en tant que cheffe de

cette milice. Deuxièmement, sa nature véritable en révélant jusqu' où elle était capable d'aller dans le mal qu'elle a fait subir aux hommes haïtiens et aux femmes haïtiennes. Le récit du châtement qu'elle a infligé à Mélanie Brénus en témoigne. Soupçonnée d'avoir été la maîtresse de son mari, elle lui a imposé d'avalier un chien mort en guise de punition. Cette action montre que les notions d'amour de soi, de dignité humaine, d'empathie et de respect de la personne humaine ne faisaient pas partie de son univers. Ce passage de leur échange illustre parfaitement notre propos.

*« Le remords, c'est ce qui vous ronge tout comme un chien gruge indéfiniment un os! Mais toi, Rosa Bosquet, rien ne peut t'atteindre ni t'émouvoir, te faire frémir ou te toucher; ou plutôt, oui, il existe bien quelque chose qui te touche et t'anime, qui insuffle la vie en toi : c'est de voir souffrir l'autre, de l'entendre gémir, dévoré par la douleur que tu provoques en lui...<sup>217</sup> »*

À l'issue de cette scène, Antoine n'est plus le même. Chaque séquence d'histoire dans sa vie de milicienne qu'il lui raconte détériore davantage son état psychique. *« Pourquoi avoir tant lutté pour la retrouver ? Seigneur Dieu, appelle-t-il à grands cris, si tu existes vraiment, éclaire-moi. Je ne sais plus qui je suis, ce que je fais ni où je vais <sup>218</sup>. »* Ce propos montre en effet le changement survenu chez Guibert depuis cette rencontre. Il montre également qu'il est dépassé par les événements. Il montre enfin son égarement dans sa quête de justice, lui, qui pense pouvoir y arriver tout seul. C'est pourquoi il appelle Dieu à l'aide. Pour apaiser sa douleur, il prend une double décision :

- 1) forcer Rosa à écouter de la musique ;
- 2) aller voir Laura.

#### **6.4.3. La rencontre de deux victimes : Guibert et Rosa**

La deuxième partie commence par la conversation entre Guibert et Rosa. En le voyant, Laura pense rapidement que quelque chose est arrivée à Rosalie Bosquet. Depuis son arrivée, elle ne cesse de faire des rêves dans lesquels Rosa vient lui demander de la libérer de cet infirmier. Elle se reproche également de lui avoir donné carte blanche sans chercher à obtenir la moindre information. Guibert devine rapidement ses pensées. Il déclare à Laura : *« Je ne quitterai pas Gourdaix avant d'obtenir ce pour quoi je suis venu, Laura. À ce prix seulement je trouverai le*

---

<sup>217</sup>. Agnant, M-C., *Un alligator nommé Rosa*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, 2007, p.91.

<sup>218</sup>. *Ibid.*, p.102.

*repos. Je me suis promis, je leur ai promis de trouver...*<sup>219</sup>. » En ce moment, poursuit-il, le silence n'est d'aucune utilité. De plus, il a déjà une liste de noms de personnes qui acceptent de parler de Rosa et de confirmer certaines choses. Même quand les notions de justice et de dignité humaine n'existent pas dans l'univers de Rosa; celles-ci ne peuvent être de vains mots, tout au plus pour Laura, dit-il. Pour démolir cette forteresse, il ne peut pas arriver tout seul. À cet égard, l'aide de Laura lui serait précieuse. Laura lui conseille d'abandonner ce projet. Selon elle, le passé est un temps mort. D'ailleurs, elle ne fait qu'attendre la mort de Rosa pour tourner complètement cette page. Guibert lui répond : « *Tant que je serai en vie, que d'autres victimes de Rosa le seront, le passé demeurera vivant. Si nous ne faisons rien, nous resterons toujours dans ce tombeau. En refusant ce concours, elle s'enfoncera, elle aussi, dans la complicité*<sup>220</sup>. »

Dans cet échange, nous assistons à une lutte dans la représentation du passé, de son utilité et de sa signification dans leur conscience sociale. Dans l'univers sémantique de Laura, le souvenir du passé, surtout lorsqu'il rappelle des événements douloureux, constitue un obstacle à sa vie présente. Elle le sait lorsqu'elle a tenté de débusquer l'être humain chez Rosa. À l'inverse, pour Guibert, la connaissance du passé et de ses leçons doit être un impératif dans la vie de chaque individu, car c'est grâce à elle qu'on peut demeurer vivant, c'est-à-dire capable de « vivre » dans le présent et de se projeter dans le futur. Du coup gît le sens de son combat qu'il s'est promis aux siens, à sa famille et à lui-même de permettre à Rosa d'écrire ses mémoires.

Il sait que Laura éprouve des sentiments contradictoires à l'égard de Rosa. Elle la déteste et en même temps lui doit également la reconnaissance, car elle l'a accueillie après la mort de ses parents. Il veut aussi trouver quelqu'un à qui parler de sa souffrance. Ce jour-là, déclare-t-il, s'il n'avait pas trouvé quelqu'un, il aurait risqué de sombrer dans la folie avec Rosa dans sa chambre<sup>221</sup>. Laura lui demande ce qu'elle peut faire pour qu'il retrouve la paix. Avant de retourner dans sa chambre, il lui remet un sac en cuir contenant des liasses de papiers. Chaque liasse, déclare-t-il, est une histoire différente, mais qui se rejoint, car Rosa Bosquet en est l'actrice principale.

---

<sup>219</sup>. *Op. cit.*, pp. 126-127.

<sup>220</sup>. *Ibid.*, p.129.

<sup>221</sup>. *Ibid.*, p.132.

« Ouvrez-le, vous trouverez l'histoire de ma famille et d'autres. Et, dans la liasse numéro 6, vous trouverez une partie de vous-même qui vous a échappé<sup>222</sup>. »

Cette action de Guibert témoigne de sa volonté de sortir de son cadre expérientiel traumatique individuel pour parvenir à la construction d'un traumatisme collectif. Autrement dit, il veut se désindividualiser pour créer un « nous ». Alexander le souligne fort bien lorsqu'il soutient l'idée selon laquelle la construction sociale d'un traumatisme culturel n'est pas automatique. Pour ce faire, les groupes sociaux et les individus doivent créer des histoires et des personnages, mais aussi effectuer des cadrages symboliques. À partir du moment où Guibert comprend qu'il ne peut pas y parvenir seul, il est obligé d'élargir son cadre expérientiel c'est-à-dire de généraliser l'offense particulière qu'il a subie, en cherchant à établir un récit commun avec d'autres victimes des abus de Rosa.

#### **6.4.4. La re-construction des souvenirs douloureux de Laura**

Pendant longtemps, Rosa a cru qu'elle avait surmonté les traumatismes de son passé. Cette rencontre est un choc pour elle. Elle la tourmente. Elle finit par comprendre que la douleur ne s'efface pas avec le temps et que celui-ci ne guérit pas toujours nos maux. Elle passe en revue les événements, re-construit son passé, sa première rencontre avec Rosa, les années qu'elle a vécues chez elle. Dans cette re-construction, elle se rappelle :

- des conseils de l'une des servantes de Rosa, sœur Emmanuelle, qui venait toujours la consoler dans ses moments de chagrin et d'égarement ;
- de nombreuses fois où elle a refusé d'accepter que Rosa soit sa tante ;
- d'une soirée où sa mère a eu une querelle avec son père parce que celle-ci n'avait pas voulu se rendre à la fête des VSN. Elle se souvient également d'une soirée où elle a beaucoup pleuré quand elle a demandé où était son père, Rosa qui lui a répondu ce jour-là en disant qu'ils étaient partis pour les États-Unis, qu'ils l'avaient chargée de s'occuper d'elle et qu'elle l'aimerait comme son père et sa mère. Toutes ces réminiscences révèlent sa vulnérabilité. Elles révèlent également qu'elle n'a pas réussi à guérir de son passé comme elle le prétend, mais aussi et surtout

---

<sup>222</sup>. *Op, cit.*, p.133.

qu'une cure psychanalytique n'est pas la solution. Pour y remédier, seul un travail de deuil collectif peut panser certaines plaies et cicatrices de ce passé douloureux.

#### **6.4.5. La création d'histoire et de personnages**

Jusqu'alors, Laura n'ouvre pas encore les dossiers d'Antoine. Elle se pose un ensemble de questions : peut-on parler de mémoire dans le cas de Rosa ? En tant qu'êtres humains, n'avons-nous pas la possibilité de diriger notre mémoire à notre guise, de sélectionner ce qui doit l'encombrer ou non ? N'est-ce pas aussi ce qu'elle a fait ? Pour sa survie, souligne-t-elle, c'était le prix à payer. Ne parvenant pas à trouver de réponse satisfaisante, elle décide de rejoindre Guibert. En le rejoignant, elle espère deux choses. D'une part, d'arrêter de trembler ; d'autre part, de guérir de ce mal, c'est-à-dire de ce lourd fardeau. Elle apporte avec elle une cassette qu'elle n'a pas encore écoutée. Une fois arrivée, elle lui raconte l'histoire de sa vie en France, de ses espoirs, de son attente du décès de Rosa, de son désir constamment réprimé de la tuer, de la laisser dépérir, de l'étrangler<sup>223</sup>. Elle lui parle également de l'histoire de cette cassette. Elle l'a eue en l'absence de Rosa. La femme qui l'avait donnée s'appelle Dolores. C'était une journaliste et cinéaste. Elle préparait un documentaire sur les femmes aux pantalons d'acier (les fillettes-lalo). Elle lui a donné cette cassette dans le but de l'aider en cas de procès contre Rosa. Cette cassette contient des témoignages, notamment celui de Janice Brisset, une femme qui a survécu à une attaque menée par Rosa. Janice Brisset fut emprisonnée puis libérée.

Ils n'ont pas écouté jusqu'au bout le témoignage douloureux et funeste de cette femme. D'un commun accord, ils arrêtent l'enregistrement. Ils n'ont pas eu non plus la force de commenter ce qu'ils viennent d'entendre. Guibert connaît un peu la vie de Laura. Par ailleurs, il ne sait rien de son enfance. En ce sens, il lui demande de parler de cette période. Le problème, Laura n'a aucun souvenir de sa première enfance. Cette période est engloutie dans l'océan de sa mémoire. Elle n'a en mémoire que les souvenirs de Julienne - l'une des servantes de Rosa - et du jour où cette dernière était venue la chercher à l'école pour l'emmener chez elle. Pour pallier ce déficit, elle lui raconte l'histoire d'une veillée mortuaire d'une ancienne fillette-lalo, Rita Fredécœur, que Rosa avait remplacée. Sa tante lui avait demandé de l'accompagner. Lors de cette cérémonie, elle a rencontré

---

<sup>223</sup>. *Op. cit.*, pp.156-157.

une jeune fillette-lalo, Marie-Louise. Elle avait 15 ans et était la fille du bras droit de Rosa, Franco Nero.

Marie-Louise a ouvert les yeux de Laura sur de nombreux aspects du régime qu'elle méconnaissait. D'abord, elle lui parle du rôle des fillettes-lalo, de l'âge à partir duquel elles peuvent commencer l'entraînement, de ses deux années de formation avec Rita, de cette profession qui exige que les femmes soient trois fois plus dures et autoritaires que les hommes, et des raisons pour lesquelles le chef suprême nomme les femmes à la tête de sa milice. Ensuite, elle lui parle de l'exercice de ce métier. Dans ce métier, dit-elle, tout le monde mentait et était jaloux de la fortune ou de la relation privilégiée de l'un des leurs avec le chef suprême. Enfin, elle lui parle des expéditions menées en 1969 à Casale sous le commandement de Rosa. Lors de cette expédition, tous les Camoquins ainsi que les paysans qui les avaient abrités et ravitaillés furent tués. Petit rappel. Au début des années 1960, le terme « camoquins » désignait une piqûre anti-paludisme en Haïti. En 1963 et 1964, un groupe de jeunes militants anti-duvaliéristes réfugiés en République dominicaine s'en est emparé pour organiser une rébellion contre le régime. Il s'est ensuite généralisé pour devenir le terme favori désignant tous les opposants à ce régime.

Après le discours de la veillée mortuaire, une partie sacrificielle a eu lieu. Dans cette deuxième partie, on enlève le cœur, le foie et les reins de la personne décédée. On enlève également le pénis des hommes. Ces organes doivent être remis au chef suprême qui, à son tour, les mettrait dans sa chambre secrète ou dans de petits coffrets<sup>224</sup>. Selon Marie-Louise, ce fut un honneur pour un VSN de finir ses jours dans l'un de ces petits coffrets. Cette nuit-là, Laura sent qu'une part d'elle-même s'échappe et qu'un autre personnage s'est glissé en elle. Elle sent qu'elle est liée à Rosa par un lien indéfectible, un lien qui transcende la vie et la mort. Elle commence à appeler Rosa « tante » et à ouvrir ses yeux de la cruauté du monde. Elle apprend également à parler en silence, à poser des questions et à chercher des réponses pour canaliser sa haine. En ce sens, elle déclare : « *Je me haïssais, je me flagellais en me disant que très tôt j'avais bu le lait de l'hypocrisie et du mensonge.* » Ce sentiment de culpabilité est lié au fait qu'elle n'a pas eu le courage, par le passé, de tuer Rosa. Au lieu de passer à l'acte, elle s'est résignée plutôt à attendre la mort de Rosa en espérant après qu'elle pourrait reprendre sa vie là où elle s'est arrêtée.

---

<sup>224</sup>. *Op, cit.*, p.197.

Constatant sa douleur, sa souffrance et ses remords, Guibert lui demande s'il lui arrivait déjà de rencontrer quelqu'un avec qui elle pourrait faire sa vie. Elle répond de la manière suivante : « *Pour penser à la faire, il aurait fallu qu'elle existe*<sup>225</sup>. » Cela dit, la vie de Laura est pénible dans les trois régimes d'historicité. Son passé est marqué par des souvenirs douloureux, comme la mort de ses parents, son enfance brisée et perdue chez Rosa. Son présent est également entravé par la présence de Rosa envers qui elle éprouve des sentiments mitigés de haine et de reconnaissance. Enfin, elle ne peut pas se projeter dans l'avenir, car sa vie est une succession d'attente et d'échec au cours de laquelle elle a attendu en vain la mort de Rosa. Du côté de Guibert, c'est le même sentiment. Rosa vole 50 ans de sa vie. Plongés tous deux dans ce sentiment de désespoir et d'irréparabilité de leurs enfances gâchées, ils se sont demandé : que faire du reste ? En somme, comment se libérer ?

#### **6.4.6. Le dénouement : entre désir de vengeance et quête de justice ?**

Trois semaines après, chacun lutte contre leurs démons. Laura avec ses souvenirs différents et contradictoires. Guibert avec ses assauts contre Rosa. D'un commun accord, ils décident de mettre un terme à cette histoire. Guibert prend certains documents dans les archives de Rosa. Parmi lesquels, une liste de personnes disparues à la prison de Fort-Dimanche, une liasse de papiers dont Rosa a signé les ordres d'exécution, mais aussi des documents relatifs à son implication dans le trafic de sang et d'organes. Un autre problème surgit. En effet, Rosa a mis toute sa fortune au nom de Laura. Selon Guibert, Laura doit prendre cette décision seule. Néanmoins, poursuit-il, elle devrait prendre en compte le point de vue éthique. À ce sujet, il déclare : « *L'importance de tout cet argent tient principalement au fait qu'il a été accumulé de la manière et dans les circonstances que nous savons.*<sup>226</sup> » Au sujet de Rosa, ils envisagent plusieurs possibilités. Parmi celles-ci, nous pouvons citer : partir tous les deux, la laisser seule dans son lit; de fermer les portes et les fenêtres et l'abandonner; la jeter au bas d'une des falaises de Gourdaix, mettre le feu à la maison ou la remettre aux autorités judiciaires. Aucune de ces solutions ne convient à Guibert. Un seul mot l'habite: justice ! Justice ! Justice ! N'ayant pas parvenu à trouver cet opium, ils décident de châtier Rosa eux-mêmes. Ils l'emmènent dans un centre psychiatrique pour des personnes âgées situé à

---

<sup>225</sup>. *Op, cit.*, p.208.

<sup>226</sup>. *Ibid.*, p.221.

Nice. Dans les formulaires, ils présentent Rosa comme une vieille connaissance sans famille en France. « *Le nom : Bosquet Alligator, le prénom : Rosa. Signe particulier : Elle ne parle plus. Séquelle d'un arrêt cardiaque, demande le gérant ? Oui, répond Antoine*<sup>227</sup>. »

En creux, le roman de Marie-Célie Agnant nous invite à intégrer cette catégorie analytique, le genre, dans les réflexions et les travaux sur la dictature des Duvalier. Contre la division « sexuée » qui associe guerre, virilité et violence aux hommes, elle peint cette figure féminine, Rosalie Bosquet, dite Madame Max Adolphe, qui a joué un rôle central dans la consolidation de la machine répressive duvalérienne. Dans cette rencontre, la victime, Antoine Guibert, décide de rouvrir certaines plaies et blessures du passé. Chaque séquence d'histoire racontée par Antoine brosse le portrait de cette femme monstrueuse. Par ailleurs, ces séquences ont leurs « contre-poids », et donc, par ricochet, des conséquences dans la vie psychique et le désir de justice de la victime. Il était difficile de les repanser et de les recoudre, sachant qu'il n'y a pas eu de dispositifs juridico-institutionnels et socio-culturels de ritualisation qui auraient pu jouer un rôle cathartique. En absence des dispositifs susmentionnés, Guibert et Laura choisissent des réponses individuelles pour surmonter cette perte irréparable.

### **6.5. La représentation de Mme Max Adolphe comme une bienfaitrice dans les ouvrages de Rony Gilot**

À l'opposé de ce portrait, Rony Gilot, dans ses ouvrages, en dresse un tout autre. Petit rappel. Duvalier avait réussi à contrôler le territoire grâce à une technique qui consistait à placer un chef/un caïd à la tête de chaque région du pays. Le caïd n'avait de compte à rendre à personne, uniquement au chef suprême, car il n'existait pas de médiation institutionnelle. Selon Gilot, ces chefs de quartier ont été dédommagés de leur peine par l'autorité sans limite qu'ils exerçaient sur les gens et recevaient une assistance financière tirée des ministères. Certains s'en servaient pour faire le bien, d'autres pour semer la terreur. « *Duvalier appréciait les deux catégories. Être aimé et craint à la fois, tel était son objectif et sa devise*<sup>228</sup>. »

Dans cette optique, il présente les Adolphe, plus particulièrement Madame Max Adolphe, dans la catégorie des modérés et des bienfaiteurs de leur communauté, c'est-à-dire du département

---

<sup>227</sup>. *Op, cit.*, p.233.

<sup>228</sup>. Gilot, R., *Au gré de la mémoire. François Duvalier, le mal-aimé*, Port-au-Prince, Le Béréen, Tome 1, 2012, pp.193-194.

du Centre. Selon lui, on jette sur ses épaules des accusations pour des crimes et des exactions qu'elle n'avait pas commis. Son rôle au sein de cette milice, poursuit-il, consistait à parader et à intimider par ses fanfaronnades et le poids du nombre. De plus, ajoute-t-il, elle ne comptait pas de tueurs caractériels dans ses rangs. En ce sens, il écrit : « *Madame Max Adolphe, née Rosalie Bosquet, était une femme supérieure qui avait le courage de ses convictions et une autre idée de l'honneur et de la dignité*<sup>229</sup>. » Il fait même allusion à Marie-Jeanne - une héroïne de la guerre d'indépendance haïtienne - pour décrire la stature de cette femme. En effet, il est difficile d'imaginer une femme qui s'est élevée au rang de cheffe des VSN et a conservé son poste durant tout le régime sans avoir trempé ses mains dans des crimes, des meurtres et des tortures. D'ailleurs, les propos de Madame Max Adolphe, cités dans le documentaire du journaliste Wicker, contredisent la thèse de Gilot. Cela dit, nous pouvons affirmer qu'elle n'est pas une brebis égarée au sein de l'appareil répressif duvaliérien. Par ailleurs, la construction d'une bibliothèque dédiée à cette figure de mémoire a divisé la société haïtienne. Venons-en maintenant à l'analyse de cet aspect.

## **6.6. Dispositifs mémoriels et conflits**

En 2010, la mémoire de cette fillette-lalo fut matérialisée. En effet, l'ancienne sénatrice du département du Centre, madame Edmonde Supplice Beauzile, dédie une bibliothèque à Rosalie Bosquet. L'inauguration a lieu le 29 octobre 2010. Elle se présente lors de cette inauguration et prononce le discours d'ouverture. Après avoir souligné les différentes étapes de l'élaboration et de la finalisation de ce projet, elle met en avant deux éléments majeurs. Premièrement, les objectifs du projet qui consistent à assurer une formation continue des enseignants, une auto-formation des élèves et une formation à partir de documentaires. Deuxièmement, les raisons pour lesquelles elle choisit de dédier cette bibliothèque municipale à Rosalie Bosquet Adolphe.

Elle donne trois raisons principales. D'abord, « *Rosalie Bosquet était la première personnalité de cette ville qui a mis son dévouement incommensurable pour le développement de sa ville natale* ». Les Mirebalaisiens, poursuit-elle, seraient loin de l'oublier. Ensuite, « *Elle (Rosalie Bosquet) avait construit une bibliothèque qui a été démolie avec toutes les infrastructures « modernes » de cette ville.* » Tout en reconnaissant qu'elle était une macoute, posture qu'elle a

---

<sup>229</sup>. *Op,cit.*, p.195.

assuré jusqu'au bout; toutefois, précise-t-elle, « *Elle était fière de garder la ligne qu'elle s'était donnée comme pédagogue, ancienne duboisienne ayant parachevé ses études en bibliothéconomie en France* ». Enfin, « *Elle mettait toujours en garde à vue les parents qui refusaient d'envoyer leurs enfants au lycée qu'elle-même avait fait construire. Si aux yeux des Mirebalaisiens, elle reste célèbre; au niveau national, elle n'est pas aimée pour son passé et ses responsabilités au côté des Duvalier* ». Elle conclut son discours en justifiant son choix : « *J'assume avec vous le fait de vouloir la vénérer tout en disant qu'il ne faut jamais oublier le passé car il doit nous dicter aujourd'hui pour pouvoir mieux préparer le futur* <sup>230</sup>. »

D'emblée, nous constatons une appréhension différente de l'historicité de cette figure du souvenir. L'ancienne sénatrice sélectionne une partie de sa vie sociale. Elle met en avant son rôle d'éducatrice qui avait contribué au « développement culturel » de sa communauté. De là découle une scission, une tension entre le local et le national dans la compréhension du passé de cette fillette-lalo. La société haïtienne, à travers ses instances étatiques et ses organisations de la société civile, n'est pas parvenue à se mettre d'accord sur une image « commune » autour de cette ancienne fillette-lalo. Toutefois, on pourrait demander à l'ancienne sénatrice : comment comprend-elle le passé? En quel sens il doit nous dicter de préparer le futur si elle-même a décidé de fermer les yeux sur les accusations de crimes, de meurtres et de violations systématiques des droits humains auxquels Madame Max Adolphe a été l'objet ?

L'inauguration de cette bibliothèque et le choix de la dédier à Rosalie Bosquet par cette ancienne sénatrice suscite de vives réactions et critiques. Dans un article intitulé « Non à la réhabilitation des criminels », la militante et éducatrice Myrtha Gilbert dénonce cette réhabilitation. Dans ce texte, elle exprime son indignation et sa colère face à la décision de dédier une bibliothèque à cette figure notoire du duvaliérisme. Selon elle, c'est un autre coup de massue porté à la mémoire des milliers de victimes et de disparus de ce régime. Dans le même esprit, elle profite de l'occasion pour rappeler les crimes odieux commis par Rosalie Bosquet lorsqu'elle était fillette-lalo. Par exemple, l'organisation d'un incendie dans le quartier de La Saline, où des bébés furent brûlés vifs ; des tortures au Fort-Dimanche ; la mort brûlante d'une femme qui, selon des rumeurs, était la maîtresse de son mari, Max Adolphe. Elle souligne également le nom de plusieurs personnalités qui furent des martyrs du régime duvaliériste. Parmi celles-ci, elle cite :

---

<sup>230</sup> . [https://senateurbeauzile.blogspot.com/2010/10/senateur-edmonde-beauzile-discours\\_29.html](https://senateurbeauzile.blogspot.com/2010/10/senateur-edmonde-beauzile-discours_29.html).

Jean-Jacques Dessalines, Ambroise, Rosette Bastien, Gérald Brisson, Marie-Josée Féval et Henry Claude. Selon la militante et éducatrice, ces personnalités devraient plutôt servir de modèles à la jeunesse haïtienne. Pas Rosalie Bosquet dont sa place véritable devrait être dans les poubelles de l'histoire<sup>231</sup>.



Une photo de la bibliothèque dédiée à Rosalie Bosquet Adolphe. (Source : Haïti Inter; Documentaire : Mme Max Adolphe, une femme macoute).

Enfin, quant à son devenir, la mort de Madame Max Adolphe reste un mystère. Au début de notre présentation, nous avons souligné que personne n'avait de certitude de ce qu'elle a pu devenir dans le contexte post-dictature. À ce sujet, il existe deux hypothèses. La première, soutenue par Gilot, avance qu'elle se serait suicidée. Dans le premier tome de son ouvrage, il souligne qu'après le départ de Baby Doc, elle avait été recueillie par Jean-Claude Paul aux Casernes Dessalines. Cependant, poursuit-il, elle n'y est pas restée longtemps. Dans le second tome, il maintient la même thèse. À la fin de l'ouvrage, il avance l'hypothèse qu'elle a quitté les Casernes Dessalines pour se rendre seule, avec son chauffeur, dans sa demeure à Mirebalais. Avant de se suicider, elle aurait creusé un trou sous prétexte d'organiser une cérémonie mystique dans le sous-sol. Elle serait descendue dans le trou, aurait pris son revolver qui se trouvait dans sa trousse de toilette que l'on croyait remplie d'ingrédients rituels, et se serait suicidée en se donnant une balle à la tête<sup>232</sup>. Ce qui est en jeu dans cette hypothèse, c'est le caractère iconique, voire mystique de cette femme. Elle s'accorde également avec l'imaginaire des fillettes-lalo qui les présentent comme des femmes pactisées avec le diable et dotées de dons mystiques ou surnaturels.

---

<sup>231</sup>. <https://www.alterpresse.org/spip.php?article9912#.VfXZ75f0YnA>.

<sup>232</sup>. Gilot, R., *Au gré de la mémoire. Jean-Claude Duvalier ou la chance galvaudée, François Duvalier*, Port-au-Prince, Le Béréen, Tome 2, 2011, p.337.

L'autre hypothèse est sa fuite vers l'étranger. L'idée de la fuite ou de l'exil témoigne d'une sorte de purge de la société. Dans la mesure où les anciens acteurs seraient partis ou auraient été chassés, la société pourrait enfin renaître. Les pièces de théâtre de la Grèce antique regorgent d'exemples de ce type. René Girard le souligne fort bien dans son ouvrage en montrant qu'après l'identification de la victime-émissaire, sa fuite est souvent perçue comme un procédé cathartique. Selon les partisans de cette hypothèse, après le départ de Baby Doc, pour éviter une demande de reddition de comptes, un procès ou une exécution lors de l'opération de déchouquage, Madame Adolphe se serait réfugiée dans une ambassade. Elle aurait ensuite émigré aux États-Unis avec sa fille unique pour vivre le reste de ses jours. Détachée de tout et déçue d'avoir été abandonnée par son chef, elle se serait installée dans ce pays dans la plus grande tranquillité. Enfin, selon ceux qui soutiennent cette hypothèse, elle serait morte en 2018 à l'âge de 93 ans. Ce qui est certain, c'est qu'elle n'a eu qu'une seule fille. Elle est toujours en vie et s'appelle Magalie Adolphe. Comme sa mère, après son mariage avec l'ex-secrétaire d'État et président du mouvement Tèt Kale, Georges Racine, on la connaît beaucoup plus sous le nom de Magalie Racine. Hasard, simple coïncidence ou *telos* de l'histoire ? Qui sait ! Sa fille s'est occupée de divers postes durant l'administration de Martelly. Elle a offert ses services au couple présidentiel en tant que conseillère et cheffe de protocole. Ensuite, elle a été ministre de la Jeunesse, des Sports et de l'Action civique (MJSAC). En 2015, elle était candidate à la députation de la commune de Mirebalais.

## CHAPITRE VII : LE DUVALIÉRISME DE PAPA DOC

*On ne comprendra rien à la vie humaine si on persiste à escamoter la première de toutes les évidences : une réalité telle qu'elle était quand elle était n'est plus; sa restitution est impossible<sup>233</sup>.*

Dans ce chapitre, nous nous intéressons à la figure du souvenir de François Duvalier, surnommé « Papa Doc ». Nous examinons d'abord les différentes activités commémoratives entreprises par des acteurs et des organisations de la société civile, mais aussi par les autorités étatiques, au lendemain de la chute de la dictature, afin d'aboutir à une mise en mémoire « officielle » de la dictature duvaliériste. Nous mettons ensuite en lumière les représentations sociales et les recouvrements différenciés qui ont lieu autour de cette figure du souvenir, surtout entre 2004 et 2014. Enfin, nous nous penchons sur les significations disputées dont le régime de Papa Doc fait l'objet en 2013, à la veille de la date historique du 26 avril.

### 7.1. Des activités commémoratives

De 1986 à 1996, le duvaliérisme de Papa Doc a occupé une place importante dans la mémoire collective des acteurs et des organisations de la société civile. Après le départ du dictateur, des actions venant des organisations de la société civile et, à un degré moindre, des autorités étatiques ont été menées conjointement dans une double visée. D'une part, de remémorer, de produire un récit, et donc, d'arriver à une mise en mémoire « officielle » sur la nature de la dictature et sa signification dans l'histoire de la société. D'autre part, « d'effacer » des « lieux de mémoire » symbolisant la dictature dans la société haïtienne, et donc, par ricochet, François Duvalier.

Après le départ de Baby Doc, un gouvernement provisoire a pris les rênes du pouvoir politique. Il est composé de plusieurs membres. Le 7 février 1986, lors de son discours d'investiture, le lieutenant-général Henry Namphy présente au public les membres de ce conseil et leurs fonctions. Il s'agit : du colonel William Régala (Membre), du colonel Max Vallès (Membre), du colonel Prosper Avril (Membre), de l'ingénieur Alix Cinéas (duvaliériste et Membre), du Me.

---

<sup>233</sup>. Kundera, M., *L'ignorance*, Paris, Gallimard, 2005, p.142.

Gérard Gourgue (Conseiller) et de lui-même (Président)<sup>234</sup>. D'emblée, nous pouvons affirmer qu'il s'agit de la poursuite de l'ancien régime sous une autre forme. Le sociologue Sauveur Pierre-Étienne avance même la thèse d'un passage d'une dictature civile personnaliste à un régime militaire autoritaire civil de caractère corporatif<sup>235</sup>. Ce conseil pose tout de même un ensemble d'actions louables. Le 11 février 1986, il prend un décret rétablissant les couleurs bleu et rouge de notre drapeau national. En présence du peuple haïtien, le 25 février 1986, lors d'une cérémonie officielle au Palais national, le président du CNG hissa officiellement notre bicolore retrouvé après vingt-deux ans. Ces deux actions visent à « effacer » la mémoire de la dictature des Duvalier et à établir une rupture symbolique entre ces deux périodes.

De son côté, l'Église catholique - l'une des artisans de la lutte contre la dictature - organise des activités commémoratives. Parmi celles-ci, un hommage grandiose à la ville des Gonaïves, championne de la résistance contre la dictature. Dans son message, le prêtre souligne plusieurs éléments importants. D'abord, le sacrifice et le travail de toutes les catégories sociales (jeunes et moins jeunes) pour parvenir à cette journée de célébration nationale. Il qualifie ce mouvement un « travail de libération ». Selon lui, ce travail montre à tous les Haïtiens et à toutes les Haïtiennes que la haine et la vengeance ne mènent nulle part, mais l'amour peut nous mener là où nous le voulons c'est-à-dire vers une Haïti prospère, fraternelle, libre, réconciliée et en paix. Ensuite, il évoque la posture de l'Église catholique face à ce régime. « *L'Église n'a jamais pris la place de personne et des partis politiques* ». Elle a simplement accompli sa mission, martèle-t-il, qui était celle de la vérité, de la justice, de la paix et de la libération. « *C'est parce qu'elle était restée dans sa mission qu'elle était obligée de se mettre en opposition contre l'ancien régime. Mais, elle n'était contre personne* ». Ainsi, il déclare : « *L'Église était contre l'injustice, le mensonge, les abus et toute forme d'exploitation. C'est la raison pour laquelle les jeunes ont eu confiance en l'Église, ils ont pris la tête du mouvement, tout le monde a conjugué leurs forces, et puis le régime a disparu*<sup>236</sup>.

---

<sup>234</sup>. <https://youtu.be/rBnSvOJRBL4?si=kr5gWOUdTmmWa9An>. C'est la partie II du documentaire intitulé : déchouquage contre les VSN. Consulté sur la page youtube thefistiball.

<sup>235</sup>. Pierre-Étienne, S., *la construction et la consolidation de la démocratie en Haïti, un véritable casse-tête*, Contextes, FASCH, 1999, p.69.

<sup>236</sup>. [https://youtu.be/5ySZ9HQUtZQ?si=2K2T\\_f7nuxerdKq0](https://youtu.be/5ySZ9HQUtZQ?si=2K2T_f7nuxerdKq0).



**Les trois premières photos donnent une image de l'activité commémorative qui a eu lieu au Palais national pour célébrer notre bicolore bleu et rouge enfin retrouvé. Le général et président du CNG, Henry Namphy hisse le drapeau. La dernière est l'hommage rendu par l'Église catholique à la ville des Gonaïves. Ces photos sont capturées par nous-même dans la partie V du documentaire intitulé « Déchouquage contre les VSN (Source : la page youtube thefistiball).**

Le 26 avril 1986, une messe commémorative a été célébrée à l'église du Sacré-Cœur de Turgeau. Selon un article publié par le Collectif Haïti France, les personnes présentes à la messe avaient prévu de se rendre sur les ruines du Fort-Dimanche en mémoire des victimes et des disparu.es de ce centre concentrationnaire. « *Pendant tout le parcours, la foule grossissait et arrivait devant le lieu* ». Le dénouement de la scène fut tragique. En effet, « *Au moment de la prise de parole, les militaires ont tiré à bout portant, la foule se dispersait* ». Il y a eu une kyrielle de blessés et les morts retrouvés sur place ont été enterrés sans sépulture dans la fosse commune de Titanyen<sup>237</sup>. De 1986 à 1991, cet endroit était sous le contrôle de l'armée jusqu'au 6 février 1991, la veille de l'investiture du président Jean-Bertrand Aristide. Il a ensuite été remis à la mairie de Port-au-Prince qui a organisé, le 8 février 1991, une exposition en mémoire des victimes et des disparu.es. Des milliers de personnes furent venues se recueillir, exprimer leur colère, témoigner de leurs blessures, de leurs souffrances et de leur peine d'avoir perdu un frère, une sœur, une mère, un père, un proche ou un ami. En outre, le 26 avril 1991 est déclaré journée nationale contre la

<sup>237</sup>. [26 avril 1963-26 avril 1986 : souvenons-nous ! - Collectif Haïti France.](#)

répression en mémoire des victimes des 26 avril 1963 et 1986. Une messe a été célébrée à l'église Saint-Jean-Bosco et une procession a été organisée dans les rues de Port-au-Prince jusqu'au Fort-Dimanche pour commémorer cette journée. Dans son discours, le père Joachim Samedi souligne trois éléments majeurs. D'abord, le souvenir horrible que ces deux dates historiques laissent dans les familles haïtiennes. En ce sens, il déclare :

*« 26 avril 1963, 26 avril 1986, le coup est dur. Les tontons-macoutes, les militaires-macoutes ont assassiné nos fils, nos amis, nos frères, nos sœurs, nos pères. Une fois de plus, le coup est dur, car nous n'avons pas encore trouvé la justice. Les assassins, les bouchers, les chacals assoiffés de sang ne sont pas encore attachés avec les cordes de la justice. Ils jouissent de leur liberté au Palais national, dans l'armée d'Haïti, dans l'administration publique. »*

Ensuite, le père Samedi met l'accent sur deux types de répression qui gangrenaient le pays. Le premier se manifeste par des sévices corporels, des arrestations et des disparitions. Le second par le vol, la drogue, la contrebande et la corruption dans la gestion de l'État. Enfin, il souhaite qu'une journée nationale soit organisée pour lutter contre ce deuxième type de répression. Il conclut son message avec le proverbe haïtien suivant : *« Celui qui donne le coup l'oublie, celui qui porte les cicatrices s'en souvient »*.

Le Premier ministre d'alors, René G. Préal s'est également exprimé lors de cette journée d'activités. Après la procession, la foule, avec des banderoles, des pancartes et des bougies, se rendit au Fort-Dimanche. Evans Paul<sup>238</sup> (K-plim), ancien victime et figure de proue de la lutte contre la dictature, demande à la foule d'observer une minute de silence en mémoire des victimes et des disparus. La foule répète après lui :

*« Jamais au grand jamais, il n'y aura plus jamais de Fort-dimanche en Haïti. Jamais au grand jamais, le sang du peuple haïtien doit cesser de répandre. Jamais au grand jamais, il ne doit plus y avoir d'autre 26 avril. Jamais au grand jamais, on devrait finir avec : les sévices corporels, la disparition des personnes, l'injustice. Vive Démocratie ! Vive le Changement ! Vive la Justice ! Justice! Justice! Justice! Justice! Justice! Justice! Justice! »*

---

<sup>238</sup>. Plus tard, Evans Paul s'est lié au régime PHTK en 2011 qui revendique toujours son ancrage et son penchant pour le duvaliérisme. Certains observateurs et analystes qualifient ce régime de néo-duvaliérisme. Qui pis est, Evans Paul était premier Ministre de 2015 à 2016 sous cette administration.

<sup>239</sup>. [https://youtu.be/\\_6vHmKwlrI?si=leHksvh6H5tPI97W](https://youtu.be/_6vHmKwlrI?si=leHksvh6H5tPI97W).



Une image de la foule qui s'est présentée devant l'Église de Saint-Jean Bosco dans le cadre de la journée nationale contre la répression en mémoire des victimes du 26 avril 1963 et 1986. Dans la deuxième photo, c'est le Père Joachim Samedi qui prononce le discours de circonstance.



La foule qui se rend au Fort-Dimanche après la messe. Dans la deuxième, les gens sont arrivés dans ce lieu sinistre et macabre.



Arrivée au Fort-Dimanche, Evans Paul demande à la foule d'observer une minute de silence en mémoire des victimes et disparus. Puis, la foule répète après lui le discours de circonstance. (Source : page youtube Haiti-lutte contre impunité; vidéo : Journée nationale contre la répression - 26 avril 1991).

Il n'y a pas eu uniquement des activités commémoratives. Des actions visant à « effacer » la mémoire de cette expérience se sont également vues le jour. Ces actions se sont orientées dans deux directions. Premièrement, la destruction de certains symboles de la dictature. Par exemple, la destruction de la statue du Marron Inconnu érigée par Papa Doc sur la place du Champ-de-Mars en l'honneur des esclaves révoltés à Saint-Domingue<sup>240</sup>; la destruction de la tombe de ce dernier au cimetière de Port-au-Prince et celle d'un loyal serviteur de sa garde présidentielle, Gracia Jacques, décédé en avril 1985. Deuxièmement, la ré-appropriation et la re-nomination de certains

<sup>240</sup>. Hurbon, L., *Comprendre Haïti, essai sur l'État, la nation et la culture*, Paris/Port-au-Prince, Karthala/Deschamps, 1987, p.17.

édifices publics. À titre d'exemple, l'aéroport François Duvalier a été renommé aéroport international Guy Malary, puis Toussaint Louverture. Les sections relatives aux dispositions transitoires et définitives des prescrits constitutionnelles du 29 mars 1987 dont nous avons parlé dans la partie consacrée aux sanctions juridiques du premier chapitre de notre analyse, en témoignent également.



**La destruction de la tombe de François Duvalier et de la famille de Gracia Jacques au lendemain du 7 février 1986 au cimetière de Port-au-Prince. Ces photos sont capturées par nous-même dans la partie III du documentaire intitulé « Déchouquage contre les VSN (Source : la page youtube thefistiball).**

Ces différentes actions révèlent en effet plusieurs éléments majeurs. D'abord, une ouverture vers les victimes, c'est-à-dire un glissement des héros violents aux victimes. Le discours du père Joachim Samedi, prononcé lors de la messe à l'église Saint-Jean-Bosco, appuie notre propos. Après avoir relaté les coups que les bourreaux avaient assénés aux victimes, il met l'accent sur ces dernières qui, selon lui, portent les cicatrices et devraient s'en souvenir. Ensuite, le changement de nature du pouvoir politique en 1991. On est passé d'un pouvoir politique qui réprimait la commémoration à un autre qui l'instaure ou l'institue. Les actions juridico-légales des pouvoirs politiques visant à « effacer » la mémoire du duvaliérisme, et donc, par ricochet, à construire une mémoire porteuse de nouvelles normes et valeurs s'inscrivent dans cette dynamique. Enfin, la nature religieuse des rituels. Les rituels religieux, en particulier celui de 1991, permettent aux participants et participantes de tisser de nouveaux liens sociaux, de mieux canaliser leurs peines et leurs souffrances, mais aussi de former une véritable « communauté affective ». À cette époque, l'Église catholique était une force sociale importante. En instituant la commémoration à travers des rites de séparation, les acteurs étatiques et de la société civile veulent se démarquer de l'ancien régime, tant sur le plan politique, social, économique que culturel. Grâce à ces rites d'agrégation, ils veulent sceller ce passage/changement et inculquer aux individus et aux groupes sociaux les principes, les normes et les valeurs de la nouvelle société comme la justice, la vérité, l'amour, la démocratie, etc.

## 7.2. Les représentations sociales différenciées autour de Papa Doc

Avec le temps, cette figure du souvenir, Papa Doc, est re-visitée et re-modélée par des acteurs et des organisations de la société civile haïtienne. Divers aspects se sont revisités dans la représentation de celle-ci durant la période post-dictature. Dans cette partie, nous allons essayer de mettre au jour et d'analyser quelques-uns qui travaillent la conscience sociale des acteurs et des organisations de la société civile entre 2004 et 2014.

### 7.2.1. De la réhabilitation de Papa Doc par ses défenseurs

Ses défenseurs et partisans lancent d'abord les hostilités. Le 22 octobre 2006 - date qui coïncide avec l'entrée au pouvoir de François Duvalier en 1957 - la Fondation François Duvalier fait son lancement officiel dans les locaux du Parti de l'unité nationale (PUN), ancien parti de l'ancien dictateur. La compagne de Jean-Claude Duvalier, Mme Véronique Roy, et des centaines de duvaliéristes se sont rendus à cette activité. Selon Rony Gilot<sup>241</sup>, l'un des objectifs de la fondation est de travailler pour le développement du pays, mais aussi et surtout de lutter pour le retour de Jean-Claude Duvalier dans son pays<sup>242</sup>. Cette fondation envisage de célébrer en grande pompe le centenaire de naissance de Papa Doc, d'ouvrir une bibliothèque et de créer un site web. Son objectif est de mettre en lumière les réalisations du régime de François Duvalier. Gilot invite également les personnes intéressées à s'inscrire à leur parti duvaliériste afin de permettre le retour des duvaliéristes au pouvoir<sup>243</sup>.

L'année suivante, le 14 avril 2007, la fondation organise une activité en commémoration de la naissance de François Duvalier. *Le Nouvelliste* esquisse un tableau de la situation. Le journal souligne les opinions controversées autour de cette figure du souvenir. Pour certains, il fut un dictateur nationaliste ; pour d'autres, un sanguinaire. Le quotidien relate ensuite la grisaille de l'atmosphère politique du pays, liée au fait que les passions n'étaient pas encore tues. Plus de vingt ans après, il s'est interrogé sur l'existence de ruptures, d'avancées politiques et sociales entre ces

---

<sup>241</sup>. Rony Gilot est une figure de proue du régime. Il a occupé plusieurs fonctions durant ce régime. Parmi lesquelles, nous pouvons citer : Député de Grand-Gosier/Thiotte/Anse-à-Pitres (Sud-Est) pendant treize ans en trois mandats successifs; ministre de l'Information (1978-1979); Secrétaire du Comité national d'action Jean-Claudiste (CONAJEC) fondé en 1978 et du Parti national progressiste (PNP) créée par l'ex-dictateur en 1983. Il est décédé le 6 octobre 2021.

<sup>242</sup>. <https://lenouvelliste.com/article/35558/la-fondation-francois-duvalier#>.

<sup>243</sup>. [AlterPresse | Haïti : Les duvaliéristes tentent de revenir au devant de la scène politique.](#)

deux moments historiques, mais aussi sur la conservation des « acquis » démocratiques. Dans sa conclusion, nous pouvons lire cette invitation suivante : « *Il arrivera un temps où il faudra parler de Duvalier (ou des Duvalier) comme on parle de Salnave, de Soulouque, de Fignolé, d'Estimé, de Dessalines, de Toussaint ou de Pétion. Comme des moments de l'histoire qu'il faut appréhender, comprendre et expliquer*<sup>244</sup> ».

La publication de l'ouvrage de Rony Gilot, « Au gré de la mémoire. François Duvalier, le mal-aimé », tente aussi réhabiliter le duvaliérisme de Papa Doc. En effet, son ouvrage s'échafaude sur trois idées fondamentales. D'abord, il s'agit d'arrimer François Duvalier à certains présidents qui avaient le projet de mettre le pays sur la voie de la « modernisation ». Selon lui, « *Un ensemble d'entreprises mixtes et d'œuvres sociales qui voyaient le jour, imprimaient une dynamique déterminante à certains services d'intérêt public sous Duvalier ont favorisé la perpétuation de son nom* ». Il cite : l'Office national d'assurance-vieillesse (ONA), l'Office d'assurance accidents du travail, maladie et maternité (OFATMA), l'Autorité aéroportuaire nationale (AAN), l'Institut du bien-être social et de recherches (IBESR), ainsi que la construction d'un aéroport international<sup>245</sup>. Ensuite, il évoque la nécessité de raconter l'histoire de cette période, et donc, de cette figure du souvenir sans fard ni acrimonie. Il soutient l'idée selon laquelle les partisans zélés et les bénéficiaires privilégiés de la mobilité sociale, économique et intellectuelle enclenchée par ce régime avaient récusé - même quand c'était silencieusement - les recours du chef à des méthodes politiques disproportionnées. La technique de répression directe et collatérale a causé d'immenses ravages dans les familles haïtiennes. Toutefois, ajoute-t-il, elle a fait beaucoup plus de ravages dans le camp des partisans que dans celui de l'opposition. De ce fait, il souligne :

*« Dans une certaine mesure, comme Saturne, « la Révolution a mangé ses propres fils ». Il n'est pas un seul duvaliériste, en fait, qui n'ait eu à regretter un proche, parent ou ami. À ce compte, dans le monde duvaliériste, l'amour, s'il est raisonné et quelque peu teinté de deuil, ne peut qu'être mitigé*<sup>246</sup>. »

Dans le camp des opposants, il distingue deux catégories. D'une part, ceux qui ont réellement souffert dans leur chair et dans leurs affaires de la spoliation de leurs biens et de leurs

---

<sup>244</sup>. <https://lenouvelliste.com/article/42189/lactualite-en-question>.

<sup>245</sup>. Gilot, R., *Au gré de la mémoire. François Duvalier, le mal-aimé*, Port-au-Prince, Le Béréen, Tome 1, 2012, p.18.

<sup>246</sup>. *Ibid.*, p.21.

fortunes. D'autre part, il y a les braillards et les « suivistes ». Ces derniers, précise-t-il, n'ont fait qu'épouser l'environnement politique de l'après-Duvalier et se rallier à la tendance du moment. Enfin, il attribue à Papa Doc trois mérites :

- 1) d'avoir réussi là où nos forgers d'indépendance et seigneurs de guerre avaient échoué ;
- 2) d'avoir réussi à mettre en place un système politique solide et durable, et même à établir une dynastie ;
- 3) d'avoir gardé une attitude digne, fière et « nationaliste » face à la « communauté internationale »<sup>247</sup>. En ce sens, il écrit :

*« Les apologistes de Duvalier l'aiment, tout en condamnant certaines de ses méthodes de gouvernement; les familles des victimes trainent un héritage de haine indifférenciée, mais tous se souviennent d'une tenue qui flatte secrètement leur nationalisme et leur orgueil d'haïtien; les opposants suivistes l'agonisent d'injures ronflantes, tout en l'admirant en cachette. Il est aimé, mais partout avec un bémol : il est donc MAL-AIMÉ<sup>248</sup>. »*

En creux, nous pouvons dire que son ouvrage se veut être une restitution et une reconstruction de l'histoire de cette période bouleversante. Témoin privilégié du régime depuis 1961, il contribue à une relecture du duvaliérisme. Dans sa tentative de réhabilitation, il met en avant l'intelligence, la ruse et les stratagèmes utilisés par Papa Doc pour garder et maintenir son pouvoir, puis pour établir une dynastie. Il évoque les cas de disparitions, de meurtres et de techniques de répression. Il les considère toutefois comme des actes de réaction du régime, et donc, de Papa Doc contre les opposants réels ou imaginaires, internes ou externes, qui voulaient le destituer. Cette idée sous-entend que s'il n'avait pas été attaqué, il n'aurait pas eu recours à ces procédés violents. En ce sens, il fait fi des normes et des valeurs éthico-morales auxquelles le métier et l'exercice de la politique devait se conformer, autrement dit, d'un chef d'État dans l'exercice de ses fonctions pour privilégier le côté « machiavélique » de Papa Doc.

---

<sup>247</sup>. *Op, cit.*, p.22.

<sup>248</sup>. *Ibid.*, p.23.

### 7.2.2. Papa Doc et ses passions tristes

La publication de l'ouvrage de Jean Florival est également très significative. Outre les aspects de férocité, de mégalomanie et de cruauté de ce personnage, l'auteur met au jour un tout autre aspect. Il révèle son côté sombre et les moments de crispation durant son règne (1957-1971). Témoin en tant que journaliste de scènes bouleversantes au palais national, il dévoile les moments de désir, de peine et les amours « secrètes » du chef avec sa secrétaire privée et personne de confiance, Mme France Saint-Victor. Il met également en lumière l'histoire de cet intellectuel organique du duvaliérisme, Gérard Daumec. Amant de la femme du président, Daumec se jouait des inclinaisons du dictateur<sup>249</sup>.

Ces histoires ont connu un dénouement tragique en 1967, lorsque Duvalier a fait arrêter 19 officiers de sa garde présidentielle. Selon Gilot, « *Ils étaient accusés, déclarés coupables et condamnés à mort pour haute trahison, complot contre la sûreté de l'État et tentative d'assassinat sur la personne du chef de l'État* ». Il raconte également qu'après les exécutions au Fort-Dimanche, Duvalier était rentré au palais national comme un fou furieux et avait demandé à son jeune ami et disciple, Gérard Prophète, « quel est le plus grand chef d'État de tous les temps? » Prophète répondit : De Gaulle, Mao, Atatürk, Napoléon. Duvalier répliqua :

*« Non. Le plus grand chef d'État est le Duce italien, Benito Mussolini. Il a fait preuve d'un courage, d'une vision, d'une transcendance qu'il n'a pas eu. Il a fait fusiller son propre gendre Ciano soupçonné de conspirer contre son pouvoir. Lui, il était un sentimental, un lâche. Son bras d'airain a faibli devant les pleurnicheries de sa famille. »*

Pour apaiser sa colère, il se sépara de sa fille aînée, Marie-Denise, et de son gendre, Max Dominique, officier de sa garde présidentielle. Tous deux partirent pour Paris. Pendant plus d'un an, il ne parla plus à sa fille. Après cette punition, il décida de l'écouter. Comme gage de leur réconciliation, il lui a envoyé une photo d'elle toute petite, assise sur ses genoux. Au verso de cette photo, il y a eu les propos suivants : « *Fille, tu as beaucoup fait pleurer ton père*<sup>250</sup> ». Trop souvent présentés comme des personnes stoïques, impassibles, féroces et sanguinaires, les dictateurs ont

---

<sup>249</sup>. Florival, J., *Duvalier, la face cachée de Papa Doc*, Montréal, Mémoire d'Encrier, 2008, la deuxième partie de l'ouvrage : le règne de Duvalier, pp. 67-220.

<sup>250</sup>. Gilot, R., *Au gré de la mémoire. François Duvalier, le mal-aimé*, Port-au-Prince, Le Béréen, Tome 1, 2012, pp.401-402.

rarement fait l'objet d'études prenant en compte les éléments affectifs tels que l'amour, la générosité, la bienveillance et la sympathie. L'étude de Florival, et dans une moindre mesure celle de Gilot, visent à éclairer ces aspects nébuleux. Autrement dit, de montrer qu'il avait ses petits secrets, ses moments de chagrin et d'affliction à cause d'une dispute avec son épouse ou d'une déception amoureuse avec l'une de ses maîtresses, mais aussi des sentiments de jalousie et de préférence pour l'un de ses beaux-fils. Ces facteurs ont également guidé ses actions et ses choix, et ont montré qu'il pouvait, bon gré mal gré, être doué de quelques « sentiments d'humanité ».

### **7.2.3. Son rapport à la foule**

Le rapport de Papa Doc à la foule fait l'objet d'une analyse. En 2009, dans le cadre d'une journée d'étude de l'École doctorale d'histoire de l'université Panthéon-Sorbonne (Paris I), Wien Weibert Arthus soumet cet aspect à une analyse scientifique. En 1963, dans le cadre du conflit diplomatique haïtien-dominicain, une mission d'enquête de l'Organisation des États américains (OEA) devait se rendre en Haïti le 30 avril. Arthus prend pour cas d'étude la mobilisation de la foule par Duvalier dans ce contexte. En effet, l'un des fondements du régime de Papa Doc consistait à organiser de grands rassemblements massifs soit autour de dates rendues mythique et mystique par le régime ou lors des exécutions sommaires. Par exemple, son anniversaire (le 7 avril), la date de son élection (le 22 septembre), celle de son accession au pouvoir (le 22 octobre), les fêtes nationales (le 1<sup>er</sup> janvier, le 1<sup>er</sup> mai, le 18 mai et le 18 novembre) et lors des exécutions sommaires de deux jeunes du « Mouvement Jeune d'Haïti », Marcel Numa et Louis Drouin, en 1964.

Selon l'historien, la foule qui acclamait Papa Doc lors de ces rassemblements n'était pas idéologiquement homogène. On y trouvait des fanatiques et des bénéficiaires du pouvoir, mais aussi des paysans arrachés de force par les tontons-macoutes dans leur ville de province et qui venaient pour la première fois dans la capitale. À cette catégorie s'ajoutaient les habitants des bidonvilles, attirés par le rhum ou l'ambiance. En outre, souligne-t-il, Duvalier convoquait cette foule pour montrer deux éléments majeurs à la délégation : sa popularité et sa volonté de conserver le pouvoir. Dans cette optique, poursuit-il, il ne se contentait pas de réunir la foule pour qu'elle crie et chante son nom. Il aimait le contact direct à travers l'usage de la parole. De ce fait, Arthur relate : *« En absence de textes écrits, son discours était un ensemble de slogans dont le sens était imperceptible qui a eu, néanmoins, un effet incommensurable sur la foule. »*

Durant ce rassemblement, la foule a d'abord crié : « Vive Duvalier ! » puis « Duvalier ou la mort ! ». Soudain, une partie de la foule a crié : « Duvalier à vie ! » Lorsqu'il a entendu ce cri, il a répondu : « *Si c'est votre désir, c'est votre volonté que je sois le huitième Président à vie de notre histoire, je suis prêt à répondre au vœu de la nation* ». Arthus réfute la thèse selon laquelle ce cri « Duvalier à vie », repris en chœur par la foule et sa réponse étaient spontanés. Selon lui, tous ces éléments faisaient partie d'une mise en scène dont l'objectif était de « *Montrer aux yeux de la communauté internationale qu'il était un président populaire et que son intention de rester au pouvoir témoignait de la volonté populaire*<sup>251</sup>. »

Rony Gilot souligne aussi la similarité entre Duvalier et le Duce italien, Benito Mussolini.

*« Il (Duvalier) était fasciste dans l'âme; il ne s'en cachait d'ailleurs pas. Il aimait à « mobiliser ses phalanges », « ses faisceaux » de partisans, les rassembler « en monômes imposants », ancrer sa Révolution sur l'invincibilité du « binôme Peuple-Armée, Armée-Peuple ». Les marches à la Mussolini, les parades à la Hitler, les concentrations populaires à la Staline, à la Mao, à la Castro, demeuraient pour lui les indices non-équivoques de la popularité d'un chef et de la solidité de son régime*<sup>252</sup>. »

Il souligne également que ce dernier cherchait à se couvrir de deux manteaux : la légitimité et la légalité. Pour lui, ce qui importait le plus, c'était la légitimité. De ce point de vue, précise-t-il, « *On pourrait qualifier ses actions d'illégales mais jamais d'illégitimes* ». Cette préséance lui a servi de soupape pour assimiler : toute action entreprise à son encontre à une action subversive attentatoire à la souveraineté nationale et au peuple haïtien; tout combat contre son régime à un combat contre le peuple haïtien<sup>253</sup>. Enfin, nous devons préciser que l'arrachement, de gré ou de force, des habitants des villes de province pour les amener dans la capitale lors de rassemblements massifs, ainsi que leur errance dans la capitale, n'étaient pas sans conséquence. Ces habitants sont à l'origine de la création de bidonvilles et de quartiers populaires dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Ces quartiers et bidonvilles proliféreront au fil du temps et à chaque manifestation du régime et provoqueront la macrocéphalie urbaine autour de la capitale haïtienne.

---

<sup>251</sup>. <https://www.alterpresse.org/spip.php?article8999>.

<sup>252</sup>. *Op, cit.*, p.178.

<sup>253</sup>. *Ibid.*, pp.379-380.

Cette description met en lumière des germes populistes chez l'ex-dictateur. Nous parlons de « germes populistes », car ce concept ne se limite pas à l'obstination de montrer sa popularité ou de donner une assise « populaire » à ses actions. Ayant une connaissance de l'histoire et de la tradition du populisme Latino-américains, Papa Doc ne saurait en faire partie, car il ne recherchait l'ancrage populaire qu'à un seul dessein : la conservation de son pouvoir sans véritablement contribuer au bonheur de son peuple.

#### **7.2.4. Sa politique étrangère dans le contexte international de la guerre froide**

La construction et la représentation de cette figure mémorielle se sont achevées en 2014 avec la publication de l'ouvrage de Wien Weibert Arthus, « Duvalier à l'ombre de la guerre froide. Les dessous de la politique étrangère d'Haïti (1957-1963) ». Cet ouvrage propose une relecture du duvaliérisme non pas en se basant sur la nature violente et hégémonique du régime, mais en l'inscrivant dans le contexte international de la guerre froide. Selon l'auteur, cette relecture lui permet de prendre en compte « *Les forces et les faiblesses profondes, les pratiques politiques et leur enjeu, les tractations, les propagandes et les mises en scène idéologiques opérées par Duvalier pour consolider son pouvoir* ». Arthus a donné une entrevue au quotidien *Le Nouvelliste* dans laquelle il a répondu aux différentes questions posées par le journaliste. Énumérons-en trois.

La première concerne l'image que les Haïtiens devraient garder de François Duvalier. Il était difficile pour l'historien de proposer une réponse, mais s'il fallait en donner une, elle ne serait pas positive, souligne-t-il. Il rappelle que son enfance est marquée par une blessure indélébile. En effet, il n'avait pas encore dix ans quand les tontons macoutes ont tué son oncle. Le pire, déclare-t-il : « *Personne ne pouvait pleurer aux funérailles* ». Cet événement reste dans sa mémoire à vie. Personnellement, « *Il ne pouvait pas écrire un ouvrage pro-Duvalier* ». En tant qu'historien, ajoute-t-il, il a mené son enquête à la manière d'un juge d'instruction en établissant, autant que faire se peut, une distance avec son sujet, mais aussi et surtout en passant au crible de l'analyse critique les ouvrages pro et anti-Duvalier. Fort de ces considérations, pour répondre à la question, il déclare : « *François Duvalier était un fin calculateur, un maniaque, un opportuniste, un pragmatique qui enchaînait des victoires pour sa propre personne*<sup>254</sup>. »

---

<sup>254</sup>.<https://lenouvelliste.com/article/140186/wien-weibert-arthus-je-ne-peux-pas-ecrire-un-ouvrage-pro-duvalier-premiere-partie>.

En effet, sa réponse révèle au moins trois aspects importants. D'abord, le souvenir douloureux de la perte de son oncle durant son enfance. Ensuite, l'absence de tout sentiment d'empathie, de sympathie et de compassion de la part des tenants du régime qui ont interdit à sa famille de pleurer lors des funérailles. En Haïti, les pleurs des membres de la famille et des proches du défunt lors des funérailles font partie des rituels de séparation du défunt avec le monde des vivants. Ils montrent que le défunt ne fera plus jamais partie de leur existence quotidienne et symbolisent le sentiment de cette perte irréparable. Ils marquent également la fin du processus de deuil. Sans ce rituel, dans l'imaginaire collectif haïtien, le mort pourrait venir hanter la vie de ses proches, leur jeter du « mauvais sort » ou de la malchance. Nous voyons donc tout le mal-être psychologique que cette interdiction pourrait causer dans la vie de sa famille et de lui-même. Enfin, la distance critique qu'il a prise entre son statut d'historien et celui de victime dans son travail de recherche scientifique.

La deuxième concerne sa compréhension de la relation internationale du pays après Duvalier. Selon lui, Duvalier a apporté deux innovations intéressantes à l'appareil diplomatique haïtien. D'abord, la création d'une école destinée à former les agents, l'Institut national des hautes études internationales (INHEI), devenu aujourd'hui l'Institut national d'administration, de gestion et de hautes études internationales (INAGHEI). Puis, la loi sur la carrière diplomatique et consulaire. Toutefois, précise-t-il, il n'est pas parvenu à moderniser, ni même à institutionnaliser la diplomatie haïtienne. « *Après la grève des étudiants en 1960, la liste des étudiants admis venait du Palais national et des tontons-macoutes. Il n'y avait pas de liberté de pensée, de professionnalisation de la diplomatie et les élites intellectuelles fuyaient le pays* ». Conséquemment, la diplomatie et le niveau de l'enseignement supérieur haïtiens ont connu une descente aux enfers, car les étudiants et les professeurs étaient choisis non pas en fonction de leurs qualités et compétences, mais de leur accointance avec le régime. Nous pouvons comprendre cette action comme un jeu à somme nulle. Ce que Papa Doc avait donné ou apporté d'une main - la loi sur la carrière diplomatique haïtienne et la création de cette école -, il l'a repris ou sapé de l'autre.

La dernière question consiste à savoir en quoi Duvalier a rendu service au pays et à lui-même. Selon l'historien, la fondation de l'INHEI, sa politique intelligente vis-à-vis de la République dominicaine, son programme d'effort national qui a permis de réaliser quelques travaux d'infrastructure et le clergé indigène sont quelques-uns. Toutefois, conclut-il, « *Il y a tellement de nuances à dire « service rendu », car tout ce qu'il a entrepris visait à rendre service*

à lui-même, à le perpétuer au pouvoir<sup>255</sup> ». Cette réponse met en avant l'aspect mégalomane du chef, autrement dit, du refus de se concevoir comme un simple fiduciaire de l'État. Laquelle conception aurait pu lui permettre de voir la politique comme respect du bien public plutôt comme lieu de réalisation de son désir personnelle ou de son désir de grandeur. Après ces représentations sociales différenciées, d'autres significations regorgent cette figure du souvenir. Abordons maintenant l'une d'entre elles.

### 7.3. Disputes autour de Papa Doc

Nous sommes le 21 avril 2013, soit cinq jours avant le 26 avril. François Nicolas Duvalier, le fils de l'ex-dictateur Jean-Claude Duvalier, décide de rendre un vibrant hommage à son grand-père. Son message, publié dans *Le Nouvelliste*, repose sur trois idées principales. D'abord, il évoque l'acharnement de son grand-père à défendre les valeurs et les intérêts de la République d'Haïti - que ce soit comme médecin, écrivain, membre de plusieurs sociétés scientifiques en Haïti et ailleurs, directeur et ministre de la Santé publique et du Travail sous l'administration d'Estimé, ou encore comme président - durant toutes les étapes de sa vie publique. Ensuite, souligne-t-il, restant fidèle à ses engagements, il fut un Haïtien convaincu et un grand nationaliste qui a mis ses énergies et ses convictions au service du pays. Enfin, il fut un chef d'État entreprenant et dynamique qui n'a jamais cessé de promouvoir ses idéaux. Dans sa conclusion, il écrit : « *Le docteur François Duvalier fut un homme politique éminent, à l'image de ces grands serviteurs de l'État qui ont bâti la Première République noire de ce monde. Que les dieux tutélaires de la nation veillent sur lui et sur le peuple haïtien<sup>256</sup>!* »

Ce mémorial de François Nicolas Duvalier suscite rapidement des réactions chez des acteurs et des personnalités de la société haïtienne. C'est notamment le cas de l'avocate du barreau de Port-au-Prince, Geneviève Michel. L'avocate le félicite pour son courage et son geste louable de rétablir le nom de son grand-père et de ne pas avoir honte de ses origines. Elle profite également de l'occasion pour lui rappeler trois éléments majeurs. Premièrement, il aurait dû réfléchir avant d'agir, car les paroles s'envolent, mais les écrits restent. Deuxièmement, il aurait dû contacter le petit-fils du général Pinochet pour lui demander ce qu'il avait vécu après un discours similaire aux

---

<sup>255</sup>. <https://lenouvelliste.com/article/141167/wien-weibert-arthus-je-ne-peux-pas-ecrire-un-ouvrage-pro-duvalier-deuxieme-partie>.

<sup>256</sup>. <https://lenouvelliste.com/article/115846/In-memoriam-Dr-Francois-Duvalier-president-a-vie.html>.

funérailles de son grand-père. Enfin, la souffrance actuelle du pays et la mise en veille de la mémoire sont dues à la présidence à vie de son grand-père dont la naissance fut un malheur pour le pays. Selon Michel, si sa famille régnait encore sur le pays, il n'aurait pas la possibilité de lui répondre, sous peine de disparaître à tout jamais, sans le moindre recours de ses proches. Elle en profite aussi pour lui donner une petite leçon de démocratie en lui rappelant qu'il devrait remercier ceux et celles qui se sont lutté(s) et qui ne se sont pas tus, car c'est grâce à eux et à leur combat pour la démocratie qu'il peut rendre hommage à son grand-père en toute quiétude. Elle conclut son article par cette phrase cinglante : « *Au nom de tous ceux qui sont tombés, au nom de tous ceux qui se souviennent, et parce qu'aujourd'hui je ne saurais me taire, je vous dis : Chut<sup>257</sup>!* »

Michel Éric Gaillard réagit également à cette publication. D'abord, il réfute l'idée selon laquelle on n'aurait pas dû publier l'hommage de François Nicolas Duvalier à son grand-père. Arborant l'étendard de la démocratie, il souligne que la censure ne devrait pas exister dans un tel régime, sauf en cas de recours à la violence. Autrement dit, les voix dissidentes, même si elles offusquent et choquent, ne devraient jamais être étouffées dans une démocratie. Il respecte l'enthousiasme du petit-fils à défendre son grand-père. Toutefois, cela ne l'empêche pas de contredire sa thèse qui présente Papa Doc comme un grand chef d'État. Le présenter ainsi, souligne-t-il, « *C'est faire preuve de méconnaissance des pratiques de bonnes gouvernances* ». Il n'est pas un victime directe de la dictature ; toutefois, ajoute-t-il, le 26 avril 1963, ses yeux d'enfant ont vu le spectacle hideux de cadavres jonchant les rues de Port-au-Prince. De plus, durant le règne de Papa Doc, « *L'isolement des provinces et leur étouffement économique, l'explosion démographique de la zone métropolitaine, la fuite des élites intellectuelles et le déboisement étaient les conséquences du maintien de sa présidence à vie* ». Grâce aux acquis démocratiques obtenus après le règne de Duvalier, il peut aujourd'hui publier sans crainte et jouir pleinement de la liberté d'expression. Dans sa conclusion, il exige que sa famille et sa descendance présentent des excuses à la nation haïtienne, ainsi qu'aux victimes et disparus qui ont souffert à cause de la Présidence à vie de son grand-père. À cet égard, il écrit : « *Votre famille et sa descendance devraient demander pardon à la nation haïtienne, aux victimes et aux orphelins, qui ont payé durement les méfaits de cette présidence. Je vous encourage à laisser votre grand-père en paix, et surtout de ne pas réveiller la*

---

<sup>257</sup>. <https://lenouvelliste.com/article/115909/reponse-a-m-francois-nicolas-duvalier>.

*colère des dieux tutélaires de la nation à qui il a des comptes à rendre pour les crimes commis pendant son règne*<sup>258</sup>. »

La coordonnatrice du CCI, Mme Danièle Magloire, ne mâche pas ses mots non plus. Dans sa réponse, elle relate le combat difficile des organisations de la société civile contre l'impunité, la banalisation de la dictature et la négation des crimes contre l'humanité commis par la famille Duvalier. Elle rappelle également les nombreux efforts de l'État haïtien, à travers la constitution du 29 mars 1987, des plaignants et plaignantes pour faire reconnaître les 29 années de pouvoir duvaliériste comme une dictature sanglante. Selon la coordonnatrice, à quelques jours du 26 avril, « *Les défenseurs, les supporteurs et héritiers du duvaliérisme ont voulu jeter le blâme sur les victimes et insulter la mémoire des milliers de victimes broyées par ce régime* ». En outre, souligne la coordonnatrice du CCI, le 26 avril est une date symbolique de notre histoire. Premièrement, « *Elle rappelle le massacre qu'avait organisé le régime dans les familles haïtiennes après la tentative d'enlèvement du fils du dictateur au Collège Bird* ». Deuxièmement, le 26 avril 1986, vingt-trois ans plus tard, elle rappelle « *La répression des hommes de l'armée contre la manifestation devant Fort-Dimanche en mémoire des victimes et disparus du régime* ». Elle développe ensuite son argumentaire en affirmant que l'hommage rendu par François Nicolas Duvalier, la veille du 26 avril, n'avait qu'un seul but : « *Réhabiliter François Duvalier, sa présidence à vie et sa succession* ». Par ailleurs, mentionne-t-elle, « *Si le peuple haïtien n'avait pas fait 7 février 1986, le pays aurait pu droit à un deuxième héritier assumant, comme le premier, le prix du sang et l'anéantissement du pays* ». Dans la conclusion, elle réitère la position du collectif en affirmant les propos suivants : « *Le Collectif mêle sa voix à celle du Comité de commémoration du 26 avril 1963, pour refuser l'oubli, honorer la mémoire des victimes, saluer la résistance et, surtout, appeler à la vigilance citoyenne. Nous n'oublierons pas ce qu'a été la dictature duvaliériste*<sup>259</sup>! »

En somme, nous pouvons souligner deux aspects importants dans l'ensemble de ces réponses. D'une part, une construction et une identification de la figure du mal. Dans cette optique, tous les problèmes socio-politiques et économiques que le pays rencontrent après la dictature sont dus à la dictature duvaliériste et à la Présidence à vie de Papa Doc. D'autre part, la volonté d'établir

---

<sup>258</sup>. <https://lenouvelliste.com/article/116059/reponse-a-francois-nicolas-duvalier-2>.

<sup>259</sup>. <https://lenouvelliste.com/article/116058/jean-claude-duvalier-est-lheritier-du-26-avril-1963>.

une ligne de séparation entre l'ancien régime et le temps d'après. Selon ces acteurs, l'émergence d'une société démocratique favorisent, garantissent et protègent la liberté d'expression et de pensée de tous, quelle que soit leur position. Ceci est tellement vrai que le petit-fils de l'ex-dictateur peut écrire et publier un hommage à son grand-père, banalisant ainsi la mémoire des victimes et des disparu.es des 26 avril 1963 et 1986. De leur côté, ils peuvent lui répondre en toute tranquillité. Ce qui n'aurait pas été possible sous le régime de Papa Doc. En d'autres mots, ces réponses veulent signifier la différence de nature entre ces deux (2) moments historiques dans le mode de fonctionnement de la société haïtienne.

## CHAPITRE VIII : JEAN-CLAUDE DUVALIER OU BABY DOC

*Il est dans la nature des hommes de quereller pour de petites choses, bien que les grandes seules les préoccupent (Acte III, Scène IV)<sup>260</sup>.*

Dans ce dernier chapitre de la troisième section, il est question de la figure du souvenir de Baby Doc. Nous présentons tout d'abord les germes d'une nostalgie du passé duvaliériste de la société haïtienne après le départ d'Aristide. En second lieu, nous examinons les représentations sociales différenciées qui émergent dans la société haïtienne à son retour en janvier 2011. D'une part, nous présentons des tentatives de réhabilitation ; d'autre part, nous évoquons les disputes, notamment celle concernant son choix comme parrain de la promotion sortante des étudiant.es de l'EDSEG. Par ailleurs, à travers une analyse culturelle des récits, nous examinons les significations du Jean-Claudisme. Enfin, nous analysons les actions entreprises par les acteurs et les organisations de la société civile pour constituer le dossier de Baby Doc aux fins d'obtenir des réparations institutionnelles et légales en mémoire des victimes et des disparu.es

### 8.1. Les crispations de la société haïtienne

Les conflits de signification ne concernent pas uniquement Papa Doc. Le souvenir de la période de gouvernance de son fils, Baby Doc, fait l'objet aussi de recouvrements et de disputes au sein de la société haïtienne. Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre de notre analyse, après son départ en exil vers la France, le champ de la lutte s'est déplacé vers le domaine juridique. Plusieurs familles ont déposé des plaintes contre certains bourreaux du régime, des organisations et associations ont vu le jour en Haïti, aux États-Unis et en France. Il a fallu attendre le départ en exil du président Jean-Bertrand Aristide pour assister à la recrudescence des dispositifs de mise en mémoire de sa période de gouvernance. Autrement dit, le départ d'Aristide, le 29 février 2004, a exhumé le « vieux cadavre » qui semblait « tranquillement » reposer dans sa « cave » en France. Relié d'un cheveu au « monde ancien », la crise multidimensionnelle qui rongait le pays à cette époque allait briser ce fil. Le « cadavre » n'attendait que cela, c'est-à-dire une occasion, un faux pas pour se présenter au grand jour. Ce contexte a également prouvé qu'il n'y avait pas de cloison étanche entre le monde des morts et celui des vivants. Jésus ne nous a-t-il pas déjà prévenus quand

---

<sup>260</sup>. Shakespeare, W., *Othello*, Paris, Garnier-Flammarion, Traduction François-Victor Hugo, 1964, p.86.

déclara à ses disciples : « *Laisser les morts ensevelir leurs morts*<sup>261</sup> ! » Le fait est désormais plus qu'évident, il peut même sauter aux yeux d'un non-voyant. Depuis le départ en exil d'Aristide, la question mémorielle retrouve une nouvelle vitalité chez les acteurs et les organisations de la société haïtienne.

L'institut américain Gallup, spécialisé dans les enquêtes d'opinion sur la vie politique en République dominicaine, déclenche les hostilités en 2005. Un sondage d'opinion est réalisé pour répondre à la question suivante : « *Quel est le meilleur président haïtien des vingt dernières années ?* » Réalisé entre juin et juillet 2005 dans six villes du pays (Port-au-Prince, Cap-Haïtien, Les Cayes, Port-de-Paix, Gonaïves et Ouanaminthe), ce sondage place l'ex-dictateur en première position, René G. Préal en deuxième position et le regrettée mémoire, Lesly François Manigat, en troisième. Les personnes interrogées placent l'Organisation du peuple en lutte (OPL) en première position parmi les partis politiques<sup>262</sup>. À titre de rappel, l'institut n'a pas communiqué les informations relatives à l'échantillonnage et à la méthodologie. Toutefois, nous pouvons voir que ce qui ressort de cette enquête, c'est le rugissement de ce cadavre dans la mémoire des individus de la société haïtienne.

En outre, le 12 janvier 2010, un séisme de magnitude 7,3 sur l'échelle de Richter secoue le pays. Selon les estimations, ce séisme aurait causé la mort de plus de 200 000 personnes, des milliers de sans-abri, des milliers de personnes handicapées et détruit de nombreuses infrastructures du pays. Les dirigeants sont désemparés, débordés et dépassés par cet événement. La population haïtienne est également aux abois. Outre ces dégâts, ce cataclysme exacerbe les crispations et les nostalgies du passé. Dans les rues de la capitale, des graffitis juxtaposés de manière paradoxale à l'image d'Aristide, réclament le retour de Baby Doc. Conscient de cet état de fait, Patrick Elie souligne dans un article les risques et les dangers du slogan « **le passé était mieux** ». Sa position est la suivante : « *Ceux/celles qui promouvaient cette idée voulaient renouer avec un passé terrible plus que jamais révolu* ». Pour leur faire entendre raison, il rappelle les cas de torture, de violation des droits humains, d'emprisonnement et de meurtre commis par les partisans de l'ex-dictateur. Il dénonce, d'une part, les partisans du parti politique de l'ancien dictateur qui propagent ce slogan; d'autre part, les jeunes démocrates et intellectuels de gauche qui n'ont pas

---

<sup>261</sup>. Mathieu 8 V 22.

<sup>262</sup>. <https://lenouvelliste.com/article/20446/jean-claude-duvalier-meilleur-president-et-lopl-meilleur-parti>.

combattu la dictature et ont menti à la jeunesse haïtienne déjà sans repères. « *Leurs mobiles étaient la conscience amère de leurs échecs. Pour ne pas montrer leurs échecs à la jeunesse du pays, ils donnaient des mensonges en disant que le passé était mieux* ». À contre-courant de la thèse de l'époque qui fait croire que le pays aurait besoin d'un nouvel homme fort, en d'autres termes d'un « nouveau » dictateur, il affirme l'idée suivante : « *En vérité, en vérité, Haïti a besoin d'un État nouveau et fort, pas d'un nouvel homme fort, et surtout pas d'un ancien tyran*<sup>263</sup> ! »

En janvier 2011, soit un an après le séisme dévastateur, le vase est débordé. Le Figaro, un quotidien français, a la primeur de l'information qui ensuite est relayée dans les médias locaux et est circulé comme une traînée de poudre. La nouvelle, l'ex-dictateur Jean-Claude Duvalier, chassé du pouvoir par une révolte populaire, est en route pour rentrer au pays à bord d'un avion d'Air France. Dans le même temps, il rappelle qu'en 2007, Baby Doc s'était exprimé dans les médias haïtiens pour présenter ses excuses au peuple haïtien pour les fautes commises durant son régime. Le président en exercice, René Préal, ne tarde pas à lui répondre. Il déclare : « *S'il y a le pardon il y a aussi la justice*<sup>264</sup>. »

Accompagné de sa nouvelle épouse, Mme Véronique Roy, son arrivée dans l'après-midi du dimanche 16 janvier 2011 provoque un tollé dans la société haïtienne. Des journalistes, des duvaliéristes et ses partisans sont venus l'accueillir. Les questions sur les raisons de son retour coulent à flot. « Qui est à l'origine de tout cela ? Le président ou le Premier ministre ? Depuis quand avait-il un passeport diplomatique ? » Pourquoi est-il revenu et que vient-il faire dans le pays ? » Va-t-il rester dans le pays ? » Peine perdue ! Les journalistes ne réussissent pas à lui arracher le moindre mot. Toutefois, ils obtiennent quelques informations auprès de sa femme. Son épouse déclare : « *Rien n'était prévu. C'est une visite très simple, tout s'est fait dans la plus grande simplicité.* » À la question « Quand avait-il un passeport ? », elle explique que son mari en avait toujours un. Interrogée sur le fait de savoir si son mari allait rester dans le pays, elle répond sèchement : « *Je ne sais pas*<sup>265</sup>. »

---

<sup>263</sup>. <https://www.elsie.news/article-la-nostalgie-n-est-plus-ce-qu-elle-etait-par-patrick-elie-54754027.html>.

<sup>264</sup>. <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/2011/01/16/97001-20110116FILWWW00252-l-ex-president-duvalier-se-rend-a-haiti.php>.

<sup>265</sup>. [https://youtu.be/cHi\\_VePjWk?si=cKYJZKyiZIKFQEfD](https://youtu.be/cHi_VePjWk?si=cKYJZKyiZIKFQEfD).

Il convient également de mentionner sa réception par des centaines de partisans ou de fanatiques. Avant cela, il est nécessaire de brosser le portrait du paysage socio-politique dans lequel l'ex-dictateur fait son retour. Sur le plan politique, le pays était en proie à une crise électorale. Les résultats des élections présidentielles ont été contestés. Selon l'enquête des émissaires de l'OEA, les élections du 28 novembre 2010 ont été entachées de fraudes et d'irrégularités graves. L'organisation a également affirmé que le candidat Jude Célestin, arrivé en deuxième position, avait bénéficié de ces fraudes. Parallèlement, les habitants de la ville des Cayes n'ont cessé d'organiser des manifestations violentes pour demander l'écartement de Célestin et son remplacement par Michel Martelly. Les émissaires ont donc recommandé, voire imposé, aux dirigeants haïtiens l'écartement de Jude Célestin et son remplacement par Michel Martelly<sup>266</sup>. Sur le plan sanitaire, le pays était confronté à une épidémie de choléra qui décimait la population. Les soldats népalais de la MINUSTAH ont été accusés. À ce jour, aucun dédommagement ni aucune réparation n'ont été apportés à l'État haïtien et à la famille des victimes. Sur le plan social, le pays venait à peine de commémorer le premier anniversaire du séisme. La population peinait encore à se relever et les séquelles étaient encore visibles. C'est dans cette atmosphère que des centaines de partisans viennent accueillir l'ex-dictateur à l'aéroport international Toussaint Louverture. La foule crie : « *Vive Jean-Claude.* » Puis, d'autres voix se sont élevées et chantent : « *Si Jean-Claude était là, il n'y aurait pas de choléra*<sup>267</sup>. » Interrogé sur les raisons de son retour dans le pays, l'ex-dictateur répond de la façon suivante lors d'une conférence de presse : « *Je suis venu pour aider*<sup>268</sup>. »



Arrivée à l'aéroport, au salon diplomatique, l'ex-dictateur parle déjà au téléphone. À l'arrière, son épouse, Mme Véronique Roy. À sa table, il y a d'autres personnalités et représentants du duvaliérisme. Dans la deuxième photo, au côté de Baby Doc, Rony Gilot, très souriant. L'ex-dictateur s'apprête de se rendre à l'hôtel Karibe à Pétion-ville.

<sup>266</sup>. <https://lenouvelliste.com/article/88131/duvalier-menace-de-manifestations-pression-americaine-haiti-senfonce>.

<sup>267</sup>. <https://youtu.be/bl-gCTGuGd8?si=diz403NfPYbrlEau>.

<sup>268</sup>. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelles/500628/haiti-duvalier-exil>.



Quelques sympathisants viennent devant l'aéroport pour accueillir l'ex-dictateur (Source : page youtube AP Archive; Vidéo : 4:3 Ex-dictator "Baby Doc" in surprise return from exile).

## 8.2. Des tentatives de réhabilitation de Baby Doc

En 2011, nous assistons à des tentatives de réhabilitation du duvaliérisme de Baby Doc de la part de certains acteurs et institutions de la société haïtienne. D'abord, l'ex-dictateur tente de se « défendre ». Dans un entretien télévisé, repris par *Le Nouvelliste*, il se glorifie d'avoir lancé le processus « démocratique » en Haïti. Il qualifie d'amnésiques ceux et celles qui l'ont accusé d'être un tyran. Ensuite, il esquive les questions des journalistes concernant les crimes commis par les tontons-macoutes durant son règne et celui de son père. Toutefois, il répond à une question sur les Léopards - une autre milice civile créée durant son régime, formée et soutenue par les Américains. Cette milice, déclare-t-il, avait pour mission de combattre « la rébellion ». Enfin, concernant son inculpation pour vol, détournement de fonds et crimes contre l'humanité, l'ex-dictateur déclare : « *La justice fera ce qu'elle doit faire*<sup>269</sup>. »

En effet, sa tentative de défense révèle plusieurs faits majeurs. D'abord, nous voyons qu'il veut se présenter comme le « précurseur » du processus démocratique en Haïti. En se concevant ainsi, il fait fi des luttes revendicatives menées par le peuple haïtien, les organisations de la société civile et tous ceux/toutes celles qui ont sacrifié leur vie pour mettre fin à son régime, et donc, par ricochet, à établir une société démocratique. En outre, il esquive ou évite d'évoquer les pages sombres et funestes durant son règne. Par exemple, les actions commises par les tontons-macoutes. Enfin, il fait preuve d'indifférence et de nonchalance à l'égard de nombreuses accusations portées

---

<sup>269</sup>. <https://lenouvelliste.com/article/88593/jean-claude-duvalier-se-defend-davoir-ete-un-tyran>.

contre lui, mais aussi de la justice haïtienne. Sa réponse à son inculpation montre qu'il n'accorde aucune importance à ces accusations, ni à une éventuelle mise en procès.

Ensuite, c'est le cas du recteur de l'université royale d'Haïti, Me Jean-Pierre Rodrigue Mathieu. Dans un article, ce dernier prend position en faveur de Baby Doc. Premièrement, il rappelle à l'ordre ses détracteurs en soulignant que, durant son règne, l'ex-dictateur était le président charismatique le plus apprécié de tout le peuple haïtien. À cette époque, « *Haïti était la Perle des Antilles* ». *Des touristes visitaient le pays, il n'y avait pas d'insécurité et on respectait les valeurs* ». Deuxièmement, il souligne qu'il n'existe aucune preuve directe des accusations portées contre Baby Doc. Deux arguments majeurs contredisent cette position dans son intervention. D'une part, il souligne dans son article que Baby Doc a hérité d'une structure de pouvoir dans laquelle il était difficile d'éliminer certains traits d'un seul coup comme les répressions, les tortures et les crimes. D'autre part, il mentionne que la torture était une pratique courante dans tous les pays du tiers-monde à cette époque. En admettant que la torture était une arme utilisée par tous les pays du tiers-monde dont Haïti, en tenant compte des legs (la torture, la répression et le crime) que Baby Doc avait hérités de la structure de pouvoir de son père, on pourrait lui poser les questions suivantes : ces aspects ne constituent-ils pas de preuves directes de son implication dans les cas de répression, de violations des droits humains et de tortures commises contre des opposants réels ou imaginaires à son régime ? Si tel n'est pas le cas, qu'entend-il par preuve directe ?

Malgré cette contradiction interne, le recteur poursuit sa chaîne argumentative à travers deux autres idées contradictoires. D'une part, il relate que le pouvoir n'a jamais été un cercle d'enfants innocents. D'autre part, il explique que dans un régime, les crimes n'étaient pas souvent l'œuvre du chef. En ce sens, il affirme : « *Baby Doc ne peut pas appeler tyran* ». D'ailleurs, ajoute-t-il, tout le monde appartenant au pouvoir en Haïti a péché comme lui. Selon lui, les 25 ans d'exil de Baby Doc équivalent à la peine qu'il a déjà purgée. Il conclut son article en lançant un appel à la réconciliation : « *Maintenant, l'heure doit être à la réconciliation et au pardon. Il est à souhaiter que l'oubli rende les cœurs miséricordieux ! Dieu fera le reste*<sup>270</sup>. »

---

<sup>270</sup>.<https://lenouvelliste.com/article/88986/le-recteur-de-luniversite-royale-dhaiti-prend-parti-pour-jean-claude-duvalier>.

En évitant de montrer le lien direct entre Baby Doc et les crimes dont on l'accusait, et en refusant de le présenter comme un tyran, le recteur soutient paradoxalement l'idée selon laquelle ses 25 ans d'exil étaient censés sa peine. De surcroît, en soulignant que tous les dirigeants du pays depuis la fin de la dictature pêchent comme l'ex-dictateur, il expose tacitement deux faits majeurs. D'une part, l'ex-dictateur a commis de nombreuses erreurs durant son règne. D'autre part, tous les acteurs politiques dans la période d'après sont dans le même panier que Baby Doc. Dans cette optique, il serait impossible de distinguer un bourreau d'une victime, un coupable ou un responsable d'un innocent. C'est la raison pour laquelle, à la fin de son article, il fait un appel à la réconciliation et au pardon. Dans sa logique, ces notions sous-entendent l'impossibilité d'instaurer un règne de la justice; et même si cela était possible, il serait difficile d'apporter des réparations et des punitions, car tout le monde, d'une manière ou d'une autre, de près ou de loin, commet des péchés ou des fautes.

Il convient également de mentionner la publication du second tome de l'ouvrage de Rony Gilot intitulé « Au gré de la mémoire. Jean-Claude Duvalier ou la chance galvaudée ». Ce second tome, publié en été 2011, retrace l'histoire du règne de Baby Doc en deux moments liés les uns aux autres. Le premier évoque les causes profondes et cachées des faits, des événements, des mesures et des fautes de 1980 à 1984 qui ont conduit à la remise en question du régime. Parmi ces faits, on peut citer : son mariage avec Michèle Bennett, la visite du pape Jean-Paul II et la rafle des chefs de partis et des journalistes le 28 novembre 1980. Le second raconte les événements depuis 1984 jusqu'au départ de Jean-Claude Duvalier, le 7 février 1986. Le premier moment est intitulé « Les ingrédients du malaise » ; le second, « L'escalade vers la chute<sup>271</sup> ».

En automne 2011, les représentants de l'ONG Amnesty International sont venus dans le pays pour présenter un nouveau rapport sur les violations commises sous le régime de Jean-Claude Duvalier. Le rapport est intitulé comme suit « On ne peut pas tuer la vérité. Le dossier de Jean-Claude Duvalier ». Comme prévu, ils devaient le présenter à l'hôtel Le Plaza. Effet du hasard, la date de la présentation coïncide avec la 54<sup>ième</sup> année d'anniversaire de l'élection de Papa Doc. Les avocats de Baby Doc, dont Me Reynold Georges<sup>272</sup> et Me Osner Févry, font irruption dans les

---

<sup>271</sup>. Gilot, R., *Au gré de la mémoire. Jean-Claude Duvalier ou la chance galvaudée*, Port-au-Prince, Le Béréen, Tome 2, 2011, p.7.

<sup>272</sup>. Nous devons préciser que cet avocat, Me Reynold George, a participé dans la rédaction de la constitution du 29 mars 1987 et l'a approuvée. Autrement dit, il faisait partie des constitutionnalistes. Cette constitution, dans les sections

locaux où les représentants de l'ONG devraient présenter le rapport. Ils gâchent l'événement et qualifient les représentants de cet organisme de défense des droits d'« imposteurs ». Ils déclarent que cette affaire doit être réglée à l'haïtienne et qu'ils n'ont donc pas besoin de ces représentants. Quelques sympathisants de l'ex-dictateur se sont également présentés devant l'hôtel, brandissant une banderole dont on peut lire le message suivant : « Bonne fête et bon retour Jean-Claude Duvalier ».



Les couleurs noir et rouge symbolisent le régime. Avec cette banderole, ces sympathisants expriment leur fidélité à ce régime, donc, à l'ex-dictateur (Source : google).

En somme, l'ensemble de ces actions peut être compris dans une double visée. D'une part, d'éviter de construire l'ex-dictateur comme le responsable de tous les maux de la société haïtienne, autrement dit, comme le responsable du blocage du pays dans le temps post-dictature. D'autre part, d'empêcher les conditions de possibilité de faire advenir la justice et la vérité concernant les nombreuses accusations portées contre son régime et ses acolytes. La réaction de Javier Zúñiga, conseiller de cette ONG, peut corroborer notre propos. D'abord, il qualifie le comportement des défenseurs de Baby Doc de honteux. Ensuite, il déclare qu'il existe de preuves suffisantes pour poursuivre Jean-Claude Duvalier. Dans sa conclusion, il souligne l'importance que pourrait avoir l'ouverture de cette enquête pour la construction d'un État haïtien fondé sur la défense des droits humains<sup>273</sup>.

---

de dispositions finales et transitoires, prend des mesures, dont lui-même est au courant, pour apporter des réparations légales envers les victimes du duvaliérisme de Papa Doc et de Baby Doc. Paradoxalement, en 2011, Me Reynold George fait partie de la batterie d'avocats qui défend Baby doc.

<sup>273</sup>. <https://lenouvelliste.com/article/97481/des-partisans-de-duvalier-marquent-le-22-septembre>.

### 8.3. Polarisation de la société haïtienne

Durant la fin de l'année 2011, une dispute divise la société haïtienne. Les étudiants et étudiantes de la promotion sortante de l'École de droit et des sciences économiques des Gonaïves (EDSEG) choisissent Jean-Claude Duvalier comme parrain de leur promotion. Avant tout, une précision s'impose. Cette ville a été un foyer de résistance et a joué un rôle important dans la chute du régime. Elle a également porté des blessures et des cicatrices comme le souvenir de l'assassinat de trois jeunes écoliers - Jean-Robert Cius, Mackenson Michel et Daniel Israël - lors de manifestations du 28 novembre 1984. Dans son discours, l'ex-dictateur souligne plusieurs aspects importants. D'abord, il exprime son honneur de se retrouver dans cette ville glorieuse - la cité de l'indépendance - là où nos ancêtres avaient signé l'acte de l'indépendance qui nous a permis de vivre libres. Il exprime également sa gratitude envers les étudiants et les étudiantes de l'avoir choisi comme parrain de cette promotion appelée Robert Blanc. « *Je suis profondément touché par ce geste courageux et réfléchi* ». Dans le même esprit, il présente ses félicitations au doyen de la faculté, Me Joseph Mécène Jean-Louis, ainsi qu'au corps professoral, pour avoir mis leur savoir à la disposition de ces étudiants et étudiantes afin de faire d'eux des hommes et des femmes de loi.

Ensuite, vingt-six ans plus tard, il se souvient du souvenir douloureux de cette ville, marqué par la mort sanglante de trois jeunes écoliers. Il demande à l'assemblée d'observer une minute de recueillement en leur mémoire. Ainsi, il martèle : « *Que le sacrifice de leur vie continue de nous rappeler le prix que nous devons attacher à la Justice et à la paix.* » Conscient du cadeau en or que lui offre cette promotion, il remercie, une fois de plus, ses filleuls et filleules pour ce réconfort.

D'une part, nous voyons qu'il a instrumentalisé et manipulé ces deux événements historiques à sa propre fin. D'autre part, en soulignant qu'il est profondément touché par le choix courageux et réfléchi des étudiants de cette promotion, l'ex-dictateur joue sur l'affect de l'assistance, mais aussi veut montrer qu'il était capable de ressentir de la joie, de la gaieté et de l'élan du cœur. À travers ce court-circuit qui a l'allure d'une scène de prestidigitation, il oblitère les conditions sociales et politiques dans lesquelles ces trois (3) jeunes ont trouvé la mort, les causes de leur décès, contre qui et de ce pourquoi les manifestants de cette ville luttaient à cette époque.

Cette occasion lui permet également de faire un voyage dans le passé, soit de quarante ans, lorsqu'il avait fait le choix d'étudier le droit. Malheureusement, déclare-t-il : « *Mes études ont été interrompues, car le destin m'a conduit au timon des affaires de l'État* ». Selon l'ex-dictateur, ses

filleuls et filleules ont fait le choix d'un métier noble, le socle de l'État. Il en profite pour citer le nom de certains avocats comme Hugues Saint-Pierre, le Dr Clovis Kernizan et Robert Blanc qui se sont distingués en défendant la veuve et l'orphelin. À partir de ce jour, déclare-t-il, leur mission devait consister à concilier et à mettre en application ces deux notions universelles : l'égalité et la justice. En digne héritier de sa famille, il évoque une citation de son père qu'il laisse comme sujet de méditation. « *Il est des moments de l'histoire ou les peuples les plus endormis, les plus subjugués et que l'on croirait à jamais impuissants, se redressent, s'emparent de leur destin et conquièrent ce qu'il y a de plus imprescriptible pour l'homme : « la liberté ».* » Il conclut son allocution en ces termes : « *Soyez forts, soyez fermes, mais soyez par-dessus tout, justes. Je suis fier de vous. Soyons tous fiers d'être haïtiens. Bonne chance et que Dieu vous bénisse*<sup>274</sup>. »

À l'instar des sophistes de la Grèce antique, l'ex-dictateur utilise des procédés rhétoriques pour persuader le public, mais aussi et surtout pour se « réhabiliter », se couvrir d'un manteau blanc, donc, de se vendre « autrement ». Il fait référence à un ensemble de notions telles que la liberté, l'égalité et la justice, sans leur donner de signification, de contenu clairs et distincts. On pourrait lui demander : quelle était la signification de ces notions durant son régime ? N'avaient-elles pas été vidées de leur substance ? Comment les a-t-il opérationnalisées dans sa vie et durant son règne ? L'évocation très simpliste de ces notions lui permet de rester en surface, de voir que la pointe de l'iceberg, car cela l'éviterait de rouvrir certaines plaies et blessures. À son insu, cette action va provoquer de vives réactions dans l'espace public politique.

D'abord, le recteur Henri Vernet et le conseil exécutif du rectorat de l'Université d'État d'Haïti condamnent ce choix. Ils convoquent la direction de l'EDSEG dans une réunion. Ensuite, dans une note, ils critiquent les trois membres de la direction - Joseph Mécène Jean-Louis, Daniel Dupiton et Dieufort Dieuseul Placide - qui ont choisi d'ignorer les accusations de détournement de fonds, de vol et de crime portées contre l'ex-dictateur. Selon eux, cette action posée par ces étudiants finissants et étudiantes finissantes est une atteinte grave à la philosophie, aux valeurs et aux idéaux de cette école. D'ailleurs, le point 10 des dispositions transitoires de 1997 régissant l'UEH lui confie la mission de « participer à la consolidation et à l'avancement de l'État de droit en créant des remparts contre les autoritarismes, quels qu'ils soient<sup>275</sup>. »

---

<sup>274</sup>. <https://lenouvelliste.com/article/100663/le-discours-de-jean-claude-duvalier-aux-gonaives>.

<sup>275</sup>. <https://www.alterpresse.org/spip.php?article12115>.

Dans une note publique, le Comité des avocats pour le respect des libertés individuelles (CARLI) dénonce le comportement scandaleux du décanat, des étudiants et étudiantes de cette école qui ont choisi Baby Doc comme parrain de leur promotion. Selon son secrétaire général, Me Renand Hédouville, cette action constitue un affront et une humiliation pour les milliers de compatriotes ayant subi les atrocités du régime des Duvalier. Premièrement, il se demande : « *Comment des étudiants en droit, des responsables de faculté de droit peuvent-ils ignorer les principes élémentaires en matière de droits humains et vouloir du même coup institutionnaliser l'impunité à l'instar de nos dirigeants politiques ?* » Deuxièmement, « *Comment peut-il (Baby Doc) se recueillir à la mémoire des victimes alors que les auteurs de ce triple assassinat travaillaient à la solde de son régime et en conséquence il était responsable pénalement ?* » Selon les membres du comité, les crimes contre l'humanité, caractérisés par des disparitions, des tortures, des viols et des exécutions sommaires, constituent des crimes internationaux imprescriptibles. Fort de cette considération, ils demandent le jugement de Baby Doc<sup>276</sup>.

Enfin, le père Jean Hansens, de la Commission épiscopale nationale Justice et Paix (JILAP), s'est également indigné et étonné par l'attitude de ces futurs avocats qui devraient pourtant défendre les droits de la personne. Il se demande : « *Comment l'ex-dictateur peut jouir d'une telle impunité au mépris des victimes ?* » Selon lui, cette action témoigne une fois de plus de l'urgence d'un travail de mémoire. Pour James Beltis, délégué des étudiants de la Faculté des sciences humaines (FASCH) à l'époque, les étudiants et le décanat de cette école qui ont fait ce choix entreraient dans l'histoire sous un manteau de honte et d'ignominie. Ensuite, il ajoute que ce qui s'est passé aux Gonaïves s'inscrive dans une vision globale visant à réhabiliter Duvalier, ses acolytes et ses tortionnaires. Enfin, il accuse les autorités judiciaires, le président de la République et le Premier ministre de complicité, car ils laissent Baby Doc circuler librement dans la société haïtienne jusqu'à ce qu'il parvienne à se faufiler parmi la jeunesse haïtienne<sup>277</sup>.

En somme, ces différentes dénonciations révèlent au moins trois aspects majeurs. D'abord, une volonté de restaurer l'image du mal incarnée par ce régime et Baby Doc. Ensuite, de mettre la pression sur les autorités judiciaires haïtiennes afin d'arriver à un procès contre l'ex-dictateur et ses acolytes. Enfin, de jouer le rôle de gardiens des valeurs éthiques et morales. En d'autres termes,

---

<sup>276</sup>. <https://www.alterpresse.org/spip.php?article12096>.

<sup>277</sup>. <https://www.alterpresse.org/spip.php?article12112>.

d'empêcher le reste de la société de sombrer dans un nivellement, donc, de rappeler aux autres acteurs et organisations que leur responsabilité sociale et morale consiste à lutter contre les maux tels que l'injustice, la corruption, le vol et l'impunité qui gangrènent le pays dont le régime de l'ex-dictateur en est le responsable.

#### **8.4. Les significations du Jean-Claudisme dans la société haïtienne**

Avec le temps, on se rend compte que ce « cadavre » est bien plus immense qu'on ne le pense. Les actions en justice, aussi importantes soient-elles, ne garantiraient pas la victoire sur l'adversaire. On constate également que le slogan de Lénine, « Un pas en avant, deux pas en arrière », peut être un outil précieux dans cette quête de justice et de vérité. Il est maintenant temps de dresser un bilan, de faire le point sur ce qu'a réellement été le régime de Jean-Claude Duvalier. En 2013, un colloque est organisé sous la direction de l'écrivain Lyonel Trouillot et de l'historien Pierre Buteau autour du thème suivant : « Le prix du Jean-Claudisme. Parodie, arbitraire et désocialisation ». Des personnalités du monde des droits humains, de la presse parlée et écrite, ainsi que des professeurs de l'Université d'État d'Haïti analysent, chacun sous un angle différent, le règne de Baby Doc. L'objectif du colloque est clair. Il s'agit de réfuter l'idée selon laquelle ce régime serait meilleur que les autres régimes de l'ère post-dictature. En creux, les intervenants veulent montrer que si le pays peinait encore à trouver la voie d'un État de droit démocratique, d'un développement économique, social, politique et culturel, ce serait en grande partie à cause de ce passé douloureux et macabre. Examinons quelques-unes de ces interventions.

##### **8.4.1. Un mysticisme et une idéologie du paraître**

Dans son propos introductif, Lyonel Trouillot établit une distinction entre le duvaliérisme de Papa Doc et celui de Jean-Claude. Si le duvaliérisme de Papa Doc avait créé une mystique, un discours d'auto-légitimation fondé sur le noirisme, celui de Jean-Claude n'était, selon lui, que la preuve de l'échec de cette posture. Cet échec se caractérise par « *Son incapacité de produire une nouvelle élite politique dirigeante proche de la masse et dont elle en serait sa représentante* ». Au lieu de la produire, poursuit-il, « *Le Jean-Claudisme a non seulement consacré une alliance avec la classe économique mais aussi offrir le spectacle au peuple haïtien de leur richesse.* »

Patrice Dumont aborde l'aspect vantard et fanfaron du régime. Il résume le « Jean-Claudisme » en trois aspects : la luxure, le paraître et le snobisme du prince héritier. En outre,

précise-t-il, le régime était confronté à un problème inhérent. Pour mystifier, il devait avoir et dépenser beaucoup d'argent. Or, cet argent ne pouvait provenir que du vol. Et, « *Quand on vole, le peu d'argent qui reste dans les caisses de l'État ne saurait suffire à continuer de mystifier*<sup>278</sup> ». Pour illustrer sa thèse, Dumont prend plusieurs cas d'étude, particulièrement celui de la construction du lycée de Léogâne. Après sa construction, son inauguration a été très coûteuse. Les années suivantes, sa mauvaise gestion était devenue évidente. La piscine était devenue inutilisable et le matériel du réfectoire a été volé. Aucun entretien n'a été effectué. En somme, conclut-il, « *Le lycée sera laissé dans un abandon total où seuls des efforts personnels des professeurs et des lycéens garantiront son succès académique*<sup>279</sup>. »

Les réflexions de l'écrivain et romancier Lyonel Trouillot et du professeur Patrice Dumont sur la signification du Jean-Claudisme ne peuvent être comprises qu'à la lumière de la conception marxiste de l'idéologie. Chez Marx, l'idéologie a une valeur péjorative. Elle est un moyen utilisé par la classe dominante (la bourgeoisie) pour assurer et pérenniser sa domination économique-politique sur une autre classe (le prolétariat). En d'autres mots, l'idéologie joue le rôle de fétiche, de fausse conscience qu'il faut débusquer pour parvenir à la liberté pleine et entière de l'homme et de la société. Considérer le Jean-Claudisme comme un mysticisme et une idéologie du paraître, c'est démystifier les idées de développement économique, de promotion sociale de la classe moyenne noire et de bonne gouvernance sur lesquelles le régime s'appuyait. Cela revient à montrer qu'il n'était qu'une fausse conscience, qu'il ne vendait qu'un bonheur ou une prospérité illusoire. Car, il a consacré une alliance avec la classe économique qu'il prétendait combattre mais aussi a étalé aux yeux et aux sus de tous le spectacle hideux de leur cupidité et de leur avidité. Ce qui nous amène à nous demander : Existe-t-il un rapport entre le Jean-Claudisme et l'économie ? Si oui, quelle est sa nature ?

#### **8.4.2. De la promotion du développement économique à l'illusion économique?**

Une conception est généralement partagée dans la société haïtienne. Elle soutient l'idée selon laquelle le pays était économiquement prospère sous le règne des Duvalier, particulièrement

---

<sup>278</sup>. Dumont, P., Le Jean-Claudisme ou idéologie du paraître in *Le Prix du Jean-Claudisme, Arbitraire, parodie, désocialisation*, Trouillot, L, Buteau, P (dir.), Port-au-Prince, C3 éditions, 2013, p.132.

<sup>279</sup>. *Ibid.*, p. 134.

celui de Jean-Claude Duvalier. Dans son intervention, l'économiste Frédéric Gérard Chéry analyse les stratégies de développement adoptées par le régime de Jean-Claude Duvalier. Son objectif est de réfuter cette thèse. Pour y parvenir, il situe d'abord la gestion économique des deux présidents (1957-1986) dans l'économie globale de l'évolution du commerce mondial à cette époque. Il distingue quatre phases qui ont entraîné des conséquences sur leur gestion économique. La première s'étend de 1957 à 1960 ; la deuxième, de 1960 à 1973, est caractérisée par l'augmentation du prix du baril de pétrole ; la troisième, de 1973 à 1980, est marquée par la montée de la politique keynésienne et de la relance par la demande ; la dernière, de 1980 à nos jours, est marquée par la crise de la dette et la privatisation.

Selon l'économiste, les deux régimes ont réalisé d'importants efforts sur le plan économique. Parmi ces efforts, il énumère : la création du Conseil national de développement économique (CONADEP) en 1963, la création d'un ministère de la Planification en 1978 qui a remplacé le premier, ainsi que la mise en place d'un système statistique haïtien qui a permis de produire des données et d'élaborer trois plans quinquennaux (1971-1976, 1976-1981 et 1981-1986). Les stratégies de promotion des importations (stratégies de substitution) et de politique agricole adoptées par le gouvernement de Jean-Claude Duvalier durant les périodes de fluctuations du commerce international avaient également leurs mérites. Quatre éléments, précise-t-il, ont fait échouer les politiques économiques du régime des Duvalier et dans la période d'après :

- 1) le poids de l'héritage du noirisme ;
- 2) le ciblage inadéquat des porteurs de développement ;
- 3) le poids écrasant du président lors des décisions économiques ;

4) l'absence de politique de formation de la main-d'œuvre par l'État<sup>280</sup>. En refusant d'aborder les problèmes réels de l'économie - par exemple, faut-il privilégier la production agricole, l'industrie ou l'importation -, ce régime, par son dirigisme, son autoritarisme et son recours au privilège de la dette externe, n'a fait qu'arbitrer les forces sociales sans toutefois attaquer les problèmes économiques en profondeur. La période post-dictatoriale hérite de ce problème. Elle peine encore à trouver des solutions. Il conclut son analyse de la manière suivante : « *Le régime*

---

<sup>280</sup>. Chéry, F-G., Les stratégies de développement du régime des Duvalier in *Le Prix du Jean-Claudisme, Arbitraire, parodie, désocialisation*, Trouillot, L, Buteau, P (dir)., Port-au-Prince, C3 éditions, 2013, pp.80-81.

*n'était pas investi de la mission de faire avancer l'économie ou de mobiliser la population dans cet objectif. Il était plutôt le dépositaire d'un équilibre des forces politiques qui va de pair avec une vision rentière de l'économie*<sup>281</sup>. »

L'écrivain et romancier Lyonel Trouillot soutient la même position. Selon lui, l'idéologie développementiste et l'économisme du Jean-Claudisme fut un échec. D'abord, « *Les signes de libéralisation du régime ont été suivis de verrouillage répressifs* ». De plus, « *Durant son règne, on a assisté aux plus grands nombres d'exil économiques et de rêves pour les affairistes nationaux et internationaux* ». C'est en ce sens qu'il déclare : « *Le Jean-Claudisme, régime autiste, ne porte pas de proposition politique. Il est porteur d'un vide discursif. C'est dans ce vide qu'ont eu lieu les changements profonds dans la société haïtienne, particulièrement dans le système de la représentation sociale et des valeurs*<sup>282</sup>. »

En inscrivant ce régime dans le contexte des rapports économiques nationaux et internationaux, l'analyse de Chéry apporte un nouveau regard sur les stratégies de développement économique proposées par le duvaliérisme. Bien que de nombreux efforts aient été déployés par le duvaliérisme, en particulier par le Jean-Claudisme sur le plan économique, cela ne signifierait pas pour autant la prospérité économique. Comme le relate l'économiste Chéry, le pays a enregistré une certaine croissance du produit intérieur brut (PIB) sous ce régime. Toutefois, il ne faut pas confondre croissance économique et développement économique. La première est une condition de la seconde, mais elle ne saurait être suffisante si les autres sphères d'activités de la société n'emboîtaient pas le pas ou ne s'inscrivaient pas dans la même dynamique. Durant son règne, le pays a enregistré de nombreux cas de fuite de cerveaux vers le Canada, les États-Unis et le Mexique; des départs en bateau vers la Floride sans oublier le contexte répressif national. Ces facteurs, c'est-à-dire la fuite de la main-d'œuvre et de la matière grise, qui auraient pu favoriser le développement économique du pays ont achoppé un tel processus. Par ailleurs, la conclusion de Trouillot sur le « Jean-Claudisme » effleure un aspect important qui mériterait d'être examiné en détail. Il s'agit de son rapport à la culture, autrement dit, au système de représentation des normes et des valeurs de la société haïtienne.

---

<sup>281</sup>. *Op, cit.*, p.90.

<sup>282</sup>. Trouillot, L., *Le Prix du Jean-Claudisme, Arbitraire, parodie, désocialisation*, Port-au-Prince, C3 éditions, 2013, p.16.

### 8.4.3. L'impact culturel du Jean-Claudisme dans le temps post-dictature

Si durant tout le XIXe siècle, la notion de culture était le terrain privilégié de l'investigation anthropologique; durant les années 1970 et 1980, nous avons assisté à une éclosion autour de ce concept. Durant cette période, une série de disciplines l'ont approprié. Depuis, elle est devenue une notion carrefour où se croisent les sciences évolutionnistes, les études culturelles et aussi la sociologie<sup>283</sup>. Le programme de la sociologie culturelle de Jeffrey Alexander vise à « libérer » cette notion des déterminations instrumentales ou purement économiques qui la réduisaient à une variable dépendante dans l'analyse sociologique. S'inscrivant en faux contre cette approche, il fait de la culture une variable « indépendante » afin de mieux saisir un ensemble de significations et de pratiques historiquement situées dans une société donnée ou au sein de groupes sociaux. Cela dit, ce programme vise à parcourir le chemin inverse, c'est-à-dire à montrer le rôle actif de la culture dans la production d'une société et le changement qui en découle.

L'intervention de Michel-Rolph Trouillot peut être analysée sous cet angle. D'abord, il relate deux anecdotes importantes. La première anecdote. L'année 1969 - année où le fils du dictateur a obtenu son baccalauréat - a eu un effet à double tranchant dans la société haïtienne. Cette année avait enregistré le taux de record de réussite le plus élevé dans l'histoire des examens officiels du pays. Cependant, cette réussite était entachée de fraude et de scandale qui, malheureusement, n'ont pas marqué l'opinion publique. Deuxième anecdote. En 1988, le processus d'obtention du baccalauréat n'était plus pris au sérieux et avait perdu toute légitimité. Il était devenu un enjeu politique pour le gouvernement et l'opposition. Les présupposés bourgeois comme l'honnêteté et la compétence qui accompagnaient le processus d'examen s'effritèrent. Selon l'auteur, le consensus social qui se dégageait à cette époque laissant croire que les surveillants auraient dû laisser les élèves se débrouiller dans une mesure « indéfinie » n'était pas nouveau. Ce qui était nouveau, c'était son affirmation publique. De ce fait, il écrit : « *De 1969 à 1988, quelque chose a changé dans le champ social, culturel et idéologique qui affecte la morale de la société haïtienne, particulièrement les couches urbaines*<sup>284</sup>. »

---

<sup>283</sup>. Clifford, J., « *De la réarticulation en anthropologie* », L'Homme, n° 187-188, 2008, p.59.

<sup>284</sup>. Trouillot, M-R., Pour une anthropologie du Jean-Claudisme in *Le Prix du Jean-Claudisme, Arbitraire, parodie, désocialisation*, Trouillot, L, Buteau, P (dir)., Port-au-Prince, C3 éditions, 2013, p.195.

En outre, nous devons préciser que son intérêt ne se porte pas tant sur ces deux examens, mais plutôt sur le changement socio-culturel survenu durant les 19 années qui les séparent. Pour y parvenir, il analyse d'abord la manière dont s'est constituée l'élite haïtienne. Dès sa genèse, cette catégorie sociale, qu'elle soit politique, économique ou culturelle, est caractérisé par une posture nationaliste dépendante. De là découle leur incapacité à imposer des codes, des pratiques économiques et socioculturelles au reste de la société. De surcroît, souligne-t-il, la grande dépression de la fin du XIXe et du début du XXe siècle a apporté un changement dans les familles haïtiennes. Le commerce honnête ne permettait plus de subvenir aux besoins. Pour s'enrichir, elles étaient obligées de se tourner vers des activités illicites. Toutefois, dans leurs activités économiques et politiques, elles s'efforçaient de garder cette morale suivante : « *On fait sérieux tout en gardant de l'être.* »

Deux procès juridiques ont remis en question ce principe. D'abord, le procès de consolidation en 1903. Des hauts dignitaires issus de grandes familles étaient alors impliqués dans des actes de corruption. Certains d'entre eux furent condamnés et emprisonnés. De plus, l'affaire des Timbres en 1975. Ce procès a changé la donne. Les familles traditionnelles n'étaient plus impliquées ; ce furent les membres de la petite bourgeoisie et de la classe moyenne qui étaient visés. La morale bourgeoise - principe à partir duquel on jugeait les élites et qui régulaient tant bien que mal le jeu social haïtien - s'effritait et s'effondrait. De là découle le vertige Jean-Claudiste qui désigne à la fois la continuité et le changement par rapport à ce dépassement débuté avec la grande dépression de 1873-1896 et vérifié lors des deux procès. Selon l'auteur, cette accélération du déclin bourgeois contribue autant à des changements de pratiques économiques, politiques et socioculturelles qu'à des changements dans la perception et la valorisation de ces pratiques<sup>285</sup>.

En effet, l'effondrement de la maxime bourgeoise « *On fait sérieux tout en gardant de l'être* » comme étalon de valeur régulant le jeu social haïtien revêt, à notre égard, d'une importance culturelle majeure. Elle révèle que les valeurs éthico-morales telles que l'honnêteté et la rigueur, avaient aussi une importance fondamentale pour les familles haïtiennes dans leur quête de profit. Chez elles, il ne suffisait pas d'accumuler du capital, comme pouvait le laisser croire une

---

<sup>285</sup>. *Op, cit.*, p.205.

explication purement économique ou rationnelle ; au contraire, cette maxime montre que la logique accumulative était tributaire d'un ensemble de codes et de valeurs, en somme d'un éthos<sup>286</sup>.

Fort de ces considérations, Trouillot se demande : « Si depuis le début du XIXe siècle, la faiblesse structurelle de la bourgeoisie était claire en ce sens qu'elle n'a pas su imposer ses codes et ses pratiques au reste de la société, qu'est-ce qui a expliqué la permanence des valeurs bourgeoises? Qu'est-ce qui a expliqué que malgré depuis la fin du XIXe siècle la bourgeoisie ne s'adonnait plus à ces pratiques, ne les respectait plus et pourtant elles ont été maintenues ? » Sa réponse est claire : **la petite bourgeoisie**. C'est elle qui les a maintenues et pérennisées. Le paradoxe, ajoute-t-il, les gens issus de classes moyennes et d'un passé paysan faisaient non seulement ce que la bourgeoisie a depuis longtemps refusé de faire, mais ils le faisaient avec conviction. Ils croyaient à ces valeurs. L'école a donc été l'institution par excellence qui leur a donné les outils et les moyens techniques nécessaires<sup>287</sup>. Une fois encore, nous pouvons affirmer que cela prouve l'importance des codes et des valeurs dans la re-production de la société haïtienne, mais aussi l'autonomie « relative » de ces normes et valeurs par rapport à la sphère économique. Non seulement elles se sont développées et pérennisées en dehors des logiques économiques, mais aussi elles étaient ce sur quoi la société s'échafaudait, se régulaît dans le système de représentations sociales.

Selon Trouillot, la « démocratisation » de cette institution par des efforts successifs de certains gouvernements a permis à la petite bourgeoisie de renforcer les mécanismes de sa propre promotion sociale. Ce renforcement lui a permis aussi d'établir son propre mécanisme de reproduction de l'idéologie bourgeoise indépendamment de la bourgeoisie. Il précise également que l'arrivée du duvaliérisme au pouvoir avait mis fin au fonctionnement des institutions en tant qu'appareils idéologiques bourgeois à la manière du XIXe siècle. Dans le même ordre d'idées, la petite bourgeoisie a commencé à remettre en question l'échange et les modalités d'accès à « l'élite ». Ces codes, déjà détériorés depuis la grande dépression, n'étaient plus fonctionnels vers 1975-

---

<sup>286</sup>. C'est ce que Max Weber montre dans son ouvrage "L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme". Il montre que l'idée de profit, de gagner de l'argent dans le développement du capitalisme moderne était tributaire d'une éthique sociale. Celle-ci trouve son expression phénoménale dans le manifeste de Benjamin Franklin. Selon lui, cette conception, pour s'imposer, a lutté contre un monde de forces hostiles. Voir : Weber, M., *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Québec, Classiques des sciences sociales, 2002, p.29.

<sup>287</sup>. *Op.cit.*, p.207.

1976. Conséquemment, le Jean-Claudisme s'est installé dans le creux, dans la facilité et a apporté avec lui la déprime intellectuelle et culturelle de la petite bourgeoisie<sup>288</sup>.

L'individu « Jean-Claudiste » sera donc caractérisé par une recherche effrénée de la richesse, et ce, même à travers des moyens illicites tels que le trafic d'organes et de drogues. Selon Lyonel Trouillot, cette idéologie – pour dire mieux ce vertige – ne disparaît dans la société haïtienne après le départ de Jean-Claude Duvalier. Elle est disséminée dans tout le corps social. Cette idéologie de l'individualisme désocialisé, aliéné et avide s'exprime plus aisément dans le domaine politique. C'est dans ce contexte qu'il tient les propos suivants :

*« Ce n'est pas seulement le retour en Haïti du dictateur qui prouve que le Jean-Claudisme n'est pas mort. De vagues idées de « forces roses », des menaces contre la presse, le réveil de quelques lois qui sentent l'arbitraire, la relation jouissive au pouvoir, le spectacle de la richesse, la banalisation des discours revendicatifs...<sup>289</sup> »*

En effet, l'analyse de Michel-Rolph Trouillot montre que le régime de Jean-Claude Duvalier a hérité d'un ensemble de significations et de pratiques qui régulaient tant bien que mal le lien social en Haïti. Durant son règne, notamment durant les années 1975-1976, ces pratiques n'étaient plus fonctionnelles. D'autres pratiques se sont alors installées comme la corruption, le déni du bien public ou encore une conception de la politique comme lieu de réalisation de soi. Le temps d'après peine jusqu'à aujourd'hui de prendre conscience de ce vertige ou de ce *refoulé*. Car, aucune ligne de séparation n'est établie dans le système de représentations des valeurs, des normes et des pratiques entre la période duvaliériste et la période post-dictature. Dit autrement, la sphère culturelle est souvent marginalisée par les acteurs et les organisations de la société civile dans leurs options curatives. Toutefois, ils posent des actions dans le champ juridique afin d'obtenir des réparations légales et institutionnelles. C'est ce que nous allons analyser dans la dernière partie.

### **8.5. Du montage juridique à l'impossible réparation ?**

Le retour de Baby Doc prend en surprise la société haïtienne, notamment les victimes et certaines organisations de défense des droits humains. Il éveille également les soupçons des acteurs

---

<sup>288</sup>. *Op.cit.*, p.224.

<sup>289</sup>. Trouillot, L., *Le Prix du Jean-Claudisme, Arbitraire, parodie, désocialisation*, Port-au-Prince, C3 éditions, 2013, p.19.

de la société civile. Ces derniers pointent du doigt le Premier ministre, Jean-Max Bellerive, et le président de la République, René G. Préal. Dans leur intervention, ces autorités confirment les soupçons de ces derniers quant au rôle majeur qu'ils ont joué pour permettre à Baby Doc de revenir dans le pays. À cet égard, le premier déclare : « *Il a le droit de rentrer dans son pays. Il est un citoyen haïtien qui rentre chez lui comme il en a le droit*<sup>290</sup>. » Le second, lors de sa visite en République dominicaine, souligne que selon la constitution, toute personne devait répondre de ses actes devant la justice. « *De leur côté, c'est-à-dire du gouvernement, ils ont effectué leur travail* ». En ce sens, poursuit-il, il revient à la justice haïtienne d'effectuer son travail. Cela consiste à juger l'ex-dictateur pour les nombreuses accusations portées contre lui telles que : le détournement de fonds, l'association de malfaiteurs et les violations des droits humains<sup>291</sup>.

De leur côté, des acteurs et des organisations de défense des droits humains, nationaux et internationaux, engagent des procédures judiciaires. Ils conjuguent rapidement leurs forces. Des anciens détenus du bagne de Fort-Dimanche comme Nicole Magloire, Claude Rosier, Alix Fils-Aimé et Michelle Montas, déposent des plaintes et des accusations contre Baby Doc et ses acolytes au parquet de Port-au-Prince. Celles-ci se sont très rapidement accrues<sup>292</sup>. Le 18 janvier 2011, l'ex-dictateur est invité au parquet de Port-au-Prince. Le jour de son invitation, Gilot déclare aux micros des journalistes : « *C'est un jeu dangereux qui veut déstabiliser le pays.* » Il accuse le président Préal d'en être le responsable. À ce sujet, il déclare : « *M. Préal doit savoir aussi qu'il y a des dossiers qui lui concernent.* » Après son audition, certains de ses sympathisants se sont rendus à son domicile, à l'hôtel Karibe, pour lui témoigner leur soutien. Ils déclarent : « *Jean-Claude, le pays est à toi, fais ce que tu veux.* » Ils chantent aussi : « *Jean-Claude, on t'attendait depuis longtemps, aujourd'hui, notre délivrance est arrivée*<sup>293</sup>. » En effet, nous voyons une polarisation de la société haïtienne. D'un côté, les victimes, les survivants de la prison de Fort-Dimanche et les organisations de défense des droits humains perçoivent ce retour comme une gifle à la justice haïtienne ainsi qu'à la mémoire des disparus. De l'autre, une frange de la population, principalement des personnes âgées de 35 à 60 ans, qui encensent son retour allant même jusqu'à déclarer qu'ils l'attendaient depuis longtemps.

---

<sup>290</sup>. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/500778/retour-duvalier-haiti-reactions-outaouais>.

<sup>291</sup>. <https://lenouvelliste.com/article/88177/le-president-preval-veut-que-duvalier-reponde-de-ses-actes>.

<sup>292</sup>. <https://lenouvelliste.com/article/88166/haiti-les-plaintes-individuelles-saccumulent-contre-duvalier>.

<sup>293</sup>. [https://youtu.be/Urwt17BWUY?si=5vFwi2F7DXT2r1\\_\\_\\_](https://youtu.be/Urwt17BWUY?si=5vFwi2F7DXT2r1___).



Après son audition au Parquet de Port-au-Prince, des sympathisants se rendent à son domicile en signe de soutien et de solidarité. Dans la deuxième image, un homme qui soutient son avant-bras gauche pour lui permettre de saluer ses sympathisants. (Source: AP Archive; Vidéo: Former dictator taken to court, return to hotel, lawyer comment).

Nous sommes maintenant en 2012. Comme à l'accoutumée, le nouvel devrait être marqué par la commémoration de notre 208<sup>ième</sup> année d'indépendance aux Gonaïves. On devrait également commémorer la deuxième année du séisme. Une cérémonie officielle est organisée sur le site où des dizaines de milliers de victimes ont été inhumées. Deux anciens dirigeants haïtiens, Prosper Avril et Baby Doc, se sont assistés à cette activité. À ce sujet, « *Le Nouvelliste* » souligne : « *Les deux anciens Présidents (Baby Doc et Martelly) ont eu des conversations tout au cours de la cérémonie, mais ils n'ont pas fait de déclaration publique.* » Dans la conclusion, le quotidien relate le constat suivant : « *Pendant que l'ex-dictateur se trouvait au volant de sa voiture dans un cortège de ses anciens collaborateurs et de supporters; cela n'a pas empêché qu'il soit applaudi par la foule à sa sortie*<sup>294</sup>. »

En effet, le lien entre le pouvoir PHTK et le duvaliérisme était sans conteste. Deux faits majeurs peuvent illustrer notre propos. Premièrement, après le second tour des élections de 2011, l'un des porte-parole de Baby Doc, Henri Robert Sterlin, déclare que si le scrutin est annulé, Duvalier pourrait être candidat et donc arriver au pouvoir. Ensuite, il évoque une autre possibilité. Selon lui, si un second tour est organisé, Martelly arriverait au pouvoir ; le parti duvaliériste serait également gagnant, car il n'a aucun problème avec lui<sup>295</sup>. Deuxièmement, après que Martelly remporte le second tour des élections, avec la complicité des États-Unis - alors qu'il n'était même pas encore entré en fonction - il a donné une entrevue dans laquelle il envisagerait d'amnistier Baby Doc et Aristide aux fins de favoriser le processus de réconciliation du pays<sup>296</sup>. Il a renoncé à

<sup>294</sup>. <https://lenouvelliste.com/article/101628/martelly-duvalier-et-avril-sur-un-meme-podium>.

<sup>295</sup>. <https://lenouvelliste.com/article/88015/duvalier-aspire-a-retrouver-le-pouvoir-mais-son-passe-le-poursuit>.

<sup>296</sup>. <https://www.lapresse.ca/international/dossiers/elections-en-haiti/201104/18/01-4390824-michel-martelly-songe-a-amnistier-duvalier-et-aristide.php>.

cette proposition, car elle a été vivement critiquée par des acteurs et des organisations nationales et internationales de défense des droits humains.

Vers la fin du mois de janvier, le juge d'instruction en charge du dossier de Baby Doc, Me Carvès Jean, remet son ordonnance au parquet de Port-au-Prince. À la surprise générale, les charges de crimes contre l'humanité ne sont pas retenues. Son ordonnance recommande plutôt le jugement de Jean-Claude Duvalier pour détournement de fonds, du même coup, il envoie le dossier au tribunal correctionnel<sup>297</sup>. Cette annonce est un choc pour les victimes, les plaignants et les plaignantes. Les organisations de défense des droits humains, notamment le CCI, font une demande en appel à la cour d'appel. Entre-temps, l'ex-dictateur devrait se présenter au tribunal correctionnel pour son audition. Le décor est planté. Tout le monde est au rendez-vous. D'abord, les plaignants, les accusateurs et leurs avocats. Puis, Baby Doc, son épouse et sa batterie d'avocats. Enfin, les représentants du pouvoir judiciaire. Pendant qu'on l'auditionne, ses sympathisants organisent une manifestation devant le tribunal avec des pancartes, des banderoles et lancent des slogans. Dans leur discours, ils déclarent : « *Prenez-les, Duvalier, prenez-les.* » Ils reprennent aussi le même slogan en 2011 pour témoigner leur soutien à Baby Doc : « *Jean-Claude, on t'attendait depuis longtemps, aujourd'hui, notre délivrance est arrivée*<sup>298</sup>. »



**Des manifestants, avec des photos des deux anciens dictateurs, des pancartes et des slogans, qui viennent témoigner leur solidarité à l'ex-dictateur pendant son audition au Tribunal correctionnel. (Source : Le Nouvelliste; Vidéo : J.C. Duvalier: rendez-vous au tribunal correctionnel).**

En prononçant un tel discours, ne sommes-nous pas en droit de nous demander : ces manifestants ont-ils réellement connu la nature de ce régime ? Quel vide, quel manque avaient-ils à cette époque ? Pourquoi ont-ils jeté leur dévolu sur Jean-Claude comme celui qui pouvait leur « délivrer » au lieu de quelqu'un d'autre ? En effet, dans les schèmes de perception de beaucoup de

---

<sup>297</sup>. <https://www.haitilibre.com/article-4845-haiti-justice-le-juge-carves-recommande-que-duvalier-soit-juge-pour-detournement-de-fonds-publics.html>.

<sup>298</sup>. <https://youtu.be/pxzTwzSghNY?si=1h2Ry0Yg5t8zhqPI>.

gens dans la population, le duvaliérisme est un régime qui symbolise l'ordre, la paix, la sécurité et l'accès à un « minimum » de services sociaux de base. Parmi lesquels, nous pouvons citer : l'eau potable, l'électricité et un « minimum » accès à des soins de santé. Ils ont « bénéficié » les aspects susmentionnés au prix d'un ensemble de renoncements tels que la liberté de s'associer, de parler, de syndiquer. Autrement dit, sous le long poids du silence, de la crainte et de la méfiance les uns envers les autres ainsi qu'en renonçant de se mêler de la politique. On peut entendre des personnes dans les transports en commun, les discussions publiques martèlent ce propos suivant : « *Sous Duvalier, le pays n'était pas aussi sale. Les marchandes qui vendaient de la nourriture dans les rues ne pouvaient pas s'installer dans la rue comme ça sans respecter certaines conditions hygiéniques* ». On peut entendre aussi : « *Sous Duvalier, on pouvait marcher sans crainte. Les écoliers pouvaient aller étudier le soir dans des espaces publics. On avait l'électricité* ». Enfin, on peut entendre ce propos suivant : « *Le régime causait des problèmes et persécutait uniquement les gens qui se mêlaient de la politique. Si vous n'étiez mêlé de la politique, vous auriez pu vivre tranquillement dans la paix et la sécurité* ». En ce sens, nous pouvons dire que l'aggravation de l'accès à des services sociaux de base chez une grande majorité de la population et d'un climat politique marqué par des crises et d'instabilité récurrentes favorisent le rugissement de ce « vieux cadavre » dans la société.

En outre, lors du colloque de 2013, les intervenants ont souligné que le « Jean-Claudisme » n'était pas encore mort dans la société. Ce propos est confirmé un an plus tard, le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Lors de la cérémonie célébrant le 210<sup>ième</sup> anniversaire de l'indépendance aux Gonaïves, Prosper Avril et Jean-Claude Duvalier se sont présentés aux côtés du président Michel Martelly. Une dizaine d'organisations de la société civile signent une déclaration conjointe exprimant leur indignation face à la présence de Baby Doc et de l'ancien militaire putschiste lors de cette cérémonie. Selon les signataires, leur présence est une provocation, une insulte à la nation et un affront à la mémoire des victimes de la dictature duvaliériste. Ils rappellent également l'inculpation de Baby Doc par la justice haïtienne pour crimes financiers et crimes contre l'humanité. Ensuite, ils exhortent la Cour d'appel à rendre sa décision. Enfin, les signataires invitent les différents

secteurs de la société à refuser cette tentative de réhabilitation du duvaliérisme et la banalisation de l'impunité<sup>299</sup>.



**Pour saluer les deux anciens dirigeants, le président Michel Martelly donne une poignée de main d'abord à l'ex-dictateur Jean-Claude Duvalier, puis, à l'ancien militaire et président Prosper Avril. À gauche de Baby Doc, se trouve son épouse. À gauche de Prosper Avril, il y a aussi son épouse. (Source : page youtube gamall augustin; Vidéo : Gonaïves 1<sup>er</sup> janvier 2014 Martelly, Avril et Duvalier, trois présidents pour un message d'unité).**

À la fin du mois de janvier, la cour d'appel rend son ordonnance. Elle maintient les accusations de crimes contre l'humanité à l'encontre de Baby Doc et exige qu'il soit jugé par la justice haïtienne pour ses actes. Son procès est débuté la même année. Sa mort soudaine, le 6 octobre 2014, met fin à son procès. L'annonce de sa mort est un choc pour les organisations de défense des droits humains et les victimes. Ces dernières auraient souhaité que l'ex-dictateur finisse ses jours en prison. L'organisation de ses funérailles met la société en lambeaux. Certains veulent qu'on lui octroie de funérailles nationales. D'autres, le contraire. La veillée funèbre est organisée au Pax Villa, à Turgeau. Des personnalités politiques sont venues pour lui rendre un dernier hommage et apporter leur soutien à la famille du défunt. Parmi celles-ci, il y a eu le député de Pétion-Ville, Fredly Georges, et le sénateur du département du Sud-Est, Edwin Daniel Zenny. Le 11 octobre 2014, ses funérailles privées ont lieu à l'église Saint-Louis de Gonzague, située à Delmas 31, là où il a fait ses études secondaires. Le révérend Occide Jean prononce l'homélie de circonstance. Des centaines de sympathisants, de duvaliéristes et de fanatiques se sont venus.

---

<sup>299</sup>.<https://lenouvelliste.com/article/126003/declaration-conjointe-contre-la-presence-de-duvalier-aux-ceremonies-officielles-du-jour-de-lindependance-dhaiti>.



Dans la première photo, c'est l'ancien Sénateur du département du Sud-Est, Edwin Daniel Zenny et sa femme qui s'appêtent à entrer au Pax-Villa pour la veillée funèbre. La deuxième, c'est le Député Fredly George. Avant d'entrer, il répond aux micros des journalistes. (Source : Le Nouvelliste; Vidéo : veillée funèbre de l'ex-président dictateur).



À l'Église Saint-Louis de Gonzague, la famille du défunt, ses proches et ses sympathisants sont venus pour lui rendre un dernier hommage. (Source : Le Nouvelliste; Vidéo : funérailles de Jean-Claude Duvalier).

Un fait mérite toutefois une attention particulière. Le cercueil du défunt est enveloppé par notre bicolore bleu et rouge. Son père, comme écrivain et homme politique, a toujours remis en question le symbolisme unificateur de ce drapeau, et donc, par ricochet, son authenticité. Selon lui, ce drapeau ne reflétait pas la nation haïtienne. En se consacrant président à vie en 1964, il l'a changé en noir et rouge. Celui-ci symbolisait sa « révolution politique », mais aussi la réconciliation des haïtiens et des haïtiennes avec eux-mêmes. Il a fallu attendre le départ en exil de Jean-Claude Duvalier, c'est-à-dire l'entrée du pays dans l'expérience démocratique, pour que le drapeau bleu et rouge soit rétabli. S'agit-il d'un acte simplement hasardeux ? Signifie-t-il le pardon ? En outre, peut-on comparer sa mort au dénouement des tragédies grecques ou de Shakespeare, c'est-à-dire une fin qui annoncerait la paix et la réconciliation des protagonistes ? La société haïtienne le pardonne-t-elle et décide-t-elle de tourner la page ? En se référant aux événements et actions qui se sont déroulés après sa mort, il est difficile d'y répondre de manière affirmative. Néanmoins, nous pouvons affirmer que sa mort subite, survenue à la suite de cette crise cardiaque, clôture une page dans cette dispute qui oppose les acteurs, les personnalités et les organisations de la société haïtienne.

## ÉPILOGUE

Durant tout le XXe siècle, on a assisté à une montée généralisée de la violence politique sous des colorations diverses dans des sociétés occidentales et non occidentales. On peut citer, par exemple, le nazisme en Allemagne, le fascisme en Italie, les crimes coloniaux et les génocides en Afrique et en Asie, mais aussi les dictatures militaires et civiles. Un autre aspect marque également la fin de ce siècle. C'est la demande croissante de démocratie après l'effondrement des régimes dictatoriaux dans des pays d'Afrique, d'Asie du Sud-Est, d'Amérique latine et de la Caraïbe. Amartya Sen le remarque fort bien lorsqu'il affirme : « *Le 20<sup>ième</sup> siècle serait le siècle où le modèle démocratique fut reconnu comme type « normal » de gouvernement auquel toute nation a droit, que ce soit en Europe, en Amérique, en Asie ou en Afrique<sup>300</sup> ».*

En arborant l'étendard de la démocratie, les mouvements sociaux et politiques initiés par des forces sociales et politiques dans des pays d'Amérique latine, d'Afrique, d'Asie et de la Caraïbe ont précipité la chute et la capitulation des régimes dictatoriaux. Pour assurer une transition effective, réelle et efficace vers la démocratie, divers défis et obstacles devraient être surmontés. Parmi ceux-ci, nous pouvons citer : l'ouverture de l'espace public politique, le pluralisme politique, le renforcement de la société civile, mais aussi et surtout l'établissement de la justice et de la vérité autour de l'expérience politique précédente. Ce dernier aspect, c'est-à-dire la question mémorielle occupe une place centrale dans l'espace public politique et fait l'objet de nombreuses investigations scientifiques de la part de chercheurs et chercheuses en sciences humaines et sociales.

En prenant comme cas d'étude le contexte de la chute de la dictature des Duvalier et l'entrée du pays dans l'expérience d'démocratique, cette thèse s'est donné cet objectif suivant. Il s'agit d'analyser et de comprendre comment la société haïtienne, les personnalités publiques, les acteurs politiques et les organisations de la société civile mettent en récit, représentent et interprètent cette expérience politique dans le temps post-dictature. Les travaux effectués à ce sujet présentent certaines faiblesses et insuffisances. Premièrement, ils analysent le temps post-dictature de manière linéaire et synchronique. Deuxièmement, ces approches sont caractérisées par une certaine normativité. Enfin, elles oblitèrent la dimension conflictuelle dans tout travail de mémoire. Selon

---

<sup>300</sup>. Sen, A., *La démocratie des autres*, Paris, Payot/Rivages, 2006, p.53.

nous, ces aspects sont importants pour comprendre les différents enjeux de la mise en récit de l'expérience politique de la dictature des Duvalier en Haïti. Après avoir posé les dispositifs théoriques et méthodologiques d'une nouvelle approche, cette thèse de maîtrise met en lumière les aspects suivants.

Premièrement, dans le temps qui suit la dictature des Duvalier en Haïti, les interprétations et les représentations de cette expérience politique ont largement occupé l'espace public politique, tant chez les acteurs politiques que chez les organisations de la société civile. Elles ont mis la société en lambeaux et ont pris des formes variées dans des contextes socio-politiques spécifiques. Dans un premier temps, de 1986 à 1996, la *sémantique culturelle* du déchouquage et les régulations juridiques ont été les deux formes d'expression de cette mise en récit. Ces deux aspects se recourent et se rejoignent en même temps. Ils ont établi une logique binaire de la société entrevue dans le couplage suivant : **bourreaux vs victimes**. Ces catégories antagonistes se sont engagées dans une lutte inconciliable. De surcroît, les quelques procès juridiques enregistrés durant cette période ont été l'expression d'une forme sociologique conflictuelle. Selon Georg Simmel, un conflit ne met pas uniquement en jeu deux ou plusieurs protagonistes, mais aussi il permet l'émergence de formes de socialité qui peuvent être incrustées dans des dispositifs institutionnels, des organisations, des associations, etc. Ce faisant, le pouvoir judiciaire était l'instrument de « rencontre et/ou de médiation » des deux protagonistes susmentionnés. Outre cet aspect, cette période est dominée profondément par une scission de la société haïtienne.

Deuxièmement, dans la seconde période, un trouble s'est installé dans la société et un public s'est émergé. La mise en lumière de l'expérience politique de la dictature des Duvalier par des acteurs politiques, des personnalités publiques et des organisations de la société civile haïtienne s'est effectuée dans deux directions complémentaires. D'une part, dans des disputes et des conflits autour du sens ou de la signification du régime duvaliériste dans l'histoire politique d'Haïti. D'autre part, autour de certaines figures matricielles qui ont été re-visitées, re-modelées et donc regorgées de significations dans la conscience sociale des acteurs et des organisations de la société civile haïtienne. Cette publicisation a également permis la création et l'implantation de multiples canaux de diffusion. On peut citer, par exemple : des activités commémoratives, des projections de films documentaires, des conférences-débats, la création d'associations et d'organisations, mais aussi et surtout la publication d'ouvrages scientifiques, de romans et d'articles. Ces différents aspects poursuivaient un double dessein :

1- éclaircir cette situation problématique;

2- permettre aux acteurs et aux organisations impliqués dans cette dispute de créer de nouvelles formes de sociabilité afin de faire advenir la justice et la vérité autour de cette expérience politique.

Troisièmement, un conflit - au sens sociologique du terme - est apparu durant cette période. La difficulté réside maintenant dans les possibilités de sa résolution. Dans son ouvrage intitulé « Le conflit », Simmel formule trois possibilités de résolution. La première est **la victoire** de l'un des adversaires. Cette possibilité implique la défaite et/ou la disparition de l'autre. Deuxièmement, **le renoncement moral**. Dans un conflit, l'un des adversaires peut décider d'abandonner, soit parce qu'il estime que la cause pour laquelle il se bat ne vaut pas la peine, soit parce qu'il trouve d'autres préoccupations/causes qu'il juge plus fondamentales. Troisièmement, **le compromis**. Ce dernier aspect est la forme sociologique par excellence de résolution de conflit, car il met en exergue la dimension de fongibilité qui est, selon Simmel, la base de toute interaction sociale. Le compromis rappelle aux groupes sociaux en conflit qu'ils ont une seule et même « humanité », et qu'ils devraient s'y atteler, autant que faire se peut, à la garder et la préserver.

Partant de cette considération, il nous est difficile d'arrimer les représentations et les disputes qui ont eu lieu chez des acteurs politiques, des personnalités publiques et des organisations de la société civile autour de la publicisation de cette expérience politique dans le temps d'après à l'une des possibilités proposées par le sociologue allemand. Toutefois, nous pouvons dégager trois tendances fortes que ce conflit met au jour dans la société haïtienne. Celles-ci pourraient servir de conclusion et de pistes de réflexion pour comprendre la structuration de la société haïtienne dans le temps d'après.

D'abord, les acteurs politiques et les organisations de la société civile se sont investis pleinement dans leur quête de vérité et de justice concernant les crimes commis par le duvaliérisme, mais aussi en mémoire des victimes et des disparus. Leur travail de sensibilisation, qui a permis de créer un « nous » solidaire et responsable, de raconter les peines et les souffrances, de re-construire et de ré-identifier des responsables, et d'arriver jusqu'au procès de Jean-Claude Duvalier, en témoigne. Si le procès avait abouti à la condamnation de l'ex-dictateur, cela aurait pu envoyer un signal fort dans leur lutte contre l'impunité, et donc, pour l'établissement d'un État de droit et démocratique en Haïti. Malheureusement, cet aléa circonstanciel - la mort abrupte du

dictateur -, le laxisme et la complicité des autorités étatiques avec ce régime n'ont pas joué en leur faveur. Par ailleurs, nous constatons l'absence de canaux de transmission qui auraient pu enseigner aux jeunes de la nouvelle génération ce qu'a été la dictature des Duvalier. En Haïti, la majorité de la population est très jeune et n'ont pas connu la dictature des Duvalier. En revanche, ceux/celles qui ont connu, vécu et donc été victimes du duvaliérisme sont dans la soixantaine et plus. Or, ce que nous constatons aujourd'hui, c'est l'existence d'une cassure entre ces deux générations ou groupes sociaux. Cette cassure joue en faveur des bourreaux d'hier et favorise le regain de vitalité des idéaux « néo-duvaliéristes » dans l'évolution de la société haïtienne.

Ensuite, les forces sociales progressistes qui ont lutté contre la dictature n'ont pas réussi à imposer/inculquer de nouvelles normes et valeurs à l'ensemble de la société, en particulier à la nouvelle génération, mais aussi à instituer et à consolider une société juste, égalitaire et démocratique telle que promue dans les dispositifs constitutionnels du 29 mars 1987. Il en résulte une absence de repères symboliques et imaginaires. Ces derniers pourraient catalyser les forces politiques, les jeunes, les citoyens et les citoyennes afin qu'ils participent à l'invention permanente de la démocratie. Comme souligne Castoriadis, la participation de chacun à la gestion de la chose publique est intrinsèquement liée à la construction d'une société démocratique. En se questionnant sur la politique, les citoyens créent les conditions de la liberté effective, c'est-à-dire de l'autonomie individuelle et collective<sup>301</sup>. En outre, la démocratie ne saurait être décrétée dans un texte de loi, par des coup de baïonnettes ou sous les diktats de la communauté « internationale ». Elle doit être un projet inclusif dans lequel chaque citoyen haïtien et chaque citoyenne haïtienne - par la participation, l'échange, la discussion, mais aussi et surtout l'écoute - pourra proposer sa conception du « bien commun »<sup>302</sup>. C'est cette faiblesse que nous remarquons dans le temps post-dictature. Par exemple, si on enlève les quatre mois de la Présidence de Lesly François Manigat (du 7 février au 18 juin 1988), les dix mois d'Ertha Pascal-Trouillot (du 13 mars 1990 au 7 février 1991) et les sept mois d'Aristide (du 7 février au 29 septembre 1991) avant son retour en 1994, le pays était majoritairement dirigé par un gouvernement militaire, autrement dit, d'un duvaliérisme sans le nom.

---

<sup>301</sup>. Castoriadis, C., *Quelle démocratie pour l'autonomie et le bien-vivre? Ecorev*, n° 47, 2019, p.11.

<sup>302</sup>. Rosa, H., *La société de l'écoute. La réceptivité comme essence du bien-commun*, Revue du MAUSS, n° 53, 2019, p.362.

Enfin, la société haïtienne est tiraillée dans deux directions opposées. D'un côté, des forces sociales tirent la corde vers un retour au passé. En d'autres termes, à un duvaliérisme larvé ou modéré comme la seule alternative possible pour sortir le pays du marasme actuel. Cette posture promeut des idées de réconciliation et d'unité nationales, et donc, d'une amnistie ou d'un pardon aux bourreaux d'hier. Cette conception était aussi présente dans l'espace public politique du pays immédiatement après le départ en exil de Baby Doc. Dans les discours de certaines personnalités politiques de l'ancien régime, les mots comme « réconciliation nationale » et « unité nationale » étaient monnaie courante. On se rappelle le nom de leur journée de réflexion dénommée « Convention pour la réconciliation et l'unité nationale ». D'autre part, on se souvient de la dénomination des partis politiques de deux personnalités emblématiques du duvaliérisme : le Parti du rassemblement pour l'entente nationale (PREN) de Claude Raymond, et l'Union pour la réconciliation nationale (URN) de Roger Lafontant. Cette même idée de réconciliation et d'unité nationales a été reprise par le recteur de l'Université Royale d'Haïti, l'ancien président Martelly et d'autres défenseurs du duvaliérisme durant la deuxième période. Cela dit, ces actions témoignent d'une volonté idyllique de réduire la société à l'Un. Or, comme souligne Claude Lefort, la démocratie, en tant que mode de constitution et d'institution du corps politique, est une dissolution des repères de la certitude, du moins un régime qui s'oppose à toute prétention d'unité en écartant les conflits sociaux<sup>303</sup>.

D'un autre côté, des forces sociales identifiées aux acteurs ayant combattu la dictature des Duvalier, ce vieux démon. Elles réfutent la thèse selon laquelle le passé serait meilleur que notre présent, c'est-à-dire de la période post-dictature. En effet, il est sans conteste que le temps d'après a apporté des éléments importants à la société haïtienne. On peut citer, entre autres : une libéralisation de la parole, l'ouverture de l'espace public politique, la création et le développement d'organisations et d'associations et une certaine alternance politique. Toutefois, il y a aussi le revers de la médaille. Sur les plans économique, social et politique, le pays s'enfoncé de plus en plus dans l'abîme.

Des facteurs externes et internes peuvent expliquer la situation actuelle. Sans souligner des causes historiques lointaines, du point de vue externe, nous pouvons pointer du doigt dans notre

---

<sup>303</sup>. Lefort, C., *Fragilités et fécondité des démocraties. La dissolution des repères de la certitude, Raisons Politiques*, n° 91, 2003, pp.57-58. Voir aussi, *L'Invention démocratique. Les limites de la domination totalitaire*, Paris, Fayard, 1981.

histoire contemporaine, l'ingérence de la communauté internationale, en particulier les États-Unis, dans les affaires politiques du pays. Cette ingérence se fait toujours au détriment des revendications sociales des masses populaires. Du point de vue interne, les institutions sociales, comme l'appareil judiciaire, le pouvoir législatif, l'école et le pouvoir politique, n'ont pas l'assise nécessaire. Ce qui aurait permis de créer des récits capables de ré-inventer la société démocratique qui semble être émoussée et fébrile. Nous ne pouvons pas aussi nier les legs de la dictature des Duvalier dans la structuration de la société haïtienne. Par ailleurs, nous ne pouvons pas non plus déresponsabiliser les acteurs politiques qui ont dirigé le pays dans le temps d'après. Ces derniers n'ont pas su conjuguer leurs forces afin de proposer une alternative politique efficace face au spectre bien réel de l'ancien régime; mais aussi et surtout donner de réponses satisfaisantes aux demandes sociales du peuple haïtien dans son combat contre la dictature, en somme, pour l'édification et la construction d'une société juste, égalitaire et démocratique.

En d'autres termes, ce passé met en lambeaux la société haïtienne. D'une part, les acteurs pro-duvaliéristes de toutes sortes pensent qu'il est « bien mieux » que le temps post-dictature. D'autre part, les « forces sociales progressistes » de 1986 le renient et le rejettent d'un revers de main. Outre les représentations contrastés de ce passé, nous vivons dans un présent qui peine encore à satisfaire l'Idée<sup>304</sup> dans le sens Badiou du terme, du mouvement populaire haïtien en 1986. De là découle des difficultés à habiter la société haïtienne. Selon Michel de Certeau, habiter une société consiste à créer des récits. D'abord, par leur fonction d'autorisation ou de fondation, les récits donnent une assise mystique à la société sans laquelle, souligne-t-il, toutes les conduites commandées ou autorisées par le droit sont incertaines, périlleuses, voire fatales. Ensuite, ils établissent un pont et une frontière entre un espace légitime - ce qui pourrait être la société démocratique - et son extériorité étrangère - la dictature des Duvalier. C'est en ce sens qu'il affirme : « *Là où les récits disparaissent (ou bien se dégradent en objets muséographiques), il y a perte d'espace; privé de narrations (comme on le constate tantôt en ville, tantôt à la campagne), le groupe ou l'individu régresse vers l'expérience inquiétante, fataliste, d'une totalité informe,*

---

<sup>304</sup>. Badiou, A., *Philosophie et l'évènement*, Paris, Germina, 2010, p.24. J'appelle « Idée » ce qui, sur une question déterminée, nous propose l'horizon d'une possibilité nouvelle. L'Idée en politique, ce n'est directement la pratique politique, ce n'est pas non plus un programme, ce n'est pas quelque chose que l'on va réaliser par des moyens concrets. C'est plutôt la possibilité au nom de laquelle on agit, on transforme, on a un programme. L'Idée, c'est vraiment la conviction qu'une possibilité, autre que ce qu'il y a, peut advenir.

*indistincte, nocturne*<sup>305</sup> ». En somme, les acteurs politiques, les décideurs et la société tout entière doivent surmonter cette impasse. Ce qui pourrait favoriser deux éléments importants. Premièrement, de créer les conditions favorables à l'avènement de la justice et d'apporter des réparations légales, matérielles aux victimes et disparus, mais aussi et surtout des réparations symboliques à la société haïtienne. Ce premier aspect pourrait atténuer le poids de ce spectre et l'empêcher de prendre des formes multiples et variées dans ce temps présent. Deuxièmement, d'empêcher que le spectre référentiel de ce passé ne devienne toujours une aune pour mesurer la dynamique évolutive de la société haïtienne post-dictatoriale. Ce deuxième aspect est une conséquence du premier.

---

<sup>305</sup>. De Certeau, M., *L'invention du quotidien, Arts de faire*, Paris, Gallimard, Tome 1, 1990, p.182.

## BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrages

Agamben, G, et al., *Démocratie, dans quel état ?* Paris, La fabrique éditions, 2009.

\_\_\_\_\_ *La guerre civile. Pour une théorie politique de la stasis*, Paris, Paris, Éd. Points, Trad. Française, 2015.

\_\_\_\_\_ *Qu'est-ce-qu'un dispositif?* Paris, Payot/Rivages, 2007.

Agnant, M-C., *Un alligator nommé Rosa*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, 2007.

Alexander, J-C et. Al., *Cultural Trauma and collective identify*, Berkeley, university of California Press, 2004.

\_\_\_\_\_ *The meanings of social life*, Oxford, Oxford University Press, 2003.

\_\_\_\_\_ *Trauma, A social theory*, Cambridge, Polity Press, 2012.

Assman, J., *Le monothéisme et le langage de la violence*, Paris, Bayard, 2018.

\_\_\_\_\_ *Moïse l'Égyptien, un essai d'histoire de la mémoire*, Paris, Aubier, Traduction de l'allemand par Laure Bernadi, 2001.

\_\_\_\_\_ *Violence et monothéisme*, Paris, Bayard, Traduction de l'allemand par Jacob Schmutz, 2009.

Badiou, A, et al., *Qu'est-ce qu'un peuple?* Paris, la Fabrique éditions, 2013.

\_\_\_\_\_ *Éthique, essai sur la conscience du Mal*, Paris, Hatier, 1993.

\_\_\_\_\_ *Philosophie et l'évènement*, Paris, Germina, 2010.

Candau, J., *L'anthropologie de la mémoire*, Paris, PUF, 1996.

Capitaine, B, Vanthuyne, K., *Power through testimony, reframing residential schools in the age of reconciliation, Reframing residential schools in the age of reconciliation*, Vancouver, UBC Press, 2017.

Casimir, J., *Haïti et ses élites, l'interminable dialogue de sourds*, Port-au-Prince, Éd. UEH, 2012.

\_\_\_\_\_ *La culture opprimée*, Port-au-Prince, Imprimerie Média-texte, 1987.

\_\_\_\_\_ *Souviens-toi de 1804, Pa bliye 1804*, Presses de l'Imprimerie Lakay, 2004.

Cefaï, D, Terzi, C (dir)., *L'expérience des problèmes publics*, Paris, Éd. EHESS, 2012.

Cénatus, B et al (dir)., *Haïti : de la dictature à la démocratie?* Montréal, Mémoire d'encrier, 2016.

Commaille, J, Kaluszynski, M (dir)., *La fonction politique de la justice*, Paris, La Découverte, 2007.

De Certeau, M., *L'invention du quotidien, Arts de faire*, Paris, Gallimard, Tome 1, 1990.

Descartes, R., *Discours de la méthode*, Paris, Garnier-Flammarion, 2000.

Durkheim, E., *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF/Quadrige, 1937.

Duvalier, F., Denis, L., *Problème des classes à travers l'histoire d'Haïti*, Port-au-Prince, Collection Les Griots, 2<sup>ième</sup> édition, 1958.

Edles, L-D., *Symbol and ritual in the new Spain, The transition to democracy after Franco*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998.

Eliade, M., *Le sacré et le profane*, Paris, Gallimard, 1965.

Florival, J., *Duvalier, la face cachée de Papa Doc*, Montréal, Mémoire d'Encrier, 2008.

Foucault, M., *L'ordre du discours*, Paris, Gallimard, 1971.

Fukuyama, F., *La fin de l'histoire*, Paris. Flammarion, 1992.

Gaudet, S, Robert, D., *L'aventure de la recherche qualitative, Du questionnement à la rédaction scientifique*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2018.

Gauthier, B, Bourgeois, I (dir)., *La recherche sociale*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 6<sup>ième</sup> édition, 2016.

Gensburger, S, Lefranc, S., *À quoi servent les politiques de mémoire ?* Paris, les Presses sciences Po, 2017.

Giddens, A., *Les conséquences de la modernité*, Paris, L'Harmattan, Traduction de l'anglais par Olivier Meyer, 1994.

Gilot, R., *Au gré de la mémoire. François Duvalier, le mal-aimé*, Port-au-Prince, Le Béréen, Tome 1, 2012.

\_\_\_\_\_ *Au gré de la mémoire. Jean-Claude Duvalier ou la chance galvaudée*, Port-au-Prince, Le Béréen, Tome 2, 2011.

Girard, R., *La violence et le sacré*, Paris, Ed. Bernard Grasset, 1972.

Halbwachs, M., *La mémoire collective*, Québec, Classiques des sciences sociales, 2001.

Huntington, S-P., *Le choc des civilisations*, Paris, Odile Jacob, 2007.

Hurbon, L(dir)., *Les transitions démocratiques*, Paris, Syros, 1996.

Hurbon, L., *Comprendre Haïti, essai sur l'État, la nation et la culture*, Paris/Port-au-Prince, Karthala/Deschamps, 1987.

\_\_\_\_\_ *Esclavage, Religions et politique en Haïti*, Port-au-Prince, Ed. UEH, 2018.

\_\_\_\_\_ *Religions et lien social, l'Église et l'État moderne en Haïti*, Paris, Cerf, 2004.

Kepel, G., *La revanche de Dieu, Chrétiens, Juifs, et Musulmans à la reconquête du monde*, Paris, Seuil, 1991.

Kierkegaard, S., *Les miettes philosophiques*, Paris, Gallimard, Traduction Paul Petit, 1967.

Kuhn, T-S., *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion, 2008.

Kundera, M., *L'ignorance*, Paris, Gallimard, 2005.

Lagerkvist, P., *Les âmes masquées*, suivi de *La noce*, Paris, Garnier-Flammarion, Trad. Régis Boyer, 2024.

Lefort, C., *L'invention démocratique. Les limites de la domination totalitaire*, Paris, Fayard, 1981.

Le Goff, J., *Histoire et mémoire*, Paris, Gallimard, 1988.

Levi, P., *Le devoir de mémoire*, Entretien avec Anna Bravo et Federico Cereja, Mille et une nuits, 1995.

\_\_\_\_\_ *Si c'est un homme*, Paris, Julliard, Trad. Française, 1987.

Loraux, N., *La cité divisée. L'oubli dans la mémoire d'Athènes*, Paris, Payot/Rivages, 2005.

- Marx, K., Engels., F., *Le manifeste du parti communiste*, Québec, Classiques des sciences sociales, 2002.
- Nietzsche, F., *Seconde considération intempestive, De l'utilité et des inconvénients de l'histoire pour la vie*, Paris, Garnier-Flammarion, Traduction Henri Albert, 1988.
- Paillé, P, Mucchielli, A., *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin, 3<sup>e</sup> éd, 2012.
- Pierre-Charles, G., *Radiographie d'une dictature : Haïti et Duvalier*, Port-au-Prince, Ed. UEH, 2013.
- Pollak, M., *Une identité blessée, Études de sociologie et d'histoire*, Paris, Métailié, 1993.
- Price-Mars, J., *La vocation de l'élite*, Port-au-Prince, Éd. Fardin, 2013.
- Roy, O, *La sainte ignorance, le temps de la religion sans culture*, Paris, Seuil, 2008.
- Sen, A., *La démocratie des autres*, Paris, Payot/Rivages, 2006.
- Shakespeare, W., *Othello*, Paris, Garnier-Flammarion, Traduction Francois-Victor Hugo, 1964.
- Simmel, G., *La tragédie de la culture et autres essais*, Paris, Éd. Rivages, Traduction de l'allemand par Sabine Cornille et Philippe Ivernel, 1988.
- \_\_\_\_\_ *Le conflit*, Paris, Circé, 1995.
- Spivak, G., *Les subalternes peuvent-elles parler ?* Paris, Éd. Amsterdam, 2009.
- Todorov, T., *Les abus de la mémoire*, Paris, arléa, 1995.
- Traverso, E., *L'histoire comme champ de bataille, Interpréter les violences du XX siècle*, Paris, La Découverte, 2011.
- Trouillot, L, Buteau, P (dir)., *Le Prix du Jean-Claudisme, Arbitraire, parodie, désocialisation*, Port-au-Prince, C3 éditions, 2013.
- Trouillot, M-R., *Les racines historiques de l'État Duvalérien*, Port-au-Prince, Deschamps, 1986.
- Van Gennep, A., *Les rites de passage, Étude systématique des rites*, Paris, Mouton et Maison des sciences de l'Homme, 1969.
- Veil, S., *Seul l'espoir apaise la douleur*, Paris, Flammarion/INA, 2022.

Weber, M., *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Québec, Classiques des sciences sociales, 2002.

Weber, M., *Le savant et le politique*, Québec, Classiques des sciences sociales, 2018.

### **Articles scientifiques**

Alexander, J-C, Smith, P., *Sociologie culturelle ou de la culture ? Un programme fort pour donner à la sociologie son second souffle*, sociologies et sociétés, n<sup>o</sup> 1, 1998.

Alexander, J-C., « *Culture trauma, morality and solidarity: The social construction of 'Holocaust' and other mass murders* », Sage, Vol 132, 2016.

Barthe, Y, et al., « *La sociologie pragmatique : mode d'emploi* », Politix, n<sup>o</sup> 103, 2013.

Bastide, R., *Mémoire collective et sociologie du bricolage*, L'année sociologique, vol 21, 1970.

Castoriadis, C., *Quelle démocratie pour l'autonomie et le bien-vivre? Ecorev'*, n<sup>o</sup> 47, 2019.

Cefaï, D., « *Comment se mobilise-t-on* », *L'apport d'une approche pragmatiste à la sociologie de l'action collective* », sociologie et sociétés, n<sup>o</sup> 2, 2009.

\_\_\_\_\_ « *Publics, problèmes publics, arènes publiques...* » *Que nous apprend le pragmatisme?* Questions de communication, n<sup>o</sup> 30, 2016.

Clifford, J., « *De la réarticulation en anthropologie* », L'Homme, n<sup>o</sup> 187-188, 2008.

\_\_\_\_\_ « *Vérités partielles, vérités partiales* », Journal des anthropologues, n<sup>o</sup> 126-127, 2013.

Coenen-Huther, J., « *Compréhension sociologique et démarches typologiques* », Revue européenne des sciences sociales, n<sup>o</sup> 135, 2006.

De Heusch, L., « *L'ennemi « ethnique »* », Raisons politiques, n<sup>o</sup> 5, 2002.

Kant, E., *Qu'est-ce que les Lumières*, Traduction Piobetta, 1784.

Lavabre, M-C., *Les paradigmes de la mémoire, Transcontinentales*, Numéro 5, 2007.

\_\_\_\_\_ *Usages et mésusages de la notion de mémoire*, Vol.7, Critique internationale, 2000.

Lefort, C., *Fragilités et fécondité des démocraties. La dissolution des repères de la certitude, Raisons Politiques*, n° 91, 2003.

Nora, P., *La loi de la mémoire*, n° 78, Le débat, 1994.

Pittaluga, R., *L'écriture du passé récent argentin : entre histoire et mémoire*, Matériaux pour l'histoire de notre temps, n° 81, Traduction Odette Martinez, 2006.

Poulligny, B., « "Construire la paix" après des massacres », *Tiers-Monde*, Tome 44, n° 174, 2003.

Rosa, H., *La société de l'écoute. La réceptivité comme essence du bien-commun*, Revue du MAUSS, n° 53, 2019.

Rosoux, V., *Réconciliation post conflit: à la recherche d'une typologie*, Revue internationale de Politique Comparée, n° 4, 2015.

Schemeil, Y., *Concilier l'inconciliable? Rapprochements difficiles de victimes à bourreaux*, Revue Internationale de politique comparée, Vol. 22, 2015.

Vidal-Beneyto, J., *La construction de la mémoire collective, Du franquisme à la démocratie*, Diogène, n° 201, 2003.

Weibert, A-V., « *De l'affrontement à la réconciliation, François Duvalier et l'église catholique (1957-1971)* », Histoire, monde et cultures religieuses, n° 29, 2014.

Žižek, S., « *Les spectres de l'idéologie* », savoirs et clinique, n° 1, 2002.

\_\_\_\_\_ « *Passion du réel, passion du semblant* », Savoirs et clinique, n° 3, 2003.

### **Reuves et rapports**

Amnesty international., *On ne peut pas tuer la vérité, Le dossier Jean-Claude Duvalier*, 2011.

Commission Nationale de Justice et de Vérité., *Si m pa rele : 29 septembre 1991- 14 octobre 1994*, Institute of Haitian studies, University of Kansas, 1998.

Con-textes, Culture et société, FASCH, 1999.

FIDH, RNDDH, CEDH., *Haïti : La justice rétablit les accusations de crimes contre l'humanité contre Baby Doc*, Communiqué de presse conjoint, Paris/Port-au-Prince, 21 février 2014.

FIDH, RNDDH, CEDH., *Haïti : La justice rétablit les accusations de crimes contre l'humanité contre Baby Doc*, Communiqué de presse conjoint, Paris/Port-au-Prince, 21 février 2014.

République d'Haïti., *Constitution de la République d'Haïti*, 1987.

RNDDH., *Position du RNDDH sur la première année du retour en Haïti de l'ex-dictateur à vie Jean Claude DUVALIER*, Port-au-Prince, 16 janvier 2012.

RNDDH., *RNDDH condamne les agressions perpétrées contre des Représentants de Amnesty International*, Communiqué de presse, Port-au-Prince, 26 septembre 2011.

St-Fleur, François, ministre de la Justice de la République d'Haïti et al., *Rapports sur les Finances de Jean-Claude Duvalier et Cie*, Institute of Haitian Studies University of Kansas, 2000.

### **Documentaires**

Arnold Antonin, *Résistance-tortures et crimes contre l'humanité, Témoignages pour l'histoire de l'impunité en Haïti*, 2<sup>ième</sup> partie, 2013.

Feguenson Hermogène, *Istwa FRAPH ka ede n konprann fenomèn ensekirite Ayiti an*, in Ayibopost, 2021.

Guy Ferolus, *La famille Duvalier se déchire: crime, passion et guerre d'influence*, in Haïti Inter, 2024.

Guy Ferolus, *Le procès historique de Luc Désir*, in Haïti Inter, 2024.

Guy Ferolus, *Mourir pour Haïti, Duvalier, les Camoquins et les militants Jeune Haïti*, in Haïti Inter, 2024.

Guy Ferolus, *Raoul Cédras et les secrets du coup d'État de 1991*, in Haïti Inter, 2024.

Guy Ferolus, *Roger Lafontant, Sa folie du pouvoir et son assassinat*, in Haïti Inter, 2024.

Guy Ferolus, *Toto Constant et la CIA, une alliance macabre*, in Haïti Inter, 2024.

Haitian History., *La fin d'une dynastie (les Duvalier)*, 2009.

Thefistiball., *Déchouquage contre les VSN*, 2011.

Un film de Guy Ferolus, narration Tcheïta Vital, *Mme Max Adolphe, une femme macoute*, in Haïti Inter, 2023.

## **Musiques**

Blaze-One., Diktati jodi, demokrasi demen (Dictature aujourd'hui, demain, la démocratie), *Album biyografi (biographie)*, 2023.

Fedia Laguerre., « *Operasyon dechoukaj* (Opération de déchouquage) », 1986.

Groupe Masters., Yon ti chans pou Ayiti (De la chance pour Haïti), *Album Fò n pale (Nous devons nous exprimer)*, 1999.

L'étoile du soir., « François Duvalier papa, peyi a renmen w (Le père François Duvalier, le pays t'adore) », 1964.

L'orchestre Tropicana d'Haïti., « Nou renmen Duvalier (nous aimons Duvalier) », 1964.

Les Frères Parent., « Operation dechouchaj (Opération de déchouquage) », 1986.

Manno Charlemagne., Ayiti pa fore (Haïti n'est pas un foret), 1988.

Roger Colas de l'orchestre Septentrionale d'Haïti., « François Duvalier, président à vie », 1964.

Webert Sicot., « Duvalier pou tout tan (Duvalier à vie), 1964.

## **Articles de journaux, audios et vidéos**

[26 avril 1963-26 avril 1986 : souvenons-nous ! - Collectif Haïti France.](#)

[AlterPresse | Haïti : Les duvaliéristes tentent de revenir au devant de la scène politique.](#)

[AlterPresse | Qui sommes nous ?](#)

[Collectif contre l'impunité — Wikipédia.](#)

[https://youtu.be/uzEHuZAEB1A?si=zrTPnXDcsoyWJ9Mg.](https://youtu.be/uzEHuZAEB1A?si=zrTPnXDcsoyWJ9Mg)

[https://ici.radio-canada.ca/nouvelles/500628/haiti-duvalier-exil.](https://ici.radio-canada.ca/nouvelles/500628/haiti-duvalier-exil)

[https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/500778/retour-duvalier-haiti-reactions-outaouais.](https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/500778/retour-duvalier-haiti-reactions-outaouais)

[https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/599243/duvalier-proces-debut.](https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/599243/duvalier-proces-debut)

<https://lenouvelliste.com/article/100663/le-discours-de-jean-claude-duvalier-aux-gonaives>.

<https://lenouvelliste.com/article/101628/martelly-duvalier-et-avril-sur-un-meme-podium>.

<https://lenouvelliste.com/article/115846/In-memoriam-Dr-Francois-Duvalier-president-a-vie.html>.

<https://lenouvelliste.com/article/115909/reponse-a-m-francois-nicolas-duvalier>.

<https://lenouvelliste.com/article/116058/jean-claude-duvalier-est-lheritier-du-26-avril-1963>.

<https://lenouvelliste.com/article/116059/reponse-a-francois-nicolas-duvalier-2>.

<https://lenouvelliste.com/article/126003/declaration-conjointe-contre-la-presence-de-duvalier-aux-ceremonies-officielles-du-jour-de-lindependance-dhaiti>.

<https://lenouvelliste.com/article/136707/duvalier-de-surprise-en-surprise-de-sa-vie-a-sa-mort>.

<https://lenouvelliste.com/article/140186/wien-weibert-arthus-je-ne-peux-pas-ecrire-un-ouvrage-pro-duvalier-premiere-partie>.

<https://lenouvelliste.com/article/141167/wien-weibert-arthus-je-ne-peux-pas-ecrire-un-ouvrage-pro-duvalier-deuxieme-partie>.

<https://lenouvelliste.com/article/18993/appel-a-la-reconciliation-et-lunite-nationale-du-president-jean-claude-duvalier>.

<https://lenouvelliste.com/article/20446/jean-claude-duvalier-meilleur-president-et-lopl-meilleur-parti>.

<https://lenouvelliste.com/article/35558/la-fondation-francois-duvalier#>.

<https://lenouvelliste.com/article/42189/lactualite-en-question>.

<https://lenouvelliste.com/article/44050/tentative-desesperee-de-recuperer-les-fonds-detournes>.

<https://lenouvelliste.com/article/44959/la-papda-reclame-le-blocage-des-fonds-de-duvalier>.

<https://lenouvelliste.com/article/59506/la-suisse-va-restituer-une-partie-des-avoirs-de-jean-claude-duvalier>.

<https://lenouvelliste.com/article/83021/outrage-a-la-memoire-des-victimes-de-la-barbarie-duvalieriste>.

<https://lenouvelliste.com/article/88015/duvalier-aspire-a-retrouver-le-pouvoir-mais-son-passe-le-poursuit>.

<https://lenouvelliste.com/article/88015/duvalier-aspire-a-retrouver-le-pouvoir-mais-son-passe-le-poursuit>.

<https://lenouvelliste.com/article/88131/duvalier-menace-de-manifestations-pression-americaine-haiti-senfonce>.

<https://lenouvelliste.com/article/88166/haiti-les-plaintes-individuelles-saccumulent-contre-duvalier>.

<https://lenouvelliste.com/article/88166/haiti-les-plaintes-individuelles-saccumulent-contre-duvalier>.

<https://lenouvelliste.com/article/88177/le-president-preval-veut-que-duvalier-reponde-de-ses-actes>.

<https://lenouvelliste.com/article/88593/jean-claude-duvalier-se-defend-davoir-ete-un-tyran>.

<https://lenouvelliste.com/article/88986/le-recteur-de-luniversite-royale-dhaiti-prend-parti-pour-jean-claude-duvalier>.

<https://lenouvelliste.com/article/91914/la-suisse-ouvre-une-action-en-confiscation-des-fonds-duvalier>.

<https://lenouvelliste.com/article/97481/des-partisans-de-duvalier-marquent-le-22-septembre>.

[https://senateurbeauzile.blogspot.com/2010/10/senateur-edmonde-beauzile-discours\\_29.html](https://senateurbeauzile.blogspot.com/2010/10/senateur-edmonde-beauzile-discours_29.html).

<https://www.alterpresse.org/spip.php?article12096>.

<https://www.alterpresse.org/spip.php?article10804>.

<https://www.alterpresse.org/spip.php?article12112>.

<https://www.alterpresse.org/spip.php?article12115>.

<https://www.alterpresse.org/spip.php?article8999>.

<https://www.alterpresse.org/spip.php?article9912#.VfXZ75f0YnA>.

<https://www.collectif-haiti.fr/commission-interamericaine-des-droits-de-lhomme/>.

<https://www.collectif-haiti.fr/suite-au-deces-de-jean-claude-duvalier-le-chf-sassocie-au-communique-du-collectif-contre-limpunit/>.

<https://www.devoirdememoire.ht/apropos>.

<https://www.elsie.news/article-la-nostalgie-n-est-plus-ce-qu-elle-etait-par-patrick-elie-54754027.html>.

<https://www.haitilibre.com/article-4845-haiti-justice-le-juge-carves-recommande-que-duvalier-soit-juge-pour-detourne-ment-de-fonds-publics.html>.

<https://www.lapresse.ca/international/dossiers/elections-en-haiti/201104/18/01-4390824-michel-martelly-songe-a-amnistier-duvalier-et-aristide.php>.

<https://www.lefigaro.fr/flash-actu/2011/01/16/97001-20110116FILWWW00252-l-ex-president-duvalier-se-rend-a-haiti.php>.

[https://www.lemonde.fr/ameriques/article/2011/01/19/quatre-plaintes-pour-crime-contre-l-humanite-deposees-contre-duvalier\\_1467906\\_3222.html](https://www.lemonde.fr/ameriques/article/2011/01/19/quatre-plaintes-pour-crime-contre-l-humanite-deposees-contre-duvalier_1467906_3222.html).

<https://www.rfi.fr/fr/ameriques/20141005-haiti-duvalier-deces-bebe-doc-martelly>.

[https://youtu.be/\\_6vHmKwlrI?si=leHksvh6H5tPI97W](https://youtu.be/_6vHmKwlrI?si=leHksvh6H5tPI97W).

[https://youtu.be/5ySZ9HQUtZQ?si=2K2T\\_f7nuxerdKq0](https://youtu.be/5ySZ9HQUtZQ?si=2K2T_f7nuxerdKq0).

<https://youtu.be/7jLDKbx65-A?si=Daj2jAFtjUoSVazi>.

<https://youtu.be/BdYB-UCUIt4?si=PgpxNeqoCuXHJRW0>.

<https://youtu.be/bl-gCTGuGd8?si=diz403NfPYbrlEau>.

[https://youtu.be/bz-of0KWuQI?si=YYeEp\\_oF0V49awLD](https://youtu.be/bz-of0KWuQI?si=YYeEp_oF0V49awLD).

[https://youtu.be/cHi\\_VeIPjWk?si=cKYJZKyiZIKFQEfD](https://youtu.be/cHi_VeIPjWk?si=cKYJZKyiZIKFQEfD).

<https://youtu.be/cy5FYeVTVAc?si=ijNNHN9fsTpKEiIM>.

[https://youtu.be/Ec4a36o\\_7SI?si=6ygZa0pOaZ83sQ2w](https://youtu.be/Ec4a36o_7SI?si=6ygZa0pOaZ83sQ2w).

[https://youtu.be/FBLAonwLx\\_4?si=ffVwKQ99LiGuQXJU](https://youtu.be/FBLAonwLx_4?si=ffVwKQ99LiGuQXJU).

<https://youtu.be/fxvDCkeIP30?si=omsMbyj1YID5Fafz>.

[https://youtu.be/mOPg3Vwn\\_Rg?si=C11QujP7somS9Qqy](https://youtu.be/mOPg3Vwn_Rg?si=C11QujP7somS9Qqy).

<https://youtu.be/pxzTwzSghNY?si=1h2Ry0Yg5t8zhqPI>.

<https://youtu.be/qf-wJVNIoyI?si=v3fzwPbgKgEv69fW>.

<https://youtu.be/t52lXZacYnY?si=sI61HjxRXICv50R1>.

[https://youtu.be/Urwt17BWUY?si=5vFwi2F7DXT2r1\\_\\_](https://youtu.be/Urwt17BWUY?si=5vFwi2F7DXT2r1__).

<https://youtu.be/VLPVsAGTxig?si=A6OzaaR1IXrfQczP>.

[https://youtu.be/XBc\\_13aAbK4?si=7h6ePC3P5P1jGonq](https://youtu.be/XBc_13aAbK4?si=7h6ePC3P5P1jGonq).

[Masak Cazale: 18 an aprè / Radio Haiti Archive / Duke Digital Repository.](#)

[Procès Luc Désir; témoignage de J.J.M. Mondestin / Radio Haiti Archive / Duke Digital Repository.](#)

[RL10059-RR-0473\\_01.wav / Ligue des Anciens Prisonniers Politiques Haïtiens \(LAPPH\) sou Fò Dimanch ak demokrasi / Duke Digital Repository.](#)